

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin).....	15,24 €
Cotisations pour un couple (sans envoi du bulletin)	30,48 €
Cotisation et abonnement au bulletin	39,64 €
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	54,88 €
Abonnement au bulletin seul (si vous ne souhaitez pas à être membre)	43,00 €
Abonnement au bulletin pour les collectivités et associations ..	43,00 €
Droit de diplôme (uniquement pour les nouveaux adhérents)	7,62 €

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les personnes de moins de 25 ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à la demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'un justificatif (réservé à un abonnement par foyer).

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 534, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

Notre bibliothèque est à la disposition des membres chaque samedi de 14 heures à 18 heures.

Le secrétariat est ouvert le mercredi, vendredi et un mardi sur deux de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, ainsi que le jeudi de 9 heures à 12 heures.

**Pour tous renseignements : tél./fax : 05 53 06 95 88
e-mail : shap24@yahoo.fr**

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX**

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIX — ANNÉE 2002
2^e LIVRAISON



SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2002

● Compte rendu de la séance	
du 6 février 2002	139
du 6 mars 2002	145
du 3 avril 2002	150

Thème : Portraits du XIX^e siècle

● Editorial	157
● Cinq maires pour une révolution (Hervé Lapouge)	159
● Joseph Joubert vu par son frère (Alberte Sadouillet-Perrin †)	191
● Louis Victor Léon, comte de Rochechouart maire de Jumilhac-le-Grand (Pierre Ortega)	203
● Edouard Bonfils-Lapoujade, peintre-photographe à Belvès en 1855-1865 (Jean-Noël Biraben)	223
● Les zouaves pontificaux périgordins, pour Dieu et la France (Henri de Castellane).....	229
● Audoin de Chantérac, un « gentilhomme des lettres » au siècle de l'histoire (Jean-François Delmas).....	247
● Déboires municipaux d'un grand savant : Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), universitaire et maire d'Alles-sur-Dordogne (1888-1896), d'après ses « carnets intimes » (Jean-Loup d'Hondt)	259
● Dans notre iconothèque et les archives : Un monument aux morts « préhistorique » aux Eyzies-de-Tayac (Brigitte Delluc, Gilles Delluc, Roger Rousset)	287
● Notes de lecture : Trésors et secrets du quai d'Orsay (P.-J. Rémy) ; Etudes sur le combat (Ch. Ardant du Picq) ; Revue des Vieilles maisons françaises ; Papeteries de Vaux ; Le Périgord des jardins (H. Brunaux et A. Devise) ; Templiers et Hospitaliers en Périgord (A. Goineaud-Bérard) ; Maine de Biran (G. Durand de Ramefort)	301
● Vient de paraître : Deux prestigieuses reliures hollandaises sur les Aventures de Télémaque, in folio de 1734, par R. Faille (Jacques Lagrange)	304
● Courrier des lecteurs	306
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	307

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Marie-Pierre Mazeau-Janot, avec la collaboration de la commission de lecture et de Sophie Bridoux

Photo de couverture : La reconnaissance de l'art préhistorique en 1896

Le préhistorien Emile Rivière accueille les membres de notre compagnie à La Mouthe le 10 août 1896. Ils sont parmi les premiers à prendre conscience du caractère préhistorique des gravures pariétales de cette grotte désobstruée en avril 1895. La réalité d'un art préhistorique ne sera officiellement reconnue, en ce même lieu, que le 14 août 1902, lors du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences. De gauche à droite : Léonce Sylvio Augiéras, le Dr Ladevi-Roche, Emile Rivière, Anatole de Roumejoux, Charles Aublant, Edmond Lespinas, Fourgeaud, le marquis de Fayolle et Maurice Féaux (voir aussi dans le B.S.H.A.P. : M. Féaux, 1896, p. 335-346 ; B. et G. Delluc, 1988, p. 374-375).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 6 FEVRIER 2002

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 106. Excusés : 3.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Denise Robin qui, pendant des années, mit ses compétences de bibliothécaire au service de notre compagnie
- M. de Benoist
- Françoise Chevé
- Christian Bisotti
- Jacques Demoures, qui comblait notre Société de documents puisés dans ses archives familiales et personnelles
- Jean Eybert

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Soumagnat (Bernard de), *Un grand procès sous l'Ancien Régime : le procès de la terre de La Douze en Périgord. L'évocation des procès devant le conseil du roi à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, éd. Burovit, 1975
- Armangaud (André), *Les populations de l'est-Aquitain au début de l'époque contemporaine : recherches sur une région moins développée (vers 1845-vers 1871)*, thèse pour le doctorat ès-lettres, faculté des lettres et sciences humaines de Paris, imprimerie nationale, 1961

- Boiry (Philippe A.), *Les relations publiques ou la stratégie de la confiance* (édition en russe), Moscou, éd. Eyrolles, 2001 (don de l'auteur)
- Boiry (Philippe A.), *Naundorff – Louis XVII : le secret des Etats*, Charenton-le-Pont, Presses de Valmy, 2001 (don de l'auteur)
- Faucon (Martial), Cournil (Lucien), *Les années de guerre et de Résistance en Terrassonnais et alentours (1940-1944) : recueil de récits, de témoignages, de faits et de documents inédits*, Terrasson, Comité de Terrasson de l'association nationale des anciens combattants de la Résistance, 2001
- Balmelle (Catherine), *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine, Société et culture de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule*, Bordeaux-Paris, Ausonius (coll. Mémoires) / Aquitania (supplément 10), 2001
- Charles (Isabelle), Coste (Bernard), *Catalogue des acquisitions patrimoniales de l'année 2001 de la bibliothèque municipale de Périgueux : fonds Périgord et bibliophilie contemporaine*, Périgueux, Bibliothèque municipale, 2002 (don J.-L. Glénisson)
- *Monnaies françaises 1789-1999*, Monaco, éd. Victor Gadoury, 1999 (don C. Boisseuil).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- Rémy (Christian), Châlucaud et les châteaux de Maître Géraud de Maulmont, *Bulletin monumental*, tome 159-II, 2001, tiré à part (don de l'auteur)
- Cabanac (Michel), *Histoire d'un village, Maraval, en Périgord, commune de Coursac, et de ses habitants du XV^e au XX^e siècle, généalogie d'une famille : Chastanet*, tapuscrit (don P. Ortega)
- *Annales du Midi*, Tables générales des tomes 71 à 112 (1959-2000), numéro spécial, 2001
- Faience Bounet de Bergerac, photographie (don J.-C. Moissat)
- Aubarbier (Lucie), *Un poilu dans la tourmente, t. IV, 1917-1918*, tapuscrit (don de l'auteur)
- *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 4^e fasc. 1958, 4^e fasc. 1959, 2^e fasc. 1969, 3^e fasc. 1970, 2^e fasc. 1980, catalogue des travaux 1960-1969, catalogue des travaux 1990-1999, hommage à Jean-Baptiste Bessière maréchal d'Empire, duc d'Istrie (1768-1813) (échange avec la Société du Lot)
- Cahuet (Albéric), « Refaisons des terres avec des marais, ce que l'on voit dans la vallée des Beunes », extrait de *L'Illustration*, n° 5146, 25 octobre 1941, photocopies (don)
- Sortie de septembre 2001 dans la région de Beaumont, photographies (don M. et P.-J. Chouri)
- La Clergerie (François de), recherches radiesthésiques sur Saint-Méard-de-Drôme et Marsac-sur-l'Isle, tapuscrits (don de l'auteur)
- Tiphonnet (Nathalie), *Les manifestations religieuses aux confins de l'Angoumois, du Limousin et du Périgord au Moyen Age ou la conquête de l'espace et de l'esprit par le christianisme*, mémoire de maîtrise d'histoire

médiévale, sous la direction de B. Barrière et J. Verdon, faculté de lettres et sciences humaines de Limoges, 2001 (don de l'auteur)

- Boussuges (Jean), *Dureux*, Périgueux, S.P.H./Jean Boussuges, 2002 (don de l'auteur)

- *Bulletin de l'Amicale des pieds-noirs et de leurs amis de la Dordogne*, n° 141 (don G. Bonneau)

- Costedoat (René), Le « Registre » de l'Eglise réformée de Monbazillac (XVII^e siècle), *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, t. 147, 2001, p. 549-577, tiré à part (don de l'auteur)

- *La Voix de la Résistance en Dordogne*, décembre 2001, n° 63 : nombreuses informations sur la Résistance en Périgord

- Charbonnier (Elié), *Histoire de la châtaigne dans le canton de Vergt*, manuscrit photocopié (don J.-R. Bousquet)

- *Monographies [dressées en] 1912 des communes du canton d'Issigeac*, recueil de photocopies de textes et illustrations (don J.-R. Bousquet)

- *Délibérations du Conseil de fabrique de Mussidan, 1858-1926*, extraits photocopiés (don G. Naulin).

REVUE DE PRESSE

- *Subterranea*, n° 119, 2001 : souterrains en Périgord

- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, n° 303, 2002 : Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert

- *Le 5-9, bulletin de liaison de l'Amicale des anciens et des amis des 5^e et 9^e chasseurs et A.B.C. Périgord*, n° 28, décembre 2001 : notice nécrologique de M. Santenard, le général Daumesnil

- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° 596, janvier 2002 et n° 597, février 2002 : suaire de Cadouin, famille Chapelle de Jumilhac

- *Sites et monuments*, n° 176, 1^e tr. 2002 : église Sainte-Marie de Sarlat, maison du XIV^e siècle à Sarlat, grotte de Cussac

- *Périgord hebdo*, 4 janvier 2002 : nécrologie de Jean-Louis Galet

- *Bulletin monumental*, 159-II, 2001 : les châteaux de Géraud de Maulmont dont Bourdeilles

- *Les Amis de la Dordogne et du vieux Bergerac*, n° 20, décembre 2001 : baignade à Bergerac des années 1930 à 1960

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 8, 2001-2 : Poignard et pointe de lance du Bronze moyen dragués dans la Dordogne, Le Fleix (Dordogne)

- *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 157^e année, 3^e et 4^e trimestres, 2001 : articles sur le prieuré clunisien Saint-Jean-Baptiste de Ronsenac, aujourd'hui en Charente mais dans l'ancien diocèse de Périgueux sous l'Ancien Régime, et sur les révoltes paysannes en 1791 en Charente aux marges du Périgord

- *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 147, 4^e trimestre, 2001 : registre de l'église réformée de Monbazillac (XVII^e siècle).

COMMUNICATIONS

La réunion s'ouvre par l'assemblée générale ordinaire statutaire de notre association. Le rapport moral de la secrétaire générale est adopté à l'unanimité (*B.S.H.A.P.*, 2002, p. 5-7).

Le rapport des commissaires aux comptes est présenté par M. Brénac. Certaines rubriques mériteraient d'être actualisées, en particulier celles qui concernent l'évaluation actuelle des biens immobiliers et mobiliers (meubles, livres, documents). Cette remarque sera prise en compte au cours des mois à venir (*B.S.H.A.P.*, 2002, p. 9-10).

Le rapport financier est ensuite accepté à l'unanimité (*B.S.H.A.P.*, 2002, p. 8-9). Le trésorier adresse ses remerciements à Mme Bernard, pour sa collaboration de tous les jours à la rude tâche que représente la tenue de la comptabilité d'une association comme la nôtre (1117 adhérents à la fin de 2001) et à M. Penaud, trésorier adjoint.

Etant donné le coût de l'abonnement et de la cotisation à notre société, le conseil d'administration réfléchit aux modalités de mise en place d'un règlement mensualisé ou trimestriel.

Le président rend compte des travaux actuellement en cours dans notre siège pour améliorer les conditions d'accueil dans nos salles de réunions.

Brigitte Delluc rappelle que les dessins de Léo Drouyn faisant partie du fonds de notre compagnie sont aujourd'hui tous disponibles. Cependant ils sont protégés par un *copyright* et l'utilisateur est soumis à un droit de reproduction : ce droit est gratuit pour un usage dans une publication de la S.H.A.P. ; il est de 15 euros pour une publication scientifique et de 50 euros pour un usage commercial, publicitaire, administratif, décoratif ou autre. L'utilisateur doit se mettre en relation avec notre assistante administrative, au siège (05.53.06.95.88), pour obtenir le formulaire et connaître précisément les modalités de la demande. En retour le demandeur reçoit un CD-Rom contenant le ou les dessins numérisés.

Le président présente ensuite quelques-uns des documents envoyés par nos membres pour notre bibliothèque et souligne, à nouveau, l'intérêt de déposer dans nos archives les registres anciens. Il a été particulièrement intéressé par un extrait des délibérations du conseil de fabrique de Mussidan (1858-1906), dont l'inventaire a été effectué par Mlle Escaudemaison. Il y a trouvé, en effet, des indications sur les projets de construction de la nouvelle église (1858-1863), de démolition de l'ancienne en 1867, sur l'origine de la chaire de l'église actuelle qui provient de la chapelle du séminaire Saint-Charles, où enseigna le bienheureux Chaminade, et sur la bénédiction, le 26 mai 1911, après restauration, d'une croix de mission érigée en 1825 sur le pont de la Crempse : son socle porte une inscription aujourd'hui difficile à lire, *Fides erexit, Pietas sacraavit* (la Foi l'a élevée, la fidélité l'a consacrée).

Le président annonce la remise en place du chemin de croix de Saint-Front, aujourd'hui restauré, au cours du prochain carême. Des conférences sont annoncées chaque dimanche pour marquer les étapes de cet événement.

En raison du calendrier, la réunion mensuelle de mai aura lieu le mercredi 15 mai et la soirée bimestrielle, normalement prévue huit jours plus tard, est supprimée. L'excursion d'été aura lieu le 22 juin et celle d'automne l'après-midi du 21 septembre.

Alain Ribadeau Dumas annonce le programme provisoire de l'excursion de juin dans la vallée de la Vézère : châteaux de Chabans et de Belcayre, église de Saint-Léon, châteaux de Montignac et de Sauveboeuf, maison médiévale (XIII^e siècle) du Dr Alain Blondin.

Le président a participé à l'assemblée générale de l'Association de Saint-Méard-de-Drôme et Mme Jeannine Rousset, vice-présidente, à celle du Pays de La Force. La Fédération Historique du Sud-Ouest, lors de sa dernière réunion, par la voix de son président, M. Guillaume, a adressé ses félicitations à notre compagnie pour l'organisation du congrès de Brantôme. Le prochain congrès de la F.H.S.O. aura lieu à Blanquefort les 28 et 29 septembre 2002 sur le thème « De l'artisanat à la multinationale en Aquitaine ». En 2003, le congrès sera organisé conjointement avec la Fédération Historique de Midi-Pyrénées. Il se déroulera sur deux jours à Agen et à Moissac.

Jacques Lagrange annonce la réédition du *Combat* de l'écrivain périgordin Ardant du Picq. Il a lu dans la revue *Les Vieilles demeures* un article sur les glaciers du XVIII^e et du XIX^e siècles. C'est pour lui l'occasion de rappeler l'existence d'une telle glacière rue du Chateloup à Périgueux : cette glacière, qui a été découverte par notre collègue Georges Bonneau, mesure environ 4 à 5 mètres de profondeur.

Jacques Lagrange nous présente ensuite quelques-unes des fiches qu'il remplit depuis des années sur Périgueux et ses habitants. Il nous conduit d'Abadie à François Augiéras, en passant par les Abattoirs, Antoine Aguila (qui avait inventé un système pour réutiliser les fumées du chauffage), l'Alcazar, les Américains, l'Arbre de la Liberté (dont il signale une demi-douzaine d'emplacements suivant l'époque : place Daumesnil, place de la Pelouse, place du Coderc, place du 4-Septembre, place de la Prusse, en haut de la place Francheville), les Archives (d'abord à la Préfecture, puis au collège des Jésuites, avant d'être transférées dans l'actuel bâtiment qui a été construit par un architecte périgordin, Philippe Grandou et inauguré en 1992). Il poursuit par la lettre B : les bains (le bain chinois en 1840, la maison Bourdelle sur les quais, des bains cours Tourny), l'hôtel de Barde, 28, rue Gambetta (qui a été restauré à la suite d'une intervention de notre compagnie), Thomas Becket (qui a été adoubé dans la cathédrale Saint-Front). Devant le vif intérêt manifesté par l'assistance, il promet de continuer à feuilleter ses fiches. Ce travail passionnant devrait aboutir sans tarder à une publication sous forme d'un guide.

L'*Alcazar* de Périgueux : on y a chanté une chanson en souvenir de l'expulsion des séminaristes et le président en lit quelques strophes.

Guy Penaud a lu dans *Le Monde* du 3 janvier 2002, une annonce qui concerne les personnes intéressées par Léon Bloy : le 12 février prochain aura lieu la vente des ouvrages de la bibliothèque de Gwenn-Aël, parmi lesquels le manuscrit du *Mendiant Ingrat* de Léon Bloy, estimé entre 45 000 et 60 000 euros.

Il présente ensuite un lot de vingt-et-un numéros du journal *Forces Françaises*. Ces documents exceptionnels ont été offerts à notre compagnie par le général marquis de Cromières, que nous remercions. Le journal en question a paru du 13 août 1944 à la semaine du 10 au 17 janvier 1945. Il a été publié par des résistants de Dordogne-Nord, regroupés au sein de la brigade RAC. Il est en particulier l'œuvre des journalistes Pierre et Sven Sainderichin (plus tard au journal *Sud Ouest*), à qui on doit un bel article sur la libération de Périgueux. Les Archives départementales de la Dordogne ne possèdent que onze numéros de ce journal et la bibliothèque municipale deux. Malheureusement, le numéro 5 manque dans les trois fonds (résumé rédigé grâce aux notes de l'intervenant).

Guy Penaud évoque ensuite « la vie de Nicolas Baudeau, un grand chanceladais méconnu (né à Amboise en 1730). En 1750, on le trouve à l'abbaye de Chancelade. Passionné par la recherche historique, il devient, en 1755, correspondant de l'Académie de Bordeaux. Pendant quelques années, il rassemble une documentation importante sur le Périgord, ainsi que sur la vie et l'œuvre d'Alain de Solminihac. Il rejoint Paris entre 1759 et 1762 et fonde le périodique *Ephémérides du citoyen ou Chronique de l'Esprit national*. En 1768, il se convertit aux doctrines des physiocrates (économistes de talent), qu'il avait jusqu'alors combattues. Disciple de Du Pont de Nemours et de Turgot (alors intendant de Limoges), il s'intéresse également à la Pologne, où il fait plusieurs séjours. Baudeau développe des idées condamnant le système mercantile et demande la substitution d'un impôt unique à toutes les taxes. Malade dément, hospitalisé dans une maison de santé parisienne, il disparaît tragiquement en 1792 en sautant par une fenêtre. Nicolas Baudeau est l'un des chanceladais les plus connus dans le monde, en particulier dans le domaine de l'économie, et Karl Marx le cite dans son ouvrage *La Misère de la philosophie*, publié en 1847. Il mérite d'être sorti de l'oubli » (résumé de l'intervenant).

Guy Penaud continue ses recherches sur Internet. Ainsi, le mot « physiocrate » lui a fourni énormément de pistes. Il annonce la sortie prochaine d'un livre qu'il a écrit sur le crime d'Escoire, en s'appuyant sur les archives de M^e Maurice Garçon, conservées au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau.

Jean-Pierre Bitard indique qu'il existe un site Internet américain, qui donne accès au catalogue des manuscrits conservés aux U.S.A.. Il a découvert ainsi un gros dossier sur le pont de Bergerac au XIX^e siècle.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS de décembre 2001 (complément)

- M. Jacques Laurence, château de Villiers-les-Maillets, 77320 Saint-Barthélemy, présenté par M. M. Bernard et le P. P. Pommarède.

ADMISSIONS de janvier 2002 (compléments)

- M. Benoit, Hôtel de Ville, 24600 Siorac-de-Ribérac, présenté par M. J.-M. Comte et le P. P. Pommarède ;

- M. Corsino René, Hôtel de Ville, 24600 Ribérac (réinscription) ;

- M. Janot Philippe, Bonas, 24350 Tocane Saint-Apre, présenté par Mme J. Rousset et M. A. de Fayolle.

ADMISSIONS de février 2002

- Mme Lees Juliana, Pegrillou, 24600 Celles, présentée par M. H. de Castellane et M. M. Vergeade ;

- Mme Bétoin Marie-Claude, 40, rue du 26-Mars 1944, 24600 Ribérac, présentée par M. H. de Castellane et M. M. Vergeade ;

- M. Signès Christian, chemin des Côteaux, 24650 Chancelade, présenté par Mme M. Signès et Mlle S. Bridoux ;

- Mme Massenat Frédérique, 41, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présentée par Mme C. Hortala et M. C. Ginesta ;

- Mlle Robin Elisabeth, 29, rue du Professeur-Peyrot, 24000 Périgueux (en lieu et place de Denise Robin, décédée) ;

- Mme Dartencet Jacqueline, Jarjalesse, 24330 Bassillac, présentée Mme J. Arné et M. M. Bernard ;

- Mme Capitaine-Baron Annie, 81, rue Claude-Bernard, 24000 Périgueux, présentée par le P. P. Pommarède et Mme A.-M. Cocula ;

- M. Solacroup Michel, La Rigeardie, 24310 Bourdeilles, présenté par M. J. Lagrange et M. J.-P. Grand ;

- M. André Jacques, 89, route de Pommier, 24660 Notre-Dame-de-Sanilhac, présenté par M. J. Pain et Mme S. Pain ;

- Mme Mathieu-Pasquet Jacqueline, 35, rue Victor-Hugo, 24000 Périgueux, présentée par Mme J. Rousset et le P. P. Pommarède.

SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 2002

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 98. Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Mlle Mousnier et M. Jean Bardoulat, réélus respectivement présidente et vice-président du GRHIN

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages (dons et achats)

- Veyssière (Laurent), *Unités de la compagnie de gendarmerie départementale de la Dordogne (1894-1946), répertoire numérique détaillé de la sous-série 24 E*, Maisons-Alfort, service historique de la gendarmerie nationale (coll. Archives de la Défense), 2002 (don de l'éditeur)
- Penaud (Guy), *Le Triple crime du château d'Escoire*, Périgueux, La Lauze, 2002 (don de l'auteur)
- Fabre de Narbonne, *Œuvres de Fénelon, précédées d'une notice sur sa vie et sur ses écrits, avec un beau portrait*, Paris, Dufour et Cie libraires, 1826, tome 1 à tome 12 (don général de Cromières)
- Ricard (abbé Antoine), *Les Nocés d'or de Pie IX, souvenirs, impressions et récits*, Paris, Nouvelle maison Périsset frères, 1869 (don général de Cromières)
- Delille (J.), *Œuvres complètes, poésies fugitives*, Paris, Michaud, 1824 (don général de Cromières)
- M. le M. du G., *Paris, Versailles et les provinces au dix-huitième siècle : anecdotes sur la vie privée de plusieurs ministres, évêques, magistrats célèbres, et autres personnages connus sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, librairie de Charles Gosselin, 1823, tome 1 et tome 3 (don général de Cromières)
- Collectif, *Le chancelier Henri-François d'Aguesseau, Limoges 1668-Frères 1751*, journées d'études tenues à Limoges à l'occasion du bicentenaire de sa mort (octobre 1951), Limoges, Société archéologique et historique du Limousin, Librairie Desvilles, 1953 (don général de Cromières)
- Aimé-Martin (L.), *Œuvres complètes de Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, Dupont libraire, 1826, 12 tomes (don général de Cromières)
- Triolet (Jérôme et Laurent), *Souterrains et croyances*, Rennes, éditions Ouest France, 2002, avec mention de la chapelle troglodytique de Caudon et du souterrain-refuge de Montbreton (don de l'éditeur)
- Darchen (Bernadette), *Fontaines sacrées en Périgord*, Le Bugue, P.L.B. éditions (coll. Centaurée), 2001 (1^e édition : 1988).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- *Le Périgourdin de Bordeaux*, décembre 1962 (n° 366) à avril 1967 (n° 401) (sauf n° 374, 376, 381, 383, 390, 391, 392, 393) (don P. Pommarède)
- *Forces françaises, hebdomadaire militaire régional édité par le secteur nord de la Dordogne*, n° 1 (13 août 1944) à n° 22 (10-17 janvier 1945) (sauf n° 5, 13, 14) + numéro spécial du 25 avril 1945 (don général de Cromières)
- *Lumières en Périgord*, journal annuel du syndicat départemental des collectivités publiques électrifiées du Périgord, n° 4, janvier-février 2002
- *Clin d'œil sur Saint-Jory-las-Bloux*, bulletin municipal, n° 7, 2001 : nombreuses informations sur l'histoire de cette commune et notamment sur

les maquisards, le blason de la commune, un cluzeau, le bourg dans les années 1930 (don J.-C. Neycenssac)

- *L'Aquitaine, journal d'information du Conseil régional d'Aquitaine*, n° 1, février-mars 2002

- Delluc (Brigitte et Gilles), Travaux 1971-1997 parus dans *Gallia préhistoire*, éditions du C.N.R.S., ensemble de tirés à part relié concernant les grottes de Sous-Grand-Lac, la Mouthe, Villars, Comarque, le Pigeonnier et Le Mammouth de Saint-Front-de-Domme, La Martine, Bara-Bahau et les abris aurignaciens des environs des Eyzies (don des auteurs)

- *Le Point*, n° 1537, 1^{er} mars 2002 : dossier sur Périgueux

- *Nouvelles de Mouzens*, bulletin municipal, n° 19, 2001 : informations sur Saint-Cyprien, la carte de Cassini, la Résistance à Mouzens.

REVUE DE PRESSE

- *Le Festin*, n° 40, hiver 2002 : manuscrit de Léon Bloy, château de Montardy (Grand-Brassac) classé monument historique, restauration d'une grange à Paulin, vente de serf en 1277, château de Chabans, orgue de Sarlat

- *Aquitaine historique*, n° 54, janvier-février 2002 : note sur Léo Drouyn

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 99, n° 1, 2002 : articles sur Pech-de-l'Azé (Carsac), grotte de Cussac (Le Buisson-de-Cadouin)

- *Paléo*, n° 13, décembre 2001 : grotte de Cussac, chasse des Moustériens à Pech-de-l'Azé I, antilope au Magdalénien en Aquitaine, grands mammifères à Pont d'Ambon, faune du Fourneau du Diable, dents du Néandertalien du Régourdou 1, parure de l'enfant de la Madeleine

- *Courrier français*, 8 février 2002 : chemin de croix de la cathédrale Saint-Front à Périgueux

- *Le Bournat*, oct.-déc. 2001 : centenaire du Bournat.

COMMUNICATIONS

A la suite de la lecture du compte rendu de la réunion de février, Gilles Delluc revient sur les écrits de Charles Ardant du Picq. Ce Limousin, né à Périgueux, a été tué à Gravelotte en 1870. On doit à cet officier, penseur militaire, deux livres posthumes : *Le Combat antique* et des notes ultérieurement intitulées *Le Combat moderne*. Comme l'écrit Jean Lacouture, il a influencé Charles de Gaulle dans *Le Fil de l'épée*. Les deux livres d'Ardant du Picq sont régulièrement réédités. Voir notamment la présentation de L. Nachin dans l'édition de 1948 (Berger-Levrault). En version anglaise, ils font encore partie de la bibliographie recommandée aux officiers des *Marines* américains (texte relu par l'intervenant).

Il y a quelque temps, Guy Penaud s'interrogeait sur la devise *Ense et aratro* de la Compagnie républicaine de sécurité (C.R.S.) de Périgueux, après avoir été celle de Bugeaud. Nous pouvons apporter quelques éléments de réponse. Cette citation de *L'Enéide* de Virgile fut d'abord la devise de

Lucius Quinctius Cincinnatus, héros romain du Ve siècle avant J.-C., qui est l'image même de l'ancien Romain, à la fois paysan, soldat et homme d'Etat. Bugeaud n'est pas le seul à l'avoir admiré. Aux U.S.A., la Société des Cincinnati, fondée par des officiers ayant combattu pour l'indépendance, remonte à 1783 et groupe aujourd'hui les descendants des fondateurs. Plusieurs membres de notre compagnie, en particulier le marquis de Fayolle, le colonel de Castellane, le comte de Royère et le marquis de Châtaigner, s'honorent d'en faire partie. P. Pommarède complète le dossier en indiquant que, dans l'église de Varennes, *Ense et aratro* sert de devise à saint Secondin.

Gilles Delluc annonce la parution prochaine par les éditions Pilote 24 de l'ouvrage qu'il vient de consacrer à son oncle le cinéaste *Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français*. Son nom est lié à un prix fameux qui honore chaque année le meilleur film français. Mais la vie de cet homme de lettres, devenu le chef de file de l'avant-garde du cinéma, né à Cadouin en 1890, mort à l'âge de 33 ans, n'avait pas encore donné lieu à une biographie.

Autant que faire se peut, les membres du conseil d'administration participent aux réunions des sociétés voisines. C'est ainsi que Guy Penaud a participé à l'assemblée générale de la société de Coutras et le président à l'implantation d'une maison de la Dronne à Montagrier-Tocane-Saint-Apre sur l'emplacement d'un ancien moulin, appelé moulin de Perdux au XII^e siècle.

Le 15 février, Brigitte Delluc a présenté au séminaire du Musée de l'Homme à Paris une communication sur le manuscrit et les objets de Lascaux retrouvés par la municipalité du Bugue trente-cinq ans après la mort d'André Glory. Ce « *Lascaux oublié d'André Glory* » paraîtra sous forme d'un volume aux éditions Pilote 24 et d'une monographie spécialisée dans *Gallia Préhistoire*.

Le 13 mars, notre soirée bimestrielle sera animée par P. Pommarède qui continuera à nous présenter un Périgord peu ou mal connu, celui des chapelles, des oratoires oubliés, désaffectés ou ruinés.

Gilles Delluc continue ses conférences sur la nutrition paléolithique : le 16 mars à Bordeaux (Espace Saint-Rémy) et le 27 mars à Périgueux (Institut d'enseignement en soins infirmiers). Il fera une conférence sur Louis Delluc à Sarlat le 15 mars au lycée Pré-de-Cordy.

M. Naboulet de Brantôme prépare une exposition de vieux outils de maréchalerie et de sabotier qui aura lieu à Brantôme pendant deux jours aux environs du 1^{er} mai.

Le président présente les principales entrées dans notre bibliothèque. Il signale tout particulièrement le volume relié de cinq cents pages, préparé par Brigitte et Gilles Delluc, qui réunit leurs travaux parus dans *Gallia Préhistoire* aux éditions du C.N.R.S. et qui intéresse de nombreuses grottes périgordines, en particulier Villars, Comarque, Domme et Bara-Bahau.

M. Velly, profitant de la déposition de la cloche de Cendrieux, en a minutieusement photographié tous les détails, du cerveau à la robe, et il offre une trentaine de très beaux clichés à notre Compagnie. Cette cloche, qui est

datée de 1583 (Roumejoux, *B.S.H.A.P.*, 1885, p. 225 et Brugière, *Exploration campanaire*, p. 239), porte des sceaux qui sont probablement ceux de l'Officialité de Toulouse.

Le président P. Pommarède évoque ensuite un personnage en partie périgourdin, peu ou mal connu. Il s'appelait Raymond Verninac de Saint-Maur (1794-1872) et son nom est gravé sur le socle de l'obélisque de la place de la Concorde à Paris. Il est né à Souillac le 11 juin 1794 dans une famille lotoise souvent alliée à des familles périgordines, comme celle de sa mère, la famille sarladaise des Delpit de Lile. Officier de marine, il conduit Champollion en Egypte en 1822 et il est chargé de rapporter en France le cadeau de Méhémet-Ali : les deux obélisques du temple de Louqsor (le second restera heureusement sur place et sera « remis » par le général de Gaulle au colonel Nasser en 1970). C'est ainsi qu'il commande le *Luxor*, bateau construit sur mesures par l'ingénieur Le Bas pour transporter le monument de granit rose pesant vingt-cinq tonnes au long d'une navigation qui durera deux ans. L'érection de l'obélisque sur la place de la Concorde, le 25 octobre 1836, fut l'occasion d'une anecdote célèbre : trois cents artilleurs, au rythme des clairons, actionnaient les palans ; les cordes allaient craquer ; un ouvrier cria « Mouillez les cordes » et l'obélisque se mit à la verticale. Son fils, qui s'appelait aussi Raymond Verninac de Saint-Maur, mourut le 29 juillet 1887 au château du Petit-Change et sa bru y résidait encore en 1905 (résumé rédigé grâce aux notes de l'intervenant).

Guy Penaud présente ensuite son dernier livre, *Le Triple Crime du château d'Escoire*, publié aux éditions de La Lauze de Périgueux, avec de nombreuses photographies, des documents et des plans. Il explique surtout comment il a été amené à s'intéresser à l'affaire Girard et comment se sont déroulées ses recherches, tant en Périgord, qu'à Paris (ministères de la Justice, des Affaires étrangères ou de l'Intérieur) ou à Fontainebleau (Centre des Archives contemporaines). C'est grâce à Internet, qu'il a appris que les archives de M^e Maurice Garçon, célèbre avocat d'Henri Girard, étaient déposées dans ce dernier service. Les documents inédits consultés sur dérogation (dont la procédure judiciaire et les photographies prises après les crimes), le *Journal* politiquement peu orthodoxe du père d'Henri Girard et les témoignages recueillis lui permettent de présenter cette affaire, qui a défrayé la chronique judiciaire dans les années 1940, sous un nouveau jour. Divers aspects restés obscurs ont ainsi pu être élucidés, comme la double personnalité d'Henri Girard (avec publication de sa correspondance inédite rédigée à la maison d'arrêt de Périgueux) et les relations pour le moins surprenantes entretenues par M^e Maurice Garçon et le conseiller limougeaud qui a présidé la cour d'assises de la Dordogne en mai-juin 1943, Henri Hurleaux. Pour illustrer son propos, Guy Penaud projette à l'assemblée quelques documents extraits de son ouvrage (résumé rédigé grâce aux notes de l'intervenant).

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS de mars 2002

- Mme André Jacqueline, 89, route de Pommier, 24660 Notre-Dame-de-Sanilhac, présentée par M. J. Pain et Mme S. Pain ;
- M. Boucherie Jean, Lapouyade, 24390 Nailhac, présenté par Mme R. Sarlat et M. M. Boussarie ;
- Lt col. Loubet Philippe, La Lande de Chante-Renard, 24110 Manzac-sur-Vern, présenté par Mme J. Bernard et M. M. Bernard ;
- Mlle de Maupas Marie-Noëlle, Chantelouette, 24140 Jaure, présentée par Mlle S. Bridoux et M. G. Penaud ;
- Mlle Lafournière Marine, Cazenac, 24220 Beynac, présentée par Mlle S. Bridoux et M. G. Penaud ;
- Mlle Deneau Mélanie, 16, chemin du Sang de Serp, B 115, 31200 Toulouse, présentée par le P. P. Pommarède et Mlle S. Bridoux ;
- Mlle Mathou Charlotte, 156, rue Porte-Basse, 33000 Bordeaux, présentée par M. D. Chaput-Vigouroux et M. J.-L. Lévêque.

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2002

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 96. Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Roger Baret et Gérard de Montagnac, qui viennent de célébrer leurs noces d'or sacerdotales

NECROLOGIE

- Henri Lansade, qui nous avait fait don d'un important lot de fascicules de notre *Bulletin*

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Poujardieu (François), *Les Cabanes en pierre sèche du Périgord*, Bayac, Le Roc de Bourzac, 2002
- Collectif, *Le Littoral gascon et sa vocation balnéaire*, actes du colloque du Cap-Ferret, juin 1999, Arcachon, éd. Société historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch, 1999
- Brives (Henri), *Balade dans le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière*, Périgueux, Copédit/Henri Brives, 2001

- Collectif, *L'Histoire de Cadouin : quelques personnages marquants*, 7^e colloque de Cadouin, 2000, Bayac, éd. Roc de Bourzac, 2001.

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- *Bulletin de l'amicale des Pieds Noirs et de leurs amis de la Dordogne*, 142, 2002 (don G. Bonneau)

- Noël (Maurice), La faïencerie de Longwy et la guerre des Boërs, extrait de *Le Pays lorrain*, 82, 2001, avec en illustration une assiette représentant le colonel de Villebois-Mareuil sur fond de paysage périgordin (don J.-P. Durieux)

- Boussuges (Jean), *Labroue*, Périgueux, S.P.H./Jean Boussuges, 2001 (don J. Lagrange)

- Factures au nom de M. Célérier (1904-1905) et de M. Joussein (1925), région d'Hautefort, Excideuil et Terrasson : une centaine de documents (don J. Escot)

- *Papeteries de Vaux (Payzac)*, dépliant (don J. Lagrange)

- Anonyme, Poésie, *Hydropathes Club*, n° spécial du jeudi 14 mars 2002 : Emile Goudeau (don J. Lagrange)

- *La vie à Audrix*, 25, 2002 : nombreuses informations sur cette commune et, en particulier, sur les gabariers (don R. Alix)

- *Charivari*, 19 octobre 1871, extrait photocopié : Orrlie-Antoine d'Araucanie (don T. Courtney)

- *L'Echo du Ribéracois et de la vallée de l'Isle*, 2 novembre 2001 : fouilles à Saint-Méard-de-Drôme (don J.-P. Bétoin)

- *Montignac-sur-Vézère, dimanche 12 mai 1957, 50^e anniversaire de la mort de Eugène Le Roy 1907-1957*, bois gravés de Maurice Albe, Montignac, impr. Leymarie (don M. et Mme Pain)

- *Bulletin des amis de la Dordogne et du vieux Bergerac*, 20, 2001 : Bergerac-plage (don J.-L. Leclair)

- Cloche de Cendrieux, photographies des inscriptions (don M. Velly)

- Sem. La mode masculine, *Je sais tout*, 15 janvier 1907, extrait, photocopie (don M. Delord)

- Sem et Roubille, photo-montage, *Je sais tout*, 1909-1910 (don M. Delord)

- Peuchet (J.), Chanlaire (P.-G.), *Description topographique et statistique de la France [...] Dordogne*, 1809, document très rare et important (don Dr Biraben).

REVUE DE PRESSE

- *L'Ascalaphe*, 10, 2002 : calvaires de Savignac-les-Eglises

- *Revue d'histoire du théâtre*, 4, 2001 : théâtre occitan pré-classique : *L'Hausano*, œuvre en 5 actes du sieur de la Feuillade de Nontron, datée des environs de 1623

- *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, 598, 2002 : Edmond de Périgord et Talleyrand à Noyers (Eure), famille Chapelle de Jumilhac

- *Bulletin du cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, 66, 2002 : Saint-Germain-des-Prés ; Marie Chadoin de Quinsac ; prêtres guillotines à Périgueux ; famille de Roche ; Savignac-les-Eglises

- *Bulletin de liaison du groupe de recherches archéologiques et historiques de Coutras*, 23, 2001 : Pierre Guibert, trappeur de loups dans la Double

- *Informations Amitiés généalogiques bordelaises*, 72, 2002 : La poste aux chevaux en Aquitaine

- *Art et histoire en Périgord Noir* (Bull. Soc. d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir), 88, 2002 : les Artégiens du prieuré de Rauzel (Saint-Geniès) ; les relations entre l'archevêque de Bordeaux et les châtelainies de Belvès et de Bigaroque ; Michel Langlois, précepteur des enfants Talleyrand-Périgord, à la fin du XVIII^e siècle ; Armand Gounon, sous-préfet de Sarlat, sous le premier Empire ; parachutage d'un commando allié à Sainte-Nathalène ; Yvon Delbos faillit devenir président de la République

- *Bilan scientifique, service régional de l'archéologie Aquitaine*, 2001 : résultats des fouilles menées en Aquitaine en 2000 (fouilles programmées, opérations communales et autoroute A89) à Ajat, Bergerac, Blis-et-Born, Brantôme, Campagne, Capdrot, Carsac-Aillac, Castels, Cénac-et-Saint-Julien, Coulounieix-Chamiers, Creysse, Douchapt, Jayac, Limeyrat, Marcillac-Saint-Quentin, Montignac, Neuvic-sur-l'Isle, Périgueux, Proissans, Saint-Amand-de-Coly, Saint-Jean-d'Ataux, Saint-Laurent-sur-Manoire, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Vincent-de-Connezac, Sarlat-la-Canéda, Terrasson-la-Villedieu, Thenon, Thonac, vallées de la Dordogne et de la Dronne

- *Revue archéologique de Bordeaux*, XCI, 2000 : actualité archéologique en Aquitaine en 2000

- *Pont-sur-l'Isle*, 134, 2002 : Saint-Géry ; feux en 1365 dans la région de Mussidan ; manufacture de cierges, cires et bougies à Mussidan ; conseil de fabrique de l'église de Mussidan au XIX^e siècle

- *Le Festin*, 41, 2002 : grotte de Cussac, monument historique ; Fénelon

- *Périgord Hebdo*, 1478, 29 mars 2002 : La Roque-Saint-Christophe.

COMMUNICATIONS

Avis important

Le président ouvre la séance en donnant des nouvelles de la vie de notre compagnie. Il évoque tout particulièrement les problèmes qui se poseront en mai 2003, au moment de la fin de nos deux contrats-jeunes. Il rappelle avec tristesse que notre budget ne nous permettra certainement pas de payer deux salaires, ni même sans doute un salaire à temps plein. Il faut s'attendre à des restrictions dans les services qu'assure la S.H.A.P. et à un appel plus fréquent aux bénévoles. La préparation du *Bulletin*, sous la direction de M. Jacques Lagrange, nécessite certainement, au moins, l'emploi d'une personne à temps partiel. Le conseil d'administration réfléchit aux solutions possibles, sans pour autant déséquilibrer notre budget. Lors de notre prochaine assemblée générale, il faudra sans doute nous résoudre à une augmentation sensible de la cotisation et de l'abonnement.

Le président rappelle que, en raison du calendrier, notre prochaine réunion mensuelle aura lieu le 15 mai. La sortie annuelle, le 22 juin, nous conduira dans la vallée de la Vézère, avec la visite des châteaux de Belcayre, Chabans et Sauveboeuf, celle des ruines de la forteresse de Montignac et celle de l'église de Saint-Léon-sur-Vézère.

La lecture du compte rendu de la réunion du mois de mars apporte quelques précisions sur les conditions de l'érection de l'obélisque de la Concorde à Paris. Le père Pommarède indique que le même épisode est raconté pour l'érection de l'obélisque de Rome. Le pape donna au pêcheur de la Riviera qui avait eu l'idée de mouiller les cordes un droit que sa famille conserve encore aujourd'hui : celui de vendre des branches de palmiers, sur la place Saint-Pierre, le jour des Rameaux. Le Dr Gilles Delluc pense que ce n'est pas parce que les cordes chauffaient qu'elles ont été mouillées, mais pour les raccourcir, pour les tendre, pour empêcher l'obélisque de basculer de l'autre côté.

Notre bibliothèque vient de recevoir le bilan scientifique de la région Aquitaine pour l'année 2000, établi par le Service régional de l'archéologie. Comme chaque année ce document fournit les résultats des fouilles programmées, des fouilles de sauvetage et des fouilles liées aux grands travaux, comme celui de l'autoroute A89. Il concerne aussi bien l'archéologie préhistorique et protohistorique que l'archéologie classique. Il est classé par type de fouilles et par commune. Ce document à diffusion restreinte n'est pas commercialisé : il est disponible à la bibliothèque pour toutes les personnes intéressées.

Le musée de la Poterie à Saint-Emilion propose une exposition de chaudrons périgordins des XVI^e et XVII^e siècles. Depuis le *peyrol* de huit litres jusqu'à laoule de 60, 100 ou même 180 litres (voir Les Petites Nouvelles). Jean Secret en avait commencé une recension. Pierre Pommarède a signalé au conservateur du musée de Saint-Emilion la présence d'importants chaudrons dans la forêt Barade (à Blis-et-Born, un énorme chaudron porte les initiales de la forge) et dans le Mareuillais.

André Goineaud-Bérard vient de publier un ouvrage très documenté sur les *Templiers et Hospitaliers en Périgord* aux éditions Pilote 24 : P. Pommarède a été surpris par le nombre important de communes (173) qui en conservent des traces et a apprécié la liste impressionnante des inédits, avec sources et références.

Pierre Ortega nous parle ensuite d'un inventaire inédit du château de Jumilhac, en date du 1^{er} janvier 1786. Il remercie le général de Cromières qui en a fait don à notre bibliothèque. Ce document de 114 pages, fournit une foule de renseignements sur le château avant la Révolution. Aucun événement dans la famille ne semble justifier cet inventaire. Quelques détails permettent cependant à Pierre Ortega d'affirmer qu'il s'agit bien du château de Jumilhac-le-Grand, en particulier la mention de la « chambre de la fileuse », et celle de portraits de membres de la famille de Jumilhac. Le château actuel a été totalement bouleversé à la suite d'un incendie à la fin du XVIII^e siècle et diverses pièces ont été reconstruites. Les détails fournis par l'inventaire

devraient permettre de dresser un plan de la disposition intérieure du château avant la Révolution. Il avait été aménagé comme un petit palais de Versailles. Les pièces sont nommées : par exemple, un ensemble de pièces est nommé « l'appartement de Monsieur » ; une chambre est appelée « la chambre des Carmélites ». Le château comportait plusieurs cabinets de toilette et une grande salle de bain avec eau chaude et eau froide. Les meubles et les tentures (avec mention des tissus et des couleurs) sont inventoriés avec beaucoup de détails.

M. de La Clergerie s'étonne du fait qu'une chambre s'appelle « la chambre des Carmélites ». En effet, selon lui, à l'époque lorsqu'une femme entrait au Carmel, elle n'en sortait plus jamais. P. Pommarède pense que l'on avait pu donner ce nom en souvenir d'une ou de plusieurs femmes qui étaient devenues carmélites.

Le bois peint de « La Fileuse », qui a donné son nom à la chambre, a été un temps au château des Bories. La famille Say, qui fut propriétaire du château de Jumilhac, avait à l'époque vendu un certain nombre d'objets, en particulier une balustrade.

Une personne donne quelques indications sur l'un des tissus mentionnés dans l'inventaire : le tissu dit « calmande ». Il s'agit d'un satin très serré, brillant d'un côté et mat de l'autre. Il servait, semble-t-il, pour faire des édredons.

P. Pommarède nous présente ensuite comment il a résolu une amusante énigme : celle du prieuré de Chantres à Milhac-de-Nontron. Il reste, à l'emplacement de cette petite dépendance du Dalon, l'église du XII^e siècle, des vestiges des bâtiments du prieuré et une fontaine miraculeuse. Tous les 3 février, jour de la fête de saint Blaise, avait lieu il y a encore 80 ans une procession étonnante : les pèlerins, portant deux cierges en sautoir, en croix de Saint-André, apportaient des pieds de cochon. C'était l'aboutissement d'une légende un peu compliquée : en premier lieu, on attribuait à saint Blaise un miracle, celui d'avoir libéré un enfant d'une arête de poisson piquée dans la gorge ; dès lors, si des cochons contractaient une maladie de la gorge, on leur accrochait au cou deux bougies ; enfin, la légende de Blaise veut qu'il ait permis à une femme de retrouver son cochon perdu et que, pour le remercier, elle ait préparé des pieds de cochon.

Un autre saint, comme chacun sait, est accompagné d'un cochon, portant collier et clochette : il s'agit de saint Antoine. Au Moyen Age, les porcs, considérés comme sales et porteurs de toutes les maladies, étaient chassés des rues, des églises et des villages. Seuls étaient préservés les cochons de saint Antoine (identifiés par leur collier et leur cloche) et les habitants étaient invités à donner leurs restes de nourriture aux moines antonins.

M. Delautre présente ensuite le château de Fénelon à Sainte-Mondane, avec ses trois enceintes fortifiées et ses nombreuses tours, grâce à de belles diapositives. Il en a fait l'acquisition en 1989. A l'époque, le château était vide et abandonné depuis six ou sept ans. D'importants travaux de restauration des bâtiments et de leurs abords ont permis d'ouvrir le château à la visite

touristique. M. Delautre essaie de retrouver et de réunir les objets et les documents dispersés par les propriétaires successifs. Il est reconnaissant à la famille de Maleville à qui on doit la sauvegarde du château au XIX^e siècle et, tout particulièrement, à Guy de Maleville qui lui a offert un important lot d'archives des XIII^e au XIX^e siècles, soigneusement classées par Géraud Lavergne. Le château accueille désormais de façon permanente l'exposition sur Fénelon, montée en 1995 par le conseil général du Nord. M. Delautre a pu acquérir un certain nombre de souvenirs de Fénelon. P. Pommarède lui signale un portrait de Fénelon au musée du Périgord et un autre dans les collections de M. et Mme Yves Guéna, ancien maire de Périgueux.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS d'avril 2002

- M. Zeller Fernand, 31, rue Berlioz, 67202 Wolfisheim, présenté par Mme J. Rousset et M. M. Bernard ;
- Mme Vitart Madeleine, Barsac, 24640 La Boissière-d'Ans, présentée par M. P. Gamboa et Mlle S. Bridoux ;
- Mme Faugeras Renée, 39, rue Léon-Félix, 24000 Périgueux, présentée par M. G. Penaud et le P. P. Pommarède ;
- Mme Daudou Jeanne, La Rivière, 24750 Trélissac, présentée par M. J. Pain et Mme S. Pain.

Note aux auteurs

Le *Bulletin* est toujours preneur de vos travaux, communications, comptes rendus de fouilles, visites archéologiques, extraits de travaux universitaires...

Les exigences de l'impression moderne nous obligent à demander les textes saisis sur disquette (Word PC de préférence). Vos travaux doivent être si possible illustrés (photos, dessins, plans, relevés...). L'ensemble (texte et illustrations) doit tenir dans 15 pages maximum de notre *Bulletin*.

Les prochains thèmes sont :

3^e livraison (parution 30 septembre 2002) : **Procès et affaires**

4^e livraison (parution 30 décembre 2002) : **Moines et abbayes**

Bien entendu, le *Bulletin* publie également d'autres sujets sans lien avec les thèmes directeurs.

Merci d'adresser vos articles à :

M. le directeur des publications
Bulletin de la SHAP
18, rue du Plantier
24000 Périgueux

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat au 05.53.06.95.88.

EDITORIAL

Portraits du XIX^e siècle

Un siècle bien long que ce dix-neuvième. De ceux qui n'en finissent pas d'entrer dans leur époque ou d'en sortir. Un siècle qui débute par la fin d'une révolution et qui s'achève sur un air de *French cancan*. Entre temps, deux empires, trois royautes, trois républiques émaillés de trois autres révolutions. Pensez donc ! Notre histoire aura rarement connu de tels changements politiques. Mais que d'hommes pour alimenter tant d'aventures ! Pour conduire les affaires d'un pays, pour laisser les marques de pensées nouvelles, pour inventer des lendemains toujours plus forts, pour bâtir un amour encore plus grand.

Et le Périgord dans cette affaire ?

Reconnaissons que nos aïeux sont passés à côté de la vaste promotion économique. La moitié du siècle se déroule dans une benoîte somnolence. Certes, de beaux esprits, de fines plumes ou de grands capitaines émergent, nous les louons régulièrement d'ailleurs. Mais l'aventure industrielle ne laisse que peu de traces dans notre département où la centaine de forges animées par nos ruisseaux ne contribuent guère au développement d'une vraie métallurgie. Le réseau ferré est volontairement limité par la satisfaction d'intérêts personnels alors que l'agriculture moderne ne répond qu'à une auto-suffisance mesurée. La grande bénéficiaire demeure l'archéologie : parce que la préhistoire est inventée aux Eyzies, parce que nos chartreuses et nos gentilhommières sont habitées, donc entretenues, et contribuent toujours au charme du pays. Quant à nos vieilles églises, elles sont sauvées par miracle !

Pas étonnant que notre *Bulletin* retrace régulièrement les carrières de quelques sages, de quelques audacieux voire de quelques téméraires toujours disposés à se lancer aux quatre vents de l'aventure.

La rédaction

Cinq maires pour une révolution

par Hervé LAPOUGE

Le dépouillement des archives municipales de Nontron pendant la Révolution, ou plus précisément entre 1790 et 1795, permet de suivre, presque jour après jour, la vie de cette petite ville, sous la direction de cinq maires successifs. Il permet, en outre, de mesurer l'importance de la disette qui frappe la population pendant cette période critique.

Du début de l'année 1790, soit quelque six mois après la prise de la Bastille, véritable coup d'envoi de la Révolution, au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), jour du coup d'Etat de Bonaparte et prélude à la mise en place du Consulat sonnant le glas de la Révolution, cinq maires vont se succéder à la tête de la municipalité de Nontron.

Bien sûr, le rôle du maire révolutionnaire n'a pas grand chose à voir avec celui qui incombe aujourd'hui au premier magistrat de nos communes modernes.

Il apparaît bien vite qu'il est avant tout un exécutant, dernier maillon de la chaîne hiérarchique révolutionnaire. Ainsi, les séances de délibérations voient le procureur de la commune (appelé ensuite agent national) proposer : le maire et ses conseillers, quant à eux, écoutent, affinent parfois les propositions qui leur sont faites ou plus souvent encore les approuvent sans regimber.

En fait, le procureur ne fait que transmettre les ordres des directoires du district ou du département, véritables relais territoriaux de l'Assemblée constituante tout d'abord, puis de la Législative, de la Convention nationale qui proclame la République le 22 septembre 1792, de la Convention thermidorienne et enfin du Directoire.

Voici d'abord les notices biographiques succinctes de nos cinq maires.

1. Elie (de) Labrousse (de) Lagrange

Maire, élu.

Du 17 février 1790 (prestation de serment le 9 mars 1790) au 13 novembre 1791,

Puis du 21 octobre 1792 (prestation de serment le 28 octobre 1792) au 24 décembre 1792 (démission).

Issu de l'une des branches d'une des grandes familles du Nontronnais, Elie de Labrousse naît à Nontron le 30 septembre 1732. Baptisé le même jour, son parrain est Elie Eyriaud et sa marraine Magdelaine de Labrousse. Il est le fils de Jean de Labrousse, sieur de La Grange, repaire noble au nord-ouest de Nontron, et de Marthe Eyriaud, dite « demoiselle de Mancy » lors de son mariage le 26 septembre 1722 à Nontron.

Le 19 frimaire an VI de la République française (9 décembre 1797) « à l'heure de 6 heures dans la maison commune de Nontron, par devant l'adjoint de l'agent municipal », « le sieur Elie Labrousse », déjà fort avancé en âge, « exerçant la profession de cultivateur » (il est en réalité un confortable propriétaire !), prend pour épouse « la dame Marguerite Boyer, âgée de cinquante et un ans, veuve de François Pastoureau du Coutiran, fille de feu Pierre Boyer aîné, exerçant la profession de marchand, et de feu Jeanne Couvrat, demeurant en leur vivant à Nontron ».

Les témoins de cette union sont Pierre Feuillade, homme de loi, gendre ; Geoffroy Boyer aîné, président du tribunal, frère ; Jean Couvrat et François Boyer jeune, tanneur.

Elie de Labrousse de Lagrange meurt le 18 avril 1806 à Nontron.

2. Pierre Pastoureau de Labesse

Maire, élu.

Du 13 novembre 1791 (prestation de serment le 30 novembre 1791) au 21 octobre 1792.

Pierre Pastoureau, fils de Hélie Pastoureau, sieur de La Besse, lieu noble de la paroisse de Savignac-de-Nontron, bourgeois, et de Anne Reynier, est né et baptisé le 15 août 1750 à Nontron.

Avocat en parlement, il est ensuite cité « contrôleur ordinaire des guerres » dans l'acte de mariage, en 1778 à Nontron, de Louis-Michel Barbot, sieur de Bellevue, américain mineur émancipé dont il est le curateur, avec Gabrielle-Charlotte de Mazerat.

Juge d'Abjat et de Savignac avant 1789, il termine sa carrière comme juge de paix du canton de Nontron.

Pendant la période révolutionnaire, l'un de ses frères, également nommé Pierre, né à Nontron le 7 septembre 1743, s'exile en Espagne. Rentré en France, il devient curé de Saint-Martial-de-Valette avant de mourir le 20 mars 1827 à Nontron.

De son mariage avec Marguerite Marcillaud du Genest naissent notamment, outre deux filles, Jean-Baptiste-Marie, époux de Marie Sibyle Lapeyre de Bélair, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Ferdinand d'Espagne, commandant de l'arsenal de Cherbourg ; et Jean, né le 30 juin 1779 à Nontron, marié à Marguerite de Labrousse du Bosfrand, adjoint de trois maires de Nontron, Pierre Myrtil Grolhier, Thomas Armand Dusolier, Pierre Désiré Monfanges, à partir de 1830.

Le 20 novembre 1831, Pierre Pastoureau de Labesse, juge de paix du canton de Nontron, veuf depuis le 11 octobre 1806, meurt à 7 heures du matin à Nontron. L'acte, numéro 77, est enregistré le lendemain sur la déclaration du fils du décédé, Jean, adjoint au maire.

3. Pierre Emeri (Eymery, Emeric) Fonreau

Maire, élu.

Du 6 janvier 1793 (prestation de serment le 8 janvier 1793) au 26 brumaire an II (16 novembre 1793). Destitution.

Pierre Emeri Fonreau voit le jour le 19 novembre 1743 à Nontron. Il est le fils de Emeri Fonreau (10 mars 1709 à Nontron - 7 ventôse an XI à Nontron), maître tanneur réputé et de Henriette Bernard Lamothe (Henriette Bernard, veuve de Dauphin du Noble, est la seconde épouse de Emeri Fonreau, précédemment marié à Marguerite Arbonneau, décédée le 5 octobre 1741 à Nontron).

Baptisé le lendemain de sa naissance à l'église Saint-Sauveur, Pierre Emeri a pour parrain Pierre Fonreau, son grand-père, et pour marraine, Marie du Noble.

Veuf de Jeanne Bourdineau, décédée le 16 avril 1769, peu de jours après avoir mis au monde, le 8 avril, un garçon prénommé Emeri, Pierre Emeri, épouse en secondes noces, le 19 mai 1774 à Nontron, Jeanne Deschamps, fille de Pierre Deschamps et de Pétronille Lapouraille.

Pierre Emeri, maître tanneur, comme ses père et grand-père, meurt le 10 ventôse an IV (29 février 1796) à 3 heures après midi à Nontron.

La famille Fonreau donnera encore à la ville de Nontron, en la personne d'Adrien Fonreau, notaire, époux de Marguerite Anaïs Marcillaud Bussac, un adjoint au maire Pierre Désiré Monfanges, de 1835 à 1848.

4. François Sicaire Mazerat Delort

Maire, nommé.

Du 26 brumaire an II (16 novembre 1793) - installation le 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793) - au 17 nivôse an II (6 janvier 1794). Démission.

François Sicaire Mazerat est né le 1^{er} juin 1751 à Nontron du mariage de Jean Joseph Mazerat, avocat en parlement et de Marie Mazeau Dumons.

Baptisé dès le lendemain, son parrain est François Sicaire Eyriaud, bourgeois de Nontron, et sa marraine, Marie Mazeau.

Avocat, François Sicaire épouse Antoinette Magdeleine Brallet, native de Paris. De cette union naissent une fille, Marie Joséphine Elizabeth (27 août 1793 à Nontron - 17 septembre 1793 à Nontron) et un garçon, Jules-Marie-François, le 25 février 1792 à Nontron.

Il meurt le 7 septembre 1806 « à quatre heures de relevée », au numéro 8 de la rue Cassette, division du Luxembourg, à Paris. La déclaration de décès est faite le jour même par ses amis Joseph Prunis, membre du corps législatif, demeurant rue du Colombier à Paris (député de la Dordogne) et Pierre Dehault, directeur des hôpitaux militaires, demeurant également au numéro 8 de la rue Cassette.

Au cours du XIX^e siècle, la famille Mazerat offrira deux autres maires à la ville de Nontron :

Jean Baptiste Joseph (14 novembre 1777 à Nontron - 23 mars 1846 à Nontron), fils de Jean Baptiste Michel (16 août 1743 à Nontron - 28 octobre 1791 à Nontron), avocat, vice-président du district, propriétaire du château de Nontron depuis 1787, frère aîné de François Sicaire.

Louis-François (21 septembre 1817 à Nontron - 1^{er} mai 1881 à Nontron), député sous la III^e République.

D'autre part, la fille de Jean Baptiste Joseph, Marie Louise Azeline épousera Pierre-Henri Ribault, comte de Laugardière (29 mars 1814 à Nontron - 16 avril 1887 à Nontron), historien et premier magistrat de Nontron en 1848.

5. Guillaume Patoureau

Maire, nommé.

Du 20 nivôse an II (9 janvier 1794) - installation le 21 nivôse an II - au 1^{er} jour complémentaire de la 3^e année de la République française (17 septembre 1795). Décès.

Guillaume Patoureau est né à Nontron le 10 août 1746 de l'union de Jean Patoureau, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et Anne Marchapt. Baptisé le même jour dans l'église Saint-Sauveur, il a pour parrain Guillaume Boyer, marchand, et pour marraine Marie Patoureau, sa tante.

Il épouse le 24 novembre 1772 à Nontron, Marie Marchapt, demoiselle des Bories, fille de Guillaume Marchapt, bourgeois et marchand, et de Marie

Boudaut (une dispense pour consanguinité au 3^e degré est accordée par une bulle du pape du 9 septembre 1771).

Docteur en médecine, il apparaît dans la vie publique dès le début de la période révolutionnaire. Officier municipal dès 1790, il devient ensuite maire de Nontron le 20 nivôse an II, nommé par le représentant du peuple Roux-Fazillac.

Il meurt à Nontron, toujours en fonction, le 1^{er} jour complémentaire de la 3^e année de la République française (17 septembre 1795), son décès étant enregistré sur la déclaration de Léonard Grolhier, juge de paix du canton de Nontron, de Valette-les-Eaux (Saint-Martial-de-Valette) et de Antoine Boyer, notaire public, de Nontron.

I. Labrousse Lagrange, premier maire de Nontron

L'assemblée constituante

En Périgord, si le département de la Dordogne ne voit le jour que le 26 février, par contre, le début des élections municipales a lieu le 2 février 1790.

Il faut attendre le 17 de ce même mois pour voir les citoyens actifs de la communauté de Nontron se réunir dans l'église Saint-Etienne pour procéder à l'élection du maire, chef du conseil municipal qu'il s'agit d'établir pour la première fois.



Eglise Saint-Etienne, lieu des premières assemblées (aujourd'hui disparue)

Avant les opérations de vote se produit un incident : le révérend père Pierre Marcillaud Lavalette, religieux de la communauté des cordeliers, gardien du couvent, demande à être admis dans l'assemblée pour concourir en qualité de citoyen actif à l'élection du maire et des membres du conseil municipal. Le refus est alors unanime car les cordeliers, ordre mendiant, ne peuvent absolument pas être considérés comme citoyens actifs. Après cet intermède, le vote peut finalement avoir lieu. Elie Labrousse de Lagrange est élu, recueillant 66 des 110 voix des « notables citoyens de cette ville ».

« Absent pour la raison qu'il a été député par la commune, conjointement avec le sieur de Mazerat, auprès de l'Assemblée nationale pour réclamer de sa justice les différents établissements dont elle a besoin », Elie Labrousse ne connaîtra que plus tard l'heureuse nouvelle.

Le lendemain, jeudi 18 février, les citoyens actifs se réunissent à nouveau pour élire les cinq officiers municipaux qui, conjointement avec le maire, doivent composer le corps municipal.

Le public, comme d'ailleurs les votants, est venu en moins grand nombre que la veille. Pierre Vieillebard, avocat à la cour (44 voix pour 64 votants), Guillaume Patoureau, docteur en médecine (43/64), Pierre Feuillade, avocat à la cour (39/64), Pierre Pastoureau de Labesse, bourgeois (33/64) et Jean Excousseau aîné, huissier royal (au second tour de scrutin) sont élus.

Pierre Grolhier est ensuite élu à la très importante fonction de procureur de la commune.

Enfin, au scrutin de liste, douze notables sont désignés pour former avec les membres du corps municipal le conseil général de la commune pour les affaires importantes : Ratineau de Lamarante, Arbonneau de Lachaume, Ducourtieux, Martin aîné, Chabaneau, Fauty de Lescure, Danède, Lambirois, Excousseau jeune, Deschamps, Parcelier et Monfange.

L'assemblée générale touchant à sa fin, il reste simplement à élire l'huissier royal Antoine Ratineau au poste de secrétaire greffier et à choisir l'église Saint-Sauveur comme maison commune.

Le 25 février, le travail commence pour les nouveaux élus.

Pierre Marcillaud Lavalette et André Lamirande, gardien et supérieur des religieux cordeliers, soucieux de se conformer aux décrets des 18 novembre et 24 janvier de « l'Auguste Assemblée nationale », viennent faire la déclaration détaillée des biens de leur communauté, ainsi que de leurs revenus. Le jour suivant, c'est au tour de Jean Baptiste Turcat, licencié ès-lois, curé de la ville et paroisse de Nontron, de déclarer les biens et revenus de sa cure, ainsi « qu'un petit pré sur la rivière Bandiat portant annuellement une charretée de foin, sauf inondation au temps de la récolte ».

Labrousse le grand maire
 Feuillade off. m
 Pastoureaux de la bien
 Guillaudin procureur
 Sirey

Signatures au bas de la 1^e délibération du conseil de Nontron

Le 28 février, Jean Ratinaud et Pierre Doux, bouchers commis d'office pour l'approvisionnement de la ville, sont convoqués avec leurs collègues Jean Lapouge, Léonard Faye et Guillaume Deville. « La rareté et la cherté » des bestiaux ne leur permettent pas de remplir leurs obligations. L'inquiétude gagne la ville et il est clair pour eux qu'il leur faudra faire face au plus vite.

Le même jour et les jours suivants, les religieuses de Sainte-Claire, la chapelle et confrérie de Notre-Dame des Clercs, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, par l'intermédiaire de leurs syndics respectifs, font la déclaration de leurs biens et revenus à la maison commune.

Le 9 mars, le maire est enfin revenu de Paris. Il est temps pour lui, dans le cadre de l'église Saint-Etienne, mais aussi pour les officiers municipaux, le commandant, les officiers et les soldats de la Garde nationale de s'acquitter du serment « à haute voix et la main levée à dieu » « de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la loi et de bien remplir les fonctions qui leur sont conférées ».

Pour les élus, la fin du mois de mars se révèle comme une période d'intense activité. Le 22, Elie de Labrousse et Pierre Vieillemard sont chargés de l'exercice et de l'exécution de toutes les fonctions concernant la police. Le 29, l'administration de l'hôpital revient aux officiers municipaux qui reçoivent des anciens administrateurs, titres, papiers et clefs des archives. Il leur appartient maintenant de dresser au plus vite un inventaire et un tableau de revenus.

Le 5 avril, Elie de Labrousse et François Sicaire Mazerat, avocat et juge de la ville, décident de faire un compte rendu public de leur députation parisienne auprès de l'Assemblée nationale constituante. Ils ont ainsi sollicité, avec succès affirment-ils, l'établissement d'un district et d'un tribunal à Nontron. Particulièrement satisfaits de leur démarche, mais surtout d'avoir pu donner des preuves de leur patriotisme et de leur dévouement tant à la chose publique qu'à leurs concitoyens, ils ne demandent pour récompense de leur zèle que la satisfaction d'avoir été utiles, l'estime et l'attachement de leurs concitoyens.

A Nontron et dans ses environs, la misère, déjà très grande, est en passe de devenir extrême et d'occasionner des désordres conséquents.

Le maire et son conseil demandent alors à l'Assemblée nationale qu'elle veuille bien autoriser la commune, privée de ressources hors l'octroi, à vendre l'argenterie, autre que celle nécessaire au service du culte divin, des deux confréries de Notre-Dame des Clercs et de la Nativité.

En effet, le produit de cette vente, estimé à environ 1 000 livres, ajouté à l'impôt de 2 400 livres dû par les propriétaires, permettrait de pourvoir provisoirement au soulagement des pauvres.

Pour Elie de Labrousse, « il ne peut y avoir de circonstance plus précieuse au patriotisme et à l'humanité que de secourir la portion indigente des citoyens ».

Alors, des ateliers de charité pour occuper les pauvres valides sont mis en activité. Le prix du pain à la vente est aussi strictement surveillé. Ainsi, le boulanger Antoine Ducourtieux est condamné à une forte amende pour avoir vendu du pain de très mauvaise qualité à un pauvre journalier de la ville, Pierre Roche.

Le 17 avril, l'assignat devient papier-monnaie. La multiplication des émissions provoque une inflation galopante et la misère augmente encore.

Les communications avec l'extérieur deviennent également plus difficiles, les travaux ayant rendu les chemins encore plus impraticables.

Le procureur de la commune incite alors fermement le maire et ses conseillers à prendre des mesures d'urgence. Le 7 mai 1790, le conseil général de la commune, maire, officiers municipaux et notables réunis, décide ainsi de ne plus attendre davantage le décret salvateur de l'Assemblée nationale pour s'approprier puis vendre l'argenterie des deux confréries. L'opération qui anticipe quelque peu la vente des biens du clergé ne se fait toutefois pas sans résistance : Forien de Villopré, syndic de la chapelle de Notre-Dame des Clercs, refuse notamment de remettre trois lampes d'argent, appartenant à sa confrérie, au procureur de la commune venu les réclamer le 13 mai 1790.

Le 29 mai, Pierre Feuillade, pour une raison non précisée, donne sa démission d'officier municipal. Il doit logiquement être remplacé par le

premier des notables, mais Ratineau de Lamarante, Arbonneau de Lachaume et Ducourtieux appartenant à la Garde nationale et ne pouvant cumuler, c'est finalement le tanneur Thomas Martin qui intègre le corps municipal.

Les préoccupations restent toujours les mêmes. Il faut résister à la misère en attendant la prochaine récolte et faire en sorte de fournir jusqu'au 15 juillet une livre et demie de pain par jour aux plus vieux et aux invalides.

Le 3 juin 1790, dans l'église paroissiale Notre-Dame des Clercs, devant le maire et les officiers municipaux, le jour est venu pour les officiers et les soldats de la garde nationale de prêter serment.

Texier, commandant général ; Verneuil, commandant en second ; Arbonneau, major ; Feuillade, aide-major ; Barbot de Bellevue, capitaine des grenadiers ; Monfanges, lieutenant ; Bussac, capitaine de la 1^e compagnie ; Boyer, capitaine en second ; Dufraisse, lieutenant ; Hastelet, sous-lieutenant ; Forien Desplaces fils, capitaine en second de la 2^e compagnie ; Ribadeau Dumas aîné, lieutenant ; Ratineau, sous-lieutenant ; Texier fils, capitaine commandant de la 3^e compagnie ; Mazerat Delort, capitaine en second ; Ratineau de Lamarante, Jolivet, Ranveau, Deschamps, Chabaneau, Lapouge, Labrousse Duboffrand, porte-enseigne ; Laroche et Lapouraille, chirurgiens ; mais aussi les grenadiers des trois compagnies assurent le corps municipal de leur fidélité à la nation, à la loi et au roi et de prêter main-forte à l'exécution des ordonnances de justice et à celle des décrets de l'Assemblée nationale.

Le 21 juin, la municipalité de Nontron reçoit du comte de Saint-Priest, ministre et secrétaire d'Etat, le décret de l'Assemblée nationale, relatif à la fédération de toutes les gardes nationales du royaume, le 14 juillet à Paris. Elle s'empresse d'informer tous les chefs-lieux du district pour qu'ils en fassent de même auprès des paroisses et des municipalités qui dépendent de leur canton.

Le 25, Elie Labrousse de Lagrange et les officiers municipaux accueillent à l'église Saint-Etienne, les députés des différentes paroisses et municipalités du district pour nommer 20 députés chargés de représenter les 3 934 gardes nationaux du district à la Fête de la Fédération.

Barbot de Bellevue, capitaine des grenadiers de Nontron ; Bussac fils, capitaine commandant d'une compagnie de chasseurs de Nontron ; Masfrand, capitaine de grenadiers de la garde de Bussière-Badil ; Modenat, de Mareuil ; Excousseau jeune, grenadier de Nontron ; Ribeyrol, capitaine de grenadiers de Saint-Etienne-le-Droux ; Pironneau, grenadier de la compagnie de Nontron ; Boyer jeune, capitaine en second d'une compagnie de chasseurs de Nontron ; Verneuil de Lafond, commandant en second de la garde de Nontron ; Tamagnon, quartier-maître de la garde de Nontron ; Duvignaud fils, capitaine en second d'une compagnie de La Rochebeaucourt ; Pabot de Beauregard, capitaine en second de la garde d'Hautefaye ; Le Pelletier, commandant de la

garde de Saint-Etienne-le-Droux ; Authier, capitaine commandant de la garde de Vieux-Mareuil ; de Roux de Luçon, capitaine de grenadiers de la compagnie de Saint-Front-la-Rivière ; Aubin des Courades, capitaine commandant de la compagnie de Saint-Pardoux-de-Mareuil ; de Belleville, lieutenant de la garde de Quinsac ; Pastoureau de Lannet, capitaine de la garde de Saint-Pardoux-la-Rivière ; Jannet de Lasfonds, commandant de la garde de La Rochebeaucourt, sont ainsi désignés.

Au début du mois de juillet, le bail à ferme de l'hôpital vient à terme. Renouvelé pour 6 ans, il est adjugé à Pierre Nadaud, dit Joubert, pour 270 livres par an.

Le 12, l'Assemblée constituante vote la constitution civile du clergé puis arrive le 14 juillet. A Nontron, « pour animer les cœurs des bons Français, l'amour du patriotisme et de la liberté », le maire, les officiers municipaux, la garde nationale, les habitants de la commune se rassemblent dès 10 heures du matin, place Saint-Etienne.

Une cérémonie religieuse est alors célébrée par Léonard Ratineau, prêtre et premier vicaire de la ville. A midi, et conjointement avec toutes les municipalités du royaume, tous les participants prêtent le serment fédératif prescrit par l'Assemblée nationale. Largement fêtée, comme dans tout le Périgord, la Fête de la Fédération marque sans équivoque l'adhésion des Nontronnais à l'œuvre de la Constituante.

Au mois d'août, bonne nouvelle, les denrées deviennent moins chères. Pourtant, plusieurs plaintes concernant le prix de la viande obligent le procureur Pierre Grolhier à convoquer les bouchers. Ces derniers se font en effet manifestement tirer l'oreille pour répercuter la diminution considérable du prix des bestiaux sur celui de la viande.

Si l'approvisionnement des grains – froment, seigle, méteil ou fèves – nécessaires à la subsistance des habitants est satisfaisant, si les prix du pain et de la viande baissent, la pauvreté demeure. Ainsi, Guillaume Patoureau, docteur en médecine, et officier municipal, signale au conseil qu'il reçoit journellement des réclamations pour des secours aux pauvres malades. Il craint fort que les ressources de l'hôpital, dont il est le médecin et qui verse une solde journalière de 7 sous à chaque pauvre à sa charge, risquent à très court terme de ne plus être suffisantes pour répondre aux besoins.

Le 24 septembre, la propreté, l'embellissement et la salubrité des places publiques de la Cahue et du Canton sont à l'ordre du jour de la séance de travail du conseil général, réuni autour du maire et du procureur.

Les bouchers sont à nouveau au centre du débat. Par un abus auquel il convient de remédier au plus vite, ceux-ci placent en effet, tous les jours des étaux où ils disposent la viande qu'ils débitent au public. Ces étaux occupent une large partie des places. Leur aspect est désagréable et, dans les temps de

chaleur, il en résulte une véritable infection occasionnée par la corruption de la viande. Tout ceci, fort laid, est également nuisible à la santé des citoyens et un transfert s'impose.

Désormais et malgré leurs protestations, les bouchers iront dresser leurs étaux sur un terrain excentré, mis à disposition gratuitement par Madame de La Ramière, châtelaine de Nontron.

Dès le début du mois d'octobre 1790, le numéraire commence à manquer en Dordogne.

A Nontron, le conseil général entame la vérification des déclarations pour la contribution patriotique, impôt du quart du revenu.

Le 31 octobre, le père André Lamirande, supérieur de la communauté des cordeliers, vient déclarer qu'il a décidé de se retirer dans sa famille pour y bénéficier des traitements et autres avantages prévus par les décrets de l'Assemblée nationale concernant les religieux qui souhaitent se retirer des cloîtres.

L'article 42 du décret de l'Assemblée nationale de décembre 1789 prévoyant le renouvellement par moitié chaque année des officiers et de notables, une assemblée électorale, sous la présidence de Elie de Labrousse de Lagrange, a donc lieu réglementairement à l'église Saint-Etienne, le 14 novembre, premier dimanche après la Saint-Martin.

Les officiers municipaux Pastoureau de Labesse et Martin, puis les notables Ratineau de Lamarante, Arbonneau de Lachaume, Ducourtieux, Chabaneau et Ratinaud dit Lambirois sont désignés comme sortants par le tirage au sort.

Une nouvelle élection peut alors se dérouler dans la foulée. Pierre Pastoureau de Labesse est réélu dès le 1^{er} tour alors que Pierre Fanti de Lescure doit attendre le 3^e tour de scrutin pour devenir enfin officier municipal.

Pierre Ratineau de Lamarante, Pierre Arbonneau de Lachaume, Gui Tamagnon, François Chabaneau, Jean Labrousse Duboffrand, François Feuillade et Pierre Grolhier sont quant à eux élus au rang de notables.

Toujours sous la conduite de Elie de Labrousse et de Pierre Grolhier, maire et procureur, l'équipe municipale renouvelée peut poursuivre sa tâche.

Ainsi, le 29 novembre, les scellés sont posés sur les armoires contenant les papiers et minutes du greffe des juridictions de Nontron, de Piégut et du Bourdeix.

Dès le lendemain, le corps municipal adresse aux administrateurs du département une demande de rétablissement d'une brigade de cavaliers de maréchaussée, les priant de ne pas oublier que la ville « devenue chef-lieu de district se trouve sur les confins de trois grandes provinces et que ses foires et ses marchés sont très fréquentés ».

Il faut également procéder à l'installation des juges nommés pour

composer le tribunal de district, l'église Saint-Etienne devant servir de salle d'audience et de parquet.

Le maire, après leur avoir fait prêter serment, remet à chaque juge la patente le concernant puis s'engage au nom du peuple « à porter au tribunal et à ses jugements le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la loi et à ses organes ».

Il ne reste plus, pour mettre un terme à cette éprouvante journée, toujours dans le cadre de l'organisation judiciaire du tribunal de district, qu'à élire « parmi les citoyens recommandables par leur patriotisme et leur probité », six membres aptes à former un bureau de paix et de conciliation. Patoureau, docteur en médecine ; Boyer aîné, administrateur du département ; Excousseau, Vieillelard, Duboffrand, Feuillade de Laterrière fils cadet, hommes de loi, sont les heureux élus.

Plus tard, huit notables seront nommés pour assister en qualité d'adjoints à l'instruction des procès criminels.

Avec décembre, la fin de l'année 1790 approche. Les problèmes liés à l'alimentation subsistent. Ainsi, les marchands poissonniers « mécontents de la taxe faite au poisson », refusent de vendre au prix indiqué. Seule une menace d'interdiction d'exercice de leur profession permet au corps municipal de venir à bout de leur résistance.

La fraude a également toujours droit de cité : le citoyen Jacobet, marchand de marée, est poursuivi pour avoir vendu sans autorisation sa marchandise, en l'occurrence des moules. Une amende de 24 sous lui est infligée et son reliquat de marchandise est confisqué au profit des pauvres.

Les fontaines publiques, places de la Cahue et du Canton, qui fournissent tous les besoins de la ville, apportent aussi leur lot de préoccupations. Guillaume Chabaneau, maître charpentier et entrepreneur habitant au moulin de Puisseché, est chargé pour neuf ans et 150 livres annuelles, de leur indispensable entretien.

L'année 1791 commence. Le 2 janvier, en l'église Notre-Dame des Clercs servant d'église paroissiale, en présence du conseil général, maire en tête, et des nombreux fidèles assemblés, Jean-Baptiste Turcat, curé de Nontron, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale des mois de juin, août, novembre 1790 sur la constitution civile du clergé, vient avec empressement (selon ses dires !) prêter le serment civique prescrit par les dits décrets. « La main levée, il jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse confiés à ses soins, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ».

Les deux vicaires, Léonard Ratineau et Joseph Ribadeau Dumaine, en font opportunément de même car, dès le lendemain, l'Assemblée nationale fait sommation aux ecclésiastiques de prêter serment sous 24 heures.

Les événements se précipitent. Le 6 janvier, Pierre Marcillaud de Lavalette, Jean Baptiste Depéré, Antoine Cibot, Etienne Dujardin, Hugues Dufraisse, tous cordeliers, se retirent de la communauté. Il faut dire que leur couvent, objet de bien des convoitises, est d'ores et déjà supprimé par décret de l'Assemblée nationale.

Le 9 janvier, sur proposition du procureur « toujours animé de zèle et d'amour pour le bien et l'avantage du public », Elie de Labrousse demande au directoire du département l'autorisation d'affecter l'église, le couvent et les enclos qui en dépendent à l'installation du corps municipal, du tribunal, du bureau de paix et de conciliation, puis, plus tard, pourquoi ne pas être ambitieux, d'un collège destiné à l'instruction publique ou à une bien nécessaire prison.

Dans l'attente, un inventaire est dressé et les scellés sont mis. Les amis de la constitution qui avaient accusé les révérends pères cordeliers d'avoir enlevé « de leur maison un balcon saillant en bois et d'autres effets » peuvent être rassurés.

Les affaires « religieuses » ne sont pas pour autant terminées. Le 17 janvier, la municipalité doit dresser un état des religieuses de la communauté de Sainte-Claire et recueillir individuellement leur déclaration de quitter ou de rester au sein de leur maison.

Contrairement aux cordeliers, les dix-sept sœurs religieuses et les deux sœurs converses font part de leur absolu désir de rester dans les lieux et d'y finir leurs jours.

Le 31 janvier, pour se mettre en conformité avec le décret de l'Assemblée du 14 octobre 1790, les sœurs de Sainte-Claire, en présence de Guillaume Patoureau, officier municipal désigné, nommeront Marie Delrieux, sœur Saint-Georges, âgée de 45 ans, comme supérieure et Jeanne Fonfroide, sœur Saint-Augustin, âgée de 34 ans, comme économiste.

Les bouchers, quant à eux, continuent de se faire remarquer. En effet, force est de constater qu'ils se permettent de vendre de la vache pour du bœuf.

Heureusement pour les consommateurs, les élus restent vigilants. Ils convoquent les fraudeurs, les admonestent sévèrement, puis désignent les uns pour tuer et égorger les bœufs et les veaux, les autres, les vaches. Ainsi, la viande ne sera plus mélangée et les abus astucieusement réprimés.

Le 6 février, à l'église Saint-Etienne, pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale des 20, 22 et 23 novembre 1790, le conseil municipal doit choisir parmi ses membres des commissaires qui, assistés par un nombre au moins égal de commissaires nommés par le conseil général, seront chargés de diviser le territoire en sections (Centre, Fontnègre, La Serve Verte, et La Gane), puis d'établir un état indicatif des différentes propriétés en y adjoignant les noms de leurs propriétaires.

Labrousse Lagrange, Vieillemard, Patoureau et Pastoureau Labesse sont nommés par le conseil municipal ; Laulandie, de Goulat, Faye, d'Azat, Boyer, de Saint-Martin, du Boffrand aîné, Monfange, Grolhier et Chabaneau, tous les quatre de Nontron, le sont par le conseil général.

Dans le Nontronnais, comme dans bien d'autres endroits du département, le mois de mai est marqué par de violents orages de grêle. Le 22, les assemblées électorales pour élire les remplaçants des prêtres réfractaires se tiennent dans le département ; la ville de Nontron ne semble pas concernée.

Le 5 juin, il est demandé par le conseil municipal au procureur de bien vouloir surveiller tous les objets appartenant à la commune, « quelques modestes qu'ils puissent être ».

Le même jour, le bail à ferme de l'enlèvement des boues de la place de la Cahue, où se tient le marché, est adjugé à Pierre Jouve pour la somme de 45 livres par an.

Dans les derniers jours du mois, Nontron apprend sans grande émotion apparente la fuite puis l'arrestation du roi. La révolution poursuit donc son chemin. Ainsi, les papiers (procédures judiciaires, registres des audiences, mercuriales...) de la juridiction, de Nontron, mis sous scellés le 29 novembre, sont remis par l'ancien greffier Gui Tamagnon au greffier en chef du tribunal du district, Pierre Grolhier.

Le 14 juillet est bientôt là et la municipalité entend bien célébrer comme il se doit la fédération des gardes nationales.

A l'église Saint-Etienne, le maire, les officiers municipaux, le procureur prêtent le serment civique en mémoire des grands événements arrivés en 1789. Les gardes nationales (également représentées à Périgueux par 5 députés élus : Jean Excousseau, Jacques Monfanges, Jean Pécon Laugier, Léonard Chapeyron, Jean Arbonneau) mais aussi les corps administratifs et judiciaires au grand complet, sans oublier les citoyens de la commune venus en masse, assistent à la cérémonie. Le curé Turcat, assisté par 4 prêtres, célèbre une grande messe et donne à tous la bénédiction du saint sacrement. Le maire renouvelle son serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale, avant qu'un *Te Deum* ne vienne clôturer la manifestation.

A la fin du mois de juillet, les citoyens de la ville demandent à la municipalité le rapide rétablissement de deux instituteurs destinés à l'éducation de la jeunesse, l'un pour la langue latine et les autres sciences, l'autre pour la lecture et l'écriture ainsi que les principes religieux qui doivent absolument être enseignés.

Les autorités municipales, après avoir pris l'avis du directoire du district, décident alors de solliciter le département : « Depuis longtemps, écrivent-elles, les habitants de Nontron, gémissent sur le défaut

d'établissement public pour l'éducation de la jeunesse. Seules les personnes riches et en mesure de payer des pensions dans les villes étrangères ont jusqu'à présent pu procurer à leurs enfants une indispensable instruction. Les fortunes médiocres ou ceux qui n'ont pas d'argent ont dû se contenter de laisser croupir leurs enfants dans l'ignorance alors qu'ils auraient pu faire des sujets tellement utiles à la patrie ! Du défaut d'éducation résultent tous les désordres de la jeunesse et tous les malheurs qui règnent dans la société. L'éducation est le germe de toutes les vertus comme l'ignorance est celui de tous les vices ! »

Le discours est jugé particulièrement convaincant car, dès le 23 août, le directoire du département donne son accord en autorisant la municipalité « à imposer sur tous les contribuables la somme de 1 100 livres pour permettre l'ouverture rapide dans l'ancien couvent des cordeliers d'un établissement d'instruction publique ».

Il appartient maintenant aux élus nontronnais de choisir des enseignants à la mesure de leurs ambitions... et des besoins à satisfaire.

Ainsi, le 8 septembre 1791, le conseil général de la commune, à l'unanimité, nomme au poste d'instituteur principal le citoyen Nicolas Périer. Formé et reçu à Paris, membre de plusieurs sociétés littéraires, ses talents, sa probité, ses indiscutables sentiments patriotiques, ses principes et la régularité de ses mœurs en font l'homme de la situation par excellence.

Pour le seconder, avec mission d'enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique, il est choisi, fort judicieusement, le maître écrivain Yves Gadrat, « citoyen apprécié et connu de tous les Nontronnais ».

Un plan d'éducation et d'organisation en 82 articles, consigné minutieusement sur le registre des délibérations, est également rédigé. Les deux pédagogues, en liberté très surveillée, devront le suivre à la lettre :

La religion, prière et catéchisme, la morale, les lois constitutionnelles de l'Etat, les langues latine et française, la rhétorique, l'art de raisonner, l'histoire, la mythologie, la géographie, seront les différentes branches d'instruction à enseigner, 3 heures le matin et 3 heures le soir. Chaque séance débutera par une heure de lecture, d'écriture et de calcul.

Des divisions seront établies d'après le degré d'intelligence et de capacité des élèves.

Le prix de la rétribution sera fixé par l'instituteur principal qui choisira également le nombre d'élèves issus de la classe indigente, bénéficiaires d'un enseignement gratuit.

Les pensionnaires, une trentaine, partageront la nourriture et la table de l'instituteur. Ils seront blanchis et leur linge entretenu. Mieux même, un domestique les peignera et les entretiendra dans la plus grande propreté.

Toutefois, les parents devront payer le chauffage, la chandelle, les frais de maladie, d'encre, de plumes, de papier, sans oublier le confortable

trousseau : un lit complet, deux paires de draps, 6 serviettes, 6 chemises, 6 bonnets de nuit, 6 mouchoirs, 6 paires de bas, 2 paires de souliers, une redingote, un habit, 2 vestes, 2 paires de culottes, 2 peignes, un pot de chambre, 2 assiettes, une écuelle, un couvert, un gobelet d'étain et 2 peignoirs.

Tout bien en place, l'établissement ouvre finalement ses portes dès le 15 octobre.

L'Assemblée législative

Une augmentation du prix des grains pendant l'été entraîne une hausse sensible du prix du pain, l'automne venu. Le problème des subsistances, étendu d'ailleurs à tout le département, se fait à nouveau aigu dans le Nontronnais au moment où s'ouvre, le 1^{er} octobre 1791, à Paris, la première séance de l'Assemblée législative.

Le 16 octobre, sur réquisition du corps municipal, la troupe se rassemble sous la halle. 46 fusils remis par le district et 23 fusils appartenant à la ville lui sont distribués.

Il s'agit, comme dans toutes les villes et paroisses, de proclamer officiellement l'acte constitutionnel de la nation. A l'église Notre-Dame des Clercs, une messe est dite en présence du corps municipal, du conseil général, des membres du corps administratif et du tribunal, de la garde nationale. Sur les places publiques, les citoyens témoignent de la joie la plus complète à la lecture « de cet ouvrage immortel de la nation » et pour couronner le tout, un gigantesque feu de joie est allumé sur la place Saint-Etienne.

II. Un nouveau maire pour Nontron : Pierre Pastoureau de Labesse

Le 13 novembre 1791, le moment est venu de renouveler les élus. En fait, l'équipe municipale se trouve totalement bouleversée. Pierre Pastoureau de Labesse est élu maire. Abel Pironneau devient un tout nouveau procureur de la commune. Faurien Desplaces père, Jean Ribadeau Dumas père, Jean Baptiste Danède, Jean Baptiste Boyer (il sera plus tard maire puis sous-préfet de Nontron) et Gui Tamagnon sont élus officiers municipaux.

Le maire sortant Elie de Labrousse et l'ancien procureur Pierre Grolhier sont quant à eux conviés à siéger au conseil général en tant que notables.

Dès leur entrée en fonction, après la prestation du traditionnel serment, le 30 novembre, Pierre Pastoureau de Labesse et son équipe se trouvent

confrontés à l'application des lois sur le terrain et à l'organisation de la police.

Ainsi, dans le domaine commercial, leur faut-il exiger pour l'année le droit de patente, alors que les commerçants n'ont pas encore pu répercuter le montant de cette nouvelle taxe sur le prix de leurs marchandises. Le 7 janvier 1792, après plus d'un mois de tergiversations, la fermeté est retenue et le maire invite tous les citoyens sujets à patente à venir faire leurs déclarations au greffe municipal dans le délai d'une quinzaine faute de quoi le procureur serait chargé d'entreprendre les poursuites prévues par la loi.

En matière de police, le maire et les officiers municipaux nomment, le 4 décembre, Martial Ranvaud, déjà concierge de la prison, au poste d'appariteur de police.

Mieux encore, le 18 décembre, et pour suivre la loi du 29 septembre concernant la police de sûreté, le même Ranvaud est promu au rang de gardien de la maison d'arrêt. Le cumul des fonctions n'est vraiment pas un problème pour la municipalité de Nontron !

Toujours pour respecter, ici tant bien que mal, la dite loi, prévoyant une maison de correction dans chaque canton « propre à renfermer les personnes condamnées par voie de police correctionnelle », « deux chambres bien closes et bien saines », une pour les hommes, une pour les femmes, sont ouvertes dans l'ancien couvent des cordeliers, aujourd'hui propriété de la nation.

Le début de l'année 1792 voit l'équipe municipale se pencher sur la sûreté et la propreté des rues et voies publiques qui laissent vraiment à désirer. Une série de mesures, avec menace d'amende à la clef, est ainsi votée : les boues et immondices seront désormais immédiatement enlevées ou mises au pied des murs ; plus rien ne sera jeté dans les rues depuis les fenêtres ; il sera interdit de laisser vaquer les animaux, surtout furieux ou malfaisants ; il en ira de même des cochons, sauf les jours de foire ou de marché ; enfin, nul n'aura le droit de tirer des coups de fusil ou de pistolet.

L'éducation est toujours une priorité. Ainsi, le jeune Geoffroy Couvrat Desvergues, dont le frère suit déjà des cours de médecine à Paris, est pris en charge par le département, sur proposition du conseil municipal, pour bénéficier des cours de l'Ecole vétérinaire.

Le 17 février, la municipalité nomme le sieur Lafarge trésorier de l'hôpital et doit, à la demande du procureur, rédiger un procès-verbal concernant l'escalier allant à l'église Saint-Etienne que son grand état de délabrement rend particulièrement dangereux.

Le 23, le tribunal de police municipale se réunit. L'affaire montre clairement que les autorités nontronnaises ne badinent pas avec la discipline : Guillaume Duport, Jean Charpateau, Mathurin Dubuisson et « le petit Laprade

le plus jeune » sont condamnés à 3 fois 24 heures de détention... pour avoir jeté dans la rue des boules de neige sur différentes personnes !

Le 24, l'officier municipal Gui Tamagnon donne sans explication sa démission.

La sortie de l'hiver est difficile. Les problèmes de subsistance s'intensifient : le prix du pain augmente et les boulangers ont des difficultés à livrer le pain blanc de première qualité au prix de la taxe (4 sous), le blé coûtant plus cher avec des assignats qu'avec du numéraire ; les bouchers, Pierre Doux, Jean Ratineau, Mathieu Lapouraille, Léonard Faye, Guillaume Deville, ne sont plus en mesure de vendre la viande au prix de la taxe, « cette denrée ayant prodigieusement augmentée ».

Le 25 mars, la municipalité décide alors l'achat de 500 setiers de blé à la mesure de Nontron, considérant l'approvisionnement en grain nécessaire aux besoins des citoyens comme « l'objet qui mérite le plus ses attentions ».

Au mois d'avril 1792, Suzanne Grenouillet, 22 ans, et Elisabeth Chabaneau, 18 ans, obtiennent l'accord de la municipalité afin de bénéficier des cours d'accouchement de M. de Gémilhac, à Périgueux. Leur désir de « s'instruire de cet art » est d'ailleurs particulièrement apprécié par les élus.

Le 15 avril, à la suite du décès d'Antoine Ratineau, le conseil nomme Martial Ducourtieux secrétaire greffier de la municipalité. Le procureur, soutenu par 12 citoyens, tente de s'opposer par écrit à cette nomination. L'échec de son intervention précipite peut-être sa démission, le 6 mai, officiellement justifiée par « la nécessité de s'éloigner du territoire de la municipalité de Nontron pour un devoir indispensable ». Il sera remplacé par Geoffroy Boyer, élu à la majorité absolue par les citoyens actifs, convoqués par affiches et annonces et réunis à l'église Saint-Etienne, à l'issue de la messe paroissiale le dimanche 3 juin.

Le 13 mai, le tribunal de police montre son efficacité. Léonard Marcillaud de Bussac vient se plaindre du vol de 36 têtes d'artichauts dans son jardin. Or, le nommé Guilhem Baylet, garçon fourrier, a vendu 20 têtes à l'aubergiste Jean Ratinaud. Le tribunal demande alors à Bussac de lui apporter les tiges et à Ratinaud les têtes. Les secondes s'adaptant parfaitement aux premières, Guilhem Baylet est interpellé. Celui-ci reconnaît volontiers une faute commise sous l'emprise du vin et propose de remettre les 18 sols, produit de la vente des artichauts, au plaignant. Malheureusement pour lui, le tribunal ne l'entend pas de cette oreille et le pauvre Baylet se trouve finalement condamné à payer 18 sols à Bussac, 18 sols de dommages et intérêts, 18 sols d'amende et à purger 5 jours de détention à la maison d'arrêt.

Au cours du mois de juin 1792, le prix du pain, dans ses trois catégories (pain blanc bien conditionné, pain second en toute fleur, pain de pommes) connaît une baisse sensible et particulièrement bien venue.

Le 14 juin, à la demande du directoire des postes, le conseil nomme Pierre Vieillemand, homme de loi, directeur des postes aux lettres. « Sa probité, son civisme, son intelligence pour remplir les fonctions attachées au bureau » en font le responsable idéal. Mademoiselle Desvergues est quant à elle chargée de la distribution des lettres.

Le même jour, sur la place publique de la Cahue, Pierre Pastoureau de Labesse, en présence des officiers municipaux, des notables et d'une nombreuse foule, plante l'arbre de la liberté « pour conserver à jamais un monument à la liberté ».

Le 29 juin, le maire doit se rendre de toute urgence au petit matin à la maison d'arrêt. Guillaume Dubuisson, journalier du Peyrat d'Abjat, s'est évadé pendant la nuit en passant au travers des grilles de la croisée donnant sur le jardin. Dans sa précipitation, le fuyard a oublié ses culottes, son chapeau et ses sabots ! Pastoureau de Labesse, énergique, demande alors à un serrurier de consolider les grilles. La maison d'arrêt de Nontron restera tout de même une très remarquable passoire !

Le mois de juillet 1792 voit le retour au premier plan des affaires religieuses. Le 8 juillet, Pierre Pastoureau de Labesse réclame aux administrateurs du directoire du district une somme de 100 livres pour paiement du loyer du presbytère. Il considère en effet que ce loyer, d'après la constitution civile du clergé, appartient à la classe des frais de culte à la charge de la nation et ne peut être en aucun cas à celle de la commune déjà trop pénalisée par les poids des autres impositions. Quelques jours après, l'église Saint-Sauveur, cédée et abandonnée par le prieur à la commune, est érigée en église paroissiale par l'évêque de Limoges.

Arrive le 17 juillet. Le procureur Boyer communique aux élus l'acte du corps législatif du 12 juillet déclarant la patrie en danger et les mesures à prendre d'urgence : les membres du conseil général doivent être en surveillance permanente, ne doivent pas s'éloigner de leurs postes et être toujours à même de se rassembler à la première convocation. Il leur faudra également tenir une séance chaque jour afin de prendre toutes les mesures de précaution qu'exigent les lois pour la sûreté des personnes et des propriétés. A Nontron, comme dans tout le pays, l'heure est à la gravité.

La royauté est renversée par l'insurrection du 10 août 1792. Le procureur de la commune de Nontron, Geoffroy Boyer, est nommé administrateur du département. Le dimanche 19 août, l'homme de loi Pierre Vieillemand, ancien officier municipal siégeant au conseil général en tant que notable, est élu à sa place.

Le 30 août, Pierre Pastoureau de Labesse convoque le corps municipal et le conseil général pour nommer Jacques Monfanges et Pierre Deschamps, respectivement lieutenant et sous-lieutenant de la garde nationale de la ville.

commissaires chargés de faciliter et de rendre plus prompte la levée des hommes destinés à compléter l'armée tant en troupes de lignes qu'en vétérans, en volontaires et en gendarmes nationaux.

La convention nationale

Avec le mois de septembre 1792, les événements se précipitent : le 20, la victoire de Valmy arrête l'invasion étrangère, le 21, la convention nationale abolit la royauté et dès le lendemain proclame la République.

A Nontron, les élus font procéder à des visites domiciliaires avant même d'avoir obtenu l'autorisation du directoire du département : la disette à Nontron, comme dans de nombreux endroits, se faisant particulièrement sentir.

Reflète de cette situation : le 3 octobre, Jeanne Villemonteix, habitant dans une petite chambre attenante à l'église Notre-Dame, vient déclarer qu'un enfant se trouve sous le portique, ayant manifestement été abandonné pendant la nuit. Le maire, accompagné de la sage-femme Magdelaine Boussarie, se rend alors immédiatement sur les lieux. Là, il trouve l'enfant dans un grand panier à demi rempli de foin. Un morceau d'étoffe, deux mauvais linges, un tablier de toile « petassé et repetassé » lui entourent le corps. Un misérable bonnet est posé sur sa tête. Un papier avec la mention « enfant trouvé baptisé Méry » est fixé au panier. L'affaire connaîtra une issue que nous supposons heureuse : la mère de l'enfant le réclamera en effet dès le 13 octobre.

La première quinzaine du mois d'octobre voit notamment le corps municipal largement occupé à recevoir « le serment de liberté-égalité » : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant ». Ce serment s'imposant à tout ecclésiastique, fonctionnaire ou non, on voit ainsi se succéder pour ce faire : Jean Baptiste Turcat, curé de Nontron ; Jean Menut et François Lapouraille, vicaires ; Jean Cibot, frère lai ; Guillaume Patoureau, prêtre ; Guillaume Chabaneau, Jean Baptiste Bélicot, cordeliers ; Jean Fanty Lescure, religieux de l'ordre de Chancelade...

Le 15, le maire, Pierre Pastoureau, pour se conformer à la loi du 23 août demandant à toute personne de faire la déclaration des objets entre ses mains appartenant à des Français émigrés, se présente, comme tout un chacun, au greffe de la municipalité. Il se doit de déclarer un petit lit garni de sa toile matelas que le sieur d'Alonis, « absent du royaume », lui a prêté il y a environ un an... mais aussi, et c'est plus ennuyeux, un coffre contenant divers papiers et une somme de près de 30 000 livres, montant des revenus des domaines au Petit Villars de d'Alonis, confiés « aux bons soins et peines » du si dévoué maire de Nontron.

III. Le retour de Elie Labrousse de Lagrange

La déclaration de Pierre Pastoureau n'est certainement guère favorable au maire sortant quand, le dimanche 21 octobre 1792, vient le moment de renouveler le corps municipal. En effet, dès le premier tour de scrutin, Elie Labrousse de Lagrange est élu pour la deuxième fois maire de Nontron.

L'élection des officiers municipaux est beaucoup plus indécise : le médecin Guillaume Patoureau est élu au premier tour, mais le second tour ne donne aucun résultat et il faut attendre le troisième tour pour voir Mazerat Delort, Grolhier fils aîné, Tamagnon et... Pastoureau de Labesse enfin élus. Forien Desplaces devient le nouveau procureur de la commune.

Le samedi suivant leur élection, le maire et les officiers municipaux, soucieux de satisfaire à la loi du 20 septembre 1792 déterminant le mode d'état civil, se rendent à l'église Notre-Dame pour effectuer un inventaire précis des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures. Les anciens registres, contenant à peu près tout le XVII^e siècle, à l'exclusion des registres particuliers concernant les mariages, malheureusement perdus, et le début du XVIII^e siècle, ainsi que les « nouveaux » registres tenus scrupuleusement depuis 1741 par Jean Baptiste Turcat, sont alors transférés à la maison commune. Le 28 octobre, les officiers municipaux Grolhier et Tamagnon sont nommés par le conseil général officiers publics chargés de recevoir et dresser les actes du tout nouvel état civil. La fin de l'année, à Nontron, comme dans tout le département, est marquée par une grave situation de disette : la récolte de châtaignes est épuisée ; des citoyens sans propriété vendent, pour survivre, du bois qu'ils coupent sur les fonds d'autrui au point de risquer entraîner une destruction totale de ces bois ; le prix du pain, comme celui de la viande, augmente encore.

Pourtant, les Nontronnais ne se laissent pas aller au pessimisme. Ainsi, le 11 novembre, en exécution du décret de la convention nationale du 28 septembre, le maire et les officiers municipaux avec la décoration distinctive de leurs fonctions, accompagnés d'un détachement de la garde nationale précédé de son drapeau, se rendent place Saint-Etienne. Ils y rejoignent le conseil d'administration du district, le tribunal, une grande partie de la garde nationale, pour célébrer la fête civique en mémoire du succès des armées françaises en Savoie. L'assemblée se rend ensuite place de la Cahue où est planté l'arbre de la liberté. Là, on chante *la Marseillaise* avec un accompagnement de musique, puis, sous les acclamations redoublées de tous les citoyens, le cortège parcourt toutes les rues de la ville avant de revenir place Saint-Etienne où a été allumé un feu de joie.

Dès le lendemain, les soucis reprennent : François Sicaire Mazerat, officier municipal, et Pierre Calandreau, maréchal expert, sont dépêchés à

l'auberge Laviolette, rue Brune, où un cheval est atteint de la morve. Il leur faut prendre des mesures contre les funestes effets de la contagion, faire abattre l'animal et se débarrasser au plus vite de sa dépouille !

Au mois de décembre, l'interruption du cours des billets de confiance provoque de fréquentes réclamations de la part des citoyens qui « éprouvent des difficultés dans le commerce ». Le maire décide alors de faire afficher une proclamation demandant aux citoyens de faciliter la circulation de ces billets non sans avoir vérifié auprès de Pierre Pastoureau de Labesse et Pierre Vieillelard que la somme de 17 000 livres dont ils sont les dépositaires, correspondait exactement à celle des billets émis sous l'autorité de la municipalité. Cette décision sera la dernière de Elie de Labrousse en tant que maire de Nontron. En effet, le 24 décembre 1792, il s'adresse à son conseil : « Bien convaincu que je n'ai ni les envies ni les talents nécessaires pour bien remplir la place de maire dont j'avais été honoré par mes concitoyens, vraiment attaché à leur bonheur qui pourrait en souffrir si j'occupais plus longtemps cette place, je déclare dès ce moment donner ma démission ».

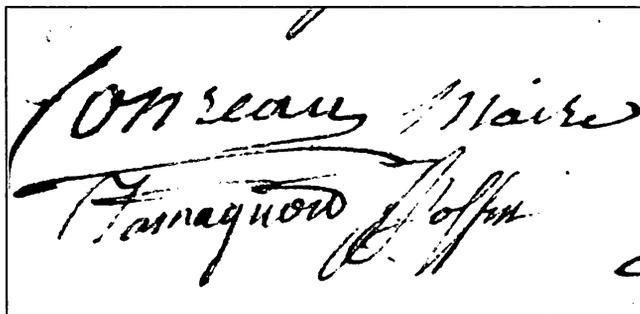
Il faut attendre le 28 décembre pour voir le conseil municipal accepter la démission de son maire « même si cette résolution est une désobéissance à la loi », et convoquer pour le dimanche 6 janvier 1793 une assemblée extraordinaire.

IV. Pierre Emeri Fonreau : un tanneur à la mairie

Le 6 janvier 1793, à l'église Saint-Etienne, les citoyens ayant droit de vote se réunissent sous la présidence du citoyen Faurien de Villopré, doyen du conseil général. Pierre Emeri Fonreau, négociant tanneur, est alors élu maire de Nontron. Deux jours plus tard, il prête serment et « se décore de l'écharpe caractéristique des fonctions de la place de maire ».

Dès le 15 janvier, le nouveau maire et son conseil sollicitent l'ingénieur du département afin d'établir et chiffrer un projet d'élargissement du chemin public Périgueux-Limoges par la ville. Mais peut-on réellement mener à bien un projet aussi ambitieux dans ce si troublé début d'année 1793 ? A l'heure où le roi est exécuté, les prix du pain, de la viande, des subsistances en tous genres et autres objets d'entretien augmentent sans cesse. Les demandes de certificats de résidence et surtout de civisme, en application des lois des 26, 29 et 31 janvier, se multiplient.

En février et mars 1793, la levée de 300 000 hommes, la naissance des comités de surveillance dans les districts, la consignation à résidence des parents d'émigrés, sont autant de mesures révélatrices d'un nouvel état d'esprit.



Le nouveau Maire
François-Joseph

Le 11 mars, sans doute influencé par l'air du temps, Elie Labrousse Lagrange sort de l'anonymat. « Désirant témoigner à ceux de ses concitoyens qui se sont fait inscrire en qualité de volontaire pour voler à la défense de la patrie l'admiration que lui inspire le noble courage qui les anime et le désir ardent qu'il éprouve de concourir au bien de la République, son âge ne lui permettant pas de payer de sa personne dans les combats », il fait au corps municipal « l'abandon pur et simple d'une rente constituée au capital de 513 livres, à lui due depuis 1749 par le citoyen Jean Macari La Grelière, d'Etouars ».

Le 23 mars, en vertu de l'arrêté du département prescrivant des mesures de précautions en raison des troubles occasionnés en Bretagne et en Poitou, Pierre Rivet, Léonard Chapeyrou, Pierre Duroux, Etienne Deseimerie et Jacques Lapouraille se portent « volontaires de bonne volonté » pour satisfaire à la réquisition de cinq citoyens en état de porter les armes et décidés à se rendre sur les différents points de la République qui leur seront désignés.

Bien que la taxe sur le pain augmente encore et toujours, le corps municipal est amené à prendre des sanctions. Ainsi, la boulangère Suzanne Peiri est destituée de son état, ne voulant pas « donner le pain qu'elle fait sur le pied de la taxe ».

Le 10 avril 1793, le citoyen Deschamps, vice-président du district de Périgueux, se présente à Nontron en exécution d'une « commission à lui déferée » par André Lacoste, membre de la convention nationale. Porteur d'un arrêté des commissaires de la convention, il doit, en utilisant si besoin la force armée, procéder au désarmement de tous les citoyens suspects tels que nobles, prêtres non assermentés et autres dont le civisme ne serait pas notoire, mais aussi faire mettre en état d'arrestation les conspirateurs ou agitateurs. Dans ces conditions, le nombre des détenus augmentant sans cesse, il faut absolument améliorer la surveillance de la maison de réclusion. Ainsi, le 17 avril, il est décidé qu'un membre du corps municipal assurera une permanence de

8 heures à 11 heures et de 15 heures à 18 heures pour filtrer les visites aux détenus. D'autre part, huit volontaires armés, payés par la nation, monteront une garde permanente et feront un rapport journalier à leur chef de poste.

Pourtant, tout n'est pas si simple et il apparaît bien vite que l'harmonie ne règne guère au sein du conseil général, car, seulement deux jours plus tard et après rapport de François Sicaire Mazerat, le maire est blâmé par ses conseillers pour avoir outrepassé ses droits dans la surveillance, ou plutôt dans la non surveillance de la maison de réclusion et de ses pensionnaires.

Au mois de juin, le grain et la farine viennent à manquer chez les boulangers. Les élus réagissent : des réquisitions sont ordonnées, notamment au village de Puirigard, dans les greniers d'une maison appartenant à la famille Duboffrand. Labrousse Lagrange, toujours sur la brèche, et le procureur Faurien Desplaces sont également chargés de l'achat de grains au minage de Piégut. Au début du mois de juillet, la taxe du pain atteint son plafond : 7 sous 2 deniers pour le pain blanc de première qualité, 6 sous 8 deniers pour le pain second et 5 sous 8 deniers pour le pain troisième.

En septembre 1793, la Terreur s'installe. Le 5, sur ordre supérieur des représentants du peuple en mission dans le département, le corps municipal procède à la levée de 5 hommes armés et équipés destinés à faire partie d'un corps de 12 000 hommes pour renforcer l'armée des Pyrénées.

Il lui faut également renouveler les nombreux certificats de civisme délivrés jusqu'alors et rendus désormais obligatoires.

Le 30 septembre, le prix du pain s'effondre, la taxe étant déterminée relativement au prix du maximum des grains fixés par la convention nationale à 20 livres le setier. Les trois différentes catégories de pain valent alors respectivement 3 sous 10 deniers, 3 sous 3 deniers et 1 sou 8 deniers. Il est peu de dire que le peuple est satisfait !

Le lendemain, le procureur Faurien Desplaces exhorte avec vigueur le conseil général : « Considérant que les circonstances critiques où se trouve la République française exigent plus impérieusement que jamais l'exécution rigoureuse des décrets de la convention et notamment ceux concernant la permanence des corps administratifs et municipaux, les officiers publics doivent à l'exercice des fonctions qu'ils tiennent de la confiance de leurs concitoyens la plus grande assiduité. Toute indifférence serait obligatoirement coupable et annoncerait une froideur de patriotisme impossible à accorder avec les sentiments de vrais républicains ».

Dans ces conditions, le maire et son conseil se doivent d'écouter ces précieuses recommandations. Les permanences du conseil général seront scrupuleusement observées et les réunions, sans compter les séances extraordinaires, se tiendront ponctuellement le dimanche et le jeudi. Enfin, les officiers municipaux seront présents à la maison commune de 9 heures à

11 heures et de 15 heures à 17 heures, pour répondre aux interrogations des citoyens.

Le 16 octobre 1793, le procureur-syndic du district demande au maire de lui fournir le contingent de la commune pour la formation d'un corps de cavalerie de 30 000 hommes. Un registre d'inscription volontaire est ouvert immédiatement et, après 8 jours d'attente, force est de constater que personne n'est venu s'inscrire. Les veufs et les « non mariés » de 18 à 40 ans sont alors convoqués et les citoyens Puirigard, Verneuil et Duclos qui ont « obtenu l'avantage d'être désignés par le sort » sont ainsi proclamés soldats de la République.

A partir du mois de novembre 1793, le calendrier républicain remplace le calendrier grégorien sur le registre des délibérations. Ainsi, le 14 brumaire an II (4 novembre 1793), le règlement de police de la maison de réclusion est affiné : le concierge, nommé par la municipalité, devra savoir lire et écrire. Il devra aussi adresser un rapport au maire tous les 3 jours et sera le seul à communiquer avec les détenus. Les deux gardes recevront un confortable salaire journalier de 3 livres, payé par les détenus. Il faut savoir que suivant l'article VIII de la loi du 29 septembre prescrivant au conseil général de fixer le montant des salaires, les ouvriers (tanneurs, maçons, cordonniers, couvreurs, menuisiers, charpentiers...) perçoivent, par jour, 1 livre 7 sous en hiver et 1 livre 13 sous en été.

Le 20 brumaire an II, la ville est en effervescence. Pour respecter la loi du 17 juillet 1793, titres, actes et procédures, remis par divers citoyens, sont portés sur la place de la Liberté où ils sont « brûlés et détruits en cendre » en présence d'un nombreux public et du conseil général de la commune au grand complet.

V. Le premier maire nommé : François Sicaire Mazerat Delort

Les jours suivants, cette effervescence ne retombe pas. En effet, le 26 brumaire (16 novembre 1793), le comité de surveillance du district, présidé par Feuillade Laterrière père et dont fait partie l'ancien maire Labrousse Lagrange, adresse une lettre aux officiers municipaux pour les informer que « le citoyen Mazerat Delort a été nommé par le délégué du représentant du peuple dans le département à la place de maire, vacante par destitution du citoyen Fonreau ». Bénéficiant de la soudaine promotion de Mazerat Delort, le citoyen Duboffrand aîné accède pour sa part au rang d'officier municipal.

Le 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), le conseil général installe son nouveau maire qui, bien sûr, s'engage par serment à « maintenir la

liberté, l'égalité, la République une et indivisible, de mourir à son poste et de remplir avec exactitude et impartialité les fonctions de son office ».

A tous les niveaux, le besoin d'argent se fait sentir. Mazerat Delort se propose d'en trouver !

Le 11 frimaire an II, après annonces au son de la caisse, une terre à usage de cimetière est adjugée à Nicolas Bonin pour 52 livres par an, l'adjudicataire étant tenu de l'exploiter, de la cultiver et même de la fumer convenablement.

Le 22 frimaire, il fait procéder à l'enlèvement de l'argenterie des églises de Nontron : « or, argent, argenterie et autres richesses doivent servir à l'avantage de la République car ces objets ne peuvent intéresser que l'ostentation ou la vanité de ceux qui les ont employés jusqu'à ce jour pour en imposer plus sûrement aux yeux du vulgaire ».

Mazerat Delort pense également qu'« il est bon de porter une salubre innovation à la chose publique ». Ainsi, le 14 nivôse, il est décidé que désormais les marchés et les foires se tiendront respectivement le nonidi (9^e jour) de chaque décade et le quintidi (5^e jour) de la seconde décade de chaque mois. Mazerat Delort pense aussi qu'il est indispensable de respecter la loi et, le 17 nivôse an II (6 janvier 1794), il renonce à son poste de maire, ne pouvant cumuler deux fonctions publiques, étant membre du bureau de paix et de conciliation près le tribunal du district. Cette rigueur ne lui épargnera pas, nous le verrons, bien des déboires...

bal les jours en
Mazerat Delort
Maire

VI. Guillaume Patoureau

Le poste de maire ne reste pas vacant très longtemps. En effet, le 21 nivôse an II (10 janvier 1794), Guillaume Patoureau, docteur en médecine, promu la veille par arrêté du représentant du peuple Roux-Fazillac, prend ses

fonctions. Il en va de même pour les citoyens Verneuil Puybegou et Thomas Martin, nommés officiers municipaux en remplacement de Duboffrand et de Patoureau.

Deux jours plus tard, la municipalité reçoit avec soulagement une avance de 2 000 livres du ministère de l'Intérieur pour procéder à l'acquittement des secours aux indigents qui attendent de bénéficier promptement des bienfaits de la nation. Sans perdre de temps, Pastoureau Labesse est désigné pour effectuer les paiements notamment et en priorité aux parents des volontaires.

Dans le même temps, les commissaires du recensement des grains, nommés par le conseil général, sont menacés dans leurs fonctions. Au village des Salles, Pierre Besse dit Paradis, 80 ans, et son fils Jean, 38 ans, n'hésitent pas à les injurier : « nous nous foutons du district et de tous ces messieurs qui ne nous portent rien quand nous n'avons rien ! » Un mandat d'amener est aussitôt délivré à l'effet de faire traduire les deux récalcitrants à la maison commune pour les entendre. Fort heureusement pour eux, une trop grande sévérité n'est pas à l'ordre du jour et seul le fils est condamné à 24 heures de détention. Il faut dire que la disette peut excuser bien des choses !

D'ailleurs, ce recensement, terminé le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), montre un déficit important par rapport à la population à nourrir. Il va falloir faire de sérieuses économies car, en raison des mauvais chemins, il ne faut pas espérer un ravitaillement extérieur, pas même du comité de subsistances, établi à Périgueux, qui n'a aucun moyen pour faire parvenir un quelconque secours dans les communes.

Le conseil décide alors que le complément de nourriture se fera avec des pommes de terre et des châtaignes, que les propriétaires pourront être réquisitionnés à tous moments et que toute personne qui ne respectera pas les restrictions sera considérée comme suspecte.

En ce début d'année 1794, où le pain est rationné dans le département depuis le 7 janvier, la situation est tellement critique à Nontron que le maire et son conseil n'hésitent pas, pour en faire profiter les habitants, à tuer un cochon appartenant à la nation, destiné à l'approvisionnement de la marine et provisoirement à la garde de l'aubergiste Martial Bernard dit Laviolette, avant d'être conduit à Rochefort. Il n'est pas douteux que cette décision doit beaucoup blesser le patriotisme de nos élus nontronnais, qui, pour bien montrer leur attachement à tout ce qui concerne le salut public, font porter à Paris l'argenterie des églises pour en faire offrande à la convention nationale !

Le 25 nivôse an II (14 janvier 1794), Lakanal, représentant du peuple, délégué par la convention nationale, arrive en Dordogne. Faut-il voir là une raison à l'amplification de l'activité des élus nontronnais ? Le 10 pluviôse

(22 janvier 1794), le maire fait lecture à son conseil d'un arrêté dudit Lakanal demandant à la municipalité de nommer deux citoyens intelligents, actifs et versés dans la connaissance des travaux des grandes routes du canton. Faurien Villopré, notable, et Pastoureau Labesse, officier municipal, sont ainsi désignés pour aller rejoindre le représentant du peuple à Bergerac. Le 13 pluviôse, un appel est lancé aux citoyens : il faut se procurer dans les plus brefs délais, toiles, bas et autres objets nécessaires à l'habillement et à l'équipement des « appelés à l'honneur de marcher contre les satellites des despotes coalisés ». Plus énergique, un droit de préhension est voté sur toutes les matières premières entre les mains des marchands et des citoyens aisés. Les enfants, ceux dans le besoin étant payés, sont également mobilisés pour faire de la charpie.

Le 14 pluviôse, sur ordre du directoire du district, le corps municipal somme l'officier de santé Guillaume Lapouraille Bellicot pour examiner l'état du citoyen Mazerat Delort et lui donner les secours qui lui sont nécessaires pour apaiser les douleurs aiguës dont il est atteint : mal d'oreille occasionné par l'humidité de la « chambre » qu'il occupe à la maison d'arrêt. Avocat, défenseur du citoyen Moreau Saint-Martial, l'ancien maire de Nontron a, en effet, été placé sous la surveillance de la municipalité qui doit répondre de sa personne jusqu'au jugement de son « client » par le tribunal révolutionnaire. Ce mois de pluviôse voit aussi la réquisition d'ouvriers pour l'extraction du salpêtre, dans les caves, dans les écuries..., la réquisition des arbres, qu'il faut abattre, ormeaux ou chênes de préférence, de 15 pieds de hauteur, pour le service de la marine..., les appels à se porter en masse sur les routes et les chemins pour les réparer tant bien que mal... Alors, les citoyens et les citoyennes grognent. Employés le plus souvent à la journée, ils refusent même de travailler s'ils ne sont pas nourris... d'autant que la loi relative au maximum du prix des denrées et des marchandises est régulièrement bafouée. Il faut à Guillaume Patoureau et à ses conseillers réagir au plus vite. Après concertation avec la société populaire et le comité révolutionnaire, il est décidé, le 29 ventôse (19 mars 1794), de dresser une liste précise des indigents pour une répartition plus équitable des secours. Le 10 germinal (30 mars 1794), les fraudeurs sont mis sous haute surveillance, en particulier les bouchers qui voient leurs étaux consignés dans un même local, place du Fort, avec obligation de vendre la viande à heures précises et en présence de commissaires de police. Enfin, le 26 germinal, la commune ayant obtenu 541 livres du directoire du district, se trouve fort à propos en mesure de payer les journées employées aux travaux des grands chemins.

En floréal, les élus multiplient les actions en faveur des armées. Le 5, ils invitent les citoyens à donner des draps de lit de bonne qualité pour le service des hôpitaux militaires ; le 7, ils envoient le citoyen Laulandie à Paris

en qualité d'élève salpêtrier afin d'obtenir les certificats nécessaires à la direction de l'atelier de fabrication ; le 10, ils procèdent à la mise en place de la levée des chevaux et des mulets du canton... Il n'est pas inutile de signaler que ce patriotisme s'exerce également sur le terrain, à l'image du sergent Joseph Desbrousses, soldat volontaire, victime de plusieurs blessures graves sur le champ de bataille !

Ce printemps de l'an II voit la disette s'amplifier encore. Ainsi, le 18 floréal, le maître de forge Pierre Duroux vient à la maison commune pour dire son incapacité à nourrir ses ouvriers. La forge étant d'utilité publique, il lui sera laissé une livre de blé par jour et par ouvrier pour subvenir à ses besoins.

La situation ne s'améliorant pas, le 30 prairial (18 juin 1794), il ne reste plus à la municipalité, en dernier recours en attendant la récolte à venir, qu'à ordonner la réquisition de toutes les noix de la commune... et à fixer le prix des journées et des transports des récoltes, de la location des animaux, des voitures et des instruments. Ainsi, un faucheur gagnera 2 livres par jour ; un faneur, 1 livre 5 sous et une faneuse, 15 sous ; un moissonneur-batteur, 1 livre 10 sous et une moissonneuse, 1 livre. La location d'un cheval coûtera 1 livre 15 sous et celle d'un âne, 12 sous.

La fin de prairial an II voit également six jeunes Nontronnais, âgés de 16 et 17 ans, envoyés à Paris, à l'école de Mars « pour y recevoir l'éducation convenable du soldat républicain ».

Sur la place de la Liberté, 9 134 billets de confiance d'une valeur de 7 430 livres, retirés de la circulation, sont brûlés par l'autorité municipale.

La convention thermidorienne

Quand Thermidor arrive, au moment où, à Nontron, les règlements de la maison de réclusion se durcissent considérablement, à Paris, Robespierre et ses partisans sont emportés dans la tourmente. Certes, la convention thermidorienne met un terme à la Terreur ; toutefois, la crise économique est telle, à Nontron comme dans tout le pays, qu'il faut encore appliquer des mesures extrêmement autoritaires. Ainsi, tout citoyen doit faire à la municipalité une déclaration détaillée de sa récolte en grains et en fourrage. Malheureusement, le registre ouvert à cet effet reste désespérément vierge et le maire doit menacer les réfractaires de confiscation au profit de la République pour être enfin entendu !

Le 19 thermidor (6 août 1794), Guillaume Patoureau peut enfin annoncer une bonne nouvelle aux très influents tanneurs nontronnais. En effet, la commission du commerce et de l'approvisionnement de la République vient de faire livrer 30 quintaux d'huile de baleine à leur intention.

Autre excellente nouvelle : le 28 thermidor, 550 livres de savon arrivent à Nontron. L'incontournable Labrousse Lagrange est désigné pour en faire une rapide distribution, après avoir calculé les besoins de chacun, en faisant notamment la différence entre les habitants de la campagne et ceux de la ville, les premiers « par usage » en consommant beaucoup moins. Ainsi, les 1 800 habitants de la ville, « y compris les prisonniers et les reclus », en reçoivent 3 onces 1/2 chacun alors que les 840 « campagnards » doivent se contenter de 2 onces 1/2. 25 livres sont réservées pour les perruquiers, les barbiers et les blanchisseurs consommateurs prioritaires

Le 28 fructidor an II (14 septembre 1794), Mazerat Delort, sorti de prison mais toujours sous surveillance, vient réclamer au conseil un certificat de résidence.

Pour obtenir ce certificat, il ne faut pas être considéré comme détenu pour cause de suspicion ou de contre-révolution. Or, d'après les élus nontronnais, « la consignation dont Mazerat Delort fait l'objet peut être comparée à celle des nobles qui ont été obligés de quitter les places fortes et les villes maritimes et qui sont tenus de se présenter tous les jours à la municipalité de leur nouvelle résidence. Ils ont une moindre latitude de liberté que les autres citoyens, mais ils n'en sont pas moins en liberté ». Dans ces conditions, Mazerat Delort peut obtenir satisfaction. Malheureusement pour lui, l'ancien maire de Nontron n'est pas au bout de ses peines. A nouveau incarcéré, il ne sera définitivement libéré qu'à la suite d'un arrêté du comité de sûreté générale et de surveillance de la convention nationale du 11 brumaire an III (2 novembre 1794). Un certificat de civisme lui sera délivré le 21 brumaire par la municipalité. Il sera alors temps pour lui de rejoindre son épouse à Paris « qui exigeait alors les attentions convenables dans une grossesse naissante ».

Si François Sicaire Mazerat connaît une période de disgrâce certaine, Elie Labrousse Lagrange reste, aux yeux des autorités, indispensable à la vie nontronnaise. Ainsi, par arrêté du 6 vendémiaire an III (28 septembre 1794) le représentant du peuple Pélissier le nomme à la place de membre du conseil de la commune qu'il avait quitté précédemment, s'estimant trop âgé.

Certificats de civisme mais aussi certificats d'indigence ou encore passeports sont très régulièrement délivrés. Toutefois, le 10 brumaire an III, la demande de certificat de civisme formulée par Emeric Fonreau, fils de l'ancien maire, est repoussée à la majorité. En effet, plusieurs membres du conseil général ont observé que Fonreau s'est refusé à livrer de la marchandise au prix du maximum en prétextant qu'elle était déjà vendue à d'autres citoyens et que, s'étant présenté pour se faire admettre à la société populaire de la commune, il avait été refusé à la très grande majorité. Il est clair que les élus nontronnais ne connaissent pas le mot passe-droit !

Avec le retour de l'hiver, les conditions de vie de la population se durcissent encore et nombreux sont ceux qui ne peuvent plus vivre du produit de leur travail. Alors, les maraudeurs de bois se multiplient à un point tel que la gendarmerie et le tribunal sont totalement débordés. Pourtant, quand le 27 pluviôse an III (15 février 1795), l'arrivée d'un détachement de 50 prisonniers de guerre espagnols est annoncée, il faut encore à Guillaume Patoureau et à son conseil faire face pour trouver un nécessaire supplément d'une nourriture devenue si rare.

Le 6 germinal an III (26 mars 1795), les officiers municipaux Tamagnon et Grohier ayant demandé à être relevés de leurs fonctions, sont remplacés par Faurien Villopré et Ribadeau Dumas fils, nommés par le représentant du peuple Bordas. Le 25 germinal (14 avril 1795), c'est au tour de Jean Baptiste Lafarge et Jean Baptiste Boyer, grande figure en devenir de la vie publique nontronnaise, de remplacer Verneuil Puybegou et Martin.

Les mois de prairial et messidor témoignent de la toujours grande activité de la municipalité : le 22 prairial (10 juin 1795), 1 229 livres sont distribuées aux indigents.

Le 9 messidor (27 juin 1795), à l'instigation de Pastoureau Labesse, les poids sont substitués aux mesures de capacité pour les grains, le conseil général considérant que « l'usage des poids donne des résultats plus exacts et plus conformes à l'intérêt général et que la valeur des grains consiste principalement dans la pesanteur et non dans la masse ».

Pour se conformer à la loi du 20 messidor préconisant l'établissement de gardes champêtres dans toutes les communes rurales de la République, le conseil nomme Elie Jolivet et Gadrad fils pour remplir ces très convoitées fonctions.

L'été se termine dans un calme relatif. Le 18 fructidor (4 septembre 1795), la société populaire de Nontron, dissoute par la loi du 6 du même mois, remet, par l'intermédiaire de son archiviste Faurien Villopré, ses papiers à la municipalité.

Puis, alors qu'il s'applique à récupérer une créance de 730 livres que lui doit « en sa qualité de médecin le ci-devant comte de Saint-Mathieu, émigré, pour soins et visites », Guillaume Patoureau meurt subitement le 1^{er} jour complémentaire de la 3^e année de la République (17 septembre 1795).

Un mois plus tard, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la convention thermidorienne laisse la place au Directoire. Le 17 brumaire (8 novembre 1795), le conseil, privé de son maire, se réunit une ultime fois : Labrousse Lagrange, commissaire chargé de recevoir les grains provenant du contingent assigné à la commune pour l'approvisionnement de l'armée des Pyrénées occidentales, reçoit quitus de l'excellence de son travail.

A partir de cette date, les registres des délibérations restent muets et il faut attendre le 30 prairial an VIII (19 juin 1800) pour voir Pierre Michel Grolhier Desbrousses, nommé par arrêté du préfet de la Dordogne du 16 prairial, prêter le serment à la constitution de l'an VIII.

H.L.

Sources

- Archives municipales de Nontron : registre des délibérations du conseil municipal numéro 1 (1790-1812), registres de l'état civil, correspondances, divers.
- Archives de Paris : extrait de l'état civil reconstitué (V2E 10936).
- Bouet (Robert), *Le clergé du Périgord au temps de Révolution française*, éd. Deltaconcept, 1996.
- *Croquants et Jacobins, aspects de la Révolution en Dordogne (1789-1799)*, Centre départemental de documentation pédagogique/Conseil général de la Dordogne/Archives départementales, éd. Copédit, 1989.

Joseph Joubert vu par son frère

par Alberte SADOUILLET-PERRIN (†)

L'inspecteur général de l'Université impériale et le moraliste que fut notre compatriote montignacois Joseph Joubert – deux personnages qui n'en font qu'un ! – sont bien connus. Encore que ce terme de moraliste dont on le qualifie jusque dans les dictionnaires me paraisse mal lui convenir. Sans m'arrêter à la mode selon laquelle aujourd'hui on parle d'éthique et non de morale, je définis les *Pensées* qui firent et continuent de faire la célébrité de Joubert comme un code de bonne conduite pour vivre en paix et harmonie avec ses semblables. Quoi de plus convivial en effet que ce conseil : « *Si mes amis sont borgnes, je les regarde de profil* ». Ou celui-ci : « *Soyez doux et indulgent à tous ; ne le soyez pas à vous-même* ».

Ce portrait du sage qui médite sur l'homme par introspection autant qu'en regardant autour de lui et dont les grands événements qu'il eut la chance de traverser sans dommage, de l'Ancien Régime à la Restauration, ont enrichi l'expérience, nous le connaissons tel que ses amis nous l'ont légué, tel aussi que ses œuvres le révèlent. Mais, derrière cette façade en quelque sorte officielle, quel était l'homme et que fut sa vie intime ? Nous le savons mal. Joseph Joubert n'a pas écrit de confession.

Après m'en être fait une certaine idée à travers sa correspondance avec des femmes charmantes et distinguées qui furent ses amies au sens le plus chaste du mot, ainsi que par des aperçus biographiques glanés çà et là, le hasard d'une lecture m'a fait découvrir qu'une *Notice historique* le concernant avait été écrite peu de temps après sa mort par un autre Joubert

que j'ai aussitôt soupçonné d'être un frère ou un neveu de Joseph. A sa génération, ils avaient été treize frères et sœurs, dont sept demeurés vivants.

La suite, c'est-à-dire la recherche de cette *Notice* dans les catalogues de la Bibliothèque nationale et la demande de son prêt à la bibliothèque municipale de Périgueux afin que je puisse la consulter, vient d'être menée à bien grâce au conservateur de celle-ci ¹, notre bon collègue M. Bitard à qui j'exprime ma reconnaissance.

Un frère laudatif

Arnaud Joubert, auteur de l'opuscule sorti des presses parisiennes de l'imprimeur Le Normant, 8, rue de Seine, n'a pas daté son ouvrage. Mais sa lecture démontre qu'il fut écrit peu de temps après la mort de Joseph, décédé, comme on le sait, le 3 mai 1824, à Paris. A côté du style de son frère, celui d'Arnaud est lourd, cérémonieux ; mais l'intérêt que présente « *cette esquisse du meilleur des frères* » (Arnaud *dixit*) se situe ailleurs. Ce sont les « *quelques traits du caractère et de la vie* » de Joseph que nous nous sommes efforcée d'y découvrir dans et tout autant entre les lignes.

Remarque liminaire : comment se fait-il qu'Arnaud écrive : « *A défaut du portrait que sa famille n'a pas eu le bonheur de pouvoir posséder je veux esquisser quelques-uns des traits de son caractère et de sa vie* », alors que ce portrait figure dans plusieurs éditions des œuvres de Joubert ? Nous l'avons notamment vu – traits fins, nez un peu pointu, chevelure abondante et légèrement ondulée – en tête de l'ouvrage que lui ont consacré Raymond Dumay et Maurice Andrieux, publié en 1954 chez Grasset.

C'est aussi dans ce même ouvrage (et dans d'autres) que nous avons pu suivre le jeune Périgordin depuis Montignac jusqu'à Paris en passant par le collège des doctrinaires de Toulouse. Né le 6 mai 1754, après avoir terminé ses études, il arriva dans la capitale en 1778, dit son frère. Il avait donc 24 ans.

Dumay et Andrieux, relevant le passage à Montignac de François de Latapie, inspecteur des manufactures royales en Limousin et Périgord, disent qu'il aurait logé chez les Joubert dont le chef de famille était un ancien chirurgien des armées royales. Joseph s'y trouvait et l'inspecteur aurait noté sur son carnet : « *un jeune homme qui a de l'esprit, de la littérature et du ressort* ». Ce qui fait supposer à nos auteurs que c'est dans le salon de ce fonctionnaire royal, à Paris, que Joseph a rencontré Louis de Fontanes. La raison vraisemblable qu'ils en donnent est que le père de Louis était un

1. A l'époque de la rédaction de cette communication. NDLR

collègue de Latapie dans l'inspection manufacturier. Ne confirmant ni n'infirmant cela, Arnaud dit simplement que « *M. de Fontanes venoit de faire paraître ses premières poésies* » et que « *M. Joubert les admirant, il n'eut de cesse ni de repos qu'il n'eut fait connaissance avec leur jeune auteur* ».

Quoi qu'il en soit – et Arnaud ne manque pas de le souligner – nous savons que les jeunes gens se plurent et que leur amitié dura jusqu'à la mort.

De ce qu'ils entreprirent d'écrire ensemble, de leur tentative pour fonder une gazette philosophique et littéraire dont j'ai notamment trouvé les détails dans la biographie placée au début de l'ouvrage de Dumay-Andrieux, Arnaud ne parle que très vaguement. Et pas du tout de leur fréquentation des salons à la mode, comme celui de Fanny de Beauharnais. Il est vrai que c'est là que s'est située leur rencontre avec le sulfureux – pour ne pas dire scandaleux – auteur des *Nuits de Paris*, Restif de la Bretonne et sa bande de jeunes débauchés. Que notre Montignacois, dans ce tourbillon mondain, un peu fou, soit devenu l'amant d'Agnès de Restif avec la complaisance du mari qui courait les filles de joie, n'a pu que choquer la piété fraternelle et le conformisme empesé d'Arnaud, avocat à la Cour de cassation sous Louis XVIII, quand il écrivait ces pages dans lesquelles, parlant de son frère, il ne dit jamais que « *M. Joubert* ». S'il connut ses écarts de jeunesse et les excusa, il préféra les passer sous silence.

En revanche, il se plut à mettre en lumière comment un voyage à Villeneuve-le-Roi (nous disons aujourd'hui, comme au temps de la Révolution, Villeneuve-sur-Yonne) « *fixa le sort de M. Fontanes et le sien* ». Pourquoi ce voyage ? Poursuivons notre lecture.

« *M. Joubert avoit un de ses parents retiré du service militaire. Il fut invité à aller passer quelque temps à Villeneuve* ». Joseph y fit la connaissance de deux femmes qu'Arnaud désigne discrètement ainsi : « *Mme de C... et sa fille allant en voiture, par petites journées, de Lyon à Paris* ». Moins énigmatiques, Dumay et Andrieux donnent les noms de Mme Cathelin et de sa fille Chantal, accompagnées par le baron de Juis, parrain de celle-ci. Contrairement à ce que pourrait supposer d'entrée le lecteur de l'opuscule, ce n'est pas à lui-même que Joseph pense devant cette jeune fille décrite par Arnaud comme « *indépendamment de ses dons naturels, un parti fort avantageux sous le rapport de la fortune* », mais « *à Fontanes pour la lui faire épouser* ». Et il y parvient ! Non sans peine. Lisons plutôt ce qu'en dit Arnaud :

« *Il fut obligé d'entretenir une correspondance très suivie avec le parent dont dépendait la fortune de la jeune fille [le baron de Juis] pour réfuter les objections qui lui étoient faites. M. de Fontanes qui, quelques momens plus tard en eut connaissance, mandoit à l'un de ses amis que Platon écrivant pour marier son disciple n'auroit pas pu tenir un langage plus beau et plus persuasif.* »

Pourquoi penser à un ami plutôt qu'à soi-même en la circonstance ? sommes-nous en droit de nous demander. Si nous nous contentons de nous fier à la *Notice* d'Arnaud, nous penserons que Joseph avait déjà jeté son dévolu ailleurs puisque, après un paragraphe sur le retour de son frère à Paris où il rencontre « *un protecteur des belles-lettres* », nous voici mis en présence « *d'une des maisons de la bonne société de Villeneuve-le-Roi distinguée par M. Joubert : celle des MM. Moreau et de Mlle Moreau, leur sœur dont la vivacité d'esprit et l'agrément faisoient le charme de toutes les sociétés où elle se trouvoit* ».

Or, ce n'est qu'après plusieurs années que cette demoiselle, qui se prénommaît Victoire, devint son épouse. Sans doute ne voulait-il pas se marier si tôt.

Ici se place l'intermède – si l'on ose ainsi parler ! – de la Révolution de 1789 qui va valoir à Joseph de revenir au pays natal. Mais cédon's la parole à l'histoire. L'Assemblée constituante issue des Etats généraux promulgue dès juin 1790 des lois réorganisant les corps de fonctionnaires. De même que, d'après la constitution civile du clergé, la nomination des évêques et des curés dépend des suffrages des électeurs de leur diocèse ou de leur paroisse, il en est ainsi pour les juges de paix des districts. Et c'est de la sorte que Joseph Joubert est élu juge à Montignac « *son pays natal ou il n'avoit pas paru depuis 1778* » écrit Arnaud pour en tirer des louanges à son frère : « *Ceux qui pourront se rappeler la haute idée qu'on avoit alors de ces fonctions de juge de paix qu'on venoit de transplanter en France, écrit-il, pourront concevoir l'estime que ses concitoyens témoignèrent à M. Joubert en venant le chercher si loin et le forçant presque à accepter une place que tant d'autres recherchoient avec avidité* ».

Juge de paix à Montignac

Voilà qui est joliment dit. La suite l'est tout autant pour expliquer cette élection dont l'initiative, à dire vrai, appartient à Mme Joubert et la réussite aux amis de la famille.

« *Ce qui décida le plus M. Joubert à accepter cette place fut le plaisir de se rapprocher de sa mère. Elle venoit de perdre son mari, notre respectable père. Ses fils se trouvoient tous à Paris, occupés à suivre différentes carrières ; il ne lui restoit que ses filles. Elle avoit besoin d'un consolateur et d'un appui et elle ne pouvoit pas en avoir un qui lui fut plus doux et plus agréable que son Joseph qu'elle aimoit comme Rachel aimoit le sien* ».

Laissons ce souvenir biblique pour en revenir à l'élection de 1790 qui ne trouva pas sur place le consensus évoqué par Arnaud. Contestée par les adversaires de la famille Joubert qui en réclamaient l'annulation, il fallut qu'à

Périgueux le directoire départemental la validât. Joseph avait des amis dans le chef-lieu de la province nouvellement baptisée Dordogne. Dans le *Journal patriotique* du département animé par l'avocat Pipaud des Granges, on félicite Montignac « *cette petite ville qui s'est éminemment distinguée par le choix qu'elle a fait de M. Joubert cultivant à Paris depuis 15 ans la littérature, la philosophie et les arts. Historien profond et aussi sage qu'éloquent moraliste, le citoyen est connu pour son patriotisme et sa modération* ».

Cette modération, qui est bien la marque de notre « moraliste » – il semble que la paternité du qualificatif revienne à Pipaud des Granges – si elle lui permet de remplir son mandat à la satisfaction générale, l'incite à ne pas solliciter son renouvellement quand il est près d'expirer. Se pencher sur les pages du registre de la société populaire de Montignac donne à comprendre pourquoi. Dans cette commune comme dans bien d'autres, le parti de la Montagne va réussir à s'emparer du pouvoir local et c'est déjà la violence qui domine.

La raison qu'Arnaud donne dans sa *Notice* de l'abandon par son frère des fonctions officielles qui paraissaient lui plaire et de son départ de Montignac est d'une autre sorte que politique. Il est d'ailleurs bien vrai que les deux ont concouru au même résultat. Joseph avait appris « *l'isolement de Mlle Moreau* », car la jeune fille venait de perdre son père « *et le frère qu'elle chérissait le plus. Il lui avoit écrit*, continue notre narrateur, *pour lui demander le droit de lui offrir ses consolations les plus intimes. Il fut accepté, revint à Paris et leur union fut célébrée le 8 juin 1793* ».

Pas de détails, alors que ce serait si intéressant de savoir pourquoi Victoire Moreau se trouvait dans la capitale et comment elle y vivait, alors que nous savons que c'était le temps de la chasse aux suspects avec des perquisitions à domicile de jour et de nuit. Il faut croire qu'en 1824, alors que tant de familles portaient dans leur cœur et dans leur chair la mémoire de cette période sanglante, mieux valait jeter un voile pudique sur le passé.

Immédiatement après avoir noté le mariage de son frère, Arnaud poursuit avec la même discrétion.

« *C'étoit le moment où les nuages les plus menaçans couvroient l'horizon politique. Les deux époux se retirèrent à Villeneuve-le-Roi pour se mettre à l'abri des nouveaux orages que ces nuages faisoient redouter. Un fils vint les distraire et les consoler par ses caresses. M. Joubert passoit son temps qu'il trouvoit beaucoup trop doux en comparant sa situation à celle d'autres personnes, entre ses livres chéris, quelques restes précieux de l'ancienne société qui commençoient déjà à devenir fort rares, et sa femme qui seule auroit pu lui tenir lieu de toute autre société* ».

Plus explicite sur ces années de la vie de notre compatriote, André Beaunier ou plus exactement son épouse car il était mort quand elle écrivit la préface de son ouvrage en deux tomes consacré à Joubert et publiés chez

Gallimard en 1938, plus explicite, disions-nous, Mme André Beaunier dit que Victoire Moreau attend Joubert à Paris chez l'un de ses frères qui est notaire et que le voyage de Montignac à la capitale, alors que les déplacements sont plusieurs fois contrôlés en cours de route d'une façon tatillonne, se fait tranquillement dans la voiture de deux commissaires de la Convention aux armées dont la route, depuis la frontière espagnole, passe par cette petite ville du Périgord. L'un de ces personnages importants est le Périgordin François Lamarque, qui connaît bien Joubert. Les trois hommes arrivent ensemble à Paris, alors que le procès de Louis XVI va commencer et l'histoire nous apprend que les deux compagnons de voyage de notre Montignacois voteront sa mort. Serait-ce en souvenir de ces journées que l'ex-magistrat écrira plus tard dans ses *Carnets* : « *La Révolution a chassé de mon esprit le monde réel en me le rendant trop horrible* » ? Mais quels propos avaient été échangés dans la voiture entre les Conventionnels et lui ? S'il les a connus, Arnaud n'en parle pas.

C'est aussi sous la plume de Mme André Beaunier que nous pouvons découvrir un autre frère de Victoire, l'abbé Emmanuel Moreau, qu'elle suppose avoir béni le mariage de sa sœur. Arnaud, quant à lui, nous l'avons vu, se contente d'écrire que « *leur union fut célébrée* ». Sans doute ce mot de célébration impliquant un acte religieux était-il suffisant pour la famille et les intimes à l'intention de qui, selon son auteur, la *Notice* avait été rédigée. C'est dommage qu'il y manque des précisions !

Joubert, Pauline de Beaumont et Chateaubriand

Quoique Villeneuve-le-Roi, traversé par une grande route, fut sur le passage continuel des députés et des troupes révolutionnaires, poursuit notre narrateur, « *les malheurs de la Révolution s'y faisoient à peine sentir, tant l'esprit de ses habitans se montra doux et ennemi de tout excès. Il n'y eut pas une seule dénonciation, ce qui donnoit beaucoup d'humeur aux membres de la sûreté générale* ».

La suite cette *Notice historique* mériterait d'être reproduit *in extenso* si le style d'Arnaud était moins lourd. Contentons-nous de la résumer fidèlement pour ne pas ennuyer le lecteur.

Près de Villeneuve, au château de Passy, dans le canton de Sens, vivait la famille de M. de Montmorin, ancien ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, qui était composée de huit personnes. Elle fut dénoncée, enlevée par des commissaires à la sûreté et envoyée à l'échafaud. Seule subsista la plus jeune des filles, Pauline qui, séparée de son mari le comte de Beaumont, vivait chez ses parents. Selon Arnaud, les commissaires « *la trouvoient tellement frêle et délicate qu'ils disoient que ce n'étoit pas la peine [de l'emmenner], qu'elle n'avoit plus long temps à vivre* ».

Quoiqu'il en soit de cette « mansuétude » (?), Pauline est recueillie par de pauvres paysans du village qui la cachent, la nourrissent. Et voici le très joli passage de la *Notice* relatif à la rencontre de la malheureuse jeune femme et de Joseph Joubert.

« M. Joubert, instruit de la position de Mme de Beaumont, alla la voir, la consoler et lui offrir ses services. Ce fut devant la pauvre cabane qu'habitoit alors la fille de l'un des plus estimables ministres de Louis XVI et l'une des femmes les plus aimables de la cour la plus brillante de l'Europe que se fit la première entrevue de M. Joubert et de Mme de Beaumont, et que se forma entre ces deux âmes si dignes l'une de l'autre une union que le temps n'a fait, depuis, que fortifier. »

Honni soit qui mal y pense ! Nous avons bien lu « union des âmes ». Or, une autre amie de Joubert, Mme de Vintimille, définissait celui-ci comme « une âme qui n'a rencontré un corps que par hasard ».

Mais reprenons le fil des événements en vous privant, pour un moment, de la prose d'Arnaud qui nous entraînerait hors de notre sujet, car c'est de lui-même que, longuement, il parle et de ses retrouvailles avec Joseph après le 9 thermidor. L'aîné donne des conseils au benjamin, surtout celui d'abandonner la poésie qu'il cultive avec l'espoir d'être remarqué, pour étudier le droit, car ses vers ne sont pas bons. Ceux qu'Arnaud ne résiste pas au plaisir de reproduire dans sa *Notice* – une trentaine, truffés d'évocations mythologiques – nous le prouvent. Le jeune Joubert, écoutant ces conseils de sagesse, sera récompensé de sa docilité par son mariage avec une autre demoiselle Moreau, Alexandrine, nièce de Victoire.

Tout cela, qui est bel et bon, étant dit, nous revoilà avec Pauline de Beaumont à Paris où cette jeune femme, retrouvée par notre biographe, « est devenue le centre d'une société qu'on pouvoit regarder comme l'élite de ce que Paris renfermoit alors de plus distingué par les grâces de l'esprit et de l'élévation de l'âme ». Passons sur ce qu'il rajoute de l'esprit dont M. Joubert fait montre dans ce salon qu'il fréquente pour apprendre que « M. de Chateaubriand venoit d'arriver d'exil et que M. de Fontanes qui l'avoit connu à Londres (pendant l'émigration de l'un et de l'autre) le présenta à M. Joubert et que presque au même moment l'amitié la plus vive s'établit entre eux. C'étoit, pour M. Joubert, un autre Fontanes et celui-ci venoit bien à propos le dédommager de l'absence du premier ; non qu'il fut éloigné de Paris, mais parce que les grandes places qu'il commençoit à occuper, le tourbillon dans lequel il étoit obligé de vivre rendoient sa présence auprès de M. Joubert beaucoup plus rare ».

Poursuivons notre citation :

« C'est à Villeneuve-le-Roi, pendant un temps de vacances, que M. de Chateaubriand composa une grande partie de l'un de ses plus beaux ouvrages et qu'il passa sans doute les momens les plus heureux de sa vie. Tout

paraissoit, en effet, contribuer à son bonheur. Il venoit de goûter et savouroit encore les premières douceurs, toujours si pures, de la gloire et de la célébrité. Il n'y avoit pas long-temps qu'il s'étoit réuni à Mme de Chateaubriand dont il avoit été séparé par douze années d'émigration et qu'il avoit à peine eu le temps de connoître car, au moment où leur union fut formée, la foudre qui, bientôt après obligea M. de Chateaubriand à s'expatrier, grondoit déjà d'une manière effrayante. Il retrouvoit avec ravissement cette femme charmante, très jeune encore (ils s'étoient mariés presque enfans) et il la retrouvoit beaucoup plus aimable, beaucoup plus spirituelle qu'il ne pouvoit se la figurer ; car il faut la voir, la revoir encore après l'avoir vue pour avoir une idée de ces grâces et de cet esprit toujours nouveau, toujours piquant qui sait allier ce que la jeunesse a de plus aimable à l'héroïsme de la plus haute vertu. »

Si j'ai tenu à reproduire ce long paragraphe sans en rien omettre, c'est à la fois pour cet éloge de Mme de Chateaubriand qui, venant juste après l'évocation des « momens les plus heureux de la vie de son époux », induit à penser qu'ils forment un couple idéal... et pour l'effacement de Pauline de Beaumont dont il n'est absolument plus question, alors qu'on sait que la vérité est toute autre.

Des amours de Pauline et de René, qui vient de se faire connaître dans le monde littéraire par *Atala*, les témoignages sont trop nombreux pour qu'on les ignore et c'est Joseph Joubert lui-même qui nous en donne l'un des plus probants par la lettre qu'il écrit à Pauline quand *Le génie du christianisme* est en chantier. Voulant donner des conseils à l'écrivain sans froisser sa susceptibilité qu'il sait grande, c'est à son égérie qu'il s'adresse pour faire passer le message.

« Dites-lui qu'il en fait trop, que le public se soucie fort peu de ses citations mais beaucoup de ses pensées, que c'est plus de son génie que de son savoir qu'on est curieux, que c'est de la beauté et non pas de la vérité qu'on cherchera dans son ouvrage, que son esprit seul et non pas sa doctrine en pourra faire la fortune, qu'en fin de compte il compte sur Chateaubriand pour faire aimer le christianisme, et non pas sur le christianisme pour faire aimer Chateaubriand. J'avouerai, à la suite de ce blasphème, qu'il ne doit rien dire, lui, qu'il ne croie la vérité ; que pour le croire il faut qu'il se le prouve et que pour se le prouver il a souvent besoin de consulter, de compulsier, etc. Mais hors de là qu'il se souvienne bien que toute étude lui est inutile ; qu'il ait pour seul but dans son livre de montrer la beauté de Dieu dans le christianisme et qu'il se prescrive une règle imposée à tout écrivain par la nécessité de plaire et d'être lu facilement, plus impérieusement imposée à lui qu'à tout autre par la nature même de son esprit, un esprit à part qui a le pouvoir de transporter les autres hors et loin de tout ce qui est connu. Cette règle trop négligée et que les savants même en titre d'office devraient observer jusqu'à un certain point est celle-ci : « Cache ton savoir ». Je ne

veux pas qu'on soit un charlatan et qu'on use en rien d'artifice ; mais je veux qu'on observe l'art. Notre ami n'est point un tuyau, comme tant d'autres, c'est une source et je veux que tout paraisse jaillir de lui. Ses citations sont, pour la plupart, des maladresses ; quand elles deviennent des nécessités, il faut les jeter dans les notes. On se fâchait autrefois de ce qu'à l'opéra on entendait le bruit du bâton qui battait les mesures. Que serait-ce si on interrompait la musique pour lire quelque pièce justificative à l'appui de chaque air ? Ecrivain en prose, M. de Chateaubriand ne ressemble pas aux autres prosateurs ; par la puissance de sa pensée et de ses mots, sa prose est de la musique et des vers. Qu'il fasse son métier, qu'il nous enchante. Il rompt trop souvent les cercles tracés par sa magie, il y laisse entrer des voix qui n'ont rien de surhumain et qui ne sont bonnes qu'à rompre le charme et à mettre en fuite les prestiges. »

Et la lettre continue, mais d'un ton plus familier, la verve de Joubert s'exerçant non sans malice sur un certain « *petit Villeterque qui, en critique, est un moucheron* », jusqu'à la fin où il est question d'un porc qu'on engraisse à Villeneuve, bon à être tué dans peu de jours. « *Mais il est amoureux de vos dents blanches et ne veut être mangé que par vous* », écrit galamment notre Montignacois.

Comment, après cela, ignorer qu'aussi bien Pauline de Beaumont que René de Chateaubriand partageaient l'intimité des Joubert et ne pas conclure que c'est par Joseph que l'émigré rentrant de Londres avec Fontanes et la rescapée de la guillotine se sont connus ?

« *Il a introduit son rival dans la place* », écrit Jean d'Ormesson dans la sorte de biographie amoureuse de Chateaubriand intitulée *Mon dernier rêve sera pour vous*. Cela pourrait être vrai s'agissant d'un autre, car « *cette union de leurs deux âmes* » selon l'expression d'Arnaud pour parler de Mme de Beaumont et de son frère, est bien antérieure au retour des émigrés. Mais ce n'est pas vrai pour Joseph Joubert. Non seulement, après le court épisode Agnès Restif de la Bretonne, on ne le surprend pas à papillonner autour des femmes, mais encore, d'une santé délicate, au témoignage de tous ceux qui l'ont connu, il se soigne, craint le froid et le chaud, surveille les écarts de régime. Le tempérament fougueux de son romantique ami pour lequel il eut, à coup sûr, beaucoup d'indulgence n'est pas le sien.

Le second versant d'une vie

Grâce à Arnaud, auquel il faut en revenir bien que sa discrétion nous déçoive, nous apprendrons que le ménage Chateaubriand a passé six semaines à Villeneuve. L'époque n'en est pas précisée. Pauline était-elle morte ? Il n'en est plus question dans les souvenirs d'Arnaud quand il écrit :

« Je n'oublierai jamais combien furent heureuses pour nous ces six semaines passées avec de pareils hôtes. On travailloit tout le matin et l'après-dîné on alloit sur les coteaux ou au milieu des charmantes prairies qui entourent Villeneuve-le-Roi se livrer à tous les jeux folâtres qu'inspire la gaîté d'un autre âge. Gaîté que la tranquillité d'âme et une certaine bonhomie rendoient presque habituelle, surtout alors dans la maison de M. Joubert. Quelque rare personnage qui n'auroit connu de M. de Chateaubriand que ses ouvrages et qui auroit vu l'auteur du Génie du christianisme et le chancre d'Atala se prêter dans ces momens avec l'abandon le plus parfait et le plus aimable à des jeux presque enfantins auroit pu s'étonner un moment ; mais il auroit fini par dire : « Cet homme de génie doit être encore un bien excellent homme. »

Repos du séducteur entre deux conquêtes féminines, penserons-nous, les successives amours qui, après Pauline, firent plusieurs fois répéter « *Mon dernier rêve sera pour vous* », si nous en croyons cette mauvaise langue de Jean d'Ormesson, étant bien connues. Arnaud ne veut pas y penser et nous n'allons pas tarder, les années passant, à le voir présenter ce frère dont il magnifie la mémoire plus souvent couché que debout en raison de son état de santé. Ce qui ne l'empêche pas de continuer de recevoir du monde.

« C'étoit auprès de ce lit que venoient bien souvent se rendre les hommes et les femmes les plus distingués par leur nom, par les places qu'ils occupoient dans le monde et les brillantes qualités qui les auroient fait remarquer en tous lieux et dans tous les pays ».

Une petite cour, en somme ! Mais « dans laquelle M. Joubert avoit la plus grande part, car on parloit surtout pour le faire parler et pour avoir l'occasion de l'entendre ».

Et voilà Arnaud qui se plaît à citer de grands noms parmi ces familiers : Louis de Bonald, le philosophe catholique et monarchiste, Chateaubriand encore, les duchesses de Lévis et de Duras, Mme de Vintimille, « qu'il aimoit comme une tendre sœur ».

Il faut dire qu'ici le narrateur ne vous apprend pas grand-chose, car ces journées de paresse physique mais non intellectuelle de Joubert assis dans son lit parmi crayons et feuilles de papier sur lesquelles il note ses *Pensées*, figurent dans toutes les biographies de notre Montignacois. Tout aussi connue est sa promotion au grade d'inspecteur général de l'Université impériale quand son ami Fontanes en devient le grand maître. Est-ce alors que Chateaubriand le voit, comme il l'écrit dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, « se faisant cahoter au grand trot par les chemins les plus rudes après avoir vécu un jour de lait, un jour de viande hachée » ? C'est probable, puisque son métier est de visiter lycées et collèges et qu'Arnaud parle d'une inspection qu'il fit dans les départements du Midi en 1810 et 1811.

Ce qui nous aurait intéressée et que nous espérions trouver dans cette *Notice* fraternelle, c'était aussi le souvenir du fils des époux Joubert, ce Victor

dont nous avons relevé le prénom dans plusieurs lettres à Pauline de Beaumont, notamment celle dans laquelle il s'inquiète de la vaccination contre la variole que l'enfant doit subir. Nous l'avions retrouvé, mais d'une toute autre manière ou, si l'on préfère, dans un tout autre éclairage sous la plume de Roger Dumay écrivant dans la biographie du moraliste : « *Son fils, né en 1794 et qui a maintenant 20 ans ne remplit pas tous les espoirs qu'il avait suscités malgré ses qualités d'intelligence et de cœur. Aussi rapporte-t-il [Joubert] son affection paternelle sur ses nièces, les filles d'Arnaud.* » Et encore, plus loin : « *A propos de son enfant dont il salue pourtant la naissance avec joie, il ne fait qu'une allusion : « mon fils et ses froides haines ».* Quelque chose de grave, tenu secret, divisait-il le père et le fils ? Nous en avons le sentiment.

Ce sentiment nous reste toujours après avoir soigneusement lu et relu la *Notice historique* du frère.

Ayant relaté la mort de Fontanes « *qui fut l'un des plus grands chagrins de sa vie* », c'est sur les dernières années de « *M. Joubert* », sa patience dans la maladie et sa mort très chrétienne qu'Arnaud s'étend longuement, jusqu'à « *ce 3 mai que cette belle âme regagne sa vraie patrie* ».

« *Indépendamment de sa femme, de son frère et de sa belle-sœur, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, ajoute-t-il comme pour n'oublier rien de ce qui peut être à l'éloge du disparu, il avait un fils, des nièces, un neveu qu'il chérissait tendrement et dont il se plaisait à former l'esprit et le cœur. Toutes ces personnes vivoient sous le même toit, à la même table et s'entendoient à merveille.* »

Nous n'en saurons pas plus, même en lisant les articles nécrologiques consacrés par la presse à l'illustre défunt et qu'Arnaud s'est plu à joindre au panégyrique qu'il vient d'écrire. Dans le chapelet de louanges que le *Quotidien* lui récite sous la plume de Louis de Bonald, si celui-ci fait mention « *du plus digne des fils* » dans ceux qui pleurent Joubert, ce ne sont que condoléances conventionnelles adressées pareillement à « *la meilleure des épouses* » et au « *plus tendre des frères* », les uns et les autres « *formant deux familles qui n'en faisoient qu'une* ».

Attaché à polir un portrait de son frère conforme au milieu grand bourgeois dans lequel il vivait lui-même et à sa vertueuse morale, Arnaud a voulu conserver, sans une éraflure, autour du grand homme de la famille, l'image exemplaire d'un bonheur serein. Oserons-nous tenter de creuser plus profond ?

Né en 1794, Victor Joubert avait donc 30 ans quand son père mourut en 1824. Le fait qu'il habitât chez ses parents, cela sans profession, fonction ni titre quelconque, car s'il en avait eu son oncle n'aurait pas manqué de le dire, nous le fait supposer réfractaire à l'effort, de quelque nature qu'il soit ; ou peut-être victime de ce qu'un psychiatre appellerait aujourd'hui un « blocage » par rapport à son père.

En terminant la biographie de l'écrivain dont il présente l'œuvre, Dumay dit que Victor a été inhumé au cimetière de Montmartre, près de l'auteur de ses jours, ainsi que plusieurs membres de la famille Joubert. Sans préciser ce qu'il était ni ce qu'il fit, ni la date de sa mort.

Mais, après tout, que nous importe ! Ce qui survit de Joubert, ce qui compte, ce sont ses *Pensées*, à peine marquées par le temps et dont la justesse ne vieillit pas. Avec élégance et distinction, mais sans cette solennité empesée du portrait d'Arnaud, il fut le sage dont la philosophie pratique s'exprime en ces termes : « *Ne vous exagérez pas les maux de la vie et n'en méconnaissiez pas les biens si vous voulez être heureux* ».

Il avait aussi noté dans ses *Carnets* : « *Il n'y a que nos passions qui nous fassent comprendre celles des autres* », ce qui dénote une sorte d'expérience dont nous n'avons guère trouvé trace dans la *Notice historique*.

On y lit également, à propos de l'éducation : « *Rien ne corrige un esprit mal fait ; triste et fâcheuse vérité qu'on apprend tard et après bien des soins perdus.* »

Était-ce l'inspecteur général qui s'exprimait ainsi ou le père de Victor ?

La question reste toujours posée.

A. S.-P.

Bibliographie et sources

Joubert (Arnaud), *Notice historique sur M. Joubert*, Paris, imprimerie Le Normant, 8, rue de Seine, s.d.

Dumay (R.) et Andrieux (M.), *Pensées de Joseph Joubert et correspondance*, Paris, Grasset, 1954.

Beaunier (A.), *Les Carnets de Joseph Joubert*, 2 tomes, Paris, Gallimard, 1938.

Secret (J.), *Pensées de Joubert*, Montignac, éd. du Périgord Noir, 1954.

Ormesson (Jean d'), *Mon dernier rêve sera pour vous*, roman, Paris, J.-C. Lattès, 1982.

Fénelon (Paul), « Joseph Joubert », in *Cent portraits périgourdins*, Périgueux, SHAP/Fanlac, 1980.

Journal patriotique de la Dordogne, année 1791 (Bibliothèque municipale de Périgueux)

Registre de la Société populaire de Montignac, 1793 (Archives départementales de la Dordogne)

Louis Victor Léon, comte de Rochechouart maire de Jumilhac-le-Grand

par Pierre ORTEGA

Au hasard de l'Histoire et de la fortune

« Saint-Cloud, le 31 octobre 1855, Napoléon... empereur des Français... décrétons... : article 1^{er} : Monsieur le comte de Rochechouart Louis Victor Léon est nommé maire de la commune de Jumilhac le Grand, en remplacement de M. Desbordes, appelé à d'autres fonctions... »¹. C'est ainsi que de 1855 à 1858, Jumilhac a été gouverné par le descendant de l'une des plus illustres familles de l'aristocratie française, des plus anciennes mais aussi des plus titrées : les Rochechouart. Notre confrère Pierre-Henri Ribault de Laugardière, sensible à l'événement, lui a consacré, jadis, une fort longue note dans

Saint Martial



fascé ondé d'argent et de gueules

Avant que la mer fut au monde
Rochechouart portait les ondes

Armes des Rochechouart

1. Archives municipales, année 1855.

ses célèbres « Essais topographiques historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron » parus dans le *Bulletin* ². Depuis, le souvenir de cet épisode de la vie de la commune s'est effacé de la mémoire... Comment et pour quelle raison Louis-Victor-Léon de Rochechouart s'est-il retrouvé à la tête de cette commune du nord du département ? C'est le fruit et de l'histoire de la terre et du château de Jumilhac durant le XIX^e siècle, mais aussi du hasard des alliances familiales, comme nous allons le voir.

Hasard de l'histoire

La terre et le château de Jumilhac sont au centre de cet épisode. De 1800 à 1828, terre et château vont passer successivement entre les mains du cinquième marquis ³, Antoine Pierre Joseph Chapelle de Jumilhac, puis dans celles de son épouse, en 1808. La marquise était Simplicie Armande Vignerot du Plessis de Richelieu, sœur du duc de Richelieu, ministre de la Restauration. En 1811, la marquise vend à son tour *Jumilhac* à Louis-Auguste Pilté-Grenet, qui n'est autre que l'administrateur des biens des Richelieu. Le nouveau châtelain restera à Jumilhac jusqu'en 1826. L'acquéreur suivant sera Jean-Baptiste Ouvrard, un des frères du financier de l'Empire et de la Restauration. Son séjour durera environ deux ans, puis il revend terre et château à sa nièce, dame Elisabeth Ouvrard, fille de Gabriel-Julien Ouvrard, épouse de Louis-Victor-Léon, comte de Rochechouart. Gabriel-Julien Ouvrard, un personnage bien oublié de nos jours mais de premier plan sous le premier Empire, comme sous la Restauration. Richissime, il fut le fameux munitionnaire de Napoléon I^{er}. On peut penser que son frère Jean-Baptiste avait acquis *Jumilhac* pour se faire une idée de la situation sur place, puis son rapport fait, il avait cédé sa propriété à sa nièce. Ce qui pourrait accréditer cette hypothèse, c'est le fait que, dans le même temps, Gabriel-Julien Ouvrard avait aussi acquis pour sa fille la terre et le château de Rochechouart. Moins sentimentaux que pratiques, les Rochechouart-Ouvrard ne gardèrent pas le château des ancêtres. Pour quelles raisons ? Mauvais souvenirs ? La famille de Rochechouart avait connu quelques graves ennuis chez eux, à la Révolution ; c'est une première explication. D'autre part, le comte n'avait eu aucune attache avec Rochechouart, n'étant devenu « chef de nom et d'armes » ⁴ des

2. *B SHAP*, t III, 1876, p. 332-367, 458-482 (articles concernant Jumilhac-le-Grand). Voir aussi : Ortega (Pierre), *Jumilhac-le-Grand au fil du temps*, Périgueux, Pilote 24 éditions, 1998.

3. Le 5^e marquis avait racheté, en 1800, à son frère puîné la part qui lui revenait, du fait de l'abolition du droit d'aînesse.

4. Rochechouart (Général comte), *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, Paris, Librairie Plon, réédition de 1933, page 2 : «... à l'âge de vingt cinq ans, j'avais cessé d'être le cadet pour devenir l'aîné, non seulement de ma famille, mais le chef de nom et d'armes de la maison de Rochechouart... »

Rochechouart que par une suite de décès. Peut-être, aussi, la situation était-elle plus intéressante et les ressources de Jumilhac plus importantes, autre explication. Rien ne permet de choisir l'une plus que l'autre, aujourd'hui.



Le château de Rochechouart

Hasard de la fortune

L'épouse du comte de Rochechouart était, nous le savons, Elisabeth Ouvrard, fille de Gabriel-Julien Ouvrard⁵, le sulfureux mais génial financier de Napoléon I^{er} et des régimes qui ont suivi. Il dota sa fille lors de son mariage, en 1821, avec Louis-Victor-Léon de Rochechouart d'un million de francs-or, soit 2 576 600 euros⁶. Mariés sous le régime dotal, le comte n'était que l'administrateur des biens de sa femme. Dix ans après le fastueux mariage à Paris, la comtesse demanda à être séparée de biens de son époux et ce fut par devant Maître Jean-Antoine Faure, notaire à Jumilhac, que se fit la reddition des comptes⁷. Epaisse et sévère minute 32, cette « Liquidation des reprises et créances que Madame Elisabeth Ouvrard, Comtesse de Rochechouart est en droit d'exercer contre Monsieur Louis-Victor-Léon

5. Il existe peu d'ouvrages consacrés à Gabriel-Julien Ouvrard. Parmi ceux-ci : Wolf (Jacques), *Le financier Ouvrard (1770-1846)*, Taillandier, 1992.

6. Il s'agit d'une somme moyenne, dans la mesure où le gramme d'or vaut environ 9,91 €, Au cours du 7 février 2002, l'or valait plutôt 11,02 € et donc cette dot vaudrait de nos jours 2 865 200 €. Il faut dire qu'on admet généralement que le franc-or valait 0,29 gramme d'or, d'où le total annoncé,

7. A.D.D., 3 E 13986, minute 32 de Jean-Antoine Faure notaire à Jumilhac entre 1806 et 1833.

Comte de Rochechouart son époux » nous renseigne sur les acquisitions de terres que le comte avait faites à Jumilhac, mais aussi ailleurs en France, à Châtillon-sur-Seine, par exemple. Il est à noter qu'aucun des deux époux n'était présent lors de cette liquidation et son aspect presque suspicieux n'était, apparemment, que simple routine. Le couple continua à mener, publiquement, une vie qu'on dirait normale : naissances, baptêmes, mariages, événements familiaux qui eurent pour certains comme cadre le château, la mairie et l'église de Jumilhac.

Naître à la veille de la Révolution

Si son beau-père, Gabriel-Julien Ouvrard, a peu inspiré les historiens, il semble bien que le comte de Rochechouart n'en ait inspiré aucun. Aussi, n'étant jamais mieux servi que par soi-même, avait-t-il pris le soin d'écrire, à l'intention de ses enfants, quelques souvenirs sur sa propre vie, qui, hélas ne vont pas jusqu'à sa magistrature à Jumilhac. D'une enfance des plus hasardeuses, le comte de Rochechouart, dans son livre de mémoires⁸, écrit : « En butte, dès mon enfance, à la plus cruelle des épreuves, celle du malheur, longtemps j'eus à lutter contre la rigueur du sort qui me poursuivait, moi ou les miens, avec un acharnement peu commun. » Naissant à la veille de la Révolution, le 14 septembre 1788, le comte qui pouvait espérer une existence et un avenir brillant, allait connaître des débuts dans la vie très difficiles. Outre la Révolution et ses conséquences concernant l'aristocratie, l'environnement familial n'était pas très heureux. En effet ses parents étaient séparés, son père s'était remarié avec Julie Tardivau qui lui donna un fils, Félix-Maximilien (1798-1868), mort sans descendance.

La Révolution donne la clef de toute l'existence du comte de Rochechouart, mais aussi de son activité. Vivant avec sa mère, on est en droit de penser qu'elle eut une influence décisive sur ses idées comme sur ses actions. Elisabeth Durey de Morsan défendit avec ardeur la famille royale. Elle tenta vainement de faire évader la reine Marie-Antoinette, et par la suite participa à diverses tentatives plus ou moins hasardeuses de restauration de la monarchie allant jusqu'à risquer l'essentiel de sa fortune. Outre son appartenance à la haute aristocratie, l'influence de sa mère fut sans doute déterminante dans l'évolution de ses engagements militaires et politiques. En ce début du XXI^e siècle, il nous est difficile d'imaginer le bouleversement que la Révolution a opéré dans la société de l'époque. Tandis qu'une partie de la noblesse, tel le marquis de Jumilhac, prenait le parti des idées nouvelles, l'autre, choquée par le tour des événements de la Terreur, prenait le chemin de l'exil comme la comtesse de Rochechouart et certains de ses enfants, dont le futur maire de

8. *Souvenirs sur la Révolution...*, Paris, *op. cit.*

Jumilhac. Errant à travers l'Europe, la comtesse finit son existence en Crimée le 10 mai 1805 accompagnée par cet éloge funèbre de son fils : « Ainsi se termina la vie de cette femme si intéressante et si malheureuse... belle, spirituelle, aimable et riche, mariée à dix-huit ans à un homme qui lui donnait de grandes entrées à la Cour, la Révolution l'avait précipitée des grandeurs dans un abîme de malheurs, de souffrances et même de misère ⁹ ».



Le comte, jeune

De Lisbonne à Paris, la carrière d'un jeune émigré

Ne pouvant compter que sur ses forces, Louis-Victor-Léon s'engagea, en 1800, dans le régiment à la cocarde blanche de son parent le duc de Rochecouart-Mortemart qui se trouvait à Lisbonne. Il avait douze ans. C'était dans la tradition de son « ordre » ¹⁰. Il faudrait tout un ouvrage pour retracer sa carrière militaire ¹¹. Enseigne pour commencer, il va gravir, difficilement, presque tous les échelons de la hiérarchie militaire. En 1802, avec la dissolution du régiment Mortemart, voilà notre sous-lieutenant licencié avec une prime de 6 500 francs-or. Ce n'était pas rien, mais

9. *Souvenirs.... op. cit.*, p. 86.

10. Il existe bien d'autres exemples, tel celui du 5^e marquis de Jumilhac, 2^e sous-lieutenant à 13 ans.

11. Ces « Etats de services » sont fournis par le Service de documentation des Armées, du Fort de Vincennes. Celui du comte de Rochecouart se trouve à la cote 1690 B.

n'assurait pas l'avenir. Par des chemins fort détournés, il décida de rejoindre sa mère qui avait abouti en Russie. Après les retrouvailles avec sa mère et son frère Louis, il parvint à Odessa dont le duc de Richelieu était le gouverneur. En consultant les « Etats de services » du comte, on pourra suivre son parcours militaire à travers l'Europe : il sera aide de camp du duc de Richelieu ¹² à Odessa, sous-lieutenant en 1807, puis lieutenant, capitaine... dans la garde impériale russe, avec laquelle il participera à la campagne du tsar Alexandre I^{er} qui ramènera les Bourbons sur le trône de France. Il faut noter que nombre de Français, aristocrates ou non, se trouvèrent dans le cas de porter les armes contre... la France ou contre le régime impérial ¹³. Rappelons l'exemple de Thomas-Robert Bugeaud, qui, lui, servit sans états d'esprit Napoléon et l'idée de la France qui en découlait ¹⁴. Campagne de Circasie ¹⁵ de 1810 à 1812 et nomination comme aide de camp du tsar de Russie Alexandre I^{er} ¹⁶, campagne de Russie qui s'enchaîne avec celle d'Allemagne, entre 1812 et 1813. Il gravit les échelons de l'armée : de lieutenant il sera promu général major en quittant le service du tsar pour gagner celui de Louis XVIII, et entamer une nouvelle campagne, celle de France qui ramènera les Bourbons sur le trône de France, avec la première Restauration, en 1814. Avec le grade de lieutenant-colonel, il sera intégré dans la 2^e compagnie de mousquetaires le 1^{er} juillet 1814, puis maréchal de camp ce 14 juillet de la même année. Vinrent les Cent Jours qui vont opérer le tri dans les esprits, en quelque sorte, entre ceux qui continuaient à rêver de la gloire de l'Empire, mais aussi, plus ou moins, de celle de la Révolution et ceux qui souhaitaient la restauration de la royauté et le retour à l'histoire « éternelle » de la France. 1815, retour de Louis XVIII dans les fourgons des coalisés. Chef d'état-major du ministre de la Guerre, le comte de Rochechouart sera nommé commandant de la Place de Paris, à seulement 27 ans le 12 octobre. L'avenir s'annonçait sous les meilleurs auspices, d'autant que son parent, le duc de Richelieu arrivait aux affaires comme président du conseil, en 1816. Pour autant, la place n'allait pas sans aléas. Durant sa mission, à Paris, il eut à connaître, en effet, deux affaires d'Etat, l'une plutôt glorieuse, l'autre des plus tragiques.

12. Le comte dit à propos du duc de Richelieu : « Présenté par mon frère, je fus aussi bien venu que reçu partout, grâce à notre parenté avec le duc de Richelieu. » *in Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 84.

13. La question reste posée, elle se reposera dans d'autres circonstances, d'autres fois encore. Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire mais simplement de constater que des hommes de bonne foi vont se trouver affrontés bien souvent au cours de l'histoire, au nom de l'idée qu'ils se faisaient de leur pays et du régime qui devait en conduire les affaires.

14. Le futur maréchal paya le prix fort de sa fidélité à l'empereur, lui qui fut licencié en 1815 et mis à la retraite en demi-solde.

15. Région du Caucase à l'est d'Odessa, actuelle république autonome des Katachais-Tcherkesses, dans la république de Russie.

16. Alexandre I^{er} Pavlovitch, tsar de toutes les Russies, 1777-1801/1825.

Le général Daumesnil à Vincennes et l'exécution du maréchal Ney

La victoire contre « l'Ogre » assurée, la France n'en était pas moins occupée par les armées des coalisés, dont les Prussiens qui prétendaient récupérer sur les arsenaux royaux ce que Napoléon leur avait pris, particulièrement ce que contenait le château de Vincennes, dont le gouverneur était notre concitoyen le général Daumesnil. Ce trésor militaire était sous la garde de celui que le comte considère comme « un brave à trois poils »¹⁷. Nombre d'articles ont traité des démêlés de cet homme de cœur. Le comte de Rochechouart lui consacre quelques paragraphes savoureux dont voici un bref résumé. L'arsenal contenait, aux dires du gouverneur de la place, « plus de 52 000 fusils neufs ; 100 et quelques pièces de canon, avec caissons, harnais et tous les accessoires ; je ne sais combien de milliers de kilos de poudre, de balles, de boulets, obus, bombes, sabres, pistolets, etc... ». Daumesnil, retranché dans Vincennes avait fait parvenir un appel au secours au duc de Feltre, alors ministre de la Guerre. Celui-ci convoqua le gouverneur de la Place de Paris et lui demanda par quel moyen détourné il pourrait accéder à Vincennes. Le comte répondit qu'il entrerait dans Vincennes par la grande porte, se faisant fort d'obtenir un laisser-passer du gouverneur coalisé qu'il connaissait fort bien. Entré dans Vincennes à cheval, le comte fut reçu avec joie par son aîné. Tout le récit de cette entrevue mériterait d'être reproduit ici, et fera peut-être l'objet d'une publication ultérieure. Quoiqu'il en soit, Louis-Victor-Léon de Rochechouart fut très ému du courage et de la détermination de ce « valeureux Périgordin ». Aussi, fait-il le récit en vue « de faire connaître la conduite si digne de cet intrépide soldat ». Et il ajoute : « Je considère comme un devoir d'honneur de lui donner toute la publicité qu'elle mérite en relatant un fait doublement héroïque, dont non seulement il n'a pas été dignement récompensé, mais qui est resté inconnu dans ses détails, et que sa biographie n'a pas mentionné »¹⁸. Le comte eut l'occasion de parler de cet épisode glorieux en 1853 lorsqu'il écrivait à Armand de Siorac, rédacteur en chef du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* : « Voici, cher monsieur, l'extrait de mes mémoires dont je vous avais parlé. Le fait historique qui y est relaté est si honorable à la mémoire de l'un de vos compatriote et de l'un de mes camarades de l'armée, que je crois en acquittant une dette, comme Français, envers ce brave, rendre service aux nombreux lecteurs du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* »¹⁹.

17. *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 466.

18. *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 467.

19. *Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, 1853, page 248.

Autre affaire, bien plus douloureuse : l'exécution du maréchal Ney. Il n'est pas question ici de retracer toute l'histoire de ce fidèle compagnon de Napoléon I^{er}. Il se trouve que, par ses fonctions comme gouverneur de la Place de Paris, le comte de Rochecouart eut à organiser l'exécution d'une sentence dont il doutait de l'exacte justice : « Non seulement je fus forcé d'assister à sa mort (celle du maréchal Ney), de plus les devoirs de ma place m'obligèrent de faire exécuter l'arrêt de la Cour des pairs à l'égard de cette illustre victime de nos réactions politiques ». Le comte insiste : « En l'appelant victime je ne prétends pas dire qu'il fut innocent du crime dont il a été accusé ; je lui donne ce nom parce que beaucoup d'autres personnages, aussi haut placés et tout aussi coupables, selon moi, n'ont été ni poursuivis ni jugés, ni mis à mort, et que lui seul, enfin, a, comme l'on dit vulgairement, payé pour tous »²⁰. Certes, ces mots ont été écrits longtemps après les événements, mais l'histoire personnelle du comte sera une illustration de ses propres propos. Il a dû désigner le peloton d'exécution à la tête duquel il fit mettre un officier piémontais : « J'arrêtai alors mon choix sur le chef de bataillon de Saint-Bias, officier déterminé : il était Piémontais, et j'étais bien aise d'éviter à un Français cette pénible commission »²¹. Le récit de cette triste fin a bien souvent été relaté, et rallongerait exagérément cette publication.

La démission du duc de Richelieu

A lire non seulement le livre de souvenirs du comte, mais aussi les chroniques du temps, la seconde Restauration fut largement traversée par un nombre étonnant d'intrigues de toutes sortes, entre les Libéraux et les Ultras. Deux fois à la tête du gouvernement, 1816/1818 et 1821, le duc de Richelieu en fut chassé par la réaction ultra, à la suite de l'assassinat du duc de Berry, l'héritier du trône. Il décéda l'année suivante, en 1822. Il se trouve que dans l'année 1822, à trente quatre ans, le comte de Rochecouart est mis en disponibilité, comme maréchal de camp, non sans avoir été fait chevalier de Saint Louis, le 22 août 1814, chevalier de la Légion d'honneur le 18 mai 1820, officier, le 1^{er} mai 1821. Ses liens avec l'ancien chef du gouvernement étaient bien connus. De là à faire le lien entre sa mise en disponibilité et le départ de son parent des affaires, il n'y a pas grand risque d'erreur en l'affirmant. Cette disponibilité dura jusqu'en 1830, date à laquelle il fut nommé commandant de la 1^e brigade de la division de réserve de l'armée d'Afrique. En 1831, il fut de nouveau admis à la disponibilité avec droit de faire valoir ses droits à la retraite.

20. *Souvenirs...*, op. cit., p. 471.

21. *Souvenirs...*, op. cit., p. 477.



Le duc de Richelieu

Le mariage du comte

Quelque temps avant sa première mise en disponibilité, le comte songea au mariage. En 1815, le comte a vingt-sept ans et, dit-il ²² : « mes parents, aussi bien que le duc de Richelieu ne cessaient de me dire que cette brillante et enviable position ²³ pouvait disparaître tout à coup par un événement politique quelconque, et que je devrais profiter de cette belle position pour faire un riche mariage, afin de m'assurer un avenir fortuné. » Dans ces époques incertaines, tel qui se croyait au sommet des honneurs et de la carrière pouvait bien se retrouver, du jour au lendemain mis en disponibilité, voire pire. Pour ce qui est du comte, il allait connaître la pertinence de cet avertissement quelques années plus tard, en 1822, précisément. Fort de ce conseil, le comte se mit en devoir de trouver la riche héritière qui lui assurerait un avenir tranquille, au moins sur le plan matériel ²⁴, mais aussi une descendance. Dans ses souvenirs l'ancien commandant de la Place de Paris raconte une de ses tentatives, auprès de mademoiselle Destillières, riche héritière, à la tête d'une fortune s'élevant « à plus de 600 000 livres de rente », dont elle disposait pleinement, du fait

22. *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 494.

23. Le fait d'être commandant de la Place de Paris.

24. Cette manière de pratiquer le mariage d'intérêt était monnaie courante à l'époque, surtout dans les milieux de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie.

qu'elle était orpheline de mère et de père. Comme il se trouvait en concurrence avec d'autres prétendants, il tenta le tout pour le tout, en offrant un fastueux bal dans les salons de l'Hôtel de l'état-major. Ce bal eut un grand retentissement dans la haute société parisienne ; monde d'intrigues et de jalousie, le mariage ne se fit pas, et il fallut recommencer, bien plus tard, en 1821. Cette fois le choix se porta sur la fille de Gabriel-Julien Ouvrard, Elisabeth. Pouvait-il espérer meilleur parti ? Il s'agissait de la fille du « munitonnaire » de Napoléon I^{er} et des régimes suivants. Comment le comte fut-il mis en relation avec le célèbre financier ? Celui-ci jouait, dans cette seconde Restauration, un rôle décisif à propos des colossales indemnités de guerre dues aux coalisés ²⁵. Il devint le conseiller et le financier du gouvernement, principalement du duc de Richelieu, alors président du Conseil. Au delà des problèmes financiers, il n'est pas douteux que des relations personnelles se soient tissées. Du fait de l'affection quasi paternelle qui unissait le duc et le comte de Rochechouart, il n'est pas bien difficile d'imaginer comment a pu se négocier le mariage entre l'illustre maison de Rochechouart et l'immense fortune d'Ouvrard.

Le résultat fut un fastueux mariage, dont le contrat fut signé le 13 décembre 1821, en présence du roi en personne, de son frère, du duc d'Angoulême, de la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, *Madame Royale*, du duc d'Orléans, futur Louis-Philippe, sa femme, Marie-Amélie et leur fils, le duc de Chartres, mais aussi le duc de Richelieu, le marquis de Mortemart, un parent, mais aussi des banquiers, parmi lesquels il faut noter Lesseps et Greffulhe... « Toute l'ancienne et la nouvelle société sont présentes » ²⁶. La célébration religieuse eut lieu le 5 janvier 1822, dans l'église Saint-Roch, proche du domicile d'Ouvrard, place Vendôme.

Nouvelle vie pour le comte

La veille du mariage, le duc de Richelieu avait démissionné, à la suite d'intrigues incessantes du parti des Ultras, comme nous l'avons vu plus haut. Rapidement l'on put constater que cette démission allait avoir pour conséquence, entre autres, le remerciement du comte qui se trouva mis en disponibilité à l'âge de trente-quatre ans. On s'en souvient, le comte n'avait aucune fortune sinon quarante mille francs-or ²⁷ de revenus annuels, tandis que son épouse jouissait d'une dot d'un million de francs-or, ce qui n'a

25. 700 millions de francs d'indemnités, auxquels il fallait ajouter 100 millions par an durant trois ans pour la solde et l'entretien des troupes d'occupation de ces mêmes coalisés. Soit en euros, respectivement : plus de deux milliards d'euros et 287 millions par an, donc 816 millions et au total près de trois milliards, à payer jour après jour, en bons sur le Trésor Royal. En un mot, il s'agissait de mettre la France à genoux !

26. Wolf (Jacques), *Le financier Ouvrard (1770-1846)*, Taillandier, 1992, p. 178.

27. Environ cent quinze mille euros.

aucune commune mesure. Ayant réalisé l'un de ses vœux, le comte se mua en gérant de la dot de sa femme, et bientôt il se trouva à la tête de nombre de domaines, dont celui de Rochechouart et de Jumilhac. Si l'on peut se demander pourquoi le couple n'a pas conservé le château de Rochechouart, berceau de la famille du comte, la venue du couple Rochechouart à Jumilhac ne peut pas être considérée comme fortuite. En effet d'une part son beau-frère, Jean-Baptiste Ouvrard, avait racheté la terre et le château de Jumilhac en 1826, d'autre part la famille de Jumilhac était liée au duc de Richelieu, dont le neveu Jumilhac fut admis à relever le nom et les armes, du fait de sa mère, née Richelieu comme on le sait.

Et c'est ainsi qu'on peut lire dans le registre des délibérations du conseil municipal : « Par devant nous Constantin Prévost aîné, maire de Jumilhac le Grand, chef lieu de canton, arrondissement de Nontron, soussigné, est comparu monsieur le comte de Rochechouart, Louis Victor Léon, maréchal de camp en disponibilité, demeurant précédemment à Paris, rue Saint-Honoré, n° 372, lequel nous a déclaré qu'ayant cessé d'être domicilié à Paris, son intention est de transporter son domicile civil et politique au présent chef-lieu de la commune et canton de Jumilhac où il entend se fixer pour l'avenir. La dite déclaration faite à telles fins que de droit conformément aux articles 103 et 104 du code civil et a le déclarant signé avec nous après lecture faite. Jumilhac le 12 février 1829. » (suivent les signatures) ²⁸

A Jumilhac

S'étant donc installé très rapidement après l'acquisition du château et de la terre de Jumilhac, le comte ne va pas tarder à s'intéresser de près à la vie locale. En commençant par réaliser le vieux rêve des marquis, eux qui avaient tenté de s'installer tout le long de l'Isle, depuis son entrée en Périgord jusqu'à sa sortie de la paroisse ²⁹. C'est ainsi qu'entrèrent dans les biens du château nombre de domaines plus ou moins importants. La lecture des minutes des notaires, particulièrement Jean-Antoine Faure ³⁰ nous renseigne sur l'activité du château durant les premières années de l'installation du couple Rochechouart-Ouvrard. En 1832, par exemple, le garde-bois de la comtesse, François Desmaisons, donne à bail le moulin de Loule à Pierre Montastier, charpentier et à Jeanne, sa femme. L'acte précise que ce moulin

28. 1^{er} registre des délibérations du conseil municipal, conservé en mairie, p. 374.

29. Le quatrième marquis, Pierre-Marie, avait voulu acquérir le domaine de La Faye, seule partie du puzzle qui manquait. C'était au temps de la vente des biens nationaux. Il se heurta à un groupe de quatre Jumilhacois qui l'achetèrent : Ouzeau, Desmaisons, Rebeyrol et Moirant, le 28 mai 1791, cité par H. Brugière, *L'Ancien et le Nouveau Périgord*, microfilm des A.D.D.

30. A.D.D., 3 E 13963/13987.

est composé d'une maison d'habitation, une écurie, bâtiments de moulin, pressoir à huile, ustensiles divers pour le roulement et la mise en activité de quatre meules tournantes, deux pour le froment, deux pour le seigle et menus grains ³¹. L'acte précise les conditions de ce bail : 385 francs-or de loyer annuel à porter au château ; l'entretien du gros œuvre, à la charge du bailleur, celui de l'instrument de travail à celle du preneur. 1833 : état des lieux de la forge du Cros-bas... Ce ne sont que deux exemples, que l'on pourrait multiplier. Cela pourrait faire l'objet de toute une autre étude.



Édit. Hedon.

JUMILHAC-LE-GRAND — Dans les bois

L'allée du Parc, à Jumilhac-le-Grand, créée par la comtesse de Rochechouart (aujourd'hui, avenue du Général-de-Gaulle)

Avant la magistrature, deux interventions caractéristiques

En premier : le comte va participer activement à la création du premier comice agricole de Jumilhac, en 1835. Jumilhac est comme on le sait voisin de Lanouaille, où fut créé, en 1824, le premier comice agricole de France, par le lieutenant-colonel en disponibilité Thomas-Robert Bugeaud. Comme son collègue, le comte, réduit définitivement à la vie civile, va s'investir dans la vie locale, et sans doute pour les mêmes raisons que Bugeaud dont les terres étaient très étendues et qu'il fallait rendre productives. La terre de Jumilhac comptait pour le moins 1 400 hectares. Il ne pouvait être question de laisser

31. Une bonne partie de ce moulin subsiste de nos jours et accueille, en quelque sorte, le visiteur qui arrive à Jumilhac venant de Thiviers par la route de la vallée de l'Isle.

en friche ces vastes terres mais bien de les « rentabiliser » le plus possible. De même que le colonel Bugeaud l'avait fait à Lanouaille, le comte a pu constater le retard considérable dans les méthodes de l'agriculture locale, retard que remarque d'ailleurs, en 1835, le maire de Jumilhac, en répondant à la fameuse enquête de Cyprien Brard ³². La réunion préparatoire à la création du comice de Jumilhac eut lieu le 19 mai 1835, sans doute dans l'ancienne mairie, actuellement rue des Félibres, sous l'égide du comte de Rochechouart. A cette réunion étaient invités le maire, le juge de paix Laurière, le percepteur Montet, Constantin Prévost, ancien maire et maître de forge aux Fénières, le notaire Réjou, le maire de Saint-Paul-la-Roche, Bonhomme-Dupuy, celui de Sainte-Marie-de-Frugie ³³, Texier, en tout trente et une personnes. Cette réunion fut l'occasion de dresser le constat, pessimiste, de l'état des cultures sur la commune, mais aussi de préconiser leur amélioration par l'encouragement et des primes qui viendraient récompenser les plus ardents réformateurs et constituer un corps de propositions destinées à renseigner les paysans sur les diverses cultures possibles, sur les matériels nouveaux, comme sur les méthodes. A quelques jours de là, nouvelle réunion pour constituer le bureau de la toute nouvelle association : le président sera le comte de Rochechouart, le vice-président, Lavaud, fermier des terres du château, le trésorier, le notaire Astier, le secrétaire, le juge de paix. On le voit, ceux qui pouvaient faire bouger les habitudes se recrutaient particulièrement dans le monde aisé des riches propriétaires terriens ³⁴. La fête inaugurale du comice eut lieu l'année suivante, en 1836. A cette occasion, le comte invita son illustre voisin le lieutenant-général Bugeaud. Dans son discours le président déclara que l'agriculture « est l'art, le plus utile de tous, est le fondement de toute propriété. Il a été honoré dans tous les siècles par les personnages les plus illustres, par les rois comme par les cultivateurs » ³⁵. Ce n'est pas sans rappeler les thèses des Physiocrates du XVIII^e siècle ³⁶.

Le second évènement est un « accrochage » avec la municipalité, à propos de la Grande Allée. Cette grande allée est celle qui, aujourd'hui, part

32. A.D.D., 6 M 538, signée de Jean-Antoine Faure. L'ensemble des réponses concernant l'agriculture montre qu'il y aurait bien des progrès à faire pour adopter une méthode moderne de culture.

33. Le chef-lieu de la commune fut transféré à La Coquille en 1856.

34. Il faudrait revenir longuement sur les causes des retards de l'agriculture, dont la plus évidente était l'infini morcellement de la terre mais aussi l'endettement endémique des paysans de l'époque.

35. A.D.D., 7 M 55.

36. Les physiocrates ont constitué un important courant de pensée philosophique comme économique dont l'un des axes principaux était que la terre constituait le fondement de toute l'économie. Il connut une certaine consécration, puisque l'un de ses adeptes, Turgot, parvint au ministère. Les physiocrates sont, en bonne part, à l'origine de la Révolution de 1789.



Grande Allée menant au château, à Jumilhac-le-Grand

du château et va en direction de la mairie. Jusque vers 1925, elle était restée dans l'état d'origine, avec sa double allée d'arbres centenaires. L'origine de cette affaire vient, indirectement, de la Révolution. Tandis que nombre de biens de nobles étaient vendus comme biens nationaux du fait de l'émigration de leurs propriétaires, le château et la terre de Jumilhac restèrent dans la famille Chapelle de Jumilhac. Celle-ci quitta pacifiquement la commune, comme nous l'avons vu plus haut, en 1811. Les acquéreurs successifs se trouvèrent propriétaires de l'ensemble de la terre de Jumilhac, propriété qui comportait, entre autres, la Grande Allée ; et c'est justement ce qui va occasionner des difficultés incessantes entre le « château » et la « municipalité », un épisode de l'histoire locale qui se poursuivra jusqu'au début du XX^e siècle. Une première fois la question s'est posée lors de la création d'une halle³⁷. A cette époque, le châtelain Louis-Auguste Pilté-Grenet n'avait pas accédé au souhait de la municipalité d'établir cette halle sur l'actuelle place du Château. La question rebondit en 1836 lors d'une session extraordinaire du conseil municipal, le 27 mars. Le maire, qui était en même temps le notaire du château, au cours d'une fort longue intervention déclara : « La commune ne possède pas l'ombre d'un titre quel qu'il soit à l'appui de la prétention que bon gré mal gré on voudrait lui faire soutenir ; jamais elle n'a cru avoir des droits sur les avenues du château : tous les

37. Suite au testament, de 1814, du maire Gabriel Roudet de Faye qui avait laissé une forte somme à la commune pour qu'on construise une halle à Jumilhac.

habitants surtout les natifs du pays savent fort bien qu'elles furent toujours la propriété de la maison de Jumilhac et de ses ayant cause »³⁸. Procès, interventions diverses occuperont une partie de l'activité de la municipalité et du château jusqu'à ce que ces fameuses allées soient finalement expropriées dans la seconde décennie du XX^e siècle. Les Rochechouart ne poussèrent pas trop loin leur avantage sur ce plan, du fait de l'implication du comte dans les affaires locales, comme le comice agricole.

Au conseil municipal

15 mai 1844 : c'est la première fois que l'on peut trouver la signature du comte au bas d'une délibération du conseil municipal³⁹. Etant l'un des plus imposés du département de la Dordogne, à ce titre, il faisait partie des électeurs. Du fait de sa fortune, il était également éligible. Durant cette période, on notera principalement deux interventions, l'une concernant le tracé final de la route n° 19, l'autre à propos du chemin de fer.

La route 19. Aujourd'hui départementale 78, c'est la route qui va de Thiviers à Jumilhac par la vallée de l'Isle. Empruntant sans doute un ancien cheminement, cette route a été solidement établie dans la seconde partie du XIX^e siècle. Le préfet de la Dordogne avait soumis au conseil municipal la double question de son tracé, mais encore « de vouloir bien autoriser M. le maire de Jumilhac à solliciter des propriétaires dont les terrains sont traversés par la route départementale n° 19, non seulement des concessions gratuites de leurs terrains, mais encore des souscriptions volontaires pour le tout venir en déduction de la part contributive assignée à la commune de Jumilhac »⁴⁰. La citation est un peu longue, mais faut-il insister sur le caractère surprenant pour notre époque d'une telle demande : non seulement il n'est pas question d'indemniser les propriétaires des terrains concernés, mais en plus ils peuvent contribuer financièrement à son établissement. Autres temps, autres mœurs.

On avait accusé le comte de Rochechouart d'être opposé au tracé de cette route. Il se défendit au cours de la séance du conseil municipal du 25 juillet 1852, car non seulement il ne s'opposait pas à cette route, mais il l'estimait des plus nécessaires et souhaitait qu'elle « soit achevée le plus promptement possible ». Il fit observer que les devis, 200 000 F, étaient sous-estimés. Mais quant au dernier tronçon de ce chemin, il éleva des objections, car il allait défigurer définitivement le parc du château, sans grand avantage supplémentaire pour la commune. Il proposa un nouveau tracé qui prévoyait l'établissement d'un pont sur l'Isle (l'actuel pont du Rât), suivrait le bord du

38. Registre des délibérations du conseil municipal, année 1836.

39. Petite curiosité, le comte utilisait de l'encre bleue qui reste toujours vive de nos jours.

40. Registre des délibérations, année 1852.

ravin où coule le Ruchalais, et gagnant le pigeonnier, rejoindrait le chemin qui vient de l'église pour entrer dans le bourg. C'est à peu près ce que tout visiteur peut constater aujourd'hui. Il assortissait cette proposition d'une promesse de cession gratuite des terrains appartenant au domaine et même une contribution financière. Le conseil convint de la justesse des arguments avancés et renvoya la décision « à l'autorité supérieure ».

Deux ans plus tard, nouvelle question concernant cette fois-ci le chemin de fer. Le 9 juillet 1854, le conseil était consulté « sur le plus ou moins d'avantage qu'offrent les trois lignes projetées du chemin de fer grand central entre Limoges et Périgueux »⁴¹. A l'occasion de cette séance extraordinaire le comte prit aussi la parole pour préconiser la solution passant par Saint-Yrieix et Excideuil. L'orateur justifia son choix en apportant deux arguments principaux : ce chemin de fer faciliterait grandement l'exportation des produits des usines⁴² de la région ; la population locale trouverait l'aisance que cette voie de communication permettrait par la vente des produits des terres. Dans le cas où cette solution serait adoptée, le comte⁴³ était prêt à céder une partie des terrains nécessaires. Le conseil prit en considération l'avis du comte et dans ses attendus ajouta : « considérant que Jumilhac, malgré les énormes sacrifices depuis de longues années n'a encore aucun moyen de communication avec son chef lieu de département... est d'avis à la majorité de 12 voix contre 3 que l'adoption du tracé du chemin de fer Grand Central entre Limoges et Périgueux par Nexon, St-Yrieix, Dussac, Excideuil et Sarliat ait lieu préférablement aux deux autres lignes proposées... » Ce ne fut pas cette solution qui fut adoptée, comme on peut toujours le constater.

Le maire de Jumilhac

Le 31 octobre 1855, le comte est nommé par Napoléon III maire de Jumilhac. Certes présider aux destinées d'une modeste commune n'est guère compromettant, mais l'on se rappelle que, dans les débuts de sa carrière militaire, le comte s'était opposé, en quelque sorte à l'oncle, Napoléon I^{er}, en combattant dans l'armée russe. Malgré l'apparente incohérence de cette attitude, le comte reste fidèle à l'un des axes principaux de sa manière de concevoir la vie politique : il a par dessus tout horreur du désordre. Il faut noter, par exemple, qu'il ne figure pas parmi les signataires du manifeste des

41. Registre des délibérations, année 1854. Ces trois lignes : 1^e par Saint-Yrieix et Excideuil, 103 km ; 2^e par Nontron et Brantôme, 116 km ; 3^e par Thiviers et Châlus, 95 km.

42. Par usines le comte entendait principalement les forges encore nombreuses dans la région, principalement sur le canton de Jumilhac, mais aussi les divers moulins à grain, comme à huile.

43. Il parlait toujours au nom de son épouse, seule « vraie » propriétaire de Jumilhac.

citoyens de Jumilhac en faveur de la proclamation de la République ⁴⁴. Il est vrai que, dans ses *Souvenirs* ⁴⁵, le nouveau maire de Jumilhac écrit : « J'ai l'intime conviction que la France ne sera ni tranquille, ni heureuse, si elle n'est gouvernée militairement. Tous ceux qui essayeront autre chose ne recueilleront que confusion ou anarchie. » A quoi il ajoute, comme pour atténuer la brutalité de ses propos : « Le gouvernement militaire n'exclut ni l'ordre, ni la justice. » Précisant sa pensée : « Lui seul ⁴⁶, au contraire peut les maintenir en France par une discipline sévère, qui contient les peuples comme les soldats dans l'obéissance aux lois et la soumission aux supérieurs. » Rappelons-nous que le comte est né juste à la veille de la Révolution et qu'il en a subi bien des désagréments, comme nous l'avons vu plus haut. Concluant cette déclaration, il dit : « L'histoire est là. Elle ne me démentira pas. » Cela explique, au moins, pourquoi le comte a accepté de travailler avec le Second Empire.

D'octobre 1855 à février 1858, il fut donc maire de Jumilhac. Sa magistrature fut sans histoire, et il n'eut pas vraiment le temps de donner toute sa mesure, il mourut un peu plus de deux ans après sa nomination. Présidant seulement quelques conseils, il eut l'occasion d'intervenir à propos de problèmes récurrents, tel les relations avec la cure de Jumilhac, ou celui de l'enseignement, enfin l'établissement d'une station de chemin de fer entre Thiviers et Nantheuil. Au sujet des relations avec la cure, rappelons qu'il s'agissait du traitement du vicaire, réclamé par le curé eu égard à l'étendue de la commune ⁴⁷. Le conseil refusait de l'accorder aux motifs que le curé refusait d'accompagner gratuitement au cimetière les indigents de la commune. Cette querelle avait commencé en 1837 et ne trouva pas de solution avant 1923, au moins. La question posée une fois de plus au cours de la session de mai 1856, fut tranchée par un vote du conseil au cours duquel le maire dut faire jouer sa voix prépondérante.

Pour ce qui est de l'enseignement, deux décisions furent prises : augmenter le traitement de l'instituteur et acheter la maison qui servait d'école. Pour financer cette mesure, il fut décidé de vendre certains terrains communaux. Décidé en 1856, il fallut attendre encore quelques années pour réaliser ce projet ⁴⁸. En 1857, l'institutrice vit son traitement revu à la hausse. Enfin, concernant cette station de chemin de fer entre Thiviers et Nantheuil, à la suite du maire, le conseil fut d'avis qu'elle était nécessaire, toujours pour favoriser les activités des forges de la vallée de l'Isle.

44. Registre des délibérations, année 1848.

45. *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 489.

46. Le gouvernement militaire.

47. Rappelons qu'à cette époque le clergé était rémunéré par l'Etat ou les communes, en vertu du concordat de 1802.

48. Ortega (Pierre), « 1868 : Jumilhac-le-Grand opte pour la gratuité de l'enseignement », *B SHAP*, t. CXXVII, 2000.

Vie de famille au château

Le comte et la comtesse eurent quatre enfants : Gabrielle (1822-1889), Valentine (1825-1907), Aimery (1828-1897) et Louis-Jules (1830-1879), tous nés à Paris. Les deux filles se marièrent à Jumilhac, au civil comme au religieux ; la première Madeleine, Elisabeth, Gabrielle épousa Justin (dit Amédée) marquis de La Garde Saint-Angel, tandis que la cadette, Juliette, Léone, Valentine fut unie à Jacques, Arthur, Marc de Montalembert. Les familles des époux des filles de Rochechouart n'étaient pas étrangères au Périgord ; tandis que le château de La Pougé, résidence des La Garde, se trouve toujours près de Nontron, les Montalembert ont possédé des forges, toujours dans le Nontronnais, Jomelières et Forge-Neuve à Javerlhac. Trois petits-enfants naquirent au château : André Marie Charles Elie (1846) et Marc René Marie Léon (1847) de Montalembert, baptisés à Jumilhac et Léon Thibaud Amédée de La Garde (1848) qui tous trois furent déclarés en mairie. En consultant les noms de ceux qui participèrent à ces événements, il n'est pas difficile d'imaginer les fêtes qui s'ensuivirent.

Fin de vie et héritage

En 1857, le comte se retrouve seul, après la mort de son épouse. Le château doit être bien vide, ses enfants partis depuis bien longtemps. De toutes façons même si quelques occasions particulières avaient réuni la famille à Jumilhac, l'on sait par exemple que la comtesse n'appréciait guère tout séjour qui l'éloignait de Paris. Entre la gestion des terres et usines du domaine et l'administration de la mairie de Jumilhac, le comte avait de quoi occuper son temps. Mais il ne survécut pas longtemps à sa femme et on le trouva mort seul au château le 26 février 1858, « à trois heures du soir » comme l'écrit l'adjoint qui faisait fonction d'officier d'état civil Yrieix Barraud. A près de soixante-dix ans s'achevait une existence qu'on qualifierait moins d'exceptionnelle que de surprenante. Ceux qui figurent dans le faire-part⁴⁹ de son décès sont au nombre de quatorze : les deux fils, Aimery et Louis-Julien, ses deux filles, la marquise de Lagarde, son époux et leurs cinq enfants et la comtesse de Montalembert, son époux et leur fils. En outre se trouve sur ce même faire-part le demi-frère du comte, Félix et le dernier beau-frère Jules Ouvrard, député au corps législatif. A noter qu'en 1858, les Rochechouart n'ont pas encore de descendance quant au nom, puisque le premier enfant d'Aimery de Rochechouart (1828-1897), aussi Aimery (+1942), ne naîtra qu'en 1862. Ce n'était pas la seule fois où l'illustre lignée aura risqué de disparaître. Le comte fut enterré dans le cimetière de Jumilhac jusqu'à ce que sa famille décide de le faire transporter

49. A.D.D.



Le comte, plus âgé

à Paris, au cimetière du Père-Lachaise, où il devrait reposer. Il y a bien un caveau au nom des Ouvrard-Rochechouart, où sont la comtesse et sept autres personnes. Il semble bien que le comte n'y soit pas.... ou qu'on ait omis de noter son nom (?).

Il fut remplacé à la tête de la mairie par Henri Prévost, fils de Constantin, maire lui aussi de Jumilhac.

Les descendants des Rochechouart allaient-ils rester à Jumilhac ? On a d'abord pu le penser, du moins jusqu'en 1862. Le dernier enfant du comte et de la comtesse, Louis Julien Emilien est toujours domicilié au château, tandis que son aîné, Aimery, Louis, Victurnien vit au « château de Valéry »⁵⁰. Dès 1858, par un acte du 17 mai, l'aîné avait cédé ses droits au cadet sur la terre et le château de Jumilhac. Et le 1^{er} octobre 1862, Julien de Rochechouart cède ses biens à Jumilhac, pour un million de francs-or⁵¹, à Jean-Baptiste Etienne, riche raffineur de sucre de Nantes dont l'une des filles avait épousé

50. Nom cité d'après la minute du notaire Vassel, aimablement communiquée par M. Lassince, dans l'acte de vente faite, en 1909, par Louis-Jean-Baptiste Say à Jean Lassince. En réalité l'orthographe exacte est Valléry, commune au nord-ouest de Sens, dans l'Yonne.

51. Notons au passage que depuis 1828 à 1862, la valeur de la terre et du château avait doublé : inflation ou plus-value ?

Louis Octave Say ⁵². Une nouvelle étape de la vie de Jumilhac et de son château commençait...

En guise de conclusion

Pour terminer cette bien modeste étude sur un personnage exceptionnel, il conviendrait de lui laisser la parole, une parole qui pourrait constituer une clef d'explication de ce destin plus que particulier : « J'ai été de bien bonne heure livré à moi-même, sans avoir eu, par conséquent, pour soutien, ce guide naturel de nos premiers pas : un père et une mère. Soyez bien convaincus, chers amis, que cette privation est le plus grand malheur qui puisse arriver non seulement à l'enfance, mais encore à la jeunesse. Vous n'aurez pas, dit-il à ses enfants, à redouter pareille chose, puisque d'un côté les circonstances ne se présenteront plus telles qu'elles étaient alors ; et de l'autre, votre excellente mère ou moi, nous sommes trop pénétrés de nos devoirs, nous vous chérissons trop sincèrement pour vous abandonner un seul instant... » ⁵³

P.O.

Illustrations 1 et 6 : collection de M. Brosset (Jumilhac-le-Grand)
Illustrations 2, 4, 5 et 7 : collection P. Ortega
Illustration 3 : collection de la SHAP

52. La famille Say était associée depuis des décennies aux Etienne dans le raffinage du sucre. Veuve de Octave Louis Say, Octavie Euphémie Etienne avait épousé en secondes noces Eugène Janvier de La Mothe. Cette dernière châtelaine a laissé un souvenir dans les mémoires familiales jumilhacoises.

53. *Souvenirs...*, op. cit., p. 12.

Edouard Bonfils-Lapoujade, peintre-photographe à Belvès en 1855-1865

par Jean-Noël BIRABEN

En consultant les listes nominatives de recensement du XIX^e siècle de Belvès, notre attention a été attirée, dans celle de 1861, par la mention : « Bonfils-Lapoujade, Edouard, peintre-photographe, 46 ans » (noter que l'orthographe du nom est variable ; on trouve dans l'état civil : Lapouzade ou Lapouïade).

La connaissance de deux très anciennes photos de Belvès, et de plusieurs daguerréotypes ou photos représentant des personnes de Belvès décédées à des dates reculées, qui nous avaient souvent intriguées, nous est revenue brusquement à l'esprit. Nous avons avancé l'hypothèse d'un photographe de passage à Belvès, ou de personnes profitant d'un voyage en ville pour se faire photographier, nous pensons aujourd'hui qu'il n'en est rien et que ces photos dont, hélas, beaucoup ont été perdues ou brûlées (en particulier celles détenues par la famille Dejean de Fonroque) ont été faites à Belvès par un photographe belvésois : Edouard Bonfils-Lapoujade.

Sans que nous sachions la date ni même l'époque approximative de l'arrivée de sa famille à Belvès, nous avons tout lieu de penser qu'elle est très ancienne. Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé ses grands-parents, Antoine Bonfils-Lapoujade, et Anne Serventie à la naissance de son père Jean-Baptiste. Nous les retrouvons sur la matrice cadastrale dressée dans les premières années de la Révolution, au cours de laquelle naît, en 1794, un second fils, également prénommé Jean-Baptiste.

Pour une raison qui nous échappe, sous le 1^{er} Empire, la famille va vivre à Sarlat, où Jean-Baptiste aîné épouse une jeune femme (peut-être d'origine alsacienne ?) : Marie Sophie Miller. C'est aussi à Sarlat que naît leur premier enfant, Edouard Antoine, le 25 septembre 1814, le futur photographe.

Puis ils reviennent à Belvès où naît un second fils : Charles Bénédicte en 1823. Au recensement de 1836, la liste nominative les dénombre rue Portal, assez près de la Place d'Armes, dans la maison qui est aujourd'hui 16 rue Jacques Manchotte. Le ménage se compose de :

- Bonfils-Lapoujade, Jean, marchand, 54 ans.
- Miller, Marie, sa femme, 45 ans.
- Bonfils-Lapoujade, Edouard, 21 ans.
- Bonfils-Lapoujade, Charles, 13 ans.
- Tramougue, Jean, domestique, 46 ans.
- Jambou, Catherine, servante, 23 ans.

On les retrouve dans les recensements suivants, avec quelques années de plus et des domestiques différents. Celui de 1846 indique : Bonfils-Lapoujade, Jean, ex-marchand, 62 ans, et la profession du fils aîné n'est pas mentionnée. Il en est de même en 1856, où le père est dit propriétaire, et Edouard, qui a maintenant 41 ans, est toujours chez ses parents, sans profession mentionnée.

A cette époque, son oncle, Jean-Baptiste Bonfils-Lapoujade, né en 1794, est médecin à Belvès et maire depuis le 23 janvier 1853. Il est marié à Louise Boë, et a eu un fils, Jean-Baptiste pour ne pas changer, né le 5 mars 1829. Il habite une petite maison rue des Filhols.

C'est lui qui va avoir le plaisir de marier son neveu, Edouard-Antoine, le 18 avril 1860, avec Marie Braquet (née à Belvès le 23 octobre 1830). C'est à l'occasion de ce mariage que nous voyons apparaître la mention « peintre-photographe ». Si la mariée a près de 30 ans, le marié, lui, en a plus de 45, et il est difficile de penser qu'il n'a travaillé qu'à partir de cette date-là. Très vraisemblablement, il était peintre de portrait depuis quinze ans, peut-être même dix-huit ans, et d'après certains indices, photographe depuis le début ou le milieu des années 1850.

Nous ne connaissons pas ses œuvres picturales, mais comme tous les peintres au portrait de cette époque, il s'est trouvé concurrencé par la photographie, et amené à la pratiquer pour proposer à ses clients un portrait tableau, ou un portrait photo.

Nous avons retrouvé le décès de son père, chez qui il continuait à habiter, même marié, le 7 mai 1863, de sa mère, Marie Miller, le 28 août 1864, et de son oncle le 30 janvier 1865. Au cours de cette année 1865, d'après la matrice cadastrale, la maison de la rue Portal est vendue, et il ne reste plus aucun Bonfils-Lapoujade propriétaire à Belvès. Sans doute est-il parti, sans que nous sachions où, car nous n'avons pas retrouvé son décès ni ceux de son épouse ou de son frère.

Ainsi, son activité de photographe se serait étendue, à Belvès, sur dix ou douze ans, de 1853 ou 1855 à 1865. Voici quelques photos qui peuvent lui être attribuées :

- Deux vues de Belvès :

- La Croix des Frères, telle qu'elle était, en bois, et dans son emplacement originel. On note que la plupart des maisons ont un grand toit à forte pente et à petites tuiles plates. Deux, cependant, ont un toit à faible pente, dont une à l'enseigne du Café Divan, à l'imitation de celui qui avait ouvert à Paris, rue Lepelletier, vers 1830. Dans le fond, la route de Monpazier, ouverte depuis peu d'après la jeunesse des arbres qui la bordent. Au premier plan, la cour de l'hôtel Bonis-Fontalbe, d'où est prise la photo, avec un jeune tilleul récemment planté et tenu par un tuteur. Cet arbre, coupé en juin 1999 à un mètre de hauteur environ, est contre le mur de clôture monté en 1860, lors de la construction de la route de Montplaisant qui a traversé cette cour. De tous ces éléments nous pouvons retenir que cette photo a peut-être été prise entre 1855, achèvement de la route de Monpazier, et 1860, commencement des travaux de la route de Montplaisant.



Belvès, place de la Croix des Frères vers 1855-1860

- Le clocher de l'église des frères prêcheurs, et la caserne de gendarmerie. On remarque que les ruines de l'église ont été déblayées et nivelées depuis peu, vu la jeunesse des arbres plantés. La route de Montplaisant est faite, mais la maison, au premier plan à droite, n'a encore qu'un étage et un toit mansardé à double pente. On peut penser que cette photo a été prise entre 1860 et 1865.



*Belvès, l'église des frères prêcheurs et le couvent,
occupé par la gendarmerie, vers 1860-1865*

• Cinq personnages :

- Monsieur Tassein (ou Tassain, les deux orthographes coexistent à l'état civil), photo d'un daguerréotype pris probablement vers 1855-1856, et peut-être avant, au début du second Empire, car on sent que la mode a encore peu évolué depuis l'époque de Louis-Philippe.



- Monsieur Tassein, Madame Tassein, et leur fille Marguerite, dite Esther. Daguerreotype pris vers 1858 : au recensement de 1856, la liste nominative montre que Pierre Tassein, 39 ans, son épouse Marguerite Bonfils, et leur fille Marguerite, 2 ans, habitent la même rue Portal qu'Edouard Bonfils-Lapoujade, quelques maisons plus loin (actuellement au numéro 43). Sur le daguerreotype, Marguerite dite Esther, n'a pas plus de 4 ans, d'où la datation du cliché. Rappelons qu'Esther Tassein sera (elle décède à Belvès le 17 novembre 1929), soixante-dix ans plus tard, le principal des modèles de Paul de Bonfils (alias Guy de la Nauve) pour camper dans son roman le personnage d'Anaïs Monribot (Prix de la Société des Gens de Lettres).





- Jeanne Bousquet, épouse de Jean Biraben dit Gentil. Née à Beaumont le 30 octobre 1822, mariée le 6 février 1850. Il existe d'elle deux daguerréotypes : un sur lequel elle est en robe de bal, encore jeune, peut-être 30 ou 35 ans, donc vers 1852-1857, l'autre où elle a peut-être 40 ans, vers 1862.



- Jean Biraben dit Gentil, libraire, son époux, né à Belvès le 4 mars 1812. Il a peut-être 50 ans sur ce daguerréotype aujourd'hui perdu et dont il ne nous reste qu'une reproduction photographique. En tout état de cause, il est mort jeune, le 4 juillet 1869, le daguerréotype est donc antérieur, peut-être de la même date que celui de sa femme en 1862. La librairie Biraben est sur la place d'Armes, à l'entrée de la rue Portal, à huit maisons des Bonfils-Lapoujade.

Les zouaves pontificaux périgordins

Pour Dieu et la France

par Henri de CASTELLANE

Ces quelques pages ne raconteront pas les onze ans d'existence des tirailleurs franco-belges, zouaves pontificaux et volontaires de l'ouest : beaucoup d'ouvrages ont été écrits par des témoins et des historiens. J'ai voulu retracer les grandes lignes de cette épopée en y plaçant les périgordins qui y ont participé et qu'il m'a été possible de retrouver.

L'unité italienne et l'unité allemande, ces deux grandes fresques qui ont formé l'essentiel du programme d'histoire de notre baccalauréat, sont la toile de fond de ces pages d'aujourd'hui.

En résumé : l'unité italienne de 1848 à 1870 est pour nous : Napoléon III, Cavour, Mac Mahon, Magenta, Solferino, Garibaldi, la Croix Rouge, sans oublier le pape Pie IX, souverain pontife de 1846 à 1878, et le retour à la France de Nice et de la Savoie. L'unité allemande durant la même période est caractérisée par la lutte entre la Prusse et l'Autriche avec la victoire de la Prusse à Sadova en 1866. Ensuite par la guerre de 1870-1871 : Sedan, Metz, l'armée de la Loire, la perte de l'Alsace et de la Lorraine, la Commune.

Le pape Pie IX, effrayé par l'ampleur des mouvements révolutionnaires de 1848, n'osa pas prendre la tête de la lutte contre l'Autriche et se réfugia à Gaëte où il restera jusqu'en 1850. La République romaine est déclarée en

janvier 1849 ; menacée par les Autrichiens, elle sera écrasée par les troupes françaises du général Oudinot (fils du maréchal, duc de Reggio) envoyées par Louis Napoléon, président de la République. Le pape est rétabli dans ses états mais, soucieux d'être défendu contre toute violation des frontières par les troupes garibaldiennes et piémontaises, il demande à Monseigneur de Mérode ¹ de lui organiser une armée.

Le 3 mars 1860, quelques jours avant le traité de Turin remettant Nice et la Savoie à la France, Monseigneur de Mérode rencontre le général de Lamoricière ² et lui offre le commandement de cette armée naissante. Ce dernier accepte de venir en aide au pape Pie IX en formant la défense pontificale. Il se présente quelques jours après à l'audience du saint-père qui l'accueille avec émotion puis lance au monde un pressant appel pour la formation de comités d'engagements de volontaires.

Parmi les Périgordins qui répondent présents citons :

- Arthur de Veaux, né à Brive le 5 avril 1832,
- Adolphe des Salles, né à Montagnac-la-Crempe en 1834,
- Frédéric de Laparre de Saint-Sernin (Languedoc), né en 1826 à

Dieupentale,

- Ernest de Nervaux, né en 1835 à Fribourg (Suisse), suivi de peu par Gérard de Montesquieu.

Quand les Français arrivent à Rome, un homme grand aux yeux bleus d'acier et à la forte moustache blonde, vêtu de l'uniforme blanc de capitaine de l'armée autrichienne, s'avance vers eux. C'était Athanase, baron de Charette de la Contrie, petit-neveu du chef vendéen, petit-fils du duc de Berry et d'Anny Brown. Il avait vingt-huit ans et sera un modèle d'honneur, de courage et de fidélité. Cadet de l'Académie militaire de Turin, il servit dans un régiment autrichien et fut aide de camp du duc de Modène, beau-père du comte de Chambord (pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe, puis ne pas se battre contre l'armée de Mac Mahon).

Les 5 et 6 juin, Garibaldi, défenseur de la République romaine en 1848, veut quitter Gênes pour gagner la Sicile avec ses « mille chemises rouges ». Il s'empare de Marsala...

Mais revenons à notre armée pontificale mise sur pied par Lamoricière dès avril :

- trois à quatre mille chasseurs romains,

1. Camérier du pape depuis dix ans, de nationalité belge, avait servi dans l'armée française, notamment à l'état-major de Bugeaud en Algérie, avant d'entrer dans les ordres en 1848. Ministre des armes pontificales en 1860.

2. Jean Juchault de Lamoricière (1806-1865) fut un des officiers généraux les plus doués de sa génération. Polytechnicien, vaillant organisateur et commandant des zouaves, intrépide colonel de Constantine, infatigable adversaire d'Abd-el-Kader, ministre de la Guerre, il fut conquis, un temps, par le saint-simonisme mais revint au catholicisme avec beaucoup de ferveur.

- cinq mille Autrichiens répartis en cinq bataillons Bersaglieri,
- trois cents Suisses formant un corps de carabiniers et deux régiments dits « étrangers »,
 - huit cents Irlandais formant le bataillon de saint Patrick,
 - un escadron de gardes français,
 - un bataillon de tirailleurs franco-belges.

Le chef d'état-major de cette armée un peu disparate, est le général de Pimodan ³. Quant aux tirailleurs franco-belges, leur commandement est confié au major de Becdelièvre ⁴, Charette étant jugé trop jeune. Lamoricière chargea le capitaine Théodore de Quatrebarbes de garder Ancone. Son descendant, Hyacinthe, fut lieutenant-instructeur à Saint-Cyr Coëtquidan, colonel commandant le cinquième régiment de Chasseurs à Périgueux (1964 et 1965), et quelques années après, général de corps d'armée commandant la quatrième région militaire à Bordeaux... Il est l'un des nôtres...

Le 18 septembre, l'armée piémontaise de Cialdini (1811-1892), forte de 33 000 hommes, marche sur Naples pour enlever à Garibaldi la direction du mouvement unitaire. Elle se heurte aux troupes de Lamoricière (8 000 hommes) à Castelfidardo non loin de Lorette ⁵. Les troupes pontificales plient devant le nombre, sont mises en déroute et capitulent. Lamoricière écrit dans son rapport adressé à Monseigneur de Mérode : « Certains détails qu'il importe de ne pas laisser dans le vague où ils sont restés, indiquent la part qu'ont prise les divers corps à ces luttes, qui, bien qu'ayant abouti à une défaite, n'ont pas été sans gloire ».

Le général de Pimodan blessé d'une balle au ventre tombe de cheval, est fait prisonnier et meurt. Georges d'Héliand, neveu de Théodore de Quatrebarbes, est tué, Charrette est blessé et Saint-Sermin est atteint d'une balle à la tête.

Toute percée vers Ancone s'avère impossible, une amnistie est demandée à l'adversaire :

1. L'armée sera libre de repartir dans ses foyers.
 2. Les honneurs militaires seront rendus à la troupe du pape : les soldats déposeront leurs armes, les officiers conserveront les leurs.
 3. L'évacuation de Lorette se fera dans les vingt-quatre heures.
- Le général Cialdini accepte.

3. Georges de Rarecourt de la Vallée de Pimodan, né en 1822 à Paris, ex-colonel dans l'armée autrichienne, fit campagne contre la Hongrie, blessé et fait prisonnier en 1848. Condamné à mort, libéré par les Autrichiens en 1855, il rentre en France en 1860 et répond à l'appel du pape.

4. Louis de Becdelièvre, jeune sous-lieutenant de chasseurs à pied à sa sortie de Saint-Cyr, avait fait partie du corps expéditionnaire français en 1848 qui chassa Garibaldi de Rome. En Crimée, il gagna le grade de capitaine et la Légion d'honneur.

5. *La Santa Casa*, maison de la Vierge, que l'on dit transportée de Nazareth, est déclarée sanctuaire international par le pape Jean-Paul II en 1997.

Lamoricière marche vers Ancône avec son état-major, des chevau-légers et une compagnie du 1^{er} Etranger. Là, il rencontre le major de Quatrebarbes, commandant d'armes qui relatera cette entrevue dans *Souvenirs d'Ancône*. Lamoricière s'enferme dans la ville pour la conserver au pape mais abandonnera le combat le 29 septembre. Dès qu'il est libre, il part pour Rome se jeter aux pieds du pape, mais ce dernier trouve des paroles affectueuses : « Nous sommes entre les mains de Dieu, monsieur le général, que toujours sa volonté soit faite ».

Castelfidardo a été une défaite mais le bataillon de tirailleurs franco-belges s'est révélé aux yeux de tous. Sous les ordres de son remarquable chef, Louis de Becdelièvre, il a tenu au milieu de la défection des autres unités. Lamoricière reconnaît cependant au 2^e bataillon de Bersaglieri beaucoup de fermeté.

L'année 1860 se termine par le triomphe du roi de Sardaigne, Victor Emmanuel II. Il est salué comme roi d'Italie par Garibaldi puis par les chambres d'élus qui le proclament roi « par la grâce de Dieu et la volonté de la nation ». Cavour forme le vœu de voir Rome capitale de l'Italie.

Au début de l'année 1861, les « tirailleurs franco-belges » deviennent les « zouaves pontificaux », marquant ainsi leur appartenance au pape et rendant hommage au général de Lamoricière, créateur des zouaves de l'armée française.

De 1860 à 1870, le Saint-Siège enrôlera dans son armée 3 270 volontaires français dont environ 750 membres de la noblesse catholique et légitimiste. Parmi ces volontaires citons :

1. Henri de Verthamon, né le 18 février 1833 à Bordeaux et qui deviendra périgourdin en épousant, en 1862, Eulalie, fille du marquis de Beaupoil de Sainte Aulaire et de Mme de Loÿs. D'une foi qui n'a jamais connu de doute et d'une piété exemplaire, il ressentit vivement la douleur mêlée d'indignation que l'échec de Castelfidardo inspira à tous les catholiques. Il partit pour Rome en mars 1861 et contracta un engagement aux zouaves pontificaux d'une durée de six mois. Affecté à la septième compagnie, il fut sous les ordres du baron Ernest de Nervaux qui sera son beau-frère. Dès novembre, il doit rentrer en France atteint d'une importante inflammation des yeux.

2. Albert de Gastebois, né en 1842 près d'Eymet, au manoir noble de Bardouly qui sera plus tard aux La Bardonnie. Il sera volontaire aux zouaves pontificaux en janvier 1861 et capitaine en 1866.

3. Albert de Saint-Aignan, né à Bergerac en 1836, s'engage en 1862.

4. Louis Bonnet, né à Périgueux en 1846, s'engage en 1865.

5. Jean Olivier, né à La Rochebeaucourt en 1845, s'engage en 1865.

6. Alexandre de Pascal, né à Veyrignac en 1849, s'engage en 1866. Sous-lieutenant en 1868, médaille de Mentana et *Bene merenti*. Augustin de l'Assomption en 1884.

7. Jean-Baptiste-Henry de Machat-Pompadour, né à Excideuil en 1841, s'engage en 1866.

8. Jean-Baptiste Busseroles né à Mazeuyrolles en 1847, s'engage en 1867, sergent en 1869. Fera la campagne 1870-1871 aux Mobiles de la Dordogne.

9. Marcelin Roux, né à Archignac en 1851, s'engage en 1868.

10. Jean Lambert, né à Bergerac en 1838, s'engage en 1868.

11. Charles de Sépières, né à Campagnac-les-Quercy en 1835, s'engage en 1869.

Depuis le 15 décembre 1860, le bataillon avait un nouvel aumônier en la personne de l'abbé Daniel qui laissera un journal particulièrement intéressant sur l'épopée des zouaves ⁶.

Arrêtons-nous un instant pour décrire la tenue de ceux qui, entre eux, s'appelaient « zous-zous ». Courte veste grise avec soutaches et passementeries rouges, large culotte bouffante grise, ceinture rouge, guêtres blanches et petit képi à la française gris-bleu à visière carrée. Pour les officiers, tenue bleu clair avec soutaches et passementeries noires, galons dorés en huit sur les manches. En grande tenue (rare) le képi est remplacé par un shako en velours noir orné des clés de saint Pierre.



Tenue de zouave pontifical de Henri de Verthamon, musée militaire de Périgueux

Nul doute que pour ces zouaves l'idéal est l'état monarchique et chrétien, idéal vigoureusement défendu par *L'Univers* et *Le Monde* de Louis Veillot qui avait séjourné à Périgueux de 1832 à 1836, rédacteur au *Mémorial de la Dordogne*.

6. Né à Nantes en 1825, il fut ordonné prêtre en 1850 et était vicaire à la paroisse Sainte-Croix de Nantes. Il sera chanoine puis évêque. Il eut l'honneur, le 9 janvier 1861, de recevoir du bataillon la prestation solennelle de serment de fidélité à Pie IX et au Saint-Siège.

En mars 1961, après une mésentente avec Monseigneur de Mérode, le lieutenant-colonel de Becdelièvre donne sa démission, amenant une grande agitation dans le bataillon que le capitaine de Charrette, avec force et sagesse, parviendra à calmer. Aussitôt le saint-père confie le commandement de ses zouaves au lieutenant-colonel Allet⁷. Le 7 mars, Monseigneur de Mérode nomme major Athanase de Charette qui devient commandant en second du bataillon. Le 3 mai, c'est la distribution des drapeaux. A dix heures du matin les troupes se massent face à une estrade où prend place Sa Sainteté Pie IX en camail rouge bordé d'hermine, entouré de la cour pontificale. Le saint-père prononcera un discours : « C'est par une circonstance bien providentielle que je bénis et vous donne ces drapeaux aujourd'hui, fête de la glorification de la Croix, en ce jour consacré à la gloire de l'étendard de Jésus Christ... »

Les années suivantes sont principalement occupées à la lutte contre des bandes de brigands qui troublent le pays.

Le 12 octobre 1865 parvient au bataillon la triste nouvelle du décès du général de Lamoricière à Prouzel, près d'Amiens ; trouvé un matin à genoux, un crucifix pressé sur la poitrine. Son cœur avait cessé de battre. Un monument à sa mémoire sera élevé dans le transept de la cathédrale Saint-Pierre à Nantes, inauguré le 29 octobre 1879. On peut admirer un autre monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ de bataille de Castelfidardo, à Saint-Jean-de-Latran, inauguré le 26 novembre 1904. On y voit le général échangeant un dernier adieu avec le marquis de Pimodan.

Trois jours après, toujours en octobre 1865, la disgrâce de Monseigneur de Mérode, ministre des armes, est apprise avec grand étonnement et le 29 du même mois, les fonctions de ministre des armes sont données au général Kanzler⁸.

Revenons un peu en arrière. Le 5 février 1864, une convention franco-italienne est signée à Paris : elle prévoit, entre autres, que les troupes françaises quitteront Rome dans un délai de deux ans et stipule que le roi d'Italie s'engage à respecter l'Etat pontifical et à transférer sa capitale à Florence.

Au cours des années 1865 et 1866, les zouaves livrent des combats sérieux : en particulier San Stephano et Monte Lupino. Le 11 décembre 1866, en application de la convention, les troupes françaises ont quitté Rome et les

7. Officier supérieur de nationalité suisse, était particulièrement dévoué au Saint-Siège depuis 1832. Il descendait d'un officier de Henri IV qui trouva la mort à la bataille d'Ivry le 14 mars 1590. Le lieutenant-colonel Allet qui s'était vaillamment comporté à Castelfidardo était bon et juste ; il sera aimé de ses hommes qui l'appelleront le « papa des zouaves ».

8. Herman baron Kanzler, Allemand du grand duché de Bade au service du Saint-Siège depuis 1845, naquit en 1822 et mourut en 1888. Il avait secondé Lamoricière dans l'organisation des troupes pontificales et l'avait suivi à Ancône après s'être distingué à Castelfidardo.

zouaves pontificaux, commandés par le général Kanzler, prennent la relève ; mais l'instabilité de l'empereur fait former à Antibes un corps de 1 400 volontaires étrangers, nommé « Légion romaine ». Elle est placée sous les ordres du colonel d'Argy, ancien commandant du 53^e R.I. Un Périgordin, Gaston de Lavergne de Cerval, en fait partie de 1866 à 1870 (lieutenant).

Le 1^{er} janvier 1867, le bataillon devient régiment à l'effectif de 601 Français, 465 Belges, 818 Hollandais, 149 Italiens, et 97 hommes de nationalités diverses. Au total, 2 130 volontaires. A cette occasion le lieutenant-colonel Allet est promu colonel, le major de Charette lieutenant-colonel et Arthur de Veaux capitaine.

Au cours de cette année, les menaces que Garibaldi fait peser sur le Saint-Siège et la perspective de nouveaux combats font augmenter le nombre de volontaires qui seront 3 500 en octobre.

En août, une épidémie de choléra se déclare, favorisée par une forte chaleur. Albano est la ville la plus touchée. Les troupes du général Kanzler se dépensent sans compter. On cite en particulier le lieutenant de Gastebois qui y déploya le plus grand courage. L'abbé Daniel assiste ses soldats ; Charette, Kanzler, Allet, se rendent à plusieurs reprises à Albano. En octobre, quand Garibaldi prend la tête d'une expédition contre Rome, Napoléon III juge la « Légion romaine » insuffisante pour assurer la défense de la ville. Il dépêche au secours du pape un petit corps d'intervention qui, sous les ordres du général de Failly ⁹, se concentre à Toulon et débarque à Civitavecchia le 30 octobre. Quelques jours auparavant avait eu lieu l'émeute de Rome, Garibaldi voulant gagner de vitesse ce corps d'intervention. La caserne Serristori saute, causant la mort de vingt-quatre zouaves. Notre collègue François Le Nail relate le courage de son grand-père, Henry, qui abandonna ses études à polytechnique pour répondre à l'appel du pape. Il échappa de justesse à l'explosion de la caserne Serristori qu'il venait de quitter pour rejoindre son unité, la compagnie du Réau ¹⁰. Quelques jours après il participa à la bataille de Mentana et s'y conduisit brillamment méritant la médaille de Mentana, les *Bene merenti*, et la croix de chevalier de l'ordre de Pie IX.

Le comte de Royère nous a indiqué la présence parmi les zouaves pontificaux de Guyon de Toucheboeuf, comte de Clermont, auquel Charette, son vieil ami, a envoyé une photo dédiée. Il était l'arrière-grand-père du comte de Royère et a lui aussi habité le château de Monsec à Mouzens. A la veille de Mentana, Gaston de La Bardonnie rejoint les zouaves pontificaux.

9. Pierre Louis Charles de Failly né en 1810 et mort en 1892. A sa sortie de Saint-Cyr, entre dans l'infanterie. Colonel en 1851, général de brigade en 1854, il fut envoyé en Crimée et en revint général de division. Aide de camp de l'empereur avant de prendre part aux batailles de Magenta et Solferino.

10. Neveu du major de Quatrebarbes. Grièvement blessé à Loigny.

Né en 1843, élève au collège de Sarlat, il rêvait, lors du massacre de Castelfidardo d'offrir ses services au pape. Trop jeune, il lui faudra attendre 1867. Il sera sergent en 1870. Maurice de Reilhac de Châteaurocher, né à Champniers-et-Reilhac en 1849, recevra la médaille d'or de Pie IX pour la capture du brigand Luigi Maltoli ; il sera sergent-major en 1871.

Le 26 octobre 1867 Garibaldi et ses deux fils Ricciotti et Menotti veulent s'emparer de Monte Rotondo, petite ville sur la frontière des Etats pontificaux. Durant toute la journée quatre assauts successifs se brisent sur la résistance des pontificaux et des légionnaires du colonel d'Argy. Bernard de Quatrebarbes¹¹ qui dirige l'artillerie est gravement blessé et décédera quelques jours plus tard. Au bout de vingt-sept heures de combat, le capitaine Coste de la légion d'Antibes, lève le drapeau blanc. Monte Rotondo fut une défaite mais n'en fut pas moins un des combats les plus glorieux de l'armée pontificale.

Les troupes françaises du général de Failly, jointes aux zouaves pontificaux du général Kanzler arrêteront le 3 novembre à Mentana, à quelques kilomètres de Monte Rotondo, l'avance de Garibaldi. Failly, après la bataille, télégraphiera à Napoléon III : « Les chassepots ont fait merveille ». Cent cinquante garibaldiens ont été tués et 240 blessés, alors que la bataille a coûté 30 morts et 100 blessés aux zouaves, 4 morts et 36 blessés au corps d'intervention français. Il faut malheureusement déplorer la mort du capitaine de Veaux. Comme nous l'avons vu, Arthur de Veaux est né en 1832. Son père, ancien officier sous la Restauration et sa mère née Louise Laure de Dixmude de Montbrun étaient, avant tout, désireux de transmettre à leurs enfants les principes de foi chrétienne qui faisaient la joie et l'honneur de leur famille. Il fut élevé à Saint-Louis de Montignac puis au collège de Brugelette en Belgique, dirigé par les pères de la Compagnie de Jésus. Il fit des études de droit en attendant de rejoindre, en 1860, les zouaves pontificaux. C'est alors à Castelfidardo, une conduite glorieuse mais la défaite et la captivité. A 35 ans, il trouvera la mort, sept ans plus tard, à la « Vigna Santucci », devant Mentana. Très ami de l'abbé du Plantier, vicaire à la cathédrale Saint-Front, ce dernier a écrit : « la veille du jour fatal où il fut frappé en plein cœur, Arthur de Veaux était allé demander la paix de la conscience à ce foyer de foi chaleureuse d'où s'inspirent toujours les plus sublimes audaces du chrétien ». Il dit aussi : « Si au moins il avait gardé un dernier soupir, à l'exemple de Dufournel¹², il s'en

11. Autre neveu du major de Quatrebarbes.

12. Il était également très lié à deux frères de Franche-Comté. Le lieutenant Emmanuel Dufournel tué à Farnese, village en ruine sur la frontière de Toscane, de quatorze coups de baïonnette le 19 octobre ; et le capitaine Adéodat Dufournel, blessé à l'émeute de Rome le 30 octobre et décédé le 6 novembre.

fut servi pour crier avec enthousiasme : vive Pie IX ! » Ses funérailles eurent lieu à Montignac le 30. Le char funèbre était suivi par le comte et vicomte de Beauroyre, ses beau-frère et neveu, et sa sœur, comtesse de Beauroyre. Le comte Maxence de Damas¹³ conduisait le deuil et l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire général, fit la levée de corps. Monsieur de Veaux était décédé en 1853 et madame de Veaux en 1866. Deux jeunes zouaves pontificaux s'avançaient de part et d'autre du cercueil : de Monbrun et de Lassat de Pressigny, tous deux ses compagnons d'armes. Monbrun était, dit notre collègue la comtesse de La Loge d'Ausson, « Maurice de La Valette Monbrun né le 2 août 1843, décédé le 18 janvier 1894, blessé à Mentana et à Patay en 1870 ». A la mort d'Arthur, le domaine de Puybertie, à Saint-Antoine-d'Auberoche, revint à sa sœur la comtesse de Beauroyre. Elle y demeura jusqu'au décès de son mari et habita ensuite Bramefon à Fossemagne.

Le 20 novembre 1867, un zouave pontifical de la région de Bergerac écrit à son père au lendemain de Mentana :

« Mon bien cher père... nous avons vaillamment combattu pendant cinq heures environ. Je vous assure qu'après une bonne confession on n'a plus peur, surtout quand on combat pour la Foi, ce qu'il y a de plus sacré sur terre. Le 6 au soir, en rentrant à Rome, nous avons été accueillis en vrais triomphateurs. Je vous envoie ci-joint un morceau des vêtements du Saint Père ; ne le perdez pas, car il m'a porté bonheur. »

Signé Guérin, sapeur aux Z.P.

Le chœur de Notre-Dame de Bergerac possède un vitrail de saint Pierre offert par « Maurice, zouave pontifical ».

La victoire de Mentana eut un immense retentissement. Les engagements furent nombreux. Le Canada fournit au Saint-Siège près de 500 soldats. Chez nous, au début 1869, Charles, le plus jeune fils du comte de Montferrand, du château de Montréal (Issac) prend le chemin de Rome. A peine âgé de 18 ans, après avoir terminé de brillantes études chez les Jésuites de Sarlat, il a voulu offrir au pape l'ardeur que sa foi lui inspirait. Il quittera les zouaves pontificaux à la capitulation de Rome en septembre mais rejoindra le colonel de Charette à la création des volontaires de l'ouest l'année suivante.

En octobre 1869, Xavier du Cheyron du Pavillon né en 1846 quitte la Gaubertie (Saint-Martin-des-Combes) pour rejoindre l'armée pontificale. Son frère, Aloÿs, né en 1851, le rejoindra aux volontaires de l'ouest en 1871. Ils étaient fils de Ludovic et de Joséphine de Bellot.

13. Fils du baron de Damas, ministre de la Guerre en 1823 et des Affaires étrangères en 1824, il fut gouverneur du duc de Bordeaux en 1830. Retiré par la suite dans son château de Hautefort, il conduisit le deuil, représentant le comte de Chambord.

Le 21 mars 1869 s'engage aux zouaves pontificaux Roger de Bannes-Gardonne, né à Saint-Jean-d'Estissac et, le 20 juillet suivant, son cousin Paul, né en 1842 en Gironde, s'engage également. Ils seront tous deux volontaires de l'ouest.

Emile Lafon, né à Périgueux en 1817, peintre chrétien de renom, réalisa son chef-d'œuvre avec la *Bataille de Mentana* qui fit l'admiration de Pie IX au palais Borgo à Rome (perdu au Vatican, nous dit Michel Soubeyran, dans *Cent portraits périgourds*, SHAP, 1979). Il avait cinq enfants : l'aîné, André, zouave pontifical qui suit ; le second, peintre d'histoire déjà connu ; le troisième, bénédictin à Solesmes et qui se dépensera sans compter à Tours en 1870 pour les soins aux malades et blessés ; un quatrième fait ses études chez les Jésuites à Poitiers ; et une fille qui épousera Théophile Aury, également zouave pontifical.

André Lafon, né à Paris en 1845. Zouave pontifical le 1^{er} mars 1866, sergent le 21 novembre 1867, sous-lieutenant le 28 décembre 1868. Il participa à la dure campagne de 1867 et passera, en 1870, à la légion des volontaires de l'ouest. Il épousera Julia Renaume à Airvault (Deux-Sèvres).

Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse et le 5 août le corps expéditionnaire se rembarque. Le 4 septembre, la République Française est proclamée. Le 20 septembre à 5 heures du matin, la bataille de Rome commence. A la tête de leur unité, le colonel Allet, le lieutenant-colonel de Charette et le capitaine de Gastebois sont au premier rang. Le pape a dit au général Kanzler : « Nous voulons que la résistance soit suffisamment limitée pour démontrer la réalité d'une agression et rien de plus ». Les zouaves savent finir en beauté et luttent avec acharnement jusqu'à 10 heures, quand le drapeau blanc paraît au dôme de Saint-Pierre. Les troupes du pape se replient tristement et bivouaquent mais le lendemain, après avoir entendu l'ordre du jour du général Kanzler, ils reçoivent la bénédiction de Pie IX, très ému, et reçoivent une énorme ovation. Le défilé commence, les zouaves arborant les distinctions militaires de Pie IX, la médaille de Mentana, et les *Bene Merenti*. Avant de monter à bord de l'*Ilyssus* qui doit les ramener à Toulon, ils se partagent le drapeau du régiment et font leurs adieux aux zouaves étrangers, en particulier au colonel Allet. Ils arrivent à Toulon le 27 septembre et de là partent pour Tarascon.

A bord, Charette a exprimé à tous son souhait de les garder groupés pour le cas où le pape aurait besoin d'eux... ou le comte de Chambord. Dès le lendemain, Charette, qui avait offert les services de son régiment au gouvernement de la Défense nationale, est convoqué à Tours. Adolphe Crémieux, ministre de la Justice par intérim, et le général Lefort, représentant le ministre de la Guerre, acceptent. Charette reçoit un brevet de lieutenant-colonel commandant le Corps Franc. La dénomination du régiment n'ayant plus de raison d'être « les zouaves pontificaux », on décide, malgré les

regrets de Charette, de lui donner le nom de légion des volontaires de l'ouest ¹⁴, lesquels, faisant partie de l'armée française, ne seront pas considérés comme francs tireurs.

Nous retrouvons, dans les volontaires de l'ouest, principalement : Henri de Verthamon, Albert de Gastebois, Henry Le Nail, Gaston de La Bardonnie, Charles de Montferrand, Xavier et Aloÿs du Cheyron du Pavillon, André Lafon, La Valette Monbrun et le neveu de Quatrebarbes, Zacharie du Reau, ainsi que les deux cousins Roger et Paul de Bannes-Gardonne.

On peut citer, parmi les Périgordins qui s'engagent aux volontaires de l'ouest durant le conflit 1870-1871 :

- Belly, de Saint-Pardoux-et-Vielvic, près de Belvès, élève au grand séminaire de Périgueux.
- de Lafaye, de Ponteyraud.
- Laurente, ancien officier de l'armée espagnole. (Lafaye et Laurente ont plus de cinquante ans)
- Marc de Laval de Bonneville, venant de Monpazier.
- Charles de Boisseuilh, à peine remis d'une blessure, rejoint la légion des volontaires de l'ouest. Il est né à Périgueux en 1848.
- Magne, élève en théologie, ancien surveillant au séminaire de Bergerac.

De plus, s'engagent :

En 1870

- Xavier de la Chapelle, né à Lolme en 1847.
- Jean-Marie Landry, né à Neuvic en 1849.
- Auguste Pommier, né à Teyjat en 1853.
- Jean Relly, né à Saint-Pardoux-la-Rivière en 1844.
- Jean Sauy, né en Dordogne en 1843.

En 1871

- Jean Dégrafeuil, né à Lalinde en 1843.
- Georges Magueur, né à Hautefaye en 1839.
- Georges de Natain, né à Fougueyrolles en 1853.

Les effectifs des volontaires de l'ouest sont réduits à environ 300 en juillet-août 1870. Il faudra battre le rappel comme Lamoricière dix ans avant.

Les premiers engagements ont lieu le 16 octobre où un bataillon à trois compagnies reçoit mission de prendre position à Cercotte (10 km au nord d'Orléans) pour retarder l'avancée ennemie et à Brou le 25 novembre. Le 28 octobre, Monseigneur Daniel (voir renvoi 6) rejoint les volontaires de l'ouest. Le 14 novembre, le gouvernement de la Défense nationale remanie

14. Le régiment est composé en majorité d'éléments venant de la Bretagne, de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

l'organisation de ses forces et nomme le général d'Aurelle de Paladines ¹⁵, commandant en chef de l'armée de la Loire. Celui-ci regroupe cinq corps d'armée : 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 20^e. Le 17^e corps d'armée en formation en avant du Mans, est confié au général de Sonis.

Louis Gaston de Sonis, fils d'officier, naquit à Pointe-à-Pitre en 1825. Il arrive en métropole en 1832, perd sa mère à l'âge de 10 ans et son père à 19 ans. Elève à Stanislas puis à Saint-Cyr et à Saumur, excellent cavalier, il est sous-lieutenant au 5^e hussard à Castres. Là, il épouse Anaïs Roger, ils auront douze enfants et passeront seize ans en Afrique du Nord. Appartenant au tiers-ordre du Carmel depuis l'âge de 35 ans, sa foi ardente le guidera sa vie entière et il se dévouera sans relâche à la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul et à d'autres œuvres. Un procès canonique est en cours à Rome depuis 1929.

Le 2 décembre, c'est la bataille de Loigny. Vers 15 heures, au château de Villepijon « la vaillante cohorte du colonel de Charette vient se déployer en tirailleurs sur l'emplacement même qu'occupait le 22^e régiment des Mobiles de la Dordogne quelques instants auparavant. L'adjudant-major du 2^e bataillon (commandant de Nattes) peut serrer la main à deux de nos compatriotes : Gastebois, qui sera tué quelques instants plus tard, et Monbrun, qui recevra à la poitrine une grave blessure » ¹⁶. C'est ensuite la charge vers Loigny. Sonis, devant la débandade du 51^e régiment de Marche, fait appel aux volontaires de l'ouest : « Charette, j'ai besoin de vous ! » Beaucoup se sont confessés au révérend-père Doussot ¹⁷ et ont communie la veille, premier vendredi du mois. Il est 16 h 30, la colonne s'ébranle vers le bois Bourgeon, Sonis en tête debout sur ses étriers criant :



Etendard des zouaves pontificaux, musée de Loigny-la-Bataille

« Allons mes amis, montrons ce que peuvent faire des hommes de cœur et des chrétiens ! Vive la France, vive Pie IX ! » Le sergent Henri de Verthamon, de la troisième compagnie (capitaine du Réau), en première ligne, porte la bannière du Sacré-Cœur. Sur soie blanche, elle porte d'un côté un cœur de Jésus avec la mention *Cœur de Jésus sauvez la France*, et sur l'autre face, *saint Martin, patron de la France, priez pour nous*. Cette bannière a été brodée par les religieuses visitandines de

15. Né en Lozère en 1804, décédé à Versailles en 1877. Le 9 novembre 1870, remporte la victoire de Coulmiers (Voir *B SHAP*, 1994, p. 489).

16. Emile Géraud, *Les Mobiles de la Dordogne*, Feret, 1904.

17. Dominicain, aumônier des volontaires de l'ouest.

Paray-le-Monial. Avant d'arriver au bois, appelé maintenant bois des zouaves, Henri de Verthamon tombe, blessé deux fois ; il sera transporté à l'hôpital de Janville où il décèdera le 7 décembre après cinq jours de grandes souffrances et de grande piété.



Charge des zouaves pontificaux à Loigny, 2 décembre 1870

Un Foucauld de Pombriand, de Celles en Ribérais¹⁸, laissera la vie à Loigny. Le général de Sonis est blessé d'une balle à la cuisse. A 17 heures, Charette ordonne le repli sur Patay. Au cours de cette retraite, il est gravement blessé.

Le général de Sonis passera la nuit du 2 au 3 décembre dans la neige avant d'être acheminé vers le presbytère le samedi à midi. Il ne sera amputé que le dimanche et dira au chirurgien (Dujardin-Baumetz) : « Tachez de m'en laisser assez pour que je puisse encore monter à cheval et servir la France ». Lors d'un pèlerinage à Lourdes, il y avait laissé sa croix d'officier de la Légion d'honneur.

Le capitaine Albert de Gastebois, qui commandait la quatrième compagnie du premier bataillon, a été tué à Loigny lors des derniers combats

18. Manoir de Lacoux où naquit en 1751 Mgr Armand Foucauld Pombriand, futur évêque de Beauvais, massacré aux Carmes en 1792.

avant la retraite du 17^e corps sur Patay. Le jour même il avait écrit à ses parents : « Ne vous tourmentez pas, j'ai communié ce matin ». Blessé une première fois, il a été atteint de deux nouvelles balles et est mort dans les bras de Monbrun, également gravement blessé. Son corps a été ramené à Saint-Aubin-d'Eymet le samedi 15 avril 1871. Outre une foule nombreuse, tout le clergé d'Eymet, précédé par son doyen, était présent ainsi, bien entendu, que de nombreux zouaves pontificaux. Le conseil municipal, derrière le maire et la garde nationale, n'a pas manqué d'honorer un héros de la patrie. L'éloge funèbre a été prononcé par Gaston de La Bardonnie qui tint à rappeler les actions héroïques de son compagnon d'armes tout au long d'une vie militaire exemplaire depuis son engagement aux zouaves pontificaux le 25 janvier 1861, jusqu'à sa mort le 2 décembre 1870. Il souligna son courage à Mentana, à l'épidémie d'Albano, durant la révolte de Rome, à la Porta Pia, puis dans les volontaires de l'ouest à la tête de sa compagnie où il trouva la fin chrétienne d'un défenseur de l'Église et de la France.

Gaston de La Bardonnie qui avait prit part depuis 1867 à ces mêmes combats, épousa en 1873 à Sigogne, en Charente, Marthe de Bonnegens. Il mourut à quatre-vingt-treize ans en 1935, à Bardouly, où était né Albert de Gastebois.



*Henri de Verthamon,
musée militaire de Périgueux*

Henri de Verthamon, blessé à Loigny portant la bannière du Sacré-Cœur, rendit son âme à Dieu le 7 décembre à l'hôpital de Janville. Le corps de ce courageux défenseur de l'Église et de sa patrie, sera rapporté en mai 1871 au château de Castera, en Médoc, chez ses parents. Ses funérailles eurent lieu le 13 de ce mois devant une foule considérable.

Autour du catafalque se sont groupés ses deux beaux-frères, le baron Ernest de Nervaux¹⁹ et Gérard de Montesquieu ainsi que ses cousins Xavier et Aloÿs du

19 Delphine, fille de monsieur et madame de Loÿs, veuve de monsieur de Malet, épousa le baron de Nervaux. Ils eurent un fils, Henri, père de la comtesse Christian de Lary de Latour (les Bories). Madame de Loÿs, veuve, épousa le marquis de Beauvoil de Saint Aulaire (Storac) ; ils eurent cinq filles dont l'aînée fut la femme d'Henri de Verthamon.

Cheyron du Pavillon, tous ses compagnons d'armes. Un épisode très touchant de ce 13 mai fut le baptême de la petite Henriette près du corps de son père. La comtesse Henri de Verthamon habitera par la suite à Périgueux au 1, route de Paris (actuelle avenue Georges-Pompidou).



Ernest de Nervaux

Nous avons laissé à Patay, le 3 décembre, les volontaires de l'ouest que beaucoup nomment encore les zouaves pontificaux. Le premier bataillon, le jour même, malgré la rigueur de la température et le degré extrême de la fatigue de tous, prit la direction de Meug, Beaugency, Mer, puis, par chemin de fer, Blois et Poitiers où ils eurent la joie de retrouver le colonel de Charette. Le bataillon quittera Poitiers pour Tours le 18 et arrivera au Mans le 23.

Le troisième bataillon avait atteint Marchenoir par Saint-Calais et Vendôme le 5. Les deux bataillons furent regroupés à Montfort-le-Rotrou. Le 9, le premier bataillon prit position au château de l'Arche en vue d'une action sur Ardenay.

Le 10 janvier, 700 000 hommes et 300 canons prussiens arrivent devant le Mans. Le 11, les volontaires de l'ouest reçoivent l'ordre de rejoindre le plateau d'Auvours. Ils sont sous les ordres du général

Gougeard ²⁰ qui les conduira en criant : « En avant messieurs, pour Dieu et la patrie ! Le salut de l'armée l'exige ! » Le plateau d'Aouvours fut repris avec des pertes énormes comme l'a souligné Henry Le Nail (Charette sera parrain de son septième fils, Dieudonné). Les gardes mobiles bretons ayant été pris de panique et ayant levé le pied à la Tuilerie (quatre km au sud-est du Mans), le général Chanzy ordonne le repli général et abandonne le Mans sauvant ainsi son armée.

Par décret du 14 janvier : « M. de Charette Athanase, lieutenant-colonel commandant la légion des volontaires de l'ouest » est nommé général de brigade au titre de l'armée auxiliaire. Le 16 janvier, le retrait de la deuxième armée s'achève à Laval où Chanzy cherche à reconstituer ses forces et où le rejoignent les volontaires de l'ouest. Le 24, le général de Charette reçoit le commandement d'une division comprenant les volontaires de l'ouest. Le Q. G. sera à Fougères puis à Rennes avec pour mission la défense du nord de la Bretagne durant la période d'armistice.

Quelques Périgordins s'engagèrent après la signature des préliminaires de paix :

- Arthur Poumeau de Laforest, né à Génis en 1852.
- Auguste Rigal, né à Ribagnac en 1852.
- Alfred de Saint-Angel, né à Saint-Privat-des-Près en 1854.
- Charles Sudreau, né à Saint-Paul-la-Roche en 1844.

Le jour de Pentecôte, le 28 mai 1871, la légion des volontaires de l'ouest est réunie dans la chapelle du grand séminaire de Rennes pour être consacrée au Sacré-Cœur. Avant la messe, dite par Monseigneur Daniel en présence du général de Charette, l'assemblée fut en particulier émue devant la bannière du Sacré-Cœur teintée du sang des officiers qui ont été tués à Loigny pour sa défense glorieuse.

Monseigneur Daniel lut la formule de consécration que le général de Sonis avait envoyée et le général de Charette termina la cérémonie en disant : « Avec ma foi de soldat, je dis de toute mon âme et vous demande de le dire avec moi, Cœur de Jésus, sauvez la France » ²¹.

H. de C.

20. Auguste Gougeard né en 1827, mort à Paris en 1887. Elève de l'Ecole Navale, se distingue en Crimée. Capitaine de frégate en 1866. En fin 1870 général de brigade au titre auxiliaire, commande la division de Bretagne à la bataille du Mans. Capitaine de vaisseau en 1873, ministre de la Marine en 1881-1882.

21. Le général de Charette ayant refusé que la Légion ne fasse partie de l'armée régulière française, le corps des volontaires de l'ouest fut dissout en août 1871. Son souvenir reste vivant à Loigny-la-Bataille.

N.B. : en dernière minute, notre collègue le général Francis Cellérier nous informe qu'un de ses grands-oncles avait été zouave pontifical.

Pierre Marie Edmond Cellérier, né en 1831, était petit-fils de Paul Eyméric Cellérier, premier sous-préfet de Ribérac, et fils de François Alphonse Cellérier, juge d'instruction à Ribérac, élu municipal et conseiller d'arrondissement.

Edmond, malgré une santé fragile, gagne Rome le 18 mars 1861 et rejoint les zouaves pontificaux. Il fera un séjour de quelques mois à Agnane, au camp de formation, mais sera rapidement envoyé à Montpellier, Carcassonne et aux bains d'Alet pour améliorer son état très ébranlé par les fortes chaleurs.

Il ramènera de Rome un portrait de Pie IX au bas duquel figure la signature et la bénédiction du pape.

Bibliographie

Cerbelaud-Salagnac, *Les zouaves pontificaux*, éditions France Empire, 1963.

Jean Guenel, *La dernière guerre du Pape*, éditions Presses Universitaires de Rennes, 1998.

Service Historique de l'Armée de Terre, n° 40605, 20649, 40607, 17770, 75656, 75934.

Larousse 1909 (7 volumes).

Emile Géraud, *Les Mobiles de la Dordogne*, Bordeaux, éditions Féret et fils, 1904.

Grewest, *Armées de la Loire*, éditions Garnier Frères, 1893 (extraits donnés par Gérard de Ramefort).

Plaquette de l'association « Les Amis de Sonis-Loigny », 1996, *Les zouaves pontificaux de Maurice de Charette*.

Jacques Lagrange, *La vie en Périgord sous Louis Napoléon III*, Périgueux, éditions Pilote 24, 1992.

La Semaine Religieuse du diocèse de Périgueux et Sarlat, 1866 à 1871, collection du chanoine Pommarède.

Correspondance avec l'auteur.

Renseignements donnés par Patrick Nouaille-Degorce (Saint-Etienne-de-Montluc), Jacques de la Serve (Ménesplet) et Lionel de Saint-Sernin (Saint-Médard-de-Mussidan).

Iconographie

Cartes postales du musée de Loigny-la-Bataille, 28140.

Baron de Nervaux : don de Mme Sion née Solange de Lary de La Tour.

Chef de bataillon de Nervaux : don de M. Philippe de La Baume, son arrière-petit-fils.

Henri de Verthamon en tenue de zouave : don de M. Villeminey, musée militaire de Périgueux.

Je remercie tous ceux qui m'ont apporté leur aide et leurs renseignements pour la rédaction de ce rappel historique et local. En particulier :

- Bien sûr le chanoine Pierre Pommarède, président de notre Société, qui en début d'année m'a confié cette tâche et m'a beaucoup aidé et encouragé,

- M. Henri Lemoine qui occupe de hautes fonctions au Service historique de l'Armée, qui ne m'a jamais abandonné dans mes recherches militaires diverses,

- Madame Robert-Gombaud, âme de l'association Sonis-Loigny et de son musée,

- Les descendants des tirailleurs franco-belges, zouaves pontificaux et volontaires de l'ouest qui, répondant à notre appel, ont bien voulu se faire connaître,

- Sébastien Pommier, sans qui rien ne pourrait être lu.

Audoin de Chantérac un « gentilhomme des lettres » au siècle de l'histoire

par Jean-François DELMAS ¹

La bibliothèque de la Sorbonne conserve dans ses fonds de manuscrits la correspondance reçue par Victor Cousin. Parmi l'abondant courrier du philosophe figure une lettre d'Audoin de Chantérac, historien et érudit issu d'une très ancienne famille périgourdine. Ce dernier préparait alors la publication des *Mémoires du maréchal de Bassompierre* et cherchait à obtenir du « maître » une recommandation afin d'accéder à des archives concernant son sujet. Ce document, présenté en annexe, illustre tout à la fois la démarche d'exhaustivité de son auteur et la sociabilité de bon aloi qui liait alors les « aristocrates historiens » et les « hommes nouveaux » élevés grâce à leur talent au sommet de la hiérarchie académique.

Les aristocrates occupèrent une place importante dans l'historiographie française de la seconde moitié du XIX^e siècle. A telle enseigne, la proportion des gentilshommes parmi les historiens de cette période a été évaluée entre quinze et vingt pour cent ². Cette prééminence

1. Archiviste paléographe, conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne.

2. Carbonell (Charles-Olivier), *Histoire et historiens : une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, 1976, pp. 226-250.

certaine n'avait pas manqué d'irriter leurs contemporains. Dès 1846, Prosper Mérimée stigmatisait ce « déluge de blasons dans la république des lettres »³ et reprochait aux membres de l'ancienne noblesse de « défricher les champs » dévolus jusque-là aux clercs. Cette attaque était d'autant plus fondée que bon nombre de ces gentilshommes étaient des historiens soucieux d'exactitude. Nourrissant un véritable culte du document, ils avaient été formés, bien souvent, au sein de l'École des chartes et leur érudition était irréfutable. Elevés et évoluant dans un cadre qui les avait éveillés à la « conscience historique » plus tôt que d'autres, ils bénéficiaient, pour la plupart d'entre eux, de conditions matérielles favorables. Les vicissitudes politiques de l'époque les ayant rejetés dans la vie privée, ils disposaient des loisirs nécessaires pour se consacrer à des travaux spéculatifs. L'exploration du passé – et principalement du passé de leurs ancêtres – leur offrait l'occasion de reconquérir, sinon leurs prérogatives, du moins une part importante de leur prestige culturel.

Mon propos consistera donc moins à développer ici ce qui a été déjà étudié qu'à mettre en lumière l'une de ces figures typiques de « gentilhomme des lettres » au siècle de l'histoire : le marquis de Chantérac. Outre son parcours intellectuel qui le fit connaître, cet article dépeint également sa vie familiale et sociale. Ces divers aspects sont indissociables. Leur évocation ainsi que le récit des négociations de son mariage dépassent le cadre purement biographique et traduisent l'évolution des mentalités à une époque charnière de notre histoire nationale.

Une protection princière

Audoin de Chantérac est né au mas du Montet le 18 décembre 1818 à Bersac-le-Petit (Dordogne). Selon l'usage du temps, ses parents ne prirent guère le temps de s'occuper de lui durant son enfance tant les accaparaient leurs emplois soit à l'armée soit à la cour : son père était officier⁴ et sa mère était attachée à la personne de la duchesse douairière d'Orléans⁵. Le jeune

3. Mérimée (Prosper), « Les Gentilshommes de lettres » [1846] (*Figaro*, 10 novembre 1870), *Portraits historiques et littéraires*, texte établi et annoté avec une introduction de Pierre Jourda, Paris, 1928, p. 141-144.

4. Jean Antoine Hippolyte Henry Michel de La Cropte, marquis de Chantérac (1773-1835), capitaine des chasseurs de l'Allier.

5. Jeanne Henriette du Authier (1786-1867), fille de Henri, vicomte du Authier, capitaine des gardes du duc de Penthièvre, et de Renée Eléonore Courtin du Saulsoy.

Chantérac fut donc confié aux soins de sa grand-mère paternelle ⁶. Celle-ci était la fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux et avait hérité toutes les qualités intellectuelles et la rigueur morale que l'on attribue généralement à la noblesse de robe ⁷. « Femme d'une culture d'esprit remarquable, douée de hautes vertus qu'avait encore affinées l'épreuve de la Révolution, [elle] s'attacha à inspirer à son petit-fils l'amour de son pays et le goût de l'étude, à lui donner des mœurs simples et à graver dans son cœur cette conviction qu'un homme, quelles que soient sa naissance et sa fortune, ne vaut que par lui-même » ⁸. Une telle influence ne pouvait être que déterminante. De bonne heure, Audoin manifesta des dispositions pour les « humanités » et ses progrès rapides dans les disciplines littéraires l'incitèrent à persévérer dans cette voie ⁹. Il fut le premier de sa lignée à ne pas embrasser la carrière des armes et un tel exemple fit des émules parmi ses descendants ¹⁰. Externe au collège de Périgueux de 1824 à 1828, il y recueillit, de la troisième à la « classe de philosophie », les prix d'excellence en latin, en grec, en philosophie et en histoire de France. Certaines de ses œuvres de jeunesse furent même imprimées ¹¹.

6. Bonaventure *Marguerite* Le Blanc de Mauvesin, fille de Jean-Antoine Le Blanc, chevalier, seigneur de Mauvesin, conseiller et sous-doyen du parlement de Bordeaux, et de Marguerite Thérèse de Gombault-Razac. Née en 1752, elle épousa le 18 août 1772, à Moulis-en-Médoc (Gironde), Gabriel Louis de La Cropte, chevalier, seigneur et marquis de Chantérac. Elle est décédée à Paris en 1832.

7. Les Le Blanc de Mauvesin comptaient parmi les membres les plus éminents du parlement de Bordeaux. Figeac (Michel), *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, 1996, t. I, p. 46 ; Roton (Robert de), *Les arrêts du grand conseil portant dispense du marc d'or de noblesse*, Paris, 1951, pp. 356-357, 469 et 512.

8. « Discours de M. de Kermaingant, président de la Société », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1904, p. 83-84.

9. Bibl. municipale d'Arras, *Thèmes donnés à Audoin et faits par lui. Fait à Périgueux chez ma bonne-maman en 1820 par ALCC*, manuscrit n° 140, 16 p.

10. Son fils aîné, François (1852-1923), a traduit des poésies de Gabriele d'Annunzio et de Luigi Pirandello. L'aîné de ses petits-fils devint archiviste paléographe. Entré à l'École des chartes en 1908, Bertrand de Chantérac (1888-1958) fit partie de la promotion de 1913. Il a obtenu, en 1931, la 4^e mention au concours des Antiquités de la France à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour sa thèse consacrée à *Odet de Foix, vicomte de Lautrec (1483 -1528)*. En 1919, il soutint sa thèse de droit, à l'Université de Paris, sur les *Assemblées de notables dans l'ancienne France*. Nommé chef adjoint du cabinet civil de Georges Leygues, ministre de la Marine, de 1925 à 1930 et en 1930-1932, il a terminé sa carrière à Paris, en qualité de conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Arnaud de Chantérac (né en 1922), arrière-petit-fils d'Audoin, a fait paraître en 1995 un ouvrage sur *l'Assassinat de Darlan*.

11. « Carmina, la jeune négresse vendue par sa mère » [en latin], *Recueil de différentes pièces qui ont mérité une distinction particulière dans les cours de philosophie et de rhétorique au collège de Périgueux*, Périgueux, 1827, p. 17-20 ; « Réfutation du système de la sympathie », *Recueil de différentes pièces qui ont mérité une distinction particulière dans les cours de philosophie et de rhétorique au collège de Périgueux*, Périgueux, 1828, pp. 28-32. Je remercie l'actuel marquis de Chantérac qui a bien voulu me communiquer ces documents.

En 1829, il rejoignit sa mère à Paris et entra à l'École des pages du roi. Cette institution ayant été dissoute l'année suivante, il entreprit des études juridiques dès la fin de 1830 et fut reçu bachelier en droit en août 1832. Il se présenta à son premier examen de licence en avril 1833. Entre temps, sa mère avait été nommée « dame pour accompagner » la reine Marie-Amélie ¹².



Audain de Chantérac

Cette position permit à Audoin d'être introduit à la cour et de vivre dans l'intimité des fils du couple royal dont il était le contemporain. Admis au conseil d'Etat en qualité d'auditeur de seconde classe grâce à la protection de Marie-Amélie, il prêta serment le 19 novembre 1834 et fut attaché au comité de la guerre et de la marine où « il a montré autant de zèle et d'assiduité que de sagacité, d'intelligence et de précision dans les rapports dont il a été chargé » ¹³. Auditeur de première classe le 14 juin 1837, il fut nommé, sur proposition de Louis-Philippe, maître des requêtes au Conseil d'Etat en service extraordinaire, en mars 1843. Parallèlement à ce *cursus honorum*, il fut appelé, suivant son désir, d'abord à la sous-préfecture de Murat (30 septembre 1841) ¹⁴ puis à celle de Segré (30 mars 1842) ¹⁵. En mars 1843,

12. Antonetti (Guy), *Louis-Philippe*, Paris, 1994, p. 942.

13. Arch. nat., BB30 739, ministère de la Justice, dossier personnel du marquis de Chantérac.

14. Arch. nat., F1bl 157, dossier 16, ministère de l'Intérieur, dossier personnel du marquis de Chantérac.

15. Mention de la nomination à la sous-préfecture de Segré dans le *Journal de Maine-et-Loire et Mayenne*, en date du 7 avril 1842, n° 82.

le décès de sa sœur ¹⁶ l'incita à donner sa démission et à abandonner la carrière préfectorale pour rester près de sa mère à Paris. Par arrêté du 11 décembre 1843, il intégra une commission instituée par le ministère de l'Intérieur afin d'examiner les changements à introduire dans la « législation sur l'administration des biens communaux, sur les gardes champêtres, sur la vaine pâture et sur tous autres objets d'intérêt communal ». En avril 1847, il était proposé par Guizot pour la Légion d'honneur ¹⁷. La révolution de février 1848 interrompit brutalement sa carrière ; il fut révoqué et ne revint plus jamais à la vie publique.

Une alliance légitimiste

Le 4 février 1851, dans la chapelle des Sœurs du Bon Secours à Paris, Audoin de Chantérac épousa Julie de Bassompierre, fille du dernier marquis de Bassompierre ¹⁸. Bien que chacun des mariés appartint à des milieux politiques hostiles, cette union avait été conclue avec beaucoup d'intelligence – et sans doute d'amour – par les intéressés eux-mêmes, phénomène assez rare pour l'époque. Dans ses *Souvenirs*, Julie de Bassompierre a évoqué, non sans finesse, les considérations qui ont présidé à cette alliance. Ce texte souligne particulièrement l'indépendance d'esprit, le jugement sûr et la détermination des parties. Le portrait qu'elle brosse de son mari le dépeint sous les traits d'un homme intègre, moins soucieux des apparences que du respect de ses engagements :

« Mes parents et mes amis avaient rêvé pour moi des alliances éclatantes et je leur prouvai que j'entendais faire mon choix. Ma famille avait vécu dans la plus haute aristocratie qui était sa sphère naturelle. Elle en avait aussi les idées politiques qui n'avaient subi aucune modification par le cours du temps et des événements. Ayant beaucoup lu, car j'avais refait mon éducation par des années d'études, je trouvais ce cercle d'idées étroit. Dénuée de toute ambition, ayant pleuré l'extinction de mon nom qui coïncidait avec la fin de la monarchie séculaire, je voulais vivre en dehors de toute coterie, sans pourtant abdiquer ni surtout renier le glorieux passé de tous les miens.

16. Louise Georges Catherine de La Cropte, comtesse de Chantérac (1811-1843), chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Bavière.

17. Arch. nat., BB30 739, ministère de la Justice, dossier personnel du marquis de Chantérac.

18. Delmas (Jean-François), « Les Bassompierre ». Étude d'une famille de « chevaux de Lorraine de la fin de l'Ancien Régime à la monarchie de Juillet », *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1997 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, 1997, pp. 97-103.

Cet ordre d'idée me rendit acceptable la pensée de m'unir à une famille qui avait l'ancienneté de race, les alliances que je n'aurais jamais sacrifiées, mais qui avait eu des liens avec la branche cadette des Bourbons. Ceci surprit beaucoup dans le cercle de nos vieilles intimités. Cependant, en 1851, année de mon mariage, les deux maisons royales étaient également vaincues et en exil. Tous les liens n'étaient donc plus que des souvenirs et l'âge de ma future belle-mère me donnait l'assurance, autant que l'état politique de la France, que si la monarchie de Juillet était un jour restaurée, [elle] ne retournerait jamais aux Tuileries. Il fut convenu qu'on ne me demanderait aucune adhésion de ce côté. En effet, je n'acceptai même pas de porter les deuil de cette cour et je ne formai pas de liens avec les personnes que voyait ma belle-mère et qui conservaient des attaches à la maison d'Orléans. M. de Chantérac avait été l'un des derniers pages du roi Charles X. A la mort de ce monarque exilé, la cour de Louis-Philippe, encore solidaire de toutes les passions révolutionnaires, ne porta pas le deuil du roi. M. de Chantérac, bien jeune encore, et dont la mère était dame d'honneur de la reine Marie-Amélie, eut le noble courage et la haute convenance de porter seul aux Tuileries, le deuil du prince qu'il avait servi. Ce fait fut très remarqué, et on me le signala justement comme une marque de valeur morale dans l'homme capable de ce dessein. On remarqua aussi son courage et sa ferme douceur au moment où sa mère qui habitait le Palais-Royal, dut se sauver, en 1848, et abandonner au pillage tout ce qu'elle possédait. Je savais aussi que [...] M. de Chantérac avait laissé partout la trace de son intelligence et de son caractère élevé. Il n'aimait pas les fonctions administratives ; ses goûts d'études littéraires et historiques et sa vie intime près de sa mère suffisaient à son ambition. Je le trouvais timide, silencieux et d'apparence très froide. Mon amour-propre en souffrit car, M. de Chantérac se tenant excessivement à l'écart, nos amis ne pouvaient pas constater la valeur des rares qualités qu'il tenait cachées au monde pour les donner toutes dans la famille. Je puis donc dire que mon mariage causa une étrange surprise autour de moi. On le considéra comme un acte d'indépendance et, sans y trouver rien à blâmer, on sentit que ma résolution avait été basée sur des appréciations absolument personnelles. Il en était ainsi en effet. » 19

19. Arch. du comte Jean de Chantérac, *Souvenirs de la marquise de Chantérac*, document manuscrit, pp. 61-63. Rédigés durant l'hiver 1889-1890, ces *Souvenirs* nous ont été transmis sous la forme d'une copie manuscrite réalisée par l'un des fils de la marquise de Chantérac, car l'original a disparu. Il s'agit d'un cahier comptant quatre-vingt une pages. Ce document révèle la grande sensibilité de son auteur et les analyses des personnes et des événements qu'il a connus, en général, pertinentes. Si le style appartient parfois à l'imagerie chrétienne du Second Empire, il n'en demeure pas moins vivant et franc. Je sais gré au comte Audoin de Chantérac, au comte Jean de Chantérac (†1998), à Mlle Cécile de David-Beauregard, au marquis de Cumond et au comte Henri de Beuvron pour le concours qu'ils ont bien voulu m'apporter.

Lors de la rédaction de leur contrat de mariage, les époux choisirent le régime de la communauté légale de biens²⁰. Le dot de Julie de Bassompierre était constituée de rentes diverses pour un montant de 3 933 francs de capital et d'immeubles: soit près de trente hectares de terres labourables et de bois situés dans les Vosges²¹, d'un pré d'un hectare et demi dans la commune de Villemoisson (Essonne)²² et, enfin, d'une maison et dépendances ainsi que de terres d'une superficie d'environ soixante-cinq hectares dans les cantons de Pouilly-en-Auxois, de Liernais et de Saulieu (Côte-d'Or)²³. Son trousseau était évalué à 4 000 francs. Audoin de Chanterac apportait, quant à lui, des rentes et des obligations pour un montant de 49 540 francs de capital et disposait de 14 000 francs en deniers comptants. En outre, il avait hérité les sept huitième de la succession d'une arrière-grand-tante²⁴.



Julie de Bassompierre

20. Arch. nat., Minutier central, étude XVII, liasse 1271, 30 janvier 1851.

21. Ces terres étaient situées dans les communes de Saint-Menge, Rouvres, Thiraucourt, Remicourt, Certilleux, Ménil, Dombasle et Belmont-sur-Vair. Elles faisaient partie du lot attribué à Julie de Bassompierre par un partage passé le 22 mai 1850 devant Yver, notaire à Paris.

22. Ce pré provenait de la succession de son père et formait le restant du lot qui fut cédé à Julie de Bassompierre aux termes d'un jugement rendu le 28 septembre 1838, par le tribunal civil de la Seine.

23. Ces immeubles constituaient une partie des anciens domaines d'Ogny, de Poix et de la Croix d'Ornay, répartis sur les communes de Marcilly-Ogny, Beurey-Bauguay, Sussey et Thoisy-la-Berchère, provenant originellement de la succession de Claude-Jean Rigoley, baron d'Ogny, bisaïeul de Julie de Bassompierre. Ces biens composaient le lot qui lui fut attribué aux termes d'un partage passé le 23 janvier 1850, devant Yver, notaire à Paris.

24. Arch. dép. du Loiret, 3 E 3367, testament d'Anne Charlotte de Salignac de La Mothe-Fénelon, veuve de François Pierre Dedelay de La Gardé, baron d'Aschères, reçu le 28 avril 1818, par Cabart et Verdier, notaires à Orléans. La liquidation de cette succession a été dressée le 7 avril 1823 par Cotelle, notaire à Orléans (Arch. dép. du Loiret, 3 E 3387). A l'époque du mariage d'Audoïn de Chanterac, l'usufruit de cette succession appartenait encore à sa cousine, Anne Elisabeth Charlotte Dedelay de La Gardé, veuve de Pierre de Bordenave.

En dépit des préventions des époux contre les mondanités, l'assistance à ce mariage fut particulièrement distinguée. En sa qualité de plus proche parent, Sosthène de La Rochefoucauld, deuxième duc de Doudeauville, vint, en équipage, chercher Julie pour la conduire à l'autel. Parmi les témoins, citons le marquis de Bourzac ; le conseiller d'Etat Joseph de Villeneuve-Bargemont ; les députés Dampierre et Hunolstein ; la comtesse de Messey, née Bassompierre ; la marquise de Villeneuve-Vence, née Harcourt ; et bien sûr toute la parentèle Chantérac, Beauvau-Craon et La Rochefoucauld-Doudeauville séjournant à Paris en cette saison.

Le ménage s'installa à Paris, chez la mère de la mariée. Le marquis et la marquise de Chantérac eurent deux fils et trois filles dont la postérité est, aujourd'hui, très nombreuse.

Un historien confirmé

Sa disgrâce politique puis son mariage avec une aussi brillante héritière influèrent notablement sur le destin d'Audoin de Chantérac. Il trouva là, enfin, l'occasion de se consacrer entièrement à sa passion pour l'histoire. Son *ex-libris* illustre assez les hautes curiosités intellectuelles qui l'ont distingué ; il représente ses armes entourées de sa devise personnelle conçue comme un jeu de mot autour de ses initiales : « Jamais A.C. d'études »²⁵.



ex-libris

Son intérêt très vif pour la longue histoire de sa maison le prédisposait à réaliser des travaux d'érudition. La maison de La Cropte, originaire du Périgord, est citée dès 1144.

Elle a « fourni des chevaliers de Malte, des maréchaux de camp et des lieutenants généraux des armées du roi »²⁶. Très tôt, cette famille se fractionna en plusieurs branches : celles de Lanquais, Bourzac et Saint-Abre sont éteintes ; celles de Chantérac, qui s'est constituée au XV^e siècle, subsiste seule aujourd'hui. L'ascendance agnatique d'Audoin de Chantérac n'était pas la seule à être renommée. Par les femmes, il était également collatéral des Bourbons, de Fénelon et descendait en ligne directe de Louis VI le Gros, du maréchal d'Aubeterre, de Claude Le Peletier et de Pierre Pithou²⁷. Son épouse

25. Je dois à l'extrême obligeance du colonel Stanislas de Chantérac la communication d'un exemplaire de cet *ex-libris* ainsi que de divers renseignements biographiques et photographiques sur Audoin de Chantérac.

26. B SHAP, 1904, t. XXXI, p. 230. La comtesse de Soissons, belle-sœur du prince Eugène, était née Uranie de La Cropte.

27. *Maison de La Cropte*, généalogie rédigée par Audoin de Chantérac, mai 1885. Je suis reconnaissant au comte Arnaud de Chantérac qui m'a donné une copie de ce document.

comptait, elle aussi, des ancêtres célèbres : le maréchal de Bassompierre, La Rochefoucauld, Mme de Sévigné, sainte Jeanne de Chantal, saint Elzéar et la bienheureuse Dauphine de Sabran, sainte Roseline, Romée et Hélion de Villeneuve. Ces parentés illustres firent naître chez Audoin le désir d'évoquer pour ses enfants le passé de leur famille. Lecteur assidu de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque Mazarine, il rassembla peu à peu tous les documents concernant ces personnages et surtout Bassompierre²⁸. C'est ce souci d'exhaustivité qui l'incita à contacter Victor Cousin, dont les travaux et les collections bibliophiliques sur le XVII^e siècle étaient notoires. De là est venue à Audoin de Chantérac l'intention d'édition *in extenso* des *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, dont la parution s'est échelonnée de 1870 à 1877 par la Société de l'Histoire de France. Ses compétences lui valurent d'être reçu au sein de cette association et ce sont deux amis, les chartistes Ludovic Lalanne et Henri Bordier, qui le parrainèrent²⁹. Ses confrères l'appelèrent à la présidence de cette société en 1877-1878³⁰. A cette occasion, il donna sa définition de la recherche historique dans le discours qu'il prononça à l'École des chartes, le 7 mai 1878. Ce document se ressent vivement des « ambitions scientifiques » de son temps :

« Le vaste champ de l'histoire renferme dans son sein une mine qui n'est pas près de s'épuiser, et dont les filons divers peuvent tous être exploités avec profit. Tant que dureront les sociétés humaines, l'histoire se renouvellera sans cesse, et fournira toujours un aliment nouveau à l'érudition. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura entre eux des rapports variés, il y aura des faits nouveaux qui seront obscurcis par l'ignorance ou par les préjugés et les passions, et qui devront être replacés sous leur véritable jour. Nous continuerons donc l'œuvre que nos devanciers ont entreprise ; nous la continuerons dans le même esprit qui les a animés, c'est-à-dire dans un invariable esprit d'impartialité. L'étude sérieuse de l'histoire engendre cette impartialité : quelques grandes que soient les institutions, elles ont toujours leurs petits côtés ; quelque vertueux qu'aient été les hommes, ils ont toujours eu leurs faiblesses ; et en revanche, les défauts et les vices propres à chaque temps ont presque toujours été rachetés par des qualités particulières. Celui qui aura consciencieusement étudié, ne sera donc ni un *laudator* systématique, ni un *contemptor temporis acti*.

28. Sa femme avait hérité le portrait du maréchal de Bassompierre, peint par Van Dyck. Ce tableau est toujours dans la famille.

29. Audoin de Chantérac a été admis à la Société de l'Histoire de France le 12 février 1856 et siégea au sein de son Conseil de 1873 à sa mort.

30. *Discours prononcé par Sa Grandeur Mgr Célestin Douais, évêque de Beauvais, Noyon, Senlis aux funérailles de Monsieur le marquis de Chantérac en l'église de Cires-lès-Mello (Oise), le 25 février 1904, [extrait du Bulletin religieux du diocèse de Beauvais, du 27 février 1904].*

« Il est une loi constante qui régit l'humanité, et qui nous a été donnée par le créateur et le législateur des hommes, à peu près sous cette forme : soyez bons, parce que je suis bon, c'est-à-dire : efforcez-vous toujours de devenir meilleur pour vous rapprocher de ma perfection. Cette loi, c'est la loi du progrès, à laquelle nous devons tous obéir ; mais, comme notre regard est borné, comme nous n'apercevons souvent qu'un côté des choses, il arrive que les uns voient le progrès et l'amélioration là où les autres ne voient que la décadence, la ruine et la corruption, et que même ces derniers, frappés seulement des souffrances que tout changement amène, en viennent jusqu'à prendre en défiance l'idée même du progrès. De là des jugements divers, des polémiques ardentes, qui descendent trop souvent sur les champs de bataille de la guerre étrangère ou intérieure. Messieurs, nous n'avons pas à prendre parti dans cette cause incessamment pendante ; nous ne sommes pas des juges dans ce grand procès, mais des témoins appelés à faire connaître la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, c'est-à-dire les documents certains et authentiques de l'histoire, mis au jour, s'ils sont encore inédits, rendus à leur intégrité et à leur sincérité, s'ils ont été imparfaitement publiés. Parmi les renseignements qui se présentent à nous, nous devons choisir, non ceux qui sont conformes à nos sentiments et à nos idées, mais ceux qui peuvent être le plus utiles à la manifestation de la vérité historique. Si nous nous laissons toujours guider par ces principes, nous atteindrons le but de notre institution, sans nous en écarter et sans le dépasser. »³¹

A travers ses accents invocatoires, ce texte témoigne de l'assimilation des procédures et des méthodes de l'histoire érudite définies par Fustel de Coulanges. La foi dans le progrès, la recherche de l'objectivité, la critique et l'analyse des documents, la délimitation du sujet parmi le champ infini d'études offert constituent autant d'axiomes qui ont marqué plusieurs générations d'historiens. De même, cette quête acharnée de la « vérité » est révélatrice de la confusion si souvent répandue alors entre histoire et sciences exactes. En cela, le marquis de Chantérac est bien un disciple de l'auteur de la *Cité antique*. A cet égard, l'édition des *Mémoires du maréchal de Bassompierre* est fidèle à cet esprit de système. La « Notice historique et bibliographique », rédigée par Audoin et imprimée à la fin du quatrième tome, constitue un exposé précis et méthodique des sources relatives à son sujet, des difficultés rencontrées lors de la réalisation de son travail ainsi qu'une évocation circonstanciée de la vie de François de Bassompierre qui font honneur à son auteur.

31. « Discours de M. le marquis de Chantérac, président de la Société », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1878, p. 95-96.

Partageant son existence entre son château de Cires-lès-Mello (Oise)³² et l'hôtel particulier de sa femme, dans le faubourg Saint-Germain³³, le marquis de Chantérac n'a jamais cessé de travailler et poursuit jusqu'à sa fin une activité intellectuelle. Il a donné également une traduction des *Méditations de saint Anselme* et rédigé des *Notes sur l'administration et les services publics en France*. Avant de disparaître, son intérêt pour les documents anciens et son souci de préserver ceux dont il avait hérités l'incitèrent à prendre des mesures conservatoires³⁴. A la suite d'un accord intervenu entre sa femme et les ayants droit de ses sœurs décédées, (et avec leur autorisation), il prit l'initiative « d'offrir aux Archives nationales un lot considérable de titres, papiers et documents provenant de la succession des derniers marquis et marquise de Bassompierre et se rattachant soit à l'état civil et nobiliaire de la famille de Bassompierre et aux honneurs dont elle fut investie, soit à des familles alliées »³⁵. Ce fonds considérable est désormais appelés communément les « papiers Chantérac ». C'était la première fois que les collections nationales devenaient héritières des archives d'une grande famille française. Les archives de la Dordogne bénéficièrent aussi d'un legs important de trois mille pièces des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles concernant des familles de ce département³⁶.

Les quelques repères biographiques tracés dans cet article révèlent la contribution active d'Audoine de Chantérac à la vie scientifique de son temps. Certes, son mode de vie et son œuvre le font paraître conforme à l'image traditionnelle d'un aristocrate érudit, d'un homme de cabinet semblable à ceux évoqués dans les romans d'Anatole France. Toutefois, les liens qu'il put tisser avec d'éminents intellectuels illustrent son ouverture à des idées ou des opinions qui n'avaient pas cours dans son milieu d'origine. A titre d'exemple, citons son contemporain et ami Henri Bordier, fervent protestant, qui passait pour être républicain. Si la part de la noblesse dans l'historiographie française du XIX^e siècle est difficilement mesurable, le dynamisme de certains de ses membres demeure exemplaire.

J.-F. D.

32. Le château de Cires-lès-Mello n'existe plus. Dans les années 1980, il a été rasé et son parc a été loti.

33. Delmas (Jean-François), « L'hôtel de Villeneuve-Vence. 17, rue de Bellechasse (7^e arr.) », *Procès verbal - Commission du vieux Paris*, séance du mardi 7 mars 2000, pp. 20-29.

34. Audoine de Chantérac est décédé le 21 février 1904, au château de Cires-lès-Mello (Oise).

35. Arch. nat., *Note sur les « papiers Chantérac » déposés le 20 mars 1896*.

36. *B SHAP*, 1902, t. XXIX, pp. 88-90.

Annexe

Lettre du marquis de Chantérac à Victor Cousin, [s. d.]
Bibliothèque de la Sorbonne, fonds Victor Cousin,
Correspondance de Victor Cousin, t. IX, n° 1212

« Monsieur,

« Je ne sais si vous vous rappelez qu'en dînant ensemble chez madame de Forbin ³⁷ nous nous sommes entretenus d'un travail dont je m'occupe pour la réédition des mémoires du maréchal de Bassompierre. Vous avez eu la bonté de me dire qu'il y avait aux archives des affaires étrangères des lettres de Bassompierre qu'il me serait utile de connaître, mais ces archives plus que discrètes ne s'ouvriraient pas à un simple mortel ; je viens donc vous demander, Monsieur, si vous seriez assez bon pour m'en faciliter l'accès, en m'indiquant en même temps la source où je devrais puiser dans ces archives, ou pour me procurer d'une autre manière la connaissance de ces lettres ? Ce serait un service que je serais heureux de recevoir de vous, et dont je vous serais extrêmement obligé.

« Vous m'avez dit aussi (pardonnez moi de multiplier les demandes, ce n'est pas ma faute si votre conversation est restée dans mon esprit) vous m'avez dit que vous aviez des raisons de penser que le maréchal de Bassompierre avait eu avec M. de Lorraine ³⁸ des entretiens contraires aux intérêts du cardinal ³⁹ et que là était la cause de son emprisonnement : y-a-t-il des documents particuliers et peu connus qui vous confirment dans cette opinion [?], c'est un point sur lequel je me permets encore de vous interroger.

« Pardonnez moi, Monsieur, d'être aussi indiscret ; je l'aurais été encore plus si je l'avais osé ; car j'aurais été moi-même vous adresser mes questions, et vous demander de montrer quelques unes de vos richesses à un humble confrère en bibliophilie. J'ai craint d'abuser pour moi seul des moments précieux que vous employez si bien pour notre commun plaisir et pour notre instruction.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« M^{is} de Chantérac

« 17, rue de Bellechasse »

37. Il s'agit probablement de la marquise de Forbin des Issarts, née Piscatory de Vaufreland.

38. Charles de Lorraine, duc de Guise. Les liens d'amitié entre le maréchal de Bassompierre et les membres de la maison de Lorraine auraient été l'une des raisons de sa disgrâce et de son emprisonnement à la Bastille.

39. Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu.

Déboires municipaux
d'un grand savant :
Henri de Lacaze-Duthiers
(1821-1901),
universitaire et maire
d'Alles-sur-Dordogne (1888-1896),
d'après ses « carnets intimes »*

par Jean-Loup d'HONDT**

Nous vous remercions d'être venus si nombreux honorer la mémoire, à l'occasion du centième anniversaire de sa disparition, de l'un des plus célèbres habitants de la commune d'Alles-sur-Dordogne, le professeur Henri de Lacaze-Duthiers, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, professeur de zoologie et de physiologie à la Sorbonne, créateur de deux des plus grands laboratoires d'océanographie d'Europe, et maire d'Alles

* Texte de la conférence prononcée par l'auteur sur la terrasse du manoir de Las-Fons, le 20 août 2001, à l'occasion de la commémoration du centième anniversaire de la disparition d'Henri de Lacaze-Duthiers.

** Directeur de recherche au CNRS, président de la section des sciences, d'histoire des sciences et des techniques et de l'archéologie industrielle du CTHS.

de 1888 à 1896. Henri de Lacaze-Duthiers est en effet décédé, ici même, dans sa propriété de Las-Fons, le 21 juillet 1901, c'est-à-dire, à un mois près, voici un siècle. Cet anniversaire offrait donc l'occasion de lui rendre hommage et de faire revivre son souvenir en un lieu qu'il appréciait tout particulièrement, et où il a passé une grande partie de sa vie. En 1893, par exemple, en dépit d'un emploi du temps extrêmement chargé et de voyages un peu partout en France, il y a séjourné à huit reprises, en mars, en mai, deux fois en juin, en juillet, en août, en septembre et en novembre, pour une durée totale de 61 jours.

Cet exposé est destiné à évoquer devant vous cette haute figure de votre commune ; il sera partagé en trois parties. La première sera un rappel de sa biographie ; dans la seconde, qui sera la plus développée, vous sera retracé, notamment à travers quelques anecdotes, ce que fut l'existence publique de Lacaze-Duthiers à Alles ; pour finir seront abordés quelques aspects de sa personnalité en relation avec sa commune d'adoption.



Portrait de Lacaze-Duthiers, âgé d'une soixantaine d'années

Biographie de Lacaze-Duthiers

Une biographie plus complète de Lacaze-Duthiers figure dans un précédent article publié dans le *Bulletin de la SHAP* (tome CXXVIII, année 2001, p. 53-80), auquel nous invitons le lecteur à se reporter.

Henri de Lacaze-Duthiers est né le 15 mai 1821 dans le Lot-et-Garonne, près de Montpezat, au château de Stiguederne, demeure qui fut vendue après le décès de ses parents, puis rasée après être tombée en ruine. Il grandit dans une ambiance austère et rigoureuse, sans beaucoup d'affection, sauf celle de sa tante Laure Drème, à qui il dédia une nouvelle espèce de crustacés parasites, la *Laura gerardiae*. Il était le fils du baron de Lacaze-Duthiers, pair de France, et son grand-père avait été décapité sous la Convention, en 1793, à Agen.

Il accomplit ses études secondaires au collège de Villeneuve-sur-Lot, puis gagna Paris pour y entreprendre des études de médecine contre l'avis de son père. Attiré par les sciences naturelles, il infléchit son orientation ; après avoir soutenu en 1851 une thèse de doctorat en médecine, il prépara à la Sorbonne une licence de sciences naturelles qu'il obtint en 1855. Dans l'intervalle, il avait été interne¹ aux hôpitaux Necker et de la Salpêtrière, répétiteur de zootechnie à l'Institut Agronomique de Versailles. Révoqué en 1852 pour refus de serment à l'Empire, il cessa toute activité médicale, suivit les enseignements des sommités de l'époque en matière de zoologie, et fut choisi par Henri Milne-Edwards, professeur à la Sorbonne, pour être son préparateur. Sous la direction de celui-ci, il prépara une thèse de doctorat sur l'anatomie génitale des insectes, soutenue en 1853, et fut recruté comme professeur de zoologie à l'Université de Lille. Il quitta cette fonction en 1863 pour devenir Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure de Paris, puis professeur-directeur du laboratoire des Vers et Crustacés au Muséum national d'Histoire naturelle en 1865, et enfin en 1869 professeur de Zoologie, Anatomie et Physiologie animale à la Sorbonne, où il créa une nouvelle discipline, la zoologie expérimentale. Avant lui, la zoologie n'était encore qu'une science uniquement descriptive. A cette époque, il avait déjà effectué plusieurs voyages d'études, dont plusieurs à l'étranger : en 1844 en Sicile, en 1854 en Espagne, puis en Bretagne et en Normandie, en 1858 en Corse, et enfin en 1860 en Tunisie et en Algérie pour étudier la biologie du corail rouge et sa pêche, ceci à la demande du gouverneur général de l'Algérie. Il réalisa alors sur le vif de nombreux croquis de personnages pittoresques rencontrés sur place et des dessins en perspective d'un certain nombre de monuments. C'est durant ce voyage que mourut sa mère. Il mena ensuite une

1. Lacaze-Duthiers avait été nommé interne des Hôpitaux de Paris le 16 décembre 1846, avec le 22^e rang dans une promotion de 37 candidats reçus à ce concours très difficile. (NDLR)

existence plus sédentaire et, s'il voyagea beaucoup, ce fut presque exclusivement à l'intérieur des frontières de la France, s'arrêtant de temps en temps dans le Périgord où l'un de ses amis, Lartet, effectuait des fouilles préhistoriques.



Dessin original de Lacaze-Duthiers et annoté de sa main sur l'anatomie du corail rouge (archives du laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer)



L'une des nombreuses figures pittoresques ou typiques rencontrées dans la rue par Lacaze-Duthiers, et dessinées par lui dans ses carnets, lors de l'un de ses séjours aux Baléares (archives du laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer)

De son vivant, Lacaze-Duthiers (à qui ses collègues écrivaient sous l'en-tête de «Mon cher Lacaze» et ses élèves et collaborateurs de «Mon très cher Maître») a joui d'un prestige considérable. Professeur au Muséum dès l'âge de 44 ans, il fut ensuite professeur à la Sorbonne pendant trente-trois ans. Il a créé successivement deux stations de biologie marine, rapidement et toujours connues dans le monde entier, celle de Roscoff en Bretagne en 1872, et celle de Banyuls-sur-Mer sur la côte catalane française en 1883. A un moment ou à un autre de leur carrière, comme étudiants ou comme chercheurs, tous les biologistes marins français et de nombreux chercheurs étrangers ont fréquenté ces deux laboratoires, qu'il a parfois financés sur ses propres ressources. Lacaze-Duthiers lui-même a travaillé sur des sujets très variés, pratiquement dans tous les domaines de la zoologie, s'intéressant surtout à l'adaptation des organismes à leur milieu. Il a publié 256 travaux scientifiques, les uns d'intérêt général, d'autres sur l'anatomie comparée et notamment du système nerveux, la reproduction et la croissance dans différents groupes d'invertébrés marins, le corail rouge, les Crustacés parasites chez lesquels il a décrit de nouvelles espèces, les galles provoquées par les insectes sur les végétaux, l'ostréiculture ; on lui doit aussi les descriptions d'appareils de laboratoire et de techniques d'étude.

Sa notoriété était telle qu'un de ses admirateurs, Odon de Buen, professeur de zoologie à l'université de Barcelone, prit l'initiative de faire réaliser et de lui offrir son buste en bronze à l'occasion de son 80^e anniversaire. Cette œuvre fut réalisée par un artiste espagnol renommé, Mariano Belluire, et subventionnée par les dons de 450 souscripteurs. L'original de ce buste existe maintenant à la station biologique de Roscoff ; quelques copies en ont été réalisées ; nous en connaissons une au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, une au laboratoire océanographique de Banyuls-sur-Mer, plusieurs des descendants de son homme de confiance, Pierre Lanceplaine, en possèdent. Il en existe une ici, à Alles-sur-Dordogne, dans la propriété qu'il avait achetée en 1873, pour son 52^e anniversaire, une gentilhommière, probablement un ancien prieuré, appelée (en deux mots – orthographe que nous avons conservée ici) Las-Fons, dont l'accès était dissimulé dans un coin derrière l'église. Pour rentrer dans la maison, il fallait alors s'insinuer obliquement entre des murailles de livres ; pour gravir l'escalier, il fallait éviter de se cogner au tuyau de cheminée fixé par un fil de fer qui débouchait dans une fenêtre (Anonyme, 1901). Il y avait aménagé sous les toits un vaste laboratoire donnant sur son magnifique jardin, étagé en terrasses, et où débouchaient de multiples sources. L'allée principale de son jardin servait de lieu de passage à tous les habitants du village quand ils se rendaient aux champs. Lacaze-Duthiers avait acquis cette propriété sur le conseil de Pierre Lanceplaine, lui-même fils d'un marin de Limeuil, à qui il avait fait part de son désir d'acheter pour ses vieux jours un domaine situé dans un cadre lui rappelant celui de sa jeunesse (J.-P. Aubriot, communication personnelle).

Il venait se reposer à Las-Fons chaque fois que son emploi du temps le lui permettait, et c'est là qu'il mourut suite à une attaque d'apoplexie, le 21 juillet 1901, dans sa 81^e année, juste quelques jours après son dernier cours en Sorbonne. Après avoir été temporairement inhumé au cimetière d'Alles, il fut enterré lors d'une prestigieuse cérémonie et en présence de presque toutes les autorités scientifiques de l'époque et de multiples personnalités, ainsi que de la famille de Pierre Lanceplaine, et de son neveu Gérard, futur poète officiel du V^e arrondissement de Paris et son parfait sosie ², sur un rocher accolé aux bâtiments du laboratoire océanographique de

2. Gérard de Lacaze-Duthiers se rendit à l'improviste à la station biologique de Roscoff, où personne ne connaissait son existence et sans y prévenir quiconque, durant l'hiver 1946-1947, afin de visiter l'établissement fondé par son oncle. Il y surgit par un soir de tempête, dans la seule pièce du bâtiment encore éclairée, le laboratoire où travaillaient deux jeunes chercheurs, Pierre Joly, futur professeur à l'université de Strasbourg, et Claude Lévi, futur directeur scientifique au CNRS et futur directeur du laboratoire qu'avait dirigé Lacaze-Duthiers quatre-vingts ans plus tôt au Muséum. Il se présenta à eux en ces termes : « Bonjour Messieurs, je suis Lacaze-Duthiers ! ». Réalisant alors, face aux regards incrédules échangés par ses interlocuteurs, qu'ils étaient en train de se demander s'ils ne se trouvaient pas en présence d'un revenant, il ajouta, après un silence : « Gérard de Lacaze-Duthiers ». (Claude Lévi, communication personnelle).



*Statue de Lacaze-Duthiers
sur son monument funéraire*

Banyuls. Son tombeau est dominé par un immense monument en bronze, œuvre – comme l'avait été son buste – de Mariano Belluire. Il possédait à Banyuls une reproduction grandeur nature de la Vénus de Milo qu'il a léguée au laboratoire et qui en orne maintenant le hall d'entrée. Célibataire et sans enfants, en mauvais termes avec les siens (Mme Aubriot, communication personnelle), touché par la sollicitude que lui témoignaient Pierre Lanceplaine (1840-1926) – entré à son service plus de 40 ans auparavant – et sa famille, il leur légua l'essentiel de ses biens.

Dans la dernière version de son testament (document daté du 9 mai 1899 et que nous avons pu consulter grâce à l'amabilité de M. et Mme J.-P. Aubriot), il instaura Pierre Lanceplaine comme légataire universel « pour reconnaître de ses bons et loyaux services depuis 1860 », et lui demanda de brûler ses notes de cours et ses correspondances autres que celles des savants étrangers « que je considère comme papiers scientifiques », à l'exception de certains destinés à son ancien élève Georges

Pruvot, et sans oublier ceux demeurés entre les mains de son ami Philadelphie Thomas, de Gaillac, avec lequel il lui arrivait de voyager vers Toulouse.

Il lui demanda aussi de réserver chaque année une certaine somme pour l'entretien de la tombe de sa famille à Montpezat, de remettre ses archives et ses manuscrits scientifiques dans le service adéquat de l'université Paris-Sorbonne, et de faire verser à chacun de ses deux autres fidèles collaborateurs, le marin-mécanicien David à Banyuls-sur-Mer, et le marin-pêcheur Marthy à Roscoff, une somme de 4 000 F. Il devait aussi restituer le navire « Le Roland », basé à Banyuls, à son propriétaire et mécène qui le lui avait mis à sa disposition, le prince Roland Bonaparte. David reçut en outre le matériel photographique de Lacaze-Duthiers. Les meubles de l'appartement parisien de Lacaze-Duthiers étaient destinés aux enfants Lanceplaine. Enfin, il demanda à être enseveli sur un promontoire lui appartenant à côté du laboratoire de Banyuls.

Il n'oublia pas de faire distribuer à ses proches un certain nombre de souvenirs. Il légua à son ami Potain (de quatre ans son cadet, qui disparut en fait juste quelques mois avant lui, dans les premiers jours de 1901), membre comme lui des Académies des sciences et de médecine, une pierre trouvée en

Algérie, couverte de débris de corail, fixée sur une longue tige de corail qui lui « servait de porte-plume », à Louis Boutan entre autres des cartons à rangement de cours, et de menus objets à Pruvot, Prouho³, Guitel et Julien. Pierre Lanceplaine et les différents membres de sa famille (qui seront présentés plus loin) reçurent des cadeaux personnels : lui-même obtint une épingle avec agate que Lacaze-Duthiers et lui avaient trouvée ensemble en 1864 à Carthage, et l'insigne de Légion d'honneur « de mon grand-père Cassignole et l'acte d'accusation de celui-ci ». Bébée eut une épingle-broche à pierreries, Manon une épingle en rose avec diamant, Raymond ses livres de médecine et une montre ornée de corail avec chaîne « et dont les embryons ont été délivrés et reproduits dans mon livre sur le corail », Fontille « l'étui doré de ma mère et deux boutons de la boucle d'oreille de ma mère », Albert Cessac ses livres de littérature. Il conclut ce testament, rédigé simplement pour qu'il soit inattaquable, à la deuxième personne, en souhaitant à Pierre Lanceplaine et à Fontille d'être heureux.

Lacaze-Duthiers à Alles-sur-Dordogne

Les sources

Des informations éparses et fragmentaires sur la vie de Lacaze-Duthiers à Alles sont apportées à l'historien des sciences par la lecture des carnets de notes qu'il a tenus annuellement pendant une grande partie de sa vie, et dont il nous en reste 37 ; les plus anciens avaient une couverture noire, les plus récents étaient recouverts d'une toile de couleur kaki et fermés par une courroie⁴. Il y notait au fil des jours les faits marquants de sa journée, les principales personnes qu'il avait rencontrées, ses impressions sur les événements et les gens, les étapes de ses déplacements, ses dépenses inscrites avec précision, ses problèmes de santé qu'il détaillait parfois très longuement.

3. Henri Prouho (1854-1921) était natif de Rabastens-sur-Tarn, localité située à quelques kilomètres de Gaillac, ville où demeurait (au château de Tamniès) Philadelphie Thomas (1826-1912), ami de Lacaze-Duthiers dont il avait fait la connaissance à l'université de Paris et qui possédait l'une des plus importantes fortunes de la région. Homme modeste en dépit de ses connaissances très étendues en sciences naturelles, et d'une exquise courtoisie, Philadelphie Thomas semble avoir apporté une aide, dont on ignore la nature (financière ?) à Lacaze-Duthiers au début de sa carrière ; il légua une partie de ses biens à des œuvres caritatives et un immeuble à la municipalité de Gaillac pour en faire un musée d'histoire naturelle. Prouho fut nommé préparateur à Banyuls en 1885 et y prépara une thèse de doctorat, soutenue en 1887, sous la direction de Lacaze-Duthiers, et pique-niquant parfois seul les soirs d'hiver, dans les bâtiments du laboratoire, faisant sa cuisine sur le bec Bunsen de sa paillasse. Professeur à la faculté des sciences de Lille, où Lacaze-Duthiers avait lui-même exercé, à partir de 1892, il cessa progressivement ses activités pour finalement prendre une retraite anticipée pour raison de santé à Rabastens durant l'été 1901, auprès de son frère Paul (1849-1931), poète et artiste peintre très apprécié dans la région.

4. Les carnets de Lacaze-Duthiers ont été qualifiés par Georges Petit, ancien directeur du laboratoire océanographique de Banyuls, de « carnets intimes », appellation qui a été retenue par les auteurs ultérieurs.

Il nous reste notamment le carnet relatif à son séjour en Algérie en 1861, alors qu'il avait 40 ans et était en mission officielle du gouvernement, et qu'il était secondé par un marin du nom de Pierre Lanceplaine faisant alors son service militaire (dont Lacaze-Duthiers avançait parfois le montant de la solde quand elle était versée avec retard) et qui lui avait été affecté. Quelques années plus tard, Pierre Lanceplaine, dont il parle souvent dans ses carnets, homme fiable, fidèle et très dévoué, deviendra son plus proche collaborateur et son homme de confiance, l'accompagnant partout y compris en cure thermale, et sera enfin le régisseur de ses biens, son exécuteur testamentaire et son légataire. Pierre Lanceplaine demeurera ensuite à Alès durant de nombreuses années. La plupart des carnets de Lacaze-Duthiers concernent la période 1879-1899 ; manquent ceux concernant les années 1883, 1884, 1887 (deuxième semestre), 1897 et 1898. Jusqu'à sa nomination à Lille, il écrivait son nom de « du Thiers » en deux mots : lors de son départ pour Paris, il les fusionna en « Duthiers », en un seul mot, et conserva ensuite cette orthographe jusqu'à la fin de ses jours.



Deux « carnets intimes » (archives du laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer)

Dans ces carnets peut-être rédigés pour lui-même (séparant toutefois ceux consacrés à ses achats pour sa propriété de Las-Fons de ceux dévolus à ses autres préoccupations), répondant peut-être aux besoins que ce célibataire avait de se confier, Lacaze-Duthiers a noté des événements, des situations, des problèmes auxquels il a été confronté, des réflexions personnelles ; mais bien souvent il n'indique pas comment ces problèmes ont évolué, ou comment ils ont été résolus, et nous laisse donc souvent sur notre faim. Leur lecture est difficile ; ils sont dépourvus de ponctuation, des phrases s'interrompent au milieu d'une ligne pour reprendre à la suivante, parfois entrecoupées par le signe = ; on n'y trouve que peu de majuscules. Néanmoins, les points qui ont retenu son attention ne manquent généralement pas de saveur, sinon d'humour.



*Pierre Lanceplaine, vers la fin de sa vie
(avec l'aimable autorisation de M. et Mme Jean-Paul Aubriot)*

Il notait par exemple toutes ses dépenses de voyage, quel qu'en soit l'objet ou le montant, qu'il s'agisse d'une livre de bougies, d'une bouteille de bière, l'achat de sous-vêtements ou d'une paire de bretelles pour Pierre Lanceplaine, d'un pot de moutarde, d'une boîte de cigarettes (*sic*), de figues de Barbarie ou du prix de chacune de ses douches lors de ses cures annuelles à la station thermale de Nèris-Jes-Bains, dans l'Allier, où il se rendait avec Pierre Lanceplaine au début de l'été et pour plusieurs semaines. Lacaze-Duthiers souffrait déjà à cette époque de la plupart des problèmes de santé qui devaient l'affliger jusqu'à la fin de sa vie : rhumatismes, enflures des jambes, palpitations cardiaques, oppressions, dyspnée, allergies, devenant « exzémateux » à la fin de sa vie, et qui devaient rendre très pénibles ses vingt dernières années. Sa santé le préoccupait considérablement, et il consignait chaque matin sur ses carnets si sa nuit avait été reposante ou pénible, s'il se sentait fatigué au réveil (le mot « fatigué » figure chaque jour dans sa première phrase), s'il avait été victime d'insomnie entre telle et telle heures très exactement notées, si ses crises d'oppression l'avaient obligé à se lever et pendant combien de temps. Lorsqu'il séjournait à Paris, il rendait fréquemment visite à son ami Potain, professeur à la faculté de médecine de Paris, qui le suivait régulièrement.

Et pourtant, Lacaze-Duthiers voyageait beaucoup. Ses carnets mentionnent chaque année, et parfois sur des laps de temps très courts, des dizaines de déplacements. Sur quelques jours, il pouvait circuler entre Paris, donnant des cours à la Sorbonne ou fréquentant l'Académie des sciences et le conseil national de l'Instruction Publique, les stations de biologie marine de Roscoff et de Banyuls-sur-Mer, des laboratoires de terrain, la ville où il présidait la réunion actuelle de l'association française pour l'avancement des sciences, différentes cités universitaires de province, rendant visite à son ami le mécène Philadelphe Thomas, créateur du musée de Gaillac, ou à ses parents éloignés les Drème, sans oublier sa huitaine de séjours annuels, de quelques jours à plusieurs semaines, à Alles. Il organisait son emploi du temps de façon à grouper ses cours de l'année à la Sorbonne pendant les mois d'hiver, et à séjourner une partie de l'été dans sa propriété de Las-Fons. A Paris, il rendait fréquemment visite, pour discuter avec lui de différents problèmes universitaires à son ancien étudiant Louis Liard, devenu directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Education Nationale, et qui l'accueillait toujours avec amabilité aussi souvent que nécessaire.

Lors de ses déplacements, il ne manquait pas de noter des observations pittoresques, inattendues de la part d'un académicien ou d'un sérieux professeur à la Sorbonne bénéficiant d'une notoriété internationale. Le 26 juillet 1886, arrivant à Las-Fons, il écrit qu'à Saint-Sulpice la « bierre » (*sic*) est excellente, meilleure qu'à Limoges, à 0,30 F le « bok » (*sic*). Le 21 avril 1887, il signale que le chocolat qu'on lui a servi au buffet de la gare de « Cette » (actuellement Sète), coûtant 1,50 F, était extrêmement mauvais, et qu'on lui avait réservé une chambre maussade. Très soucieux de ses intérêts et apparemment très économe, il ne manquait pas de percevoir dès l'échéance les revenus de l'argent qu'il avait placé en titres ; néanmoins, il n'hésitait pas à faire des dons au laboratoire de Banyuls ou à ses plus fidèles collaborateurs lorsque ceux-ci se trouvaient gênés ; il achetait parfois des valeurs, notamment des emprunts lombards, pour en faire cadeau à Pierre Lanceplaine et à l'épouse de celui-ci (qu'il désigne toujours sous son surnom de Fontille). Le 6 août 1890, se rendant à Nérès, il note : « Voyage ennuyeux avec une famille de Conques accompagnée d'une nourrice fort sale ». Il stigmatise la qualité du café qui lui a été servi au buffet de la gare de Libourne, et qui lui a coûté 0,60 F. A la gare de Périgueux, pour lui faire gagner du temps, son tailleur et son ami M. Goulpié viennent lui faire essayer une redingote qu'il a commandée. Lors d'un voyage d'Alles à Roscoff en passant par Banyuls-sur-Mer, il s'est réjoui de voir la gêne du recteur de l'université de Toulouse, qui avait demandé à circuler en sa compagnie, lorsque celui-ci s'est aperçu qu'il voyageait en compagnie de deux jeunes filles dont il ignorait tout et qui lui semblaient très proches du savant, alors qu'il le savait célibataire ; en fait, il s'agissait des deux filles de Pierre Lanceplaine qui avaient demandé à visiter les deux laboratoires marins qu'il avait fondés. En cas de besoin, il se rendait à

Périgueux pour y faire des achats ; ainsi, par exemple, le 28 janvier 1891, dans sa soixante-dixième année, il dû attendre toute la matinée devant le magasin du Louvre, place Bugeaud, pour y acheter un pardessus à 100 F, ce qui lui valut de contracter un gros rhume.

Lacaze-Duthiers, maire d'Alles

Ses retours à Las-Fons étaient souvent pour lui une source de ravissement. Il a écrit le 27 mai 1887 : « Arrivé en bonne santé à Las-Fons où la vue de la verdure, qui est admirable, me réjouit autant qu'il est possible de le dire ». Le 22 mars 1895 : « Temps superbe à Las-Fons où je me trouve tellement mieux qu'à Paris, tout en sentant que l'air y est plus vif ». Avant de quitter Paris, il avait d'ailleurs acheté des pieds de topinambours pour les planter dans son jardin : mais ce jour-là, un membre du conseil municipal d'Alles, Jeammy, refroidit son enthousiasme en le critiquant publiquement sur le montant de ses appointements de maire. Le 5 juillet, il écrit encore : « Las-Fons est superbe et je n'ai jamais eu d'aussi belles allées, fleurs et vignes ».



*Façade est et terrasse de Las-Fons à l'époque de Lacaze-Duthiers
(archives du laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer)*

Avant même d'exercer des fonctions municipales à Alles, Lacaze-Duthiers s'était investi dans la vie de la commune. Il a effectué es titres des démarches à Périgueux pour obtenir la création d'un nouveau poste de facteur à Cabans (Le Buisson), d'où dépendait Alles, s'opposant alors aux décisions d'un brigadier des postes. Et lorsqu'il fut maire, le sujet étant d'importance, il téléphona depuis Périgueux à son adjoint, Marty, le 9 novembre 1891 pour lui annoncer qu'il avait reçu une promesse de création d'un poste de facteur-boîtier à Limeuil. Lorsque sa santé le lui permettait, il ne manquait pas de se rendre à la fête d'Alles, alors souvent très suivie, et pour l'organisation de laquelle il faisait un don de 10 F.

Le 15 mai 1888, il rentra à Alles pour participer aux élections destinées à renouveler le conseil municipal d'Alles. Dès l'arrivée, il fut sollicité par un certain nombre d'habitants de la commune, Martin Marty, Bazadet, Bertounesque, Besse, Daurat, Faure, Mariot et quelques autres, qui lui déclarèrent qu'ils souhaitaient qu'il devienne leur maire, succédant au maire sortant, Fournier. Avant de se décider, Lacaze-Duthiers prit l'initiative de rendre visite au sous-préfet pour recueillir son avis, voyage qui lui coûta 4,50 F. Son interlocuteur l'incita à accepter la proposition de ses concitoyens, lui indiquant qu'il était à son avis « le seul à pouvoir calmer la commune » ; il lui signala en outre qu'il avait déjà reçu une visite identique de la part de deux autres habitants du village, Melon père et fils. En rentrant, Lacaze-Duthiers écrivit dans son carnet : « La commune est dans un état déplorable de division. Il faut ramener l'ordre. Ceci est une lourde charge. Je crains cette charge ». Lacaze-Duthiers accepta finalement de se porter candidat à la mairie, à la condition (et il l'écrivit en gros caractères sur son carnet) de n'avoir à s'occuper, ni de religion, ni de politique. L'élection eut lieu le 20 mai 1888 à 14 heures, et il fut élu. Fut alors organisé un repas réunissant plus de 150 convives, avec installation « d'un grand diable de mai », le tout au milieu de force libations. Dans son discours, Lacaze-Duthiers affirma que son souhait était de rétablir la tranquillité dans la commune et d'y faire disparaître la discorde, et qu'il n'acceptait pas la charge qui lui avait été confiée sans qu'il y ait une révision des comptes ; aussi l'ancien maire dut-il aller demander le détail des comptes de l'exercice précédent auprès du percepteur. Il fit enfin élire comme adjoint un habitant d'Alles qui avait toute sa confiance, Martin Marty.

Avant de reprendre la route pour Banyuls, Lacaze-Duthiers nota dans son carnet : « Le désordre [mot écrit en gros caractères] est au-dessus de toute expression. Les affaires en instruction sont mêlées ». A son arrivée à Banyuls, dont la municipalité venait aussi d'être renouvelée, il contacta son collègue le nouveau maire de la ville pour lui réclamer une somme de 500 F que le précédent conseil avait votée au bénéfice du laboratoire, mais que la nouvelle équipe municipale s'était abstenue de lui verser.

Il regagna Alles du 4 au 21 juillet, pour y réunir son conseil municipal et prendre en main les affaires de la commune, devant immédiatement tenir tête à ses opposants. Les deux séances du conseil qu'il convoqua durant ces deux semaines furent orageuses, Melon, figure de l'opposition, s'y disputant avec Jeammy Champagne. Il fallut ensuite à Lacaze-Duthiers déjouer des cabales, et réagir face à l'irritation du préfet qui s'était indigné de la distribution illégale d'un tract par un conseiller, Vitrat, le jour de la Toussaint. La gestion d'Alles l'amena à rendre régulièrement visite au préfet du département, à Périgueux, afin d'aborder avec lui les problèmes d'actualité, tels que la réparation de cloisons à la mairie, l'esprit qui régnait parmi les habitants, le nécessaire remplacement de l'instituteur afin de

rétablir le calme, ceci bien que celui-ci soit très apprécié des parents et aimé des enfants, la rénovation des chemins, la réfection du pont de Limeuil, ou le contrôle de la validité des diplômes médicaux de Melon. Mais on lui présenta comme inimaginable de retarder la récolte du tabac pour qu'on puisse vérifier le nombre des feuilles par pied.

Un grave problème se présenta à propos du tracé du chemin n° 4, dont l'axe reliait le presbytère à la maison de Bazadet, en traversant la garriottade de celui-ci, ce qui le rendait très mécontent. Le déplacement du tracé nécessita des travaux de remblayage et de consolidation des limites de la propriété de Lacaze-Duthiers à l'aplomb de la toiture de sa métairie. Il dut se prononcer sur « un agrandissement chez Favelle, pour lui permettre d'avoir une épicerie et d'être plus grandement logé » (s'agit-il de l'épicier qu'il désigne par ailleurs sous son prénom de Jules ?). Il répugna à engager comme régisseur ou concierge un nommé Antoine Joachim, préalablement employé à la mairie, qui aime le café et qu'il soupçonnait de s'être attribué des compétences qu'il n'avait pas. Il fut défavorable au partage immédiat des concessions au cimetière entre tous les habitants, demandé par Melon. Jeammy Champagne se vit opposer le même refus ; Lacaze-Duthiers note alors : « Il est furieux et crie qu'il ne viendra plus aux séances ». Melon lui créera tellement de difficultés que Lacaze-Duthiers ne pourra que se réjouir de le voir devenir lui-même plus tard la cible des habitants de la commune. Mais n'anticipons pas, nous y reviendrons.

Le 18 avril 1891, Lacaze-Duthiers se rendit à Périgueux pour participer à l'élection sénatoriale, et il y rencontra le préfet, qui lui avoua être fatigué parce qu'il rentrait du conseil de révision. Lacaze-Duthiers note avoir apporté sa voix à Gadaud, bien que celui-ci soit selon le préfet une « intelligence servie par un caractère détestable », un homme qui s'était attiré beaucoup d'inimitiés, alors que son adversaire, Wollou, apparemment un « parachuté » selon notre terminologie actuelle, était – toujours selon le préfet – un homme depuis peu dans le département, fort riche, adonné à l'agriculture et ayant « beaucoup et bien fait ».

En 1892 eurent lieu de nouvelles élections municipales. Deux candidats, Meynard et De Labatut, se portèrent à la fois sur les deux listes en compétition, afin d'accroître leurs chances d'être élus. Melon chercha à créer des problèmes en soulevant de multiples questions, et quitta la séance quand il vit que le conseil municipal renonçait à se prononcer sur les points qu'il avait abordés. Le soir de cette journée, Lacaze-Duthiers a écrit dans ses carnets : « On ne s'insulte pas toujours, mais il y a de grandes manœuvres ». De Labatut, l'autre candidat à la mairie, propose de fusionner la gauche et la droite afin de battre le conseil sortant – celui de Lacaze-Duthiers –, mais en se refusant d'assister à une réunion pré-électorale organisée par un autre opposant, Melon. Lors de sa réunion du 5 juin 1892, lors de la réunion du nouveau conseil municipal dont Lacaze-Duthiers resta maire, Melon s'exprima

avec violence, se disputa avec Marty, réélu adjoint, et refusa de participer au vote ; il fut imité en cela par Jeammy Champagne.

A partir de janvier 1892 débutèrent les controverses, qui dureront plusieurs années, sur les limites des propriétés de Lacaze-Duthiers. Le 21, lors d'une réunion houleuse concernant les remblais nécessaires à l'aménagement d'un chemin, et durant laquelle il apparut que des plans avaient été modifiés après coup, il ne put empêcher de se voir privé d'un morceau de terrain, ce qui greva ses impôts de 500 F, et l'obligea à déplacer des tuyauteries.

Le 15 août, Marty et Melon « s'injurient à qui mieux mieux » au terme d'une séance consacrée à des rectifications de plans, elle-même consécutive à une dénonciation ; on y traita aussi du classement, comme d'intérêt commun, d'un chemin conduisant à la gare de Limeuil, et dont on pouvait financer la rectification en opérant une retenue de 100 F sur le montant du dédommagement dû à Marty qui possédait un rucher sur le tracé. Le projet fut voté, ainsi que, dans la foulée, le déplacement de l'instituteur. A la suite des polémiques liées à cette affaire, Marty fut révoqué par le préfet, qui ne lui interdit pourtant pas de se représenter ; cette mesure qui lui permit peu après d'être réélu comme adjoint, triomphalement et à la quasi-unanimité (c'est-à-dire 8 voix) du conseil, à l'exception de deux bulletins blancs, d'un refus de vote, et d'un conseiller absent (Bazadet) pour ne pas avoir voulu se compromettre, et que Lacaze-Duthiers qualifie de « vieille savate ». Sur ces entrefaites, on apprit que la bonne de Melon attendait une naissance des œuvres de son employeur, ce qui amena Lacaze-Duthiers à raconter avec humour et certainement délectation que le dimanche suivant, devant l'église, un plaisantin avait suspendu à une même corde un melon et une poupée.

Bien que De Labatut ait été l'un de ses opposants systématiques, Lacaze-Duthiers s'est montré correct envers lui et a fait voter plusieurs de ses propositions, concernant notamment la remise en état de chemins, dès lors que ses suggestions lui paraissaient judicieuses. Il écrit que lors des réunions du conseil « on parle beaucoup pour ne rien dire » ; celle du 30 juin 1895 fut tellement mouvementée que Lacaze-Duthiers préféra quitter la salle, où l'on continua à se disputer avec âpreté, après avoir fait voter le budget municipal. On chercha à lui créer des difficultés à l'occasion du refus, par son domestique, d'accepter la résiliation de son bail, prétextant qu'il n'avait pas d'autre logement, et qui s'opposa à ce que le médecin, Melon, ne vienne vérifier chez lui s'il fallait ou non prendre en compte son état de santé lors de l'assignation judiciaire qui en découlait. Finalement, Lacaze-Duthiers parvint à le faire partir et recruta un nouveau domestique, Alexandre.

Un habitant d'Alles, Delluc, que Lacaze-Duthiers surnommait dans ses carnets « le petit homme », s'est un jour disputé publiquement devant l'église avec Marty, adjoint, et lui a d'abord déchiré un papier officiel, puis sa veste. Outré, Marty remit immédiatement sa démission et parla de poursuivre

son agresseur en justice ; il n'accepta de conserver sa fonction que sur l'insistance pressante de Lacaze-Duthiers, qui le menaça de démissionner lui-même en cas de forfait de son adjoint. Marty affirma par la suite à Pierre Lanceplaine qu'il avait été peiné par la violence des propos de Lacaze-Duthiers à son égard.

Le 7 septembre 1894, Lacaze-Duthiers a acheté à Faure un chemin et une métairie près de l'église pour la somme de 14 500 F, acquisition dont on parla beaucoup dans le village, à laquelle le curé tenait beaucoup, et qui rendait Lacaze-Duthiers propriétaire de tout l'entourage de l'église et du cimetière. Il déplora que cette acquisition lui ait coûté aussi cher (« je vais être obligé de vendre des obligations ») ; mais elle lui permettait de ne pas avoir de voisins de ce côté, et peut-être par la suite d'y faire bâtir une maison pour Raymond, le fils de Pierre Lanceplaine, si celui-ci décidait un jour de venir s'installer comme médecin à Alles. Il avait un autre motif de se réjouir de cette acquisition ; en effet, trois de ses opposants, Jules, l'épicier, Melon et le « petit homme » avaient eux-mêmes projeté de l'acquérir à trois pour établir, à l'entrée même de sa propriété, le siège officiel de la contestation municipale.

Sa transaction se heurta à quelques problèmes imprévus. Le notaire lui demanda en effet de verser des intérêts pour un retard de versement de 12 jours, alors que l'argent correspondant était déjà alors à sa disposition ou à celle de son vendeur, mais n'avait été encaissé ni par l'un ni par l'autre dans les délais correspondants. De ce fait, Lacaze-Duthiers signifia à ce notaire que c'est lui-même qui lui était redevable d'intérêts et non l'inverse, et que son insistance pouvait lui valoir des ennuis administratifs. Ceci mit immédiatement fin à l'incident. A la suite de cela, Lacaze-Duthiers écrivit dans son carnet de l'année : « Quelle commune ! Je ne veux plus aller au conseil municipal pour me faire insulter par de telles gens – Je me déconsidère à mes propres yeux. Qu'advient-il plus tard de cette pauvre commune ? »

Quant à Jeammy Champagne, à qui on avait accordé une allocation de 205 F pour un panaris, il fit changer l'intitulé administratif de sa maladie, ce qui lui valut une qualification de réforme et d'obtenir une augmentation du montant de sa rente annuelle, porté à 290 F (commentaire de Lacaze-Duthiers : « Il est riche »). En juin 1895, il dut prendre un arrêté d'abattage pour le bœuf de Marty, après avoir pris connaissance d'un rapport du vétérinaire et d'un arrêté du préfet déclarant les étables de Marty infectées. De son côté, Pierre Lanceplaine fut accusé d'avoir eu une mauvaise influence sur Lacaze-Duthiers pour lui avoir conseillé de renvoyer l'une de ses employées, ce qui l'aurait menée à la misère.

La réunion du conseil municipal d'Alles du 1^{er} septembre 1895 fut dévolue au vote du montant de la subvention communale obligatoire à allouer, à la demande impérative du préfet, pour l'instauration d'une assistance médicale gratuite en faveur de l'hôpital de Beaumont, auquel le conseil général avait

rattaché la commune d'Alles. Les quatre conseillers d'opposition ne sont pas venus voter (Champagne Jeammy, Faure, De Labatut et Melon), Besse, Marec et Vitrat ont voté contre, Marty et Carpe se sont abstenus, et Lacaze-Duthiers fut le seul à voter pour. Ses carnets n'indiquent pas comment s'est résolu l'imbroglia juridique qui en a découlé. Peu après, et bien qu'il se soit agi de l'un de ses opposants, Lacaze-Duthiers n'a pas hésité à donner sa voix à De Labatut lors de l'élection sénatoriale du 12 avril 1896, lors de laquelle en fait, écrit Lacaze-Duthiers, « on a élu M. Faure qui a l'air fort malade ».

Les fonctions de maire de Lacaze-Duthiers prirent fin lors des élections municipales du 3 juin 1896, élections qui furent d'ailleurs marquées par quelques incidents. On a ainsi voulu opposer Bazadet et son gendre ; on a cherché à faire croire à l'adjoint sortant Marty que Lacaze-Duthiers souhaitait être lui-même porté sur la liste d'opposition conduite par Melon et De Labatut, et non sur la sienne. Aussi Lacaze-Duthiers a-t-il dû déclarer que « quiconque travaille contre Martin [Marty] travaille contre moi ». Faure a essayé de faire avouer à Lacaze-Duthiers qu'il avait travaillé contre lui, alors qu'il lui avait précisément accordé sa voix. Ce même Faure et Vitrat, par souci de sécurité, se présentèrent sur les deux listes, ce que Lacaze-Duthiers considère comme « singulier ». Carpe est furieux qu'on ait fait voter un électeur absent sans l'en informer. Finalement, Lacaze-Duthiers fut le seul conseiller élu de sa liste ; De Labatut devint le nouveau maire et Jeammy Champagne fut élu adjoint contre Vitrat et Faure. Le compte-rendu de ces événements se termine dans les carnets de Lacaze-Duthiers par les phrases suivantes : « Que les élections sont chose curieuse. Que de haines elles soulèvent ; nous nous entendions parfaitement avec Marty. Je conserverai mon titre de conseiller. La commune va être imposée, il y aura des dépenses foncières, les cheminées, l'église, tout va se présenter – Que fera-t-on. Et moi je suis enchanté de voir la fin des choses. Je voulais me retirer. Si Marty avait été élu, et maire adjoint il n'en voulait pas, j'étais condamné à donner ma démission. Aujourd'hui, tout se passe simplement et naturellement. Je ne pouvais désirer mieux et je suis absolument satisfait du résultat ». On peut déduire de la lecture de ces lignes que les résultats des élections avaient contribué à brouiller Lacaze-Duthiers et son ancien adjoint.

Le dernier semestre de l'année 1896 fut pour Lacaze-Duthiers peuplé de multiples soucis, liés au règlement difficile d'un problème d'alignement. En effet la maison (désignée sous le nom de « cabane ») édifiée par Louis, homme aux ressources limitées et ayant bénéficié pour cette construction et pour l'achat du terrain correspondant d'une aide financière de la Croix-Rouge, avait débordé du terrain imparti et avait été partiellement construite sur la propriété de Lacaze-Duthiers. Le nouveau maire, De Labatut, et l'adjoint, Champagne Jeammy, prirent le parti de Louis. Lacaze-Duthiers les convia à venir juger sur place de la situation, non pas de l'extérieur, mais depuis

l'intérieur même de son champ. De là, l'empiètement de la maison de Louis sur les terres de Lacaze-Duthiers était tellement évident que les élus, tout en reconnaissant qu'il avait raison, apparurent surtout préoccupés de protéger les responsables de la faute qui avait été indéniablement commise. En fait, tout découlait d'une erreur faite lors d'une réactualisation des plans cadastraux. Lorsqu'un responsable des Ponts et Chaussées vint sur place avec une équipe de cinq personnes pour déplacer la cabane de Louis et la remettre dans ses limites, il en fut empêché par l'adjoint, Champagne Jeammy, porteur de son écharpe d'élu, tandis que le maire De Labatut se tenait prudemment à l'écart. Aussi Lacaze-Duthiers décida-t-il de porter l'affaire devant la justice ; l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées vint se rendre compte sur le terrain, et confirma qu'une erreur avait effectivement été commise, lors du tracé des nouveaux plans, par un certain Sauvage ; en confiance, cet ingénieur confia à Lacaze-Duthiers qu'il considérait Louis comme un « méchant », et ajouta : « Je ne voudrais pas être seul la nuit dans un bois et le rencontrer ». Le bon droit de Lacaze-Duthiers étant donc ainsi reconnu, un procès devenait inutile ; mais la commune envisagea alors contre toute attente de soumettre la décision finale à un référendum municipal, référendum qui fut interdit par le préfet. A l'unanimité, le conseil renonça alors à toute intervention ultérieure, tandis que circulait sous le manteau une rumeur selon laquelle Lacaze-Duthiers possédait suffisamment d'argent pour qu'on puisse lui en faire dépenser. Finalement, il renonça à intenter une action judiciaire envers Champagne Jeammy pour abus de pouvoir, ayant compris qu'on ne lui accorderait que des dédommagements insignifiants, sinon nuls.

Les carnets de Lacaze-Duthiers n'ont plus fait état, dès lors, de démêlés municipaux, bien qu'il soit resté membre du conseil municipal et avait encore de nombreux projets. Sans doute a-t-il dû prendre alors un certain recul, sa santé continuant à se détériorer et sans doute l'octogénaire qu'il devenait et qui continuait à voyager activement n'avait-il plus le même dynamisme qu'auparavant. A partir du 1^{er} semestre de 1899, sa santé nécessita qu'il reprenne de la digitaline ; il fut victime de troubles digestifs sérieux et fut sujet à de violentes crises d'asthme qu'amplifiait le moindre brouillard du matin. Il déplora alors dans ses carnets que, contre la suffocation, « la datura brûle mais ne fait rien ». Même s'il continua à enseigner en Sorbonne jusqu'à ses derniers jours, il était devenu un grand malade, et c'est peut-être pour cette raison que les intérêts d'Alles eurent moins d'importance dans ses préoccupations.

L'entretien de la maison et de la propriété de Lacaze-Duthiers à Las-Fons nécessitaient certainement l'emploi d'un personnel de service relativement important. Il est alors frappant de constater qu'à part de rares allusions sur l'embauche ou le renvoi de tel ou tel de ses employés, Lacaze-Duthiers, ne fait aucune autre mention d'eux dans ses carnets, comme si ce qu'ils accomplissaient était sans importance et ne nécessitait pas de s'y attarder. Il note cependant

qu'il a donné une gratification à la femme du marin de Roscoff pour avoir dû à l'improviste s'occuper de son hébergement et de sa nourriture. Cette attitude contraste avec l'intérêt qu'il prenait aux activités des marins des laboratoires de Roscoff et de Banyuls, à l'énoncé des récoltes faunistiques qu'ils avaient effectuées à son attention ; mais eux ne relevaient pas, il est vrai, du personnel de service.

La personnalité de Lacaze-Duthiers

La lecture des carnets de Lacaze-Duthiers permet de l'imaginer comme un homme soupçonneux, très attaché à ses biens matériels et économe, suivant parcimonieusement l'évolution de son patrimoine, facilement ombrageux et bougon, mais intègre, bon et volontiers généreux, écrivant de nombreuses lettres chaque jour, n'hésitant pas à éponger de ses deniers les dépenses du laboratoire. Ceci lui valut un jour d'être imposé par la municipalité de Banyuls, sous le prétexte qu'il était propriétaire de la station océanographique, arguant que l'université de Paris ne versait aucune contribution foncière. Des sommes et des additions figurent pratiquement à chaque page de ses carnets : montants de ses repas, des logements à l'hôtel, des pourboires qu'il distribuait, de ses achats en route, de ses consommations dans les buffets de gares. Il lui arrivait de faire preuve d'humour, en notant par exemple, à l'occasion de la visite que lui avaient rendue les élèves de l'école normale de jeunes filles de Perpignan : « Directrice fort intelligente et agréable – c'est une parisienne ». Sa générosité s'est en particulier exercée au profit de ses plus fidèles et consciencieux collaborateurs. Ce fut le cas envers David, le jeune mécanicien et régisseur du laboratoire de Banyuls, qui venait à sa rencontre à mi-trajet lorsqu'il arrivait tant d'Alles que de Paris ; il facilita, puis dota son mariage avec la fille de l'instituteur de Banyuls, après plusieurs mois de tergiversations dues au fait que des jaloux inondaient leurs familles respectives de lettres anonymes évidemment tendancieuses.

Quelques aspects de la générosité de Lacaze-Duthiers

Il se montra aussi très généreux envers Pierre Lanceplaine et sa famille, notamment vis-à-vis des trois enfants de celui-ci (peut-être parce qu'il n'avait pas lui-même fondé de famille), qu'il ne désigne généralement que par leurs surnoms, Valentine dite Bébée (ensuite orthographiée Bébé) – fille du premier mariage de Pierre avec Marie d'Autan (1848-1868), morte en couches, Raymond dit Momou (1872-1937), et Marie-Antoinette dite Nanon (25 février 1875-24 avril 1969), enfants de son deuxième mariage avec Marie-Antoinette Darnige, dite Fontille (1850-1921). Pierre Lanceplaine souffrait lui-même d'une maladie non précisée, que Lacaze-Duthiers compare à l'épilepsie, nécessitant certaines nuits des piqûres calmantes ; quand

Lacaze-Duthiers était absent d'Alles, ils s'écrivaient régulièrement et il arrivait souvent à Pierre de pleurer à la réception des lettres de son patron. Lorsqu'il fut sérieusement malade, il en recevait journalièrement des courriers. Lorsqu'il est présent à Las-Fons, Lacaze-Duthiers note au jour le jour, et aussi consciencieusement que lorsqu'il s'agissait de sa propre santé, l'évolution de l'état de Pierre et les symptômes qu'il manifeste. En 1861, lorsque le jeune Pierre Lanceplaine était le collaborateur qui lui avait été affecté lors de sa mission en Algérie, alors qu'il était un jeune professeur à l'aube de sa quarantaine d'années, il n'hésita pas à lui avancer le montant de sa solde lorsqu'elle lui était versée avec retard. Sans doute les trois enfants de Pierre Lanceplaine n'étaient-ils pas éduqués à Alles, et peut-être avec l'aide financière de Lacaze-Duthiers, puisque, pour les vacances de la Pentecôte de 1888, ils arrivèrent à Las-Fons en compagnie du couple Goulpié, amis de Périgueux chez lesquels ils étaient probablement pensionnaires. M. Goulpié semble avoir été un haut fonctionnaire en poste à l'inspection académique ; le 17 mars 1888, il signale d'ailleurs que lors de son passage à Périgueux il y a vu Bébé et Momou.

Le 30 juin 1893, lors de son arrivée à Périgueux, étape de son voyage à Clermont-Ferrand pour y accompagner Raymond Lanceplaine devant y passer un examen (voir ci-après), Lacaze-Duthiers avait rendez-vous *incognito* avec Goulpié. Il souhaitait en effet obtenir de sa part des renseignements sur Albert Cessac (1864-1928), instituteur, adjoint de Cros aux écoles du centre, et qui était venu le 25 juin précédent à Las-Fons pour y demander en mariage Bébé, la fille de Pierre Lanceplaine, elle-même très favorable à ce mariage. Lacaze-Duthiers demanda en confiance à Goulpié si Cessac avait une maîtresse, des dettes, des revenus suffisants, s'il avait des renseignements sur sa famille, et quelle était sa personnalité. Il s'entendit répondre qu'il s'agissait d'un jeune homme bien, d'un honnête homme appartenant à une famille honorable, mais qui supportait mal l'autorité ; ses revenus personnels étaient de 2 000 F ; son père, dont quatre des cinq enfants étaient dans l'enseignement, avait des biens estimés à 15 000 F, et lui donnerait de 2 500 à 2 700 F de rentes. De Clermont-Ferrand, Lacaze-Duthiers rendit compte de cette conversation à Pierre Lanceplaine. Lacaze-Duthiers ne reçut pas lui-même le prétendant tant que celui-ci ne lui avait pas présenté son père. Lacaze-Duthiers et Pierre Lanceplaine offrirent une dot de 14 500 F à Bébé, et le contrat fut signé aux frais de la famille Cessac, après quelques réticences dues au fait que leurs avoirs familiaux n'offraient pas suffisamment de garanties et que les titres de la dot risquaient d'être convertis en avoir plus rentable. Bébé obtint 18 obligations lombardes, 15 d'Orléans, un livret renfermant plus de 1 000 F « pour lui permettre d'acheter ses meubles », et un livret supplémentaire de rentes de 217,10 F tous les six mois. En cas de rupture du contrat, les Cessac seraient astreints à un dédommagement de 5 % de la valeur totale. Ce fut finalement un mariage heureux ; le jeune couple rendait fréquemment visite à Las-Fons, et Lacaze-Duthiers ne tarissait pas d'éloges sur la personnalité du jeune marié. Il regrettait toutefois « le départ

de Bébé qui me remplit d'émotion. Je suis très affligé de perdre la compagnie de cette douce et bonne enfant si discrète et bien élevée qui me soignait avec tant d'attention et de cœur. Comme elle soignait Pierre et sa mère d'adoption » (Fontille). Lorsqu'il dut, quelques années plus tard, loger pour raison de force majeure chez Bébé à Périgueux, Lacaze-Duthiers nota : « Cette pauvre enfant a voulu trop bien faire. Elle a couché par terre avec son mari. On m'a laissé le lit. M. Cessac est vraiment très bien. Plein d'attention ». En revanche, le même jour, il releva : « J'ai fait visite à M. Cros qui ne me l'a pas rendue. C'est mal élevé ». Le couple n'aura pas d'enfants, contrairement aux deux autres enfants de Pierre.

Le 8 octobre 1892, Lacaze-Duthiers apprit que son préparateur à la Sorbonne, Lévêque, était perdu. Il choisit pour le remplacer Raymond (dit Momou), fils de son homme de confiance Pierre Lanceplaine, qu'il accompagna à Clermont-Ferrand le 30 juin 1893 lorsqu'il dut subir les épreuves de la licence. En effet, à l'époque, les candidats à un tel grade universitaire étaient encore très peu nombreux, et il était habituel que les postulants se présentent avant les épreuves aux différents membres de leur jury, en compagnie le cas échéant de leurs enseignants. Lacaze-Duthiers eut ainsi l'occasion de rendre visite à ses collègues des différentes disciplines à l'université de Clermont-Ferrand, qui s'employèrent à se dénigrer mutuellement, et à déplorer devant lui que des collègues moins valables et plus intrigants qu'eux avaient obtenu des promotions plus rapides que les leurs. Raymond Lanceplaine rentra quant à lui « tout content » de ses visites, puis enchanté de ses épreuves écrites où il avait eu à traiter du système nerveux des mollusques et du pollen et de la fécondation des plantes, en dépit de ses lacunes en paléontologie. La mauvaise note que lui donna à l'oral l'examineur de botanique, Girod, ne l'empêcha pas d'obtenir la mention « assez bien ». Girod lui aurait reproché de ne pas avoir profité de son séjour sur place pour aller visiter le laboratoire de terrain qu'il dirigeait à Besse-en-Chandesse, et de ne pas y être venu avec Lacaze-Duthiers dont la visite aurait été un honneur pour l'établissement. D'où le commentaire suivant de Lacaze-Duthiers : « Qu'importe – canaille il est, canaille il restera ». Raymond Lanceplaine ayant obtenu sa licence ès sciences, « il aura après son année de service 2 000 F comme préparateur. Il pourra faire sa médecine et Pierre sera tranquille pour la fin de la vie sur le sort de cet enfant [...]. Son avenir est entre ses mains ». Après quoi, Lacaze-Duthiers but le champagne avec les membres du jury. Le 13 novembre 1893, il accompagna Pierre Lanceplaine pour escorter Raymond jusqu'à la porte de la caserne de Bayonne ; celui-ci, pour ses 28 jours, sera en 1896 infirmier lors de grandes manœuvres à Angoulême, avant de poursuivre à Paris ses études de médecine et après avoir redoublé sa première année. Par la suite, effectivement, Raymond s'établira comme médecin à Alles, mais en dehors de la propriété familiale, avec son épouse, née Jeanne Galampoix (1879-1964), fille d'un ingénieur ayant construit des ouvrages d'art dans la région (Monique Corroux, communication personnelle).

Le 4 juillet 1899 arriva à Las-Fons la demande en mariage de Paul Aubriot (5 octobre 1872-23 janvier 1955), jeune pharmacien installé à Paris sur la Butte aux Cailles, Barrière d'Italie, soit au cœur de notre 13^e arrondissement actuel, demandant la main d'Antoinette, dite Nanon, la benjamine des enfants de Pierre Lanceplaine : sans doute avait-il dû faire sa connaissance lors de l'une des venues de celle-ci à Paris. Selon Lacaze-Duthiers, Aubriot qu'il avait eu comme étudiant à la Sorbonne au certificat de zoologie (examen qu'il avait réussi) est – et il le précise à plusieurs reprises – « très bien » (il relève avec satisfaction que le promis à une « toilette simple, sévère »).



*Portrait de Paul Aubriot
(figurant sur sa sépulture familiale)*

A la demande de Lacaze-Duthiers, le mariage civil eut lieu à Paris, le 30 octobre 1899 à 8 heures (« Tout se passe très bien », note-t-il alors), au cours d'une journée qu'il partagea en outre avec des rendez-vous avec des collègues de la Sorbonne, une visite à son ancien élève Louis Liard, actuel directeur des enseignements supérieurs au ministère. Le mariage religieux eut lieu le 4 novembre à l'église Saint-Etienne-du-Mont, en face du Panthéon, près du domicile de Lacaze-Duthiers (7, rue de l'Estrapade) et fut suivi par un repas intime de quatorze couverts préparé par un traiteur. Quillet, au terme duquel Lacaze-Duthiers repartit pour la Sorbonne. Marie, la sœur de Pierre, avait télégraphié qu'un empêchement de dernière minute ne lui permettait pas de se mettre en route pour assister à la cérémonie. Les préparatifs du mariage avaient eu lieu au cours d'une période où la santé de Lacaze-Duthiers, qui n'avait plus alors qu'une vingtaine de mois à vivre, s'était fortement dégradée : il était maintenant sujet à de violentes crises d'asthme, l'enflure de ses jambes s'était accentuée, et il devait se soigner à la digitaline et à l'opium. Le 15 juillet, ayant reçu le futur marié à Las-Fons, Lacaze-Duthiers avait noté sans autre commentaire dans son carnet : « Il voudrait le mariage en octobre. Je lui dis que dans tous les cas et pour beaucoup de raisons (il réagit et baisse les yeux) il faudrait qu'il ait lieu à Paris – sans éclat. Oui-oui me dit-il ». Quelques jours après la cérémonie, le jeune couple Aubriot rendit visite à Alles à Lacaze-Duthiers et à Pierre Lanceplaine, pour recevoir la dot de la jeune femme : 10 obligations lombardes, 10 obligations d'Orléans, 2 feuilles de 3 % correspondant à la somme de 150 F, 2 obligations diverses, l'ensemble se montant à 14 000 F.

Quelques traits du caractère de Lacaze-Duthiers

Indépendamment de sa générosité et de sa disponibilité envers son entourage, conséquences peut-être de sa solitude de célibataire et de son absence presque complète de famille, Lacaze-Duthiers était un homme très préoccupé par l'argent, qui récapitulait ses moindres dépenses et calculait à l'étape du soir le reliquat de ses frais de déplacement, regrettant que tant de choses lui aient coûté si cher. C'était d'autre part un homme ayant perdu avec le temps beaucoup de ses illusions, mais demeuré simple, passionné et désintéressé. Il était très attaché à sa qualité d'enseignant, avait obtenu de pouvoir rester en poste au-delà de l'âge limite et ceci tant qu'il le souhaiterait, et avait finalement décidé de se retirer au moment de ses 80 ans ; il décèdera peu après son dernier cours, comme si la mort avait attendu qu'il ait fini d'accomplir l'œuvre qu'il s'était fixée avant de venir le saisir. A l'âge de 75 ans, il précisait avoir encore 92 étudiants, et diriger une équipe de 102 personnes. Ceux de ses collaborateurs qui travaillaient à Banyuls le faisaient parfois dans des conditions difficiles, puisque, les jours de tempête, il leur fallait traverser la rivière en crue sur une mauvaise barque, puis escalader des rochers battus par les vagues, pour accomplir à pied le trajet séparant la gare du laboratoire. On s'y éclairait d'ailleurs à la bougie, ce qui fait qu'en hiver il était impossible d'y travailler plus tard que 4 heures de l'après-midi ; l'électricité n'y sera installée qu'après la mort de Lacaze-Duthiers, en 1902.

En 1899, à l'approche de son 80^e anniversaire, et comme cela a brièvement été indiqué plus haut, ses amis se cotisèrent pour faire sculpter un buste en bronze à son effigie, à l'initiative de l'un de ses plus fervents admirateurs, Odon de Buen, professeur à l'université de Barcelone. L'œuvre fut accomplie par le sculpteur espagnol Mariano Belluire. Environ 450 personnes participèrent financièrement à sa réalisation. Il est intéressant de parcourir la liste des souscripteurs. On y trouve les 3 enfants de Pierre Lanceplaine et leurs familles, Raymond Lanceplaine et P. Aubriot et A. Cessac, respectivement époux de Nanon et de Bébé ; Basso, instituteur de Banyuls, beau-père du mécanicien David. Les Périgordins y sont peu nombreux : Bernard, Cros (supérieur hiérarchique de Cessac), Dupuy et Goulpié, de Périgueux ; Morand-Monteil, de Bergerac. Deux seulement des habitants d'Alles, dont Lacaze-Duthiers était encore le maire 5 ans plus tôt, ont versé leur quote-part : l'abbé Pierre Gérard, curé d'Alles (1872-1918), et Jemmy, pourtant l'un de ses plus farouches opposants, mais sans doute sensible à la personnalité morale et humaine du savant.

Sans doute l'un des aspects les plus saisissants de la personnalité de Lacaze-Duthiers réside-t-il dans sa hantise de la maladie et dans l'observation constante de son état de santé, virant parfois à l'obsession, peut-être parce qu'il était seul pour y faire face. Si l'on ne trouve aucune trace d'angoisse dans les notes qu'il y consacre, on est surpris de trouver par exemple, dans

l'un de ses carnets, 7 pages consacrées à la description des phases successives des symptômes de sa « crise rhumatismique bronchique », qui a débuté le 17 juin 1891 et a duré quelques jours, lors de laquelle il a craché à plusieurs reprises du sang noir, et qu'il croit découler de la congestion pulmonaire dont il avait été atteint 35 ans plus tôt, en 1856. En juillet 1892, il décrit l'apparition d'une fièvre montée à 39°, qu'on ne put dissiper qu'en lui faisant absorber de la quinine à forte dose. Il consacra 10 pages à la description, dans le détail, jour par jour et en cours de journée, de sa séquence quotidienne de crachements de sang qui dura du 1^{er} au 9 juin 1896, et à la description précise des soins successifs qu'il reçut. Grande aussi fut son inquiétude après le début d'incendie dans son laboratoire, le 27 novembre 1891, provoqué par l'inflammation d'une bouteille d'alcool à 90°, qui brûla ses vêtements et lui laissa des séquelles durant plusieurs mois (ce qui lui valut de multiples marques de sympathie).

On ne trouve dans ses carnets que peu de remarques d'ordre patriotique. Sans doute néanmoins avait-il été affecté par la guerre de 1870 et la défaite militaire française, puisqu'il ne manquait pas de s'affirmer anti-prussien. Ce fut en particulier le cas quand il apprit que les amis de l'histoire naturelle de Moscou l'avaient désigné comme lauréat de leur médaille d'or, distinction toutefois partagée avec le naturaliste allemand Virchow, et qu'il n'accepta qu'en raison de la valeur scientifique de celui-ci. De même ne parle-t-il presque jamais de sa famille ; toutefois il dédiera à sa mère, décédée lors de sa mission en Algérie, l'un de ses principaux travaux. Il s'apitoiera sur la disparition de Drème, parent par alliance, chez lequel il descendait de temps en temps.

Ayant traversé la plus grande partie du XIX^e siècle, Lacaze-Duthiers a rencontré la plupart des personnalités du milieu scientifique de son époque, échangeant avec elles de multiples courriers (une dizaine de lettres partait d'Alles chaque jour), portant parfois sur elles des jugements sévères, comme sur son ancien élève Alfred Giard, devenu professeur à l'université de Lille, puis son collègue à celle de Paris, qu'il appréciait beaucoup au début de sa carrière, mais qui semble être devenu son ennemi intime dès la soutenance de sa thèse et durant une trentaine d'années ; mais Giard, dès qu'il s'était affranchi de la direction de son ancien maître, avait lui-même violemment critiqué certaines de ses théories. Il a vu disparaître beaucoup des plus illustres naturalistes du XIX^e siècle, et pourtant il n'en fait presque jamais mention dans ses notes. Il signale simplement le décès de Philippon, l'un de ses collègues à la Sorbonne, dont il appréciait les qualités morales et humaines et qui était l'un de ses plus réels amis, ou celle d'Armand de Quatrefages, l'un des plus illustres naturalistes de son époque et qui avait eu sur lui une influence déterminante. Il mentionne très brièvement sa visite à l'Élysée, le 1^{er} janvier 1894, en tant que président en exercice de l'Académie

des sciences. Le 23 janvier 1899, il suivit les obsèques (« superbes ») de Félix Faure, président de la République, mort d'apoplexie, apparemment ignorant dans quelles conditions elle était survenue.

Les aménagements de Las-Fons

Les archives de l'Académie des sciences renferment un carnet de Lacaze-Duthiers concernant ses activités horticoles à Alles ainsi que quelques notes sur des aménagements divers qu'il avait entrepris. Les plus anciennes de ces notes sont datées du 15 octobre 1875, soit d'un peu plus de deux ans après l'acquisition de cette propriété qu'il était donc en train d'aménager selon ses goûts. Elles ont trait à des projets de modification de son nouveau cadre de vie : l'installation d'une cheminée dans la cuisine, la pose d'appliques dans le corridor, l'acquisition de réchauds à essence ou de dallages. De nombreuses notes échelonnées sur plusieurs années concernent l'acquisition de plantes destinées à modifier l'aspect de son jardin, souvent acquises chez un fournisseur d'Agen, Catala. En octobre 1875, il fit l'achat, pour border l'accès au jardin, de douze lauriers du portugal (*sic*, sans majuscule), et pour l'allée au nord du terrain de trois thuyas et de six acacias pyramidaux ; pour le terrain nord, de deux *lagerstroema* et de deux bignonias à grandes fleurs ; près de l'escalier, trois thuyas ; avant l'escalier quelques clématites et *lagerstroema* grimpants. Dans la même liste d'achats figurent trois noisetiers, deux cerisiers et des graines de citrouilles et de « cantalou » (?). Pour son retour en mars suivant, il avait inscrit devoir ramener de Roscoff des artichauts, des roses doubles, et du « gazon de Madame Corbière » (nom d'un précédent occupant de l'un des premiers bâtiments qu'il avait acquis lors de la création de la station biologique de Roscoff, le poète Tristan Corbière ; on peut supposer l'existence entre eux de liens de parenté). Le 29 « d'octobre » 1879, il prit livraison à Bergerac d'une importante série d'arbres : deux acacias, un cyprès, deux acer pyramidaux, six pruniers, douze amandiers, cinquante cognaciers (*sic*), un cèdre *deodora*, deux cents pots, une poignée pour le puits. Le 18 octobre 1880, toujours chez Catala, il acquit des nénuphars blancs, une glycine à fleurs d'été, deux paviers jaunes et deux pêchers, le restant des achats à effectuer devant être fonction de la collection exposée chez son fournisseur. Il dressa, pour l'utiliser chez lui, un plan de la plantation de pommiers en cordons chez un certain Raphaël. Il remarqua que la glycine, comme le géranium et le pétunia « peut être fait avec soin où l'on veut ». Une autre liste fait mention de la nécessité d'acquérir des *Escholtzia* et des graines de melon.

Les aménagements du jardin sont fonction du montant des crédits qu'il peut y employer : dérivations et écoulements d'eau, construction d'une petite serre d'hiver dont il dresse à l'avance le plan à partir de nombreux croquis, et figure de l'aspect définitif sous différentes perspectives (ses qualités de dessinateur ne se sont pas altérées avec le temps). Il préfigure aussi en détail les phases successives de l'édification et l'ornementation d'un

petit pavillon octogone, le kiosque, dont chaque côté aura « 2,5 m ou 2 pieds et demi », le diamètre interne étant de 6 pieds 1/4. Il dresse enfin la liste des urnes « Médieis » qu'il distribuera à différents emplacements du jardin : au grand portail, sur la terrasse, sur les petits et grands escaliers, etc.



Dessin réalisé par Lacaze-Duthiers en prévision de la construction d'un kiosque (aujourd'hui détruit) dans son jardin de Las-Fons (archives de l'Académie des sciences)

En prévision de travaux à effectuer, il établit une liste de spécialistes de haut niveau de différents corps de métiers à rencontrer aux chantiers d'Ivry. Il constate avec dépit qu'il a le tort de faire faire par un artisanat local des piles de portail en pierres taillées, rouges avec des joints blancs, alors que, dit-il « je suis certain que j'aurais eu à Paris bien meilleur marché » ; il établit un autre projet de pile, en brique mécanique, surmontée d'un chapiteau en simple pierre de taille.

Ses projets d'aménagement l'amènent à coucher sur papier, pour s'en souvenir, la formule de préparation d'un mortier à base de chaux. Pour un recrépissage, il relève qu'il faut 1/2 de chaux, 1/2 de « romanes », ajouter de l'eau de suite et 1/3 de sable au mélange. Pour préparer le mortier, il faut un sac de chaux, deux brouettes de sable, on dispose l'ensemble comme une cuvette, et on mélange peu à peu au milieu en ajoutant progressivement de l'eau jusqu'à l'obtention d'une pâte. C'est alors qu'il faut ajouter le sable et le travailler « à force du bras », veillant toutefois à ne pas dépasser trois seaux d'eau.

Il programme certains aménagements de sa maison en corrélation avec ceux qu'il destine à la commune. Ainsi, les modèles de plaques façonnées destinées aux cheminées de sa cuisine, de son cabinet de travail, de sa salle à manger, de son salon de compagnie et de sa chambre à coucher ont-ils été dessinés en même temps que celle prévue pour la mairie ; il en dessine les

plans côtés, à l'échelle. A l'église, il offre des luminaires, du vin pour 20 F, du pain pour 75 F, du bois et du charbon pour 4 F, et réserve 25 F pour les enfants de chœur. Il prévoit une dépense exceptionnelle de 200 F, apparemment sur ses deniers, pour faire réaliser un confessionnal. Pour faciliter l'achat de nouvelles chaises, il envisage une adjudication pour le 22 janvier 1880. Néanmoins, toujours soucieux de ne pas engager des dépenses inutiles, et devant procéder à l'achat de « tuyeaux » (*sic*), il décide de comparer les tarifs de ceux en plomb et ceux de « fort Val d'Osne avec virole ». Il s'interroge enfin sur le choix des tapisseries à coller sur les murs des différentes pièces, choisissant pour l'une d'entre elles un motif représentant une pêche au corail, sujet auquel l'attachaient tant de souvenirs remontant aux premières années de sa carrière scientifique. Il décide aussi de la superficie des tapis destinés aux différentes pièces de Las-Fons (par exemple, 5,25 ; 9,50 m pour la « chambre blanche »), un carré de 0,96 m de côté pour son cabinet, un de 0,88 m pour sa salle à manger, un long pour l'escalier qui a 1,8 m de large.

D'autres achats mentionnés sur le carnet conservé aux archives de l'Académie des sciences sont d'ordre vestimentaire, pour lui-même ou pour son entourage. Il se fait livrer en son absence deux tapis de velours, respectivement de 8,50 m et de 12,60 m, à l'attention de Lanceplaine, à Alles, Dordogne. La liste de ses commissions du « 23 de mars 1881 » porte une pièce de calicot (à 80 centimes le mètre), trois filets blancs pour bébé, 12 m de flanelle, 2 m de doublure, des chapeaux, des fleurs, de la parfumerie et, pour la « ménagère », une boîte à allumettes, une boîte à timbres et une jardinière. Un peu plus tard, il lui faudra acheter des bottes en satin noir, « un chapeau pour Méline » (autre surnom de Bébé) « noir ou blanc à fleurs », de la doublure pour un pantalon érodé, une ceinture en cuir et de l'étoffe pour un pantalon vert d'été et du papier à mouche. Un autre jour, il nota devoir acheter un chapeau noir pour « chacune des fillettes » (de Pierre Lanceplaine) et « une robe pour Marie ».

Il se fournit aussi régulièrement en matériel de laboratoire, et en réactifs d'usage à l'époque, pour le laboratoire qu'il s'est aménagé dans le grenier de Las-Fons : de petits bocaux, de petits tubes bouchés, de la « paraffine » (*sic*), de la poudre d'eau de Seltz, de l'acide tartrique, du bicarbonate de soude, du savon noir, du savon glycéринé, de l'alcool absolu, de l'alcool à brûler, du sulfate de carbone, de la potasse caustique, du sulfate de magnésie, du phosphate de chaux, des sachets, du coton, ainsi que des médicaments (Quinine, Ipéca, Diascordium). Il a fait confectionner et livrer de chez Dufour, graveur rue Vavin à Paris, un évier, deux fontaines en verre et un composteur indiquant : « Las-Fons (Alles) ». Par souci de sécurité, il a acheté sur place une clé pour la porte de la volière et deux petites chaînes et un cadenas pour la roue de la voiture et de la jardinière, qu'il fit commander au Bon Marché, ainsi que des grillages en fer.

A Alles, ses préoccupations scientifiques demeuraient présentes dans ses pensées. Il y note notamment qu'il doit consulter à son retour, dans la bibliothèque de l'Académie des sciences, une revue étrangère intitulée *Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia*, où figure un article traitant de l'anatomie comparée de deux espèces de mollusques d'eau douce du genre *Ancylus*. Il note en 1880 qu'il a laissé sur place à Las-Fons, lors de son départ, les exemplaires brochés de deux manuels d'histologie, ceux de Leydig et de Pouchet, manuels qui faisaient autorité à l'époque, ainsi que 6 livraisons de Kölliker, l'un des biologistes allemands les plus illustres de la fin du XIX^e siècle. Il recevait directement à Las-Fons trois abonnements, « L'officiel » (sans doute le *Journal Officiel*), le *Bulletin de l'Instruction Publique* et le *Journal de l'Instruction Publique*.



Façade ouest de Las-Fons (état actuel)

Conclusion

Au cours de cette évocation, nous avons délibérément omis de traiter l'essentiel de l'œuvre scientifique de Lacaze-Duthiers, qui ne pouvait être abordée que dans un autre contexte ; nous avons également presque passé sous silence ses activités simultanées de professeur dans l'enseignement supérieur, d'académicien, de représentant au plus haut niveau des universitaires de notre pays, de directeur de plusieurs des plus importants laboratoires de recherche français de l'époque, et de rédacteur en chef d'un journal scientifique. Notre objectif était de vous faire revivre, ici même où il a vécu et sous un jour vivant et anecdotique, parfois humoristique, la personnalité et l'humanisme de ce savant. A travers lui et par le biais de son

expérience municipale à Alles, évocatrice de ce qu'était typiquement naguère la vie de nos villages de la France profonde, nous vous avons rappelé à partir des documents d'époque relevés sur le vif et qu'il nous a laissés des faits marquants de la communauté humaine qui vivait à Alles voici un peu plus d'un siècle. Mais nous souhaitons surtout, en ce lieu et à cette date, en commémorant le souvenir de l'un des plus illustres habitants d'Alles, rendre là où il avait vécu, en cette commune à laquelle il était très attaché, à l'occasion du centenaire de sa disparition, l'hommage qui était légitimement dû à l'honnête homme, au savant, au professeur, et au premier magistrat municipal d'Alles qu'il fut. Nous espérons que le souvenir de ce grand homme, dont ses concitoyens peuvent légitimement s'enorgueillir qu'il ait été l'un des leurs, et que nous avons eu l'honneur et le plaisir de faire revivre pour vous, restera maintenant, et pour l'avenir, présent dans la mémoire de ceux qui mettent actuellement ici leurs pas dans les siens.

Remerciements

Nous tenons à témoigner notre sincère gratitude aux maîtres d'œuvre de cet hommage à la mémoire d'Henri de Lacaze-Duthiers : nos hôtes à Las-Fons, le Dr et Mme Jean-Paul Aubriot ; notre collègue au Comité des Travaux Historiques et Scientifiques du ministère de la Recherche, Mme Marie-Françoise Diot, qui nous a invité à faire cette conférence, ainsi que M. Alain Diot.

Nous adressons notre vive reconnaissance aux différents conservateurs qui nous ont aimablement permis de reproduire, pour illustrer cette conférence et la publication qui lui fera suite, certains documents placés sous leur responsabilité : Mme Florence Greffe, conservateur des archives de l'Académie des sciences à l'Institut de France, quai de Conti ; Mmes Marie-Thérèse Panouse et Sandrine Maria, conservateurs de la bibliothèque et des archives de l'observatoire océanologique de l'université Pierre et Marie Curie à Banyuls-sur-Mer.

Références

- (Anonyme) (1901).- Nouvel hommage à M. de Lacaze-Duthiers. *Arch. Zool. exp. gén.*, 8, p. III-XXX.
- Hondt, J.-L. d' (2001).- Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), zoologiste d'exception, Périgordin d'adoption. *Bull. SHAP*, CXXXIII, p. 53-80.
- Petit, G. (1968).- Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901) et ses « carnets intimes ». *Bull. Inst. Océanogr. Monaco*, N.S. 2, p. 453-465.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

Un monument aux morts « préhistorique » aux Eyzies-de-Tayac*

par Brigitte DELLUC, Gilles DELLUC et Roger ROUSSET

Les bisons des grottes de Font de Gaume et des Combarelles ne sont pas les seuls bisons des Eyzies. Le monument aux morts de cette localité porte lui aussi un bison d'inspiration magdalénienne. C'est, à notre connaissance, le seul monument aux morts « préhistorique » de France ¹.

Ce monument est singulier et même exceptionnel aussi pour trois autres raisons.

Il fait partie des très rares monuments signés par un sculpteur connu. Il échappe au style vieillot – académique ou naïf – de ce genre de monument. Enfin, si le projet remonte à 1915, sa réalisation, durant l'hiver 1922-1923, en fait une œuvre relativement tardive, la plupart des autres ayant été érigés avant cette année-là. Ceci explique sans doute cela.

* Cette note a pour origine l'enquête sur les monuments aux morts menée par la S.H.A.P.

1. Soit un seul sur quelque quarante mille monuments français, si on excepte la pierre à cupules formant le socle de celui de La Verpillière (Isère). Tous sont, plus ou moins, en forme de stèle (pyramide ou obélisque) ou de plaque, rappelant celles qui ornaient jusque-là les tombes des cimetières. Chaque monument comporte la liste des tués, le plus souvent classés en un ordre alphabétique égalitaire, habituellement sans mention de leur grade ni de l'année de leur mort (Aguilhon, 1980 ; Amalvi, 1988 ; Becker, 1988, 1991 et 1994 ; Collectif, 1991 ; Prost, 1994 et 1992).

Les auteurs se sont posés, à son propos, plusieurs questions, concernant la genèse et l'inspiration de cette œuvre tout à fait hors du commun. Ils rappellent qu'elle témoigne du terrible bilan de la Grande Guerre dans cette petite commune rurale durement frappée.

Il y a toujours des mécontents...

Nous sommes à la fin de l'année 1922 à Périgueux. La Commission d'examen des monuments commémoratifs examine le dossier présenté par la commune des Eyzies. Elle prend acte du fait que son monument aux morts est terminé et mis en place depuis longtemps. Du moins, le croit-elle, car 80 % de ces monuments commémoratifs sont achevés en France à cette date. Il n'en est rien, mais il y a encore beaucoup de dossiers et Les Eyzies sont si loin...

Se croyant mis devant le fait accompli, le rapporteur ne chicane pas. Il ne peut que faire approuver l'ouvrage, en émettant cependant quelques réserves ² :

« Le monument dont la commune des Eyzies-de-Tayac sollicite l'autorisation est terminé et en place depuis longtemps [*sic*]. On sait que cette commune est universellement connue pour être le centre privilégié de la préhistoire. Très probablement pour cette raison, son conseil municipal a eu l'idée de faire exécuter un bas-relief en bronze, approprié à la célébrité du pays, et de le faire placer sur un important éboulis des massifs rocheux de la localité transporté au bourg. [Outre les] noms des enfants des Eyzies tués à la guerre, le bas-relief représente, en demi ronde-bosse ³, un des premiers habitants du pays dont l'adresse et la force ont eu raison d'un bison et d'un aigle. Ces derniers figurant sans doute les symboles de la force sauvage et des oiseaux de proie ennemis de la France et de la civilisation. Si cette pensée est heureuse en soi, sa réalisation ne paraît pas avoir donné toutes les espérances qu'elle faisait entrevoir. Il est à remarquer toutefois que la mise au point d'une conception de ce genre était assez délicate et difficile. Quoi qu'il en soit, nous estimons, vu où en sont les choses [*sic*], qu'il n'y a qu'à régulariser la réalisation, c'est-à-dire approuver l'ouvrage exécuté ».

2. La recherche, le dépouillement et la copie des archives municipales, départementales (A.D.) et privées, concernant le présent texte, ont été effectuées par Roger Rousset (Les Eyzies-de-Tayac), que nous remercions très vivement.

3. L'expression « en demi ronde-bosse » est fautive. Il s'agit d'un bas-relief.

On pourrait aussi interpréter l'allégorie en disant que, pour terrasser l'aigle d'Allemagne, le personnage puise sa force dans son passé préhistorique, ici représenté par un des bisons de la grotte de Font-de-Gaume, récemment publié par Henri Breuil (*Capitan et al.*, 1990) (pl. 2). Sans doute peut-on y voir aussi une allusion, consciente ou non, à l'archéologue suisse Otto Hauser. Cet homme entreprenant excava les principaux gisements de la région des Eyzies, faisant travailler les ouvriers, flattant et rétribuant les propriétaires. Il y attira de nombreux visiteurs, y créa un début d'activité touristique, mais vendit maints objets en Allemagne, dont les squelettes du Moustier et de Combe-Capelle. Ami de l'ancien maire Jean Barry, il quitta précipitamment Les Eyzies le 2 août 1914, dès l'annonce de la déclaration de la guerre (Delluc, 1999).

Bref, il y a toujours des mécontents... Nous sommes le 20 novembre 1922. En fait, le monument n'est pas encore édifié. Et même, sa construction n'a pas encore commencé. Peu importe, car, comme on va le lire, l'affaire est déjà bien engagée depuis plusieurs années.

La plaque de l'église

Récapitulons. Le premier projet remonte à 1915. Dès le 21 novembre de cette année de guerre, le conseil municipal du village des Eyzies désire ériger « un monument aux enfants de la commune morts pour la Patrie ». Une surface de 4 m² est réservée dans le cimetière, « au point désigné sur le plan par la lettre M ». Ce projet, trop précoce dans le déroulement de la guerre, ne sera pas réalisé. Après la victoire de la Marne, les armées se sont enterrées dans les tranchées, de l'Yser aux Vosges. Dans quatre mois va commencer l'offensive allemande sur Verdun. L'hécatombe va se poursuivre encore durant trois longues années...

La Paix enfin est là. Le 10 mars 1920, est créée aux Eyzies-de-Tayac une association dénommée « Union des anciens soldats de la Grande Guerre ». Son but est d'honorer le souvenir de ceux qui sont morts pour la France, sans oublier de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Comme il est habituel, à l'époque, la première manifestation de l'association est la pose d'une plaque dans l'église. C'est là que, le 18 juillet 1920, est inaugurée la plaque commémorative, « parfaitement en harmonie avec le style de l'église », offerte par « *La paroisse de Tayac à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* » (en fait, la commune se nomme *Les Eyzies-de-Tayac* depuis le 16 mars 1905). Elle porte cinquante et un noms, de consonance très périgordine, voire sarladaise, pour la plupart, gravés sur trois colonnes de dix-sept noms chacune, sans indication de grade, classés par

ordre alphabétique, en lettres majuscules, le nom étant suivi du prénom en toutes lettres ⁴.

Comment se déroule une telle matinée d'inauguration ? C'est très émouvant : « L'église était enguirlandée aux trois couleurs. Monsieur le Maire à la tête de son conseil municipal, l'Union des anciens soldats de la Grande Guerre, les vétérans de 1870-71, répondant à la presque unanimité à l'invitation de Monsieur le Curé, étaient à la place d'honneur, encadrés par une foule considérable... Ce fut d'abord la bénédiction de la plaque, à la suite de laquelle M. le Curé fit, du haut de la chaire, l'appel des morts de la guerre. Après chaque nom, ensemble, les diverses sociétés répondaient « Mort pour la France », tandis que les drapeaux s'inclinaient. La messe, pendant laquelle les chanteuses firent entendre des chants sublimes et admirablement choisis, fut dite par Monsieur l'abbé Dufraisse, mutilé de guerre. Dans son beau sermon, il évoqua les pénibles souvenirs de la vie des tranchées et les heures terribles que beaucoup de ses auditeurs et lui-même avaient vécues. Cette belle cérémonie, où tout fut sobre et sublime tout à la fois, et qui, grâce à sa parfaite organisation, laissa chacun dans un ravissement ému, se termina par l'absoute ».

Une plaque, oui. Mais Les Eyzies auront un monument. Les communes optent souvent pour un sujet martial : un soldat offensif ou défensif, ou un coq gaulois (moins onéreux). Quelques monuments (Cénac, Vitrac, Castelnaud, Saint-Aubin-de-Nabirat) témoignent d'une pensée pacifiste (Bernard, 2001).

Partout en France, le but de ses plaques et monuments est surtout de tenter d'atténuer, par un geste symbolique et une représentation matérielle, le calvaire subi par la nation. Cette arrière-pensée prend sans doute tout son sens aux Eyzies, commune durement frappée, et le futur chanoine Louis Dufraisse (1891-1977), aumônier militaire, probablement vêtu de sa tenue bleu horizon et la poitrine constellée des plus hautes décorations, comme il en avait la patriotique habitude, n'a sans doute pas manqué de le rappeler.

4. Voici les noms relevés sur la plaque de l'église : ALBUCHER Albert, AUDY Jean, BERNICHE Martin, BOUY Pierre, BOUY Louis, CHADOURNE Henri, CHAMINADE Adrien, CROLUS Adhémar, DAYGUESPERSE Gaston, FOURNIER Roger, GENEBRE Marcel, LABATUT Marcel, LACROIX Julien, LAFON Jean, LAPEYRE Edouard, LAUBISSE Auguste, LAVILLE Abel, LAVILLE Armand, LESTRADE Victor, LESVIGNES Amédée, LOUBIERE Basile, MALARTIGUE Amédée, MALARTIGUE Pierre, MANET François, MANET Lucien, MANIERE Basile, MASSIAS Jean, MENAULT Benjamin, MENECHAL Reymond, MERCIER François, MERCIER Jacques, MOULINIER Louis, NAUZEN Armand, NAUZEN Edmond, PLAZANET Alain, PELLETANGE François, PETIT Marcellin, RIBEYROL Estelin, ROQUEFLOT Auguste, SALON Antoine, SALON Julien, SALON Paul, SAILIERE Camille, SELIER Marcel, VALEILLE Pierre, VALES Emile, VERGT François, VIDAL Abel, VIDAL Edmond, GRAFFEUILLE Auguste, DESCHAMPS Paul.



Planche 1 - Le monument aux morts des Eyzies. Il a été conçu pour la capitale périgordine de la Préhistoire. C'est un bloc de calcaire local. Ce bas-relief en bronze figure un homme, un bison et une aigle. Il est l'œuvre de Pryas (Yani Paris), sculpteur de talent. En cartouche, la statue du parvis des Droits de l'Homme, à Paris, du même artiste.

Un grand sculpteur pour une œuvre originale

Quelques mois auparavant, le 12 mars 1922, deux décisions sont prises par les édiles des Eyzies. Le monument aux morts sera en pierre du pays : un monolithe de dix tonnes extrait de Gorge d'Enfer, à deux kilomètres seulement de là. Le bas-relief et la plaque que portera cette stèle seront exécutés tout spécialement pour les Eyzies : ce ne seront pas des modèles tout-venant que chacun peut acquérir dans le commerce ⁵.

Et le sculpteur ? Pryas n'a pas été choisi par hasard. C'est un élève d'Auguste Rodin ⁶. Mais ce Pryas, de son vrai nom Yani (ou Jean) Paris (Bordeaux 1891-1982), est bien connu aux Eyzies. Comme l'écrit sa nièce, il est le deuxième fils de « Pierre Paris, archéologue éminent, hispanisant [directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux puis de la *casa Velasquez* et inventeur de la *Dama de Elche*] et membre de l'Institut, ami intime de l'abbé Breuil. Il avait ses habitudes à Beyssac [à 10 km des Eyzies, sur la route de Sarlat] ⁷ à partir de 1904, [date à laquelle] Pierre Paris fit l'acquisition du château grâce au prix Martorell, récompense espagnole pour un livre d'archéologie qu'il venait d'écrire. De 1904 à 1982, Yani Paris n'a pas manqué de passer les étés à Beyssac, y vivant de 1940 à 1944, lorsque le château était occupé par des réfugiés alsaciens... [Il était] rentré du front gravement malade (poumons) et réformé » (Philippe, 1997). La chapelle

5. La plupart des monuments aux morts sont en bronze ou en pierre calcaire ou granitique. Il faut composer avec l'esprit du temps et le budget des communes. Dans chaque agglomération, ils s'élèvent silencieusement en un lieu bien en vue. Des négociants proposent des catalogues où chacun peut choisir les palmes, le coq, le poilu ou quelque autre statue d'art à ajouter sur les pierres dressées. Le plus souvent, on se sent assez loin de la glorieuse inscription des Thermopyles, saluant le dévouement de Léonidas et de ses compagnons : « Passant, va dire à Sparte que ceux qui sont tombés ici sont morts selon ta loi »... Parfois, cependant, de véritables œuvres d'art sont signées de sculpteurs connus, comme Bourdelle à Montauban ou Maillol à Elne, Port-Vendres, Céret, Banyuls, entre autres. Sans compter la vieille grand-mère du monument de Cénac, si émouvante œuvre de Marguerite Mazet.

6. Curieusement Les Eyzies possède une autre statue d'un (éphémère) élève de Rodin. Il s'agit de la statue de l'homme de Néandertal, décorant la terrasse du musée de Préhistoire. Son auteur, le sculpteur Paul Dardé (1888-1963), avait été très fugacement (trois jours...) le collaborateur de ce maître, qui l'avait embauché pour tailler ses marbres (Dardé, 1985). Il passera en fait toute sa vie dans son atelier de Lodève (Hérault), considérant que les auteurs classiques sont ses seuls « vrais patrons ». *L'homme préhistorique* a été commandé par l'Etat en 1924, exécuté seulement en 1930 et mis en place en mai 1931 sur l'emplacement choisi par Dardé et par l'anthropologue Marcellin Boule (Dardé, 1985, p. 74), certainement avec l'accord de Denis Peyrony. P. Dardé a sculpté entre 1921 et 1924 quatre monuments aux morts dans l'Hérault et celui de Limoux dans l'Aude. Surtout il a réalisé entre 1921 et 1930 l'extraordinaire monuments aux morts de Lodève (Delluc, 1990).

7. A l'époque, le château a été remanié dans le style du XVI^e siècle. Il avait été démantelé au XVII^e siècle : son seigneur, Bernard de Comarque, avait été condamné à la roue pour assassinat en 1673 ; il fut assiégé et abattu par la maréchaussée (Secret, 1966 et Penaud, 1996).

extérieure de Beyssac était devenue son atelier, où il travaillait dès l'aurore ⁸.

Le nom de Yani Paris est lié à l'histoire de la préhistoire en Dordogne. C'est en sa compagnie et celle de ses deux frères ⁹ que Henri Breuil et Pierre Paris avaient découvert, au mois d'août 1915, les gravures de la grotte de Nancy, les traces rouges de celle de Beyssac et surtout la décoration paléolithique de la grotte de Comarque. Ils étaient en permission, après « de glorieuses blessures [...] avant de repartir à leurs postes de combat » (Capitan *et al.*, 1915, p. 505 ; Roussot *et al.*, 1968 ; Delluc, 1981, p. 1-2).

On doit aussi à son ciseau le profil buriné de Denis Peyrony, qui orne la plaque de bronze dévoilée, à l'occasion de son jubilé, sur la falaise du musée de Préhistoire des Eyzies, le 2 avril 1939. Ce même portrait de Denis Peyrony orne aussi une médaille commémorative de cette cérémonie : elle porte au revers « le vieux château des Eyzies, niché dans sa falaise, avec, en cartouche, une reproduction un peu simpliste du mammouth n° 26 des Combarelles » (collections de la S.H.A.P. et Delluc, 1980) ¹⁰.

Peu de temps après la guerre, en novembre 1922, la commune des Eyzies, sous la plume du préhistorien D. Peyrony et sur les conseils de P. Paris, réclame en vain la restitution par l'Allemagne des deux squelettes de Combe Capelle et du Moustier (acquis par l'Allemagne du Kaiser) et celle d'une des sculptures féminines de Laussel (la « Vénus de Berlin »), subtilisée un peu avant 1913 et vendue par un contremaître indélicat pour 20 000 francs or (50 000 euros, soit plus de 300 000 francs 2000) à l'Allemagne (au Pr Carl Schuchhardt, du *Volkerkundmuseum* de Berlin, celui-là même qui avait tenté aussi, en 1912, de faire enlever la sculpture pariétale de l'abri du Poisson)

8. La *Dama de Elche*, superbe buste féminin (IV^e-III^e s. av. J.-C.), avait été découverte par P. Paris à La Alcudia en 1897 (à 2 km au nord d'Elche, province d'Alicante). Elle fut rétrocédée à l'Espagne en 1941, avec d'autres objets d'art, pourtant « régulièrement acquis » par le Louvre et le musée de Cluny, « en échange d'une contrepartie dérisoire » (Réau *et al.*, 1994, p. 896). Ce chef-d'œuvre de la sculpture ibérique antique est aujourd'hui au musée archéologique de Madrid. A l'époque de l'érection du monument des Eyzies, Pierre Paris et les archéologues de l'Ecole française des hautes études hispaniques fouillent les ruines romaines de Belonia, l'antique *Belo*, de 1917 à 1921 (Monmarché, 1927, p. 485), si charmante encore au bord de l'océan, à une trentaine de kilomètres au nord du cap de Trafalgar (à Conil de la Frontera, province de Cadiz).

9. Pierre Paris eut cinq fils : l'aîné a été tué en 1914, le benjamin en 1915. Yani est rentré gravement malade du front et ses deux autres frères ont été blessés au cours de la première année de la guerre (Philippe, 1997). L'abbé H. Breuil réside à Beyssac, chez son ami Pierre Paris, avec ces jeunes gens, du 6 au 27 août 1915, notamment (Breuil, 1960). L'un des fils Paris, René, avait été pensionnaire chez D. Peyrony durant deux ans vers 1903 et allait explorer les grottes des Combarelles et de Font de Gaume avec H. Breuil, qui « le faisait passer devant, car il était plus menu et plus souple » (Philippe, 1997).

10. Ce sont des dessins de deux grottes ornées de la commune qui ont servi de modèle pour le bison du monument aux morts et pour ce mammouth. Il en va tout autrement de la flamme postale, utilisée depuis 1980 environ par le bureau de poste des Eyzies pour l'acheminement des lettres. Elle représente un bison, typiquement quercynois d'aspect, emprunté à la grotte de Pech Merle (Lot).

(Delluc, 1991, p. 179-180, 213-214 ; 1997). En échange de cette restitution souhaitée, il était proposé à l'Allemagne de recouvrer les *Mémoires* de Goethe que la France détenait. Rien ne se fit et la « Vénus de Berlin » a disparu, probablement écrasée dans le bombardement de Berlin en 1945 (Delluc, 1996).

Le sculpteur Pryas « est devenu par la suite célèbre, avec de nombreuses statues aux Etats-Unis, au Japon et à Paris. Il a exposé au Salon d'automne et à l'Orangerie du Luxembourg. Le musée d'Art moderne de Paris a de lui une tête de femme (Bénézit, 1999). En 1937, pour l'exposition universelle, il exécute une des huit statues dorées du Palais de Chaillot, entre les deux ailes, sur le parvis des Droits de l'Homme, la troisième à gauche en regardant la tour Eiffel (Philippe, 1997 ; Bénézit, 1999) (pl. 1, en cartouche). La signature de l'auteur se lit sur le socle arrondi. Cette femme, quasi nue, est très élancée. Manifestement, l'inspiration de l'artiste n'a pas fait appel aux plantureuses silhouettes féminines de la Préhistoire...

Une municipalité bien décidée

Ne nous égarons pas et revenons bien vite aux Eyzies. En 1922, on souhaite un monument civil bien plus conséquent que la modeste plaque de l'église. Le 12 mars, le conseil municipal des Eyzies-de-Tayac se réunit donc pour accepter le projet d'un futur monument aux morts de la Grande Guerre et la donation d'un terrain destiné à la construction. Cette délibération ne sera approuvée par arrêté préfectoral que le 24 novembre 1922.

Dès le printemps de 1922, Jean Alfred Duclaud, adjoint au maire, est chargé de représenter la commune auprès du notaire. On renonce à l'emplacement prévu au cimetière. Trop modeste : le nombre des victimes est trop grand.

Un terrain (n° 1188 p de la section A du plan cadastral) est donné le 12 mars par le maire, Pierre Théodore Lesvignes et son épouse, née Marie-Antoinette Laure Despon : c'est la pointe orientale de leur jardin et ils veulent bien prendre à leur charge les frais et honoraires. Les archives départementales conservent un plan des lieux daté du 27 novembre 1922.

Ce lopin, d'une superficie de dix mètres carrés environ, est estimé à vingt francs par une expertise en date du 1^{er} avril 1922. Il est situé juste à l'angle de la grande rue des Eyzies (GC n° 47), que l'on a appelé longtemps la route de la gare (aujourd'hui avenue de la Préhistoire), et de la vieille traverse (chemin n° 1, aujourd'hui rue du Musée, prolongée par la rue du Moulin). Il vient d'être séparé du reste de la propriété par un mur qui demeure leur propriété (parcelle 1155). Dans la maison Lesvignes est installé le bureau de Poste, situé aujourd'hui plus loin dans l'avenue de la Préhistoire.

Le projet prévoit des travaux préparatoires : des fouilles sur 5,51 m² et une profondeur de 1 m (pour 137,75 F) ; un socle en béton (pour 440,80 F). Les manœuvres délicates, liées à l'extraction, au transport et à la mise en place par l'entrepreneur Rémi Placet d'un bloc de roche monolithique destiné à supporter le bas-relief et la plaque, coûteront 2 321,45 F¹¹. Le bas-relief, sculpté par le sculpteur Pryas, sera fondu en bronze, pour 6 300 F, chez Jaboeuf et Rouard, 12, rue de L'Asile-Popincourt, à Paris (11^e). Une plaque en bronze pour les inscriptions (pour 800 F) le complétera. Rien de moins. L'ensemble représente une dépense totale de 10 000 F (soit environ 8 000 euros ou 55 000 francs 2000). Le montant sera couvert, pour une moitié, par une souscription et, pour l'autre, par une inscription au chapitre additionnel de l'exercice 1922.

Tout se passe comme prévu et, le 11 février 1923, le conseil municipal est fier de confirmer que le monument a été entièrement payé par la commune, grâce à une souscription de 5 000 F. Il n'en sollicite pas moins la subvention accordée à toutes les autres communes. Les Eyzies recevront 800 F, part destinée à la commune lors de la répartition de la somme attribuée au département de la Dordogne par arrêté ministériel du 5 juin 1923 (A.D. Mod. 5T60). Elle couvre 8 % des frais. Ce n'est pas grand chose...

Les délibérations du conseil municipal permettent donc de situer la date de l'érection au cours de l'hiver 1922-1923, entre le 27 novembre 1922 (approbation du projet avec plan daté) et le 11 février 1923. En revanche, nous n'avons pas pu retrouver la date ni le compte rendu de l'inauguration du monument.

Après la Seconde Guerre mondiale, le conseil municipal, toujours présidé par Pierre Lesvignes, décide la pose d'une nouvelle plaque en bronze, où seront inscrits les noms des morts de la dernière guerre et du maquis. La dépense, qui s'élève en définitive à 15 000 F (350 euros soit 2 400 francs 2000 environ), dont 3 000 F d'honoraires pour le même sculpteur Pryas (75 euros soit 500 francs 2000 environ), sera couverte par une souscription publique ayant recueilli 17 300 F (séances du 30 janvier et du 8 mai 1949). La nouvelle plaque est disposée immédiatement sous la base du bas-relief. Elle comporte huit noms¹².

11. C'est sans adjudication et de gré à gré que le sieur Placet « s'engage à exécuté » (sic) les travaux, écrit le maire Lesvignes (ADD).

12. R. BONNET, J. BORDE, R. CHANTAL, M. GRANDET, R. GARRIGUE, R. GRATTIE N, G. LIGEROT, A. REDON.

Un monument hors du commun

Le monument aux morts des Eyzies (pl. 1) se dresse donc à l'angle de la rue du musée et de la D 47. C'est un gros bloc de calcaire coniacien, de forme pentagonale, d'environ 4 m de haut et de 0,80 m d'épaisseur (le revers est très irrégulier). Il provient, non de Gorge d'Enfer, mais d'un lieu plus proche du bourg. Il a été choisi dans l'énorme éboulis du pied de la falaise sous le massif du Bill, à quelques centaines de mètres en aval du vallon de Gorge d'Enfer, juste en aval du fort du Roc de Tayac (actuel musée de la Spéléologie). A cet endroit existe une importante résurgence et cela explique peut-être l'aspect très corrodé de la roche. Le chariot qui a servi au transport est conservé sous un abri du massif du Bill, privé seulement de ses roues (selon le témoignage d'un ancien des Eyzies, recueilli par R. Rousset).

Le bas-relief en bronze est dédié « *A TOUS CEUX QUI SONT MORTS POUR LA CIVILISATION* ». Il est conforme au dessin au dixième fourni naguère par l'auteur (A.D.) et approuvé par le conseil municipal le 10 mars 1922 ¹³.

Il figure un homme athlétique, drapé dans une étoffe qui couvre son épaule et sa cuisse gauches et ceint sa taille. Le biceps est avantageux, les muscles abdominaux saillent en tablette de chocolat. De son poing droit, il prend appui sur la tête d'un bison, dont le tracé évoque l'une des célèbres peintures magdaléniennes de la grotte de Font-de-Gaume, sans qu'il s'agisse d'une copie servile. Mais le dessin de l'animal respecte, sinon l'aspect habituel de la tête, du moins la disposition très classique de l'œil, de la corne et de l'oreille, groupés en une sorte de fleur à trois pétales. De sa main gauche, l'homme transperce d'un trait l'aigle abattue, figurée sur le dos, pattes et serres en l'air, symbole des ennemis vaincus ¹⁴.

Au sommet du bloc rocheux est fixée une plaque trapézoïdale sur laquelle sont gravés les noms de cinquante-deux soldats morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918. Les noms sont gravés en majuscules, suivis des initiales des prénoms (première et dernière lettres), suivant un ordre alphabétique assez approximatif, correspondant à la nécessité de bien s'inscrire dans l'espace disponible.

13. C'est peut-être parce que Les Eyzies baignent depuis plusieurs décennies dans la Préhistoire que l'expression « morts pour la Civilisation » a été préférée à la formule rituelle « morts pour la France ». Mais une des médailles commémoratives du conflit, remise à tous les participants, porte à l'avvers une victoire (par A. Morlon) et au revers la mention : « R.F. La Grande Guerre pour la Civilisation, 1914-1918 ».

14. Le mot *aigle* est féminin, quand il désigne l'oiseau figuré sur les armoiries et les enseignes militaires. C'est le cas ici : l'aigle impériale allemande (Littré, 1874). L'aigle de Pryas est très réaliste. Il n'existe pas de représentation de rapaces dans l'art pariétal paléolithique. Le bison et l'aigle du monument aux morts des Eyzies ne sont pas les seuls animaux emblématiques de cette commune, devenue *Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil* depuis le 1^{er} janvier 1973. Le monument aux morts de Sireuil est orné d'une statue animale sans doute sculptée dans la pierre par un artiste local. C'est un volatile, féminin lui aussi : une brave poule faisant office de coq gaulois (Bitard, 1997).

Un grand mérite, disons-le bien haut : ce bas-relief s'affranchit des canons de la sculpture du XIX^e siècle qui ont inspiré la quasi-totalité des autres monuments aux morts de notre pays : sauf exceptions, ils sont tous d'un déplorable académisme et d'une désespérante banalité, seulement sauvée, dans quelques cas, par une touchante naïveté. Rien que pour son caractère résolument moderne, voire déjà quelque peu dans le style des Arts déco, la stèle des Eyzies mérite l'exergue.

Terrible bilan : près de 5% des habitants

Faisons les comptes. Le 25 avril 1922, le maire Lesvignes certifie que cinquante-deux soldats de la commune sont bien morts pour la France entre 1914 et 1918. Or, sur la plaque de l'église inaugurée le 18 juillet 1920, il n'y a que cinquante et un noms, comme il a été dit plus haut. Cela s'explique par le fait que le cinquante-deuxième est un soldat porté disparu, *MENAULT Louis*, ainsi que l'indique la plaque du monument civil. Le nom de son frère, Benjamin MENAULT, tombé au front, apparaît sur les deux plaques. Le troisième fils de la famille, Célestin Menault, parti à la guerre en 1917, fut le seul survivant. En souvenir de son frère disparu, il fut appelé couramment *Louis* (communication orale de Michèle et Guy Menault, enfants de Célestin, 7 août 1998).

Ces cinquante-deux morts au champ d'honneur correspondent à environ 4,6 % de la population des Eyzies en 1911 (1 123 habitants). Le nombre d'habitants s'abaissera à 944 en 1921. Les autres départements *agricoles* de France, ayant fourni le gros des troupes d'infanterie, ont connu des pertes analogues, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à environ 3,5 % (Becker, 1992, p. 158 et 164-165).

Pour payer ses monuments aux morts, le département de la Dordogne s'est vu attribuer par l'Etat la somme totale de 61 140 F, à répartir entre un demi-millier de communes. Une telle aide pour un ou plusieurs monuments édifiés dans chaque commune de France, cela pourrait laisser supposer une intervention impérieuse de l'État. Pourtant, dans l'esprit du Souvenir français, association créée en 1887, la loi du 25 octobre 1919, sur « la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre », complétée par le décret du 15 juillet et la circulaire du ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1922, n'obligeait nullement les communes à élever un monument ¹⁵. La loi de finances du 31 juillet 1920 fixa le montant des subventions attribuées, par l'intermédiaire du préfet, selon un barème compliqué et peu généreux. Ce sont bien les communes et leurs administrés qui, comme ici aux Eyzies, firent les frais de ces opérations.

15. Par exemple, Cadouin se contenta d'une plaque dans l'église. Le monument actuel date seulement de la fin du XX^e siècle.

Et aujourd'hui ?

Malgré ses qualités, le monument aux morts « préhistorique » des Eyzies retient moins l'attention que la statue de l'homme préhistorique qui domine le carrefour où il est situé. Il est bien moins souvent la cible des appareils photo et des caméscopes.

Pourtant plusieurs cartes postales lui ont été consacrées. L'une d'entre elles intrigue un peu. Sa légende est abrégée et maladroite. On lit « *Les Eyzies (Dordogne). Station Préhistorique. Le Monument des Enfants [sic] Morts pour la Patrie 1914-1915 [sic]* » (série PB, n° 3). Sur la même carte postale de l'entre-deux guerres, on croit voir, sous la plaque de bronze, un long objet cylindrique qui évoque un de ces canons que l'Etat distribua aux communes après la fin des hostilités. Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est qu'un pacifique bac à fleurs.

De nos jours, le passant ne remarque plus guère la stèle et l'œuvre de Pryas. Le ronronnement des automobiles et des autocars empêche de percevoir ce « que disent les voix de l'autre monde avec leur bruit d'abeilles... », comme le proclamait, en sa péroraison, André Malraux, lors de l'inauguration en 1973 du monument d'Émile Gilioli, dans les montagnes des Glières. Mais, par leur nom, les morts des Eyzies dorment encore sous les rochers, sous les hautes falaises : « Elles ne se soucient guère des hommes qui passent. Mais à ceux qui vivront ici, vous avez enseigné que toute leur solennité ne prévaut pas sur le plus humble sang versé, quand il est un sang fraternel » (Malraux, 1996).

B. D., G. D. et R. R.

Bibliographie et sources

- AGULHON M. 1980 : *Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaine*, Flammarion, Paris.
- AMALVI C. 1988 : *De l'art et la manière d'accompagner les héros de l'histoire de France*, Albin Michel, Paris.
- ARCHIVES municipales, paroissiales et départementales, 1915, 1920, 1922, 1923, 1947, 1949 (répertoriées et dépouillées par Roger Rousset).
- BECKER A. 1988 : *Les Monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Errances, Paris.
- BECKER J.-J. 1992 : Mourir à Verdun, in : 14-18, *Mourir pour la Patrie*, Points Seuil, Paris (revue *L'Histoire*), p. 152-169.
- BECKER A. 1994 : La passion de commémorer, in : 1914-1918 *La très grande guerre*, Centre de recherche de l'*Historial* de Péronne, Le Monde Editions.
- BECKER A. et RIVE Ph. (sous la dir.) 1991 : *Monuments de mémoire*, La Documentation française, Paris.

- BENEZIT E. 1999 (nouvelle édition sous la direction de J. Busse) : *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays, par un groupe d'écrivains spécialistes français et étrangers*, Gründ, Paris.
- BERNARD A. 2001 : Monuments pacifistes, *Sud Ouest*, 10 novembre.
- BITARD J.-P. 1997 : Remarque à propos du monument aux morts de Sireuil, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 195.
- BREUIL H. 1960 : Ma vie en Périgord, 1897-1959, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 113-17 à 131-35.
- CAPITAN L., BREUIL H., PEYRONY D. 1910 : *La Caverne de Font de Gaume aux Eyzies (Dordogne)*, veuve A. Chêne, Monaco.
- CAPITAN L., BREUIL H., PEYRONY D. 1915 : Nouvelles grottes ornées de la vallée de la Beune (Comarque, Nancy, Beyssac), *L'Anthropologie*, 26, p. 505-518, 13 fig.
- COLLECTIF 1991 : *Les Monuments aux morts*, Art et Patrimoine, Errance, Paris.
- DARDE P. 1985 : *Entretiens* (composés par B. Derrieu), La Jonque, Lodève.
- DELLUC B. et G. 1980 : Denis Peyrony, in : *Cent portraits périgourdins*, édition de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 194-195, 1 pl.
- DELLUC B. et G. 1981 : La grotte ornée de Comarque à Sireuil (Dordogne), *Gallia-Préhistoire*, 24, p. 1-97, ill.
- DELLUC B. et G. 1990 : A propos de la statue dite de Cro-Magnon aux Eyzies, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 117, p. 233-236, 2 pl.
- DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e suppl. à *Gallia-Préhistoire*, éditions du C.N.R.S., Paris, ill.
- DELLUC B. et G. 1996 : Quelques objets périgordins du musée de Préhistoire de Berlin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 123, p. 247-253, ill.
- DELLUC B. et G. 1997 : L'affaire de l'abri du Poisson aux Eyzies : Otto Hauser non coupable, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 171-177, ill.
- DELLUC B. et G. 1999 : L'archéologue Otto Hauser à la lumière de quelques documents périgordins, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 126, p. 705-748, 16 ill.
- MALRAUX A. 1996 : Discours du 2 septembre 1973 pour inaugurer le monument à la Résistance savoyarde des Glières, in : *La Politique, la Culture*, Gallimard, Paris (Folio Essais), p. 359-368 (et archives sonores INA, cassette Radio-France, 1998).
- MONMARCHE M. (sous la dir.) 1927 : *Espagne*, Les Guides bleus, Hachette, Paris.
- PALES L. et SAINT PEREUSE M. 1964-1965 : En compagnie de l'abbé Breuil devant les bisons gravés de La Marche, *Miscelanea en homenaje al abate Henri Breuil*, tome 2, Diputacion provincial de Barcelona, Instituto de Prehistoria y Arqueologia, p. 217-250, ill. in et hors-texte.
- PHILIPPE S. 1997 : Lettre de Mme Suzanne Philippe, nièce et filleule du sculpteur Pryas et petite-fille de Pierre Paris, à Roger Rousset, 1^{er} décembre 1997 (archives R. Rousset).
- PROST A. 1992 : Les monuments aux morts de la grande guerre, in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, juillet, numéro réalisé par le centre de Péronne.
- PROST A. 1994 : Les monuments aux morts, in : *Les Lieux de mémoire*, tome I, La République (sous la dir. de P. Nora), Gallimard, Paris.
- REAU L. et al. 1994 : *Histoire du vandalisme*, Robert Lafon, Paris, ill.
- ROUSSOT A., ANDRIEUX C. et CHAUFFRIASSE A. 1968 : La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 95, p. 21-50, ill (et *L'Anthropologie*, 1966, 70, p. 45-62, 11 fig.).

NOTE DE LECTURE

Pierre-Jean Rémy, de l'Académie française : *Trésors et secrets du quai d'Orsay*, Paris, J.-C. Lattès, octobre 2001, 1074 p.

En ouvrant ses archives (certaines...) au grand public, le ministère des Affaires étrangères permet de suivre (p. 594-600) une correspondance échangée entre le consul honoraire Eugène Mahon de Monaghan et le ministre comte de Rémusat, en mars 1873. Le premier suggère à la République d'accorder son soutien au roi des Araucans. En effet, l'aventure orélide en terres australes semble pleine de promesse, au point de susciter un vif intérêt chez nos voisins d'Outre-Manche. Le ministre ne voit là qu'une opération commerciale qui ne peut demeurer qu'entre les mains de ceux qui la commanditent. « Les capitalistes français ont pu en apprécier les avantages autant que les anglais ».

Charles Ardant du Picq : *Etudes sur le combat*, éd. Ivrea, janvier 2002, 236 p.

Il s'agit, bien entendu, de la réédition d'un des ouvrages de tactique militaire de notre officier périgordin (1821-1870), qui font toujours autorité dans les écoles de guerre. A croire que ce genre de travaux ne connaît qu'un succès d'estime puisque l'ouvrage est ainsi salué : « Un livre qui attend toujours ses lecteurs. »

Revue des *Vieilles maisons françaises*, décembre 2001.

Un article de cette excellente publication est réservé à l'étude des glaciers des XVIII^e et XIX^e siècles. Pour tenir des boissons fraîches une bonne partie de l'année, on disposait dans des sortes de cavités la glace de

l'hiver. Parfois, il est permis de rencontrer des constructions en pierres appareillées, profondes de 5 à 6 m. Notre confrère Georges Bonneau nous en a décrit un bel exemple, de forme ovoïde, situé à Périgueux, rue du Châtelou.

Papeteries de Vaux, mairie de Payzac (24270), 15x15.

Un simple et modeste carton de quatre pages nous invite à la découverte d'un patrimoine rural et industriel, dont le classement au rang des monuments historiques est dû, en partie, à l'action de notre collègue Dominique Audrierie. La restauration des bâtiments est à présent bien engagée et une visite s'impose.

Hervé Brunaux (texte), Alain Devise (photographies) : ***Le Périgord des jardins***, Rennes, éd. Ouest France, avril 2002, 128 p., 20 x 18.

Jeune collaborateur au *Journal du Périgord*, Hervé Brunaux nous avait habitués à des chroniques pertinentes sur les parutions récentes des ouvrages locaux.

A présent, il doit impatiemment attendre le jugement de ses pairs sur le premier recueil d'images, richement illustré par Alain Devise, qu'il nous propose pour de belles promenades dans les jardins du Périgord.

Avec talent, les auteurs savent éveiller l'âme d'un terroir. Aux profanes, ils rappellent combien le bonheur est dans le pré à la Bourlie ou à Marqueyssac, à Neuvic ou à Jumilhac.

Le plaisir de l'esprit on le rencontre à Losse et à Eyrignac autant qu'à Hautefort.

Quel bel art du mélange anglais et français, pour la botanique et le potager.

André Goineaud-Bérard : ***Templiers et Hospitaliers en Périgord***, Périgueux, Pilote 24 édition, avril 2002, 180 p., 16 x 23.

L'auteur nous avait habitués à ses recherches précises, écrites avec concision, dont la lecture était passionnante. Dans cet ouvrage, il confirme. Pourtant le sujet est largement exploité et le peu que l'on en sait devient vite d'une banalité lassante. Sans doute André Goineaud-Bérard sait-il, mieux que d'autres, lire les manuscrits conservés dans les salles d'archives car il nous offre de l'inédit. Par exemple en proposant une liste impressionnante de chevaliers aux blancs manteaux à la croix rouge, en inventoriant les sites dépendant du Temple ou de l'Hôpital, en établissant une liste de ses sources.

Gérard Durand de Ramefort : *Maine de Biran*, Périgueux, Pilote 24 édition, avril 2002, 63 p., 16 x 23.

Après la remarquable plaquette sur le château de Ramefort publiée récemment, notre estimé collègue de la Société nous offre aujourd'hui à découvrir Maine de Biran, le châtelain de Grateloup, en Bergeracois, dans une correspondance toujours appréciée et inédite. C'est en effet au travers de quelques lettres intimes que se dévoile l'époux, le père, le terrien, le mondain, le moraliste et enfin le mystique. Gérard Durand de Ramefort, apparenté au philosophe, introduit avec concision chacune des lettres d'un commentaire fort intéressant.

VIENT DE PARAÎTRE

par Jacques LAGRANGE

René Faille, *Deux prestigieuses reliures hollandaises sur les Aventures de Télémaque, in folio de 1734*, Les Amis du Cambrésis, 2001, 16 pages, 210 x 297¹.

L'auteur est un de nos collègues, généreux mécène auquel notre bibliothèque doit de précieuses donations de ses collections féneloniennes. Dans la plaquette richement illustrée, éditée sous les patronages de la bibliothèque de Cambrai et de l'association « Recherches de Fénelon », cet excellent connaisseur de la vie de notre illustre compatriote a tenu à commémorer le 350^e anniversaire de la naissance de François de Salignac de la Mothe Fénelon, précepteur des Enfants de France.

Un aspect amusant relate les conditions de la préemption en décembre 1995, par la médiathèque



Reliure appartenant à la bibliothèque de la S.H.A.P., contenant les mêmes fers à dorer que celle de la Médiathèque de Cambrai, Photo Jacquinet à Périgueux.

1. L'exemplaire offert par l'auteur à la bibliothèque de la SHAP est complété de tirages en couleurs, numéroté et contresigné.

de Cambrai, lors d'une vente publique à Lyon, d'un in-folio des *Avantures de Télémaque*, édité en Hollande en 1734, dont la piste était suivie depuis une vingtaine d'années. Grâce aux bontés de René Faille, notre compagnie tient en dépôt, depuis 1990, une reliure in-folio de l'état définitif du même ouvrage ayant permis la comparaison avec le précédent.

Comme celui de Périgueux, l'exemplaire de Cambrai est en pleine reliure en maroquin rouge, portant un riche décor compartimenté et doré, tranches dorées. Il sort du même atelier d'Amsterdam (Atelier du Pentateuque).

Reste à connaître pour quels personnages ils ont été confectionnés. Une énigme que l'auteur nous promet de tenter d'élucider.

J.L.

COURRIER DES LECTEURS

Internet nous réserve décidément bien des surprises !

Nous venons de recevoir un e-mail d'Argentine : une jeune Mapuche, Maria, nous contacte pour avoir des renseignements concernant notre illustre aventurier Orelie-Antoine d'Araucanie, sur lequel elle travaille actuellement. Elle s'intéresse particulièrement au journal qu'a publié le roi en 1872, *La couronne d'acier*.

Notre bibliothèque, qui possède un fonds important de documents concernant ce personnage, détient cette publication... Des photocopies viennent donc d'être expédiées de l'autre côté de l'Atlantique...

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Notre prochaine soirée à 18 h 30 au siège : **10 juillet** 2002. Le conférencier et le thème seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par la presse locale.

- Pour la sortie d'automne, la date retenue est le samedi **21 septembre** après-midi. Le programme est en cours d'élaboration.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Alain Roussot (place de l'Eglise, 24620 Le Moustier) pose des questions pour essayer d'identifier l'origine d'une épée de bronze retrouvée dans un grenier du château de Noyon-sur-Creuse (Indre), avec une étiquette portant les mentions : tumulus et dolmen de Puymartean. Elle provient peut-être du château de Puymartean à Brantôme. A quelle époque fut restauré le dolmen de Peyrelevade à Brantôme (construction du pilier de soutien) ? Le dolmen de Peyrelevade porte-t-il aussi le nom de Puymartean ? Existe-t-il un autre dolmen et/ou un tumulus dans les environs du château de Puymartean, lui-même distant de 400 m du dolmen de Peyrelevade ? La famille Letellier-Delafosse, qui a été propriétaire de cette épée, a-t-elle des liens avec le Périgord ?

- M. Serge Avrilleau (Les Plantes, 24110 Léguillac-de-Lauche), à la suite de la publication de son essai de typologie des graffiti (*B.S.H.A.P.*, 2001, p. 429-460) remercie les personnes qui continuent à lui indiquer des inscriptions sur les murs et les rochers. P. Pommarède lui a signalé une erreur dans une légende de son article (*ibid.*, pl. IX n° 2) : le cadran solaire n'est pas à Chancelade mais à Jarnac.

- M. Marcel Berthier (Le Gardoy, 24510 Trémolat) nous informe que notre bulletin est dépouillé par la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* et que la recension des tomes CXXVII et CXXVIII a paru dans le n° 219 (2^e semestre 2001).

- M^e Paul Dubuisson (48, rue Gambetta, 24310 Brantôme) fournit une indication concernant la photographie publiée dans notre dernier bulletin (*B.S.H.A.P.*, CXXIX, p. 130). Selon lui, le 2^e ecclésiastique en partant de la gauche (sans chapeau et en retrait par rapport au très important ecclésiastique à chapeau et soutane) pourrait être le chanoine Brugière (voir pour la comparaison le portrait publié par Mgr Briquet, *B.S.H.A.P.*, 2001, p. 344).

- M. Bernard Reviriego (Archives départementales de la Dordogne), à la suite de sa communication sur les internements et les déportations pendant la Seconde Guerre mondiale, indique à toutes les personnes désireuses de lui fournir des renseignements complémentaires qu'elles peuvent lui téléphoner au 05 53 03 33 33.

- M. Joseph Lajugie, doyen honoraire de la faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux, professeur émérite de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, (54, rue Desse, 33000 Bordeaux) nous adresse la liste de ses publications parues depuis 1975.

I. Principaux ouvrages

- *Les Doctrines économiques*, 15^e édition 1995 (1^e édition 1949), Presses Universitaire de France, coll. « Que sais-je » : l'évolution de la pensée économique de l'Antiquité à nos jours.

- *Les Systèmes économiques*, 12^e édition 1989 (1^e édition 1957), Presses Universitaire de France, coll. « Que sais-je » : l'évolution des systèmes économiques de l'Antiquité à nos jours.

- *Vingt-cinq ans d'évolution économique et sociale en Aquitaine (1950-1975)* (en collaboration et direction de), Bordeaux, édit. Bière, coll. de l'IERSO, 1977.

- *Espace régional et aménagement du territoire* (avec P. Delfaud et Cl. Lacour), 2^e édition 1985 (1^e édition 1979), coll. « Précis Dalloz ».

II. Principaux articles

- L'économiste et la région des géographes, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, 1979.

- Les premières élections européennes, *Actes de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux*, 1979.

- Les contrats de pays, *Revue économique du Sud-Ouest*, n° 1, 1981.

- Les interventions économiques de la communauté urbaine de Bordeaux, *Revue économique du Sud-Ouest*, n° 2, 1982.

- La décentralisation régionale, *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1985.
- L'Aquitaine et l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, *Actes du Congrès de la fédération historique du Sud-Ouest*, Pau, 1985.
- L'économie du Périgord à la fin du XX^e siècle, *Actes du Congrès de la fédération historique du Sud-Ouest*, Sarlat, 1986.
- La politique agricole commune, *Actes de l'Académie*, 1987.
- Un tiers de siècle d'aménagement volontariste du territoire, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, 1989.
- Montesquieu économiste, *Actes du Congrès de la fédération historique du Sud-Ouest*, Bordeaux, 1989.
- L'économie de l'Aquitaine dans la seconde moitié du XX^e siècle (1940-1990), *Revue économique du Sud-Ouest*, n° 1, 1990 et *Documents de la mémoire de Bordeaux*, n° 1, 1992.
- Un demi-siècle de planification à la Française, 1945-1993, *Presses Universitaires de Bordeaux*, 1992.
- L'évolution économique et sociale de la vallée de la Dronne depuis la seconde guerre mondiale (1945-1990), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 3^e livraison, 1992.
- Tocane Saint-Apre en Val de Dronne, Radioscopie d'un bourg périgourdin à la fin du XX^e siècle, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 2^e livraison, 1993.
- La Mémoire de Bordeaux, *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1993.
- La fondation du Comité régional d'expansion Aquitaine, *Documents de la Mémoire de Bordeaux*, n° 3, 1995.
- Le Grand Bordeaux est-il un mythe ?, *Documents de la Mémoire de Bordeaux*, n° 6, 1997.

DEMANDES DES MEMBRES

- M^e Paul Dubuisson (48, rue Gambetta, 24310 Brantôme) a été informé du fait qu'un site Internet mentionnait comme date possible de fondation de l'abbaye de Brantôme : 768 ou 786. Il recherche si la date de 786 repose sur des données sérieuses. Pour l'histoire de Ribérac, il signale un livre malheureusement aujourd'hui épuisé : abbé Chassaing, *Images de Ribérac et du Ribéracois*, 1960, et souhaite obtenir des renseignements sur le tumulus appelé « toumbo de Waïfré », qui serait situé aux environs d'Epeluche.
- M. Jean-Marc Laroche (Centre de la Châtaigneraie, route de Saint Cirgues, 15600 Maur-la-Jolie) demande où est conservée la matrice de sceau portant une Vierge à l'enfant du XIV^e siècle, trouvée à Condat-sur-Vézère dans les années 1950 par M. Canu instituteur (d'après M. Secondat dans le *B.S.H.A.P.*).

- M. Eric Schmid (14, rue du 11-Novembre, 24120 Terrasson ; tél/fax : 05 53 50 77 46) recherche tous renseignements concernant les sites paléolithiques du Terrassonnais : Badegoule, Jolivet, Lachaud, Le Pouzet...

- Le Dr Jean Gay (2, rue Saint-Germain, 24160 Excideuil) recherche l'histoire d'une chanson agrémentée d'un tampon de la mairie de Sainte-Eulalie-d'Ans, trouvée dans les archives de son cousin de Lasageas, d'Anliac et dont voici les paroles (sur l'air : Aussitôt que la lumière) :

I Buveur de la Germanie / Quand partirez-vous enfin / Auriez-vous conçu l'envie, / De boire tout notre vin. / C'est je crois la seule affaire, / Qui vous retient parmi nous ; / Mais soit dit sans vous déplaire, / Nous le boirions bien sans vous.

II Protégez toujours la France, / Comme vous l'avez promis ; / Comptez sur notre assurance, / De vous traiter en amis. / Nous faisons des vœux sincères, / Pour vivre en paix avec vous ; / Vivons toujours en bons frères, / Mais vivons chacun chez nous.

III Sans vous nous serions encore, / Sous le régime oppresseur ; / Mais la soif qui vous dévore, / Altère notre bonheur. / Vous rendez à la patrie, / un roi longtemps désiré, / Mais laissez-nous je vous prie, / De quoi boire à sa santé.

- M. Jean Escot (11, rue Maria-Chapdelaine, 76160 Saint-Léger-du-Bourg-Denis) recherche pour consultation et photocopie l'ouvrage de Jean Valmy-Baysse : *Bertran de Born*, comédie héroïque en dix tableaux, Paris, Librairie théâtrale, 3, rue Marivaux, vers 1936.

AUTRE DEMANDE

- Le Dr Pinalie (7, impasse Reverdit, 79100 Thouars) cherche des renseignements sur le lieu-dit Pinalie, commune de Saint-Saud, et éventuellement sur sa famille.

INFORMATION ET DEMANDE

- M. Jean-Maurice Rahier, administrateur du Musée de la Poterie (33330 Saint-Emilion), s'intéresse, depuis 35 ans, aux productions des forges du Périgord, et en particulier aux objets domestiques (oules, marmites, peyroles, cuiviers, chaudières, coquemards, mortiers...) : il les recherche, en dresse un inventaire, les collecte, les restaure. Certains types d'objets ont plus souffert que d'autres. En ce moment, il recherche ce qu'il appelle « les marmites de géants » : ce sont de grandes oules de 40 à 60 litres, voire, dans quelques cas, de 100 à 180 litres (provenant des cuisines des châteaux ou des monastères et datées des XVI^e et XVII^e siècles). A ce jour, il connaît 30 de ces très grosses marmites tripodes (100 à 180 litres) et 6 d'entre elles sont exposées au Musée de la Poterie jusqu'au 31 décembre 2002. J.-M. Rahier

est à la recherche de sponsors pour restaurer celle de la forteresse des de Lostanges de Saint-Alvère, qui était restée sur place jusqu'en 1994 et qui est en très mauvais état.

La « grandeoule [...] du château de Marzac à Tursac (Secret, *Châteaux, manoirs et gentilhommières du Périgord*, Tallandier, 1966, p. 271 et fig. 33) [...] a été très probablement produite par la forge des Eyzies, à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle. L'oule des moines de l'abbaye de Cadouin [...] est exposée depuis 1993 au musée d'ethnographie régionale de Bergerac. L'oule du château du Poujoul, du canton de Villamblard, est un témoin précieux des toutes premières productions périgordes (vers 1500-1550). [Elle] a peut-être été coulée par une forge de la vallée de la Crempse ». La production des forges du Bandiat, qui partait vers La Rochelle et Rochefort, est très mal connue (extraits d'un texte de 2 pages déposé à la bibliothèque).

Voir à ce sujet un article du Mis de Fayolle sur une marmite en bronze décorée de signes énigmatiques du XVI^e siècle, avec une planche montrant une série de marmites provenant des collections du musée du Périgord, (*B.S.H.A.P.*, 1907, p. 115-121) et la mention d'une autre qui aurait été fondue à Belvès (*B.S.H.A.P.*, 1908, p. 166).

INFORMATIONS INTERNET

Gilles Delluc nous adresse les notes suivantes :

- Plusieurs bulletins dont le nôtre sont désormais disponibles sur Internet, sur le site de la Bibliothèque nationale de France. La consultation est cependant un peu longue : <http://gallica.bnf.fr/SocietesSavantes/DordogneListe.htm>

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord : 1874 à 1914 (t. 1 à 41)

Annales agricoles et littéraires de la Dordogne : 1840 à 1848 (t. 1 à 9)

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Dordogne : 1849 à 1881 (t. 10 à 42)

La liste des articles historiques et archéologiques de ces deux dernières revues avait été rédigée, il y a une dizaine d'années, par M. Miquel et remise à la bibliothèque. Peut-être mériterait-elle d'être publiée ?

- Pour obtenir gratuitement des traductions de courts textes en langue étrangère (ou en français à partir d'une langue étrangère), souvent demandées pour les résumés qui figurent en tête des articles dans les revues scientifiques : http://www.softissimo.com/dirige.asp?page=logiciels_reverso/index.htm

- Le serveur www.Google.fr traduit, sur demande, les textes rédigés en langue étrangère qu'il fournit

Guy Penaud évoque lui aussi divers sites Internet pouvant intéresser les chercheurs et les historiens.

- Le serveur *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France permet de découvrir de très nombreux livres anciens ou publications, en particulier le *Bulletin* de notre Compagnie. Le moteur de recherche très puissant, une fois un nom cité comme « requête », mentionne non seulement les titres des ouvrages disponibles dans lesquels figure le mot clé, mais également les phrases contenant ce mot clé. Il permet enfin de consulter l'ouvrage ou la publication en question dans son intégralité.

- Le serveur *Léonore*, base du Centre historique des Archives nationales répertorie les 213.372 dossiers de titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur depuis la création de l'Ordre et décédés avant 1954. Ce site peut être interrogé soit avec le nom du récipiendaire soit par la commune de naissance. Guy Penaud nous apprend ainsi que 219 personnages nés à Périgueux (et décédés avant 1954) ont obtenu la Légion d'honneur.

- Enfin, le serveur *Geneanet*, répertoire universel généalogique, présente tous les sites généalogiques disponibles et leur contenu. Plus de 62 000 000 noms sont répertoriés ! Dans ce cas également, cette base peut être questionnée soit par le nom de famille, soit par le lieu de naissance.

CORRESPONDANCE « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », écrire directement à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 16-18 rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com.

Tenir compte d'un délai incompressible de deux mois minimum.



La Nef-Chastrusse

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

IMPRIMERIE LA NEF-CHASTRUSSE
N°8383

BRIGITTE ET GILLES DELLUC

Léo Drouyn en Dordogne

1845-1851

dessins, gravures, plans et textes



*Disponible en librairie ou au siège de la Société
53,35 € (+ 4,57 € de port)*

Edition de la Société historique et archéologique du Périgord
16/18, rue du Plantier 24000 – Périgueux
tél. et fax : 05.53.06.95.88

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2002

● Compte rendu de la séance	
du 6 février 2002	139
du 6 mars 2002	145
du 3 avril 2002	150

Thème : Portraits du XIX^e siècle

● Editorial	157
● Cinq maires pour une révolution (Hervé Lapouge)	159
● Joseph Joubert vu par son frère (Alberte Sadouillet-Perrin †)	191
● Louis Victor Léon, comte de Rochechouart maire de Jumilhac-le-Grand (Pierre Ortega)	203
● Edouard Bonfils-Lapoujade, peintre-photographe à Belvès en 1855-1865 (Jean-Noël Biraben)	223
● Les zouaves pontificaux périgordins, pour Dieu et la France (Henri de Castellane)	229
● Audoin de Chantérac, un « gentilhomme des lettres » au siècle de l'histoire (Jean-François Delmas)	247
● Déboires municipaux d'un grand savant : Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), universitaire et maire d'Alles-sur-Dordogne (1888-1896), d'après ses « carnets intimes » (Jean-Loup d'Hondt)	259
● Dans notre iconothèque et les archives : Un monument aux morts « préhistorique » aux Eyzies-de-Tayac (Brigitte Delluc, Gilles Delluc, Roger Rousset)	287
● Notes de lecture : Trésors et secrets du quai d'Orsay (P.-J. Rémy) ; Etudes sur le combat (Ch. Ardant du Picq) ; Revue des Vieilles maisons françaises ; Papeteries de Vaux ; Le Périgord des jardins (H. Brunaux et A. Devise) ; Templiers et Hospitaliers en Périgord (A. Goineaud-Bérard) ; Maine de Biran (G. Durand de Ramefort)	301
● Vient de paraître : Deux prestigieuses reliures hollandaises sur les Aventures de Télémaque, in folio de 1734, par R. Faille (Jacques Lagrange)	304
● Courrier des lecteurs	306
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	307

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Marie-Pierre Mazeau-Janot, avec la collaboration de la commission de lecture et de Sophie Bridoux

Photo de couverture : La reconnaissance de l'art préhistorique en 1896

Le préhistorien Emile Rivière accueille les membres de notre compagnie à La Mouthe le 10 août 1896. Ils sont parmi les premiers à prendre conscience du caractère préhistorique des gravures pariétales de cette grotte désobstruée en avril 1895. La réalité d'un art préhistorique ne sera officiellement reconnue, en ce même lieu, que le 14 août 1902, lors du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences. De gauche à droite : Léonce Sylvio Augiéras, le Dr Ladevi-Roche, Emile Rivière, Anatole de Roumejoux, Charles Aublant, Edmond Lespinas, Fourgeaud, le marquis de Fayolle et Maurice Féaux (voir aussi dans le B.S.H.A.P. : M. Féaux, 1896, p. 335-346 ; B. et G. Delluc, 1988, p. 374-375).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.